200
Con/Del
59635

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 10 February, 2016

200
Con/De-1
59635

DE

LA RELIGION,

CONSIDÉRÉE

DANS SA SOU[illegible]CE,

[illegible]S FORM[illegible] ET SES DÉ[illegible]OPPEMENTS.

PAR B. CONSTANT.

λέγων, ὑμεῖς τε οἱ χριταὶ,

635

PARIS,

CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 57.

1825.

20
Con/De

AVERTISSEMENT.

Pour prévenir, autant qu'il est en nous, certaines objections qui ne nous seront pas épargnées par cette classe de nos adversaires dont l'art est de relever ce qui est minutieux, pour décréditer ce qui est essentiel, nous croyons devoir avertir nos lecteurs, qu'ayant poursuivi le cours de nos recherches, en différents temps et dans différents pays, nous avons été obligés par là même de recourir souvent à des éditions différentes des mêmes ouvrages, et de puiser les faits que nous avons rapportés dans des

livres écrits en diverses langues, quelquefois même dans des traductions d'ouvrages français en anglais ou en allemand. Il en est résulté des diversités dans les citations et des variétés d'orthographe pour les noms propres. Ainsi, par exemple, en parlant des Juifs, nous avons cité les livres de Samuel, tantôt sous ce titre, tantôt sous le titre plus usité de Livres des Rois; et quand, pour démontrer l'absurdité de certains raisonnements théologiques, nous avons extrait certains passages de la Monarchie des Hébreux, ouvrage traduit de l'espagnol, du marquis de Saint-Philippe, nous n'avons pu toujours indiquer les pages. Ainsi encore, en traitant des Indiens, nous avons écrit tour-à-tour Bhaguat Geeta, ou Bhaguat Gita, Petrees ou Pitris. Notre inten-

tion était de faire disparaître ces diversités, quelque peu importantes qu'elles fussent. Mais plusieurs ont échappé à notre attention, et nous nous en sommes aperçus trop tard. Nous avons aussi préféré souvent les dénominations les plus généralement comprises à celles qui auraient eu une apparence plus scientifique, et l'orthographe la moins étrange à celle qui aurait été plus exacte. Nous nous sommes servis du mot de Paria, au lieu d'employer celui de Tschandala. Nous avons écrit la plupart du temps Oromaze, au lieu d'Ormuzd, et toujours Cuttery, au lieu de Kchatriya, etc. Cette observation était sans doute inutile pour les hommes exempts de préventions favorables ou défavorables. Mais il en est dont nous prévoyons la malveillance, et

dont nous ne pouvons attendre aucune bonne foi. Nous avons cru devoir leur ôter le plaisir facile de faire de l'érudition sur ce que nous savons aussi bien qu'eux.

DE LA RELIGION,

CONSIDÉRÉE

DANS SA SOURCE,

SES FORMES ET SES DÉVELOPPEMENTS.

LIVRE III.

DES CAUSES QUI FAVORISENT L'ACCROISSEMENT DU POUVOIR SACERDOTAL, DÈS LES PREMIERS PAS DE L'ESPÈCE HUMAINE VERS LA CIVILISATION.

CHAPITRE PREMIER.

Objet de ce Livre.

Nous avons décrit, dans le livre précédent les notions religieuses des tribus sauvages. Nos lecteurs ont pu se convaincre de deux vérités l'une, que ces notions étaient proportionnée

à la grossièreté et à l'ignorance qui c
sent ces tribus misérables ; l'autre, qu sen-
timent religieux se faisait jour sans , à
travers cette enveloppe informe et repoussante.

Nous allons maintenant rechercher quelle doit être la religion, au plus bas échelon de l'état social.

Le passage de l'état sauvage à l'état social est une énigme, dont aucun fait historique ne nous présente la solution. Aussi ne décidons-nous rien sur la manière dont ce passage s'est effectué. Nous avons déja reconnu, qu'au lieu d'être l'état primitif de l'homme, il se pourrait que l'état sauvage fût une dégradation, causée par quelque calamité matérielle, ou une chute, triste résultat d'une faute morale.

Cette question est, du reste, tota
étrangère à nos recherches. La seule
qu'il nous importe de démontrer, c'est q
sitôt qu'une révolution s'opère dans l'ét
la race humaine, la religion subit un ch
ment analogue. Nous ne raisonnons que a
près les faits qui nous semblent constatés, et nous cherchons à les expliquer ; mais nous ne prétendons nullement raconter ceux sur lesquels l'histoire ne nous fournit aucune lumière.

nous sommes prescrit la loi positive de ne jamais parler de ce que nous ignorons; et si cette règle a l'inconvénient de nécessiter plus d'une lacune regrettable, elle a l'avantage d'écarter plus d'une hypothèse chimérique.

CHAPITRE II.

De l'état social le plus voisin de l'état sauvage.

Nous considérons comme le premier échelon de l'état social, la situation de ces peuplades, qui, plus nombreuses que les hordes tartares, africaines ou américaines, ne recourent plus pour leur subsistance aux hasards de la chasse, mais cultivent la terre; ne se contentent plus de l'abri grossier d'une hutte isolée, mais se construisent des habitations solides, et rapprochent ces habitations; ne prennent plus, pour attaquer et pour se défendre, uniquement la pierre tranchante, ou la branche d'arbre aiguisée en flèche ou taillée en massue, mais savent mettre en œuvre les métaux; enfin qui, dominant plus ou moins la nature physique, commencent à développer leurs forces morales, acquièrent des notions de propriété, s'imposent

des lois fixes, et, suivant les circonstances, choisissent ou reconnaissent des chefs dont l'autorité, bien que parfois contestée encore, commande l'obéissance et inspire le respect.

Cet état de l'espèce humaine, désigné généralement sous le nom de barbarie, est l'intermédiaire entre l'abrutissement que nous avons décrit dans les pages précédentes, et la civilisation à laquelle nous n'arriverons que beaucoup plus tard. A cette époque les peuples sont immédiatement au-dessus de la vie sauvage, et immédiatement au-dessous de l'état policé. Une distance à peu près égale sépare le Samoyède ou l'Iroquois du Grec, contemporain de Thésée, et le Grec, contemporain de Thésée, du citoyen d'Athènes sous Périclès.

Sans doute, les caractères généraux des siècles barbares sont modifiés par des différences secondaires que déterminent les positions locales, ou les événements accidentels. Mais en quelque nombre et de quelque importance que puissent être les dissemblances de détail, l'époque, envisagée sous le rapport religieux, est soumise à une règle commune. Les notions que suggéraient au sauvage les conceptions rétrécies de l'égoïsme, ne suffisent plus à l'homme qui a

fait les premiers pas vers un état meilleur. Bien que fort ignorant des lois de la nature physique, il a pourtant découvert une partie de son mécanisme : la religion doit se retirer de cette partie. Il a consolidé son empire sur la matière inanimée et sur la plupart des espèces vivantes : il ne peut plus adorer uniquement des morceaux de bois, des animaux, des pierres. En même temps l'élan vague du sentiment religieux qui poussait le sauvage même vers des notions plus sublimes et plus mystérieuses, demande maintenant, à plus forte raison, à les revêtir de formes plus fixes, à leur donner plus de consistance et, pour ainsi dire, plus de réalité ; et de la sorte, par un travail double, inaperçu de lui-même, l'homme qui marche vers la civilisation s'efforce à la fois de faire descendre jusqu'à lui ce qui est trop élevé, et de relever ce qui est trop ignoble.

L'isolement dans lequel vivaient les fétiches cesse également d'être convenable aux dieux des peuplades rassemblées en société. Les hommes réunis en corps ont besoin de se réunir dans leurs sentiments. Voir ces sentiments partagés leur est une jouissance. Ils mettent leurs dieux en commun ; et cette réunion des dieux

s'opère nécessairement, aussitôt que celle des hommes a lieu. La société humaine se formant, une société céleste se forme. Les objets de l'adoration composent un olympe, dès que les adorateurs composent un peuple.

Par une nécessité pareille, les dieux se divisent le pouvoir. Le fétiche, étant le dieu d'un homme isolé, avait à satisfaire à tous les besoins de son adorateur. Tous les fétiches avaient par conséquent les mêmes fonctions. Les dieux ont maintenant des fonctions distinctes.

Cette révolution est en quelque sorte le pendant de la division du travail, division qu'introduit parmi les hommes le développement de la société. Dans l'état sauvage, chacun pourvoit seul à tous ses besoins. Dans la société civilisée, chacun, se consacrant à une occupation circonscrite, pourvoit, dans cette partie, non-seulement à ses besoins, mais à ceux des autres. De même, dans le fétichisme, le fétiche se charge de tout pour un seul; tandis que, lorsque le polythéisme naissant succède au fétichisme, chaque dieu se charge d'une seule chose, mais pour tous.

Par la même raison, les dieux prennent alors des dénominations distinctives, tandis que les

fétiches n'avaient point de noms particuliers. C'est au moment où, grace à l'arrivée des colonies égyptiennes, les Grecs passèrent du fétichisme au polythéisme, qu'ils assignèrent à chacune de leurs divinités des appellations spéciales (1).

Ce n'est pas qu'à l'apparition de cette forme nouvelle, le fétichisme s'éclipse en entier. Nous avons déja démontré qu'à des époques bien plus avancées, il est encore, sous divers déguisements, une partie essentielle des notions religieuses. A plus forte raison doit-il subsister chez des peuples, chez plusieurs desquels les lumières très-imparfaites sont la propriété d'une classe intéressée au maintien de l'ignorance, et dont les autres, occupés de guerres et de pillages, concentrent dans les luttes et les agitations du monde visible leurs passions indomptées et leur intelligence naissante. Aussi retrouvons-nous des traces de fétichisme, et chez les Grecs des temps héroïques, sur lesquels le sacerdoce n'exerçait point d'influence; et chez les Égyptiens, que leurs prêtres tenaient courbés sous un joug de fer. Seulement ces

(1) Hérodote.

vestiges d'une croyance au-dessus de laquelle l'esprit de l'homme s'est élevé, se combinent avec le culte qui doit la remplacer, et les fétiches disciplinés et soumis se placent docilement aux pieds des grandes divinités nationales (1).

Tels sont les premiers pas que la naissance de la civilisation fait faire aux notions religieuses. Ces pas sont les mêmes, quel que soit d'ailleurs le pouvoir des prêtres. Mais si nous voulons aller plus loin, deux routes s'ouvrent devant nous, qui, partant d'un même point, s'éloignent à mesure qu'elles se prolongent. L'une est celle que suit l'homme livré à ses propres forces et à son propre instinct; l'autre, celle où le sacerdoce entraîne l'homme qu'il réduit en servitude.

Ici se présente donc pour être expliquée la distinction que nous avons établie, en com-

(1) Le fétichisme survit même à l'établissement du théisme, quand cette croyance s'étend sur des peuplades peu civilisées. Les nègres mahométans conservent l'usage du Mumbo-jumbo, l'un de leurs anciens fétiches, terrible aux femmes rebelles, qu'ils traînent devant ce simulacre pour les dévouer à sa colère. (Parallèle des relig, I, 175.)

mençant, entre les religions sacerdotales, et celles qu'aucun sacerdoce ne parvient à ranger sous sa dépendance; et notre premier soin doit être de dire quelles sont les causes qui favorisent, et quelles sont celles qui limitent le pouvoir sacerdotal (1).

---

(1) Un écrivain distingué de l'Allemagne (Rhode, ueber Alter und Werth einiger morgenlændischer Urkunden), a entrevu la division dont nous parlons ici, mais n'en a pas, ce nous semble, suffisamment recherché la cause. « Chez les plus anciens peuples » dit-il, « dans un « temps antérieur au commencement de la plus ancienne « histoire, telle qu'elle se présente à nous, se rencontrent « deux systèmes de religion, directement opposés. Le « premier, qui certainement a précédé l'autre, consistait « dans une simple adoration de la nature. Le monde « physique était tout. Tout partait de lui, tout dépen- « dait de lui. Les forces actives, et les corps au moyen « desquels ces forces agissaient, furent divinisés; et on « s'imagina ces dieux toujours corporels, et semblables « aux hommes. On exprima leurs relations réciproques « en mythes, qui se mêlèrent bientôt à l'histoire de leurs « premiers adorateurs. Le second système est d'une tout « autre espèce. Appuyé sur une révélation antique et sa- « crée, le surnaturel s'y déploie, pur et sublime. Il attire « à lui et pour ainsi dire absorbe ce culte de la nature. « Dans ce système, tout dépend d'un être créateur, spi- « rituel, éternel, infini, incommensurablement au-dessus « des créatures. Le monde physique n'est qu'un moyen

« spontanément choisi dans un but moral, et n'a de va-
« leur et d'existence que par son aptitude à atteindre ce
« but. Dès qu'il sera atteint, c'est-à-dire dès que le dés-
« ordre qui trouble le monde spirituel aura cessé, la
« création matérielle s'anéantira et le règne de l'esprit
« pur commencera son éternelle durée. Ce second sys-
« tème a dominé de temps immémorial dans la haute
« Asie, au-delà de l'Euphrate et du Tigre, en Perse, en
« Médie, en Bactriane, dans le Tibet, aux Indes, à la
« Chine, et peut-être en Égypte. L'autre a été adopté
« par les peuples qui habitaient en-deçà de ces fleuves,
« les Hébreux exceptés. Il pénétra en Grèce et en Italie,
« avec ses mythes multiformes; mais la philosophie
« grecque le modifia; et des fragments du second sys-
« tème, s'y étant introduits, composèrent les mystères
« d'Éleusis et de Samothrace. » Il y a dans tout ceci beaucoup de vérités; mais l'auteur ne s'est pas aperçu qu'il laissait subsister deux grandes lacunes. 1° Quelle a été la cause qui a scindé de la sorte en deux catégories dissemblables les idées religieuses? 2° Le système métaphysique, que, dans notre ouvrage, nous regardons comme sacerdotal, est-il descendu jusqu'au peuple? nous ne le croyons pas. Sous ce second système s'est toujours placé le premier. Le peuple a dirigé ses hommages vers les objets visibles, et les abstractions sacerdotales n'ont jamais influé sur lui.

CHAPITRE III.

Des causes qui n'ont pu contribuer que secondairement à l'agrandissement de l'autorité sacerdotale.

La religion de l'état sauvage, et le caractère des hordes qui professent cette religion, tout en favorisant l'influence accidentelle des jongleurs isolés, luttent néanmoins contre l'établissement régulier de la puissance des prêtres. Malgré la superstition de ces tribus stupides, elles nourrissent au fond de leur cœur une secrète aversion contre cette classe d'hommes. Les Chiquites du Paraguay les massacrèrent tous une fois, en disant qu'ils étaient plus nuisibles qu'utiles (1), et les Calmouks et les Lapons expriment fréquemment la même opi-

(1) Lettres édifiant. VIII, 339-345.

nion sur leurs devins (1). Comment donc se fait-il qu'en sortant de cet état de grossièreté, l'homme accorde souvent aux prétendus organes du ciel une autorité fort étendue? Ne devrait-il pas, au contraire, en s'éclairant, s'affranchir d'une domination qui ne repose que sur son ignorance?

Pour arriver à la solution de ce problème, qui renferme tous ceux de l'histoire, il faut découvrir une cause dont l'action soit uniforme, c'est-à-dire, dans l'absence de laquelle le sacerdoce ne soit investi que d'une autorité précaire et bornée, et dont la présence, au contraire, lui confère des attributions redoutables, immenses, illimitées.

Chercherons-nous cette cause dans le développement de la disposition religieuse, qui, lorsqu'elle s'empare de l'ame, l'emporte bientôt sur tous les intérêts présents et visibles? Mais le sacerdoce eût alors dû jouir partout d'une influence sans bornes.

Attribuerons-nous les barrières qui, dans quelques pays, ont restreint cette influence, à

---

(1) PALLAS, voy. I, 359. GEORGI BESCHREIC, XIII Hogstrœm, p. 15.

la rivalité du pouvoir politique, à l'ascendant de la caste des guerriers? Mais la lutte entre les interprètes du ciel et les dominateurs de la terre a eu lieu chez tous les peuples. Tous ont vu s'élever dans leur sein une caste de guerriers. De l'identité de la cause aurait dû résulter l'identité de l'effet.

Remonterons-nous au climat?

On conçoit facilement que, dans les contrées où le climat, disposant l'homme à la contemplation, donne à son imagination beaucoup d'activité, en même temps qu'il le dispense presque entièrement des travaux matériels par la prodigalité du sol, la classe qui s'est chargée de pourvoir aux besoins de cette imagination avide de fables et de terreurs, acquière rapidement un pouvoir sans bornes.

Le climat néanmoins ne saurait être considéré comme la première cause de l'asservissement de l'espèce humaine à des corporations sacerdotales. Le sacerdoce a été revêtu d'une autorité sans limites dans tous les climats. Les druides gaulois, au fond de leurs forêts; les mages des Perses, sur leurs montagnes; les prêtres de l'Égypte, dans leurs marécages, ont non-seulement exercé un pouvoir égal, mais

été redevables de ce pouvoir à une organisation à peu près pareille. Les brames de l'Inde et les drottes de la Scandinavie, les uns sous un soleil brûlant, les autres au milieu des neiges, paraissent des frères vêtus différemment, suivant les degrés de la chaleur et du froid, mais portant dans leurs traits un air de famille non méconnaissable.

D'un autre côté, nous trouvons des climats très-chauds, où il n'a point existé de sacerdoce puissant. Les jongleurs de plusieurs tribus nègres n'ont guère plus de pouvoir que les schammans de la Tartarie. Le sacerdoce en a toujours eu très-peu chez les Grecs, tandis que son influence chez les Gaulois a toujours été presque sans limites.

Or, pour qu'une cause soit admise comme suffisante, s'il n'est pas rigoureusement nécessaire que l'effet n'ait existé qu'avec cette cause, parce qu'il pourrait avoir été apporté d'ailleurs, il est au moins indispensable que partout où la cause a existé, l'effet se retrouve; et sous ce rapport, nous ne pouvons reconnaître le climat que comme une cause accessoire et secondaire.

Il en est de même des terreurs inspirées par les calamités de la nature.

Nul doute qu'il ne faille placer parmi les éléments des institutions sociales et surtout religieuses, les désastres physiques dont le souvenir s'est perpétué dans les traditions de presque tous les peuples du globe.

Si l'homme, dans les circonstances ordinaires et lorsqu'il n'est menacé que par les dangers résultant de l'action habituelle des objets qui l'environnent, est poussé par les terreurs que ces dangers lui inspirent à s'adresser à ceux qui se disent les confidents du ciel, les organes et les favoris des dieux; à plus forte raison, quand tous les éléments se déchaînent contre lui, que la foudre gronde sur sa tête, que la terre s'entr'ouvre en abîmes sous ses pas, que les eaux descendent en mille torrents du haut des montagnes ébranlées, entraînant dans leur cours les rochers énormes et les antiques forêts; à plus forte raison, disons-nous, l'homme, épouvanté de ces grands désastres, doit-il se précipiter dans tous les excès de la superstition, et tomber aux pieds de quiconque lui paraît jouir de quelque crédit auprès des êtres ennemis qui

le persécutent. Ce n'est pas alors la fraude qui cherche à inspirer la terreur; c'est la terreur qui sollicite la fraude, lui présentant une conquête facile, s'élançant au-devant du joug, et demandant à grands cris, contre des calamités inexplicables, de mystérieux appuis et des ressources surnaturelles.

Nous voyons cependant des peuples, chez lesquels de grands bouleversements physiques avaient eu lieu, n'être point soumis aux prêtres. Les annales de la Grèce sont remplies de traditions relatives au déluge. Cette contrée était sillonnée de toutes parts par des révolutions terribles; et les Grecs, au moins depuis les temps héroïques, sont remarquables par leur indépendance du pouvoir sacerdotal.

Il en est de même encore de l'action des colonies.

Toutes les nations attribuent leur sortie de l'état sauvage à l'arrivée de quelque colonie étrangère. Les Indiens nous parlent des Samanéens venus du Nord, disent-ils, et qui les tirèrent d'une situation peu différente de celle des brutes (1).

(1) En rappelant cette tradition indienne, nous ne pré-

La civilisation de l'Égypte remonte, d'après des hypothèses assez vraisemblables, à des

---

tendons soulever ici aucune des questions qui tiennent à l'origine et à l'existence des Samanéens, soit comme nation, soit comme secte. Il nous est indifférent que l'on considère les Samanéens comme une colonie chinoise, qui aurait pénétré dans une portion de l'Inde, ou comme une secte de philosophes indigènes, réformateurs religieux, disciples de Bouddha, ennemis de la division en castes, chassés de leur patrie et triomphants dans d'autres contrées. Chacune de ces opinions a sa vraisemblance : la dernière s'appuie sur de grandes probabilités. Le nom de Samanéen peut venir d'un mot samscrit, *sammen*, qui signifie des hommes qui ont surmonté leurs passions; et il est remarquable que Clément d'Alexandrie et Saint-Jérôme, qui donnent aux gymnosophistes le nom de σημνοί, et de σαμαναῖοι, fassent en même temps mention de Bouddha, tandis que Porphyre attribue aux Samanéens un régime monastique pareil à celui des prêtres Bouddhistes. Mais quoiqu'il en soit de ces conjectures, un fait reste constant. Les Indiens disent tenir leurs connaissances des Samanéens, les Brames parlent de la *nation des Samanéens* qu'ils ont supplantée (Lacroze, Christ. des Indes), et la tradition la plus ancienne et la plus universelle dans l'Inde porte que les ancêtres des bramines et des nayrs ou cutteries (guerriers) sont venus du septentrion, et ont subjugué les premiers habitants de cette contrée (Legentil, vol. I, p. 90-91), ce qui prouve que les Indiens mêmes, malgré leurs pré-

colonies éthiopiennes (1) et indiennes. Celle de la Grèce fut l'ouvrage des Phéniciens et des Égyptiens. L'Étrurie était peuplée de sauvages, quand les Lydiens et ensuite les Pélages y abordèrent. Il paraît que la Phénicie civilisa la Gaule, que la Gaule rendit le même service à quelques portions de la Germanie, et les habitants de la Scandinavie ignoraient l'état social, quand des Gètes victorieux y pénétrèrent.

Mais il faut distinguer dans l'antiquité quatre espèces de colonies. Les unes furent purement conquérantes, les autres à la fois conquérantes

---

tentions à l'antiquité, rendent hommage à l'opinion commune de tous les peuples, en vertu de laquelle tous rapportent leur civilisation à des colonies. Voy. quant au fond de la question, Klaproth, Asia Polygl. p. 42 et suivantes.

(1) Depuis les découvertes récentes de M. Champollion jeune, découvertes confirmatives des recherches des érudits allemands, nous aurions pu remplacer le mot de vraisemblance par celui de certitude, en prenant toutefois la précaution d'observer que la civilisation de l'Égypte par les Éthiopiens ne préjuge rien en faveur de l'originalité de la civilisation éthiopienne, qui peut avoir été portée de l'Inde en Éthiopie, pour être ensuite transplantée d'Éthiopie en Égypte.

et sacerdotales, d'autres purement sacerdotales ; quelques-unes enfin ne furent ni sacerdotales ni conquérantes.

Il est inutile d'avertir nos lecteurs que nous n'entendons par colonies conquérantes que celles qui s'emparèrent en entier des pays où elles pénétrèrent. Quelques combats partiels ne suffisent pas pour mériter ce nom à des colonies. Aucune ne s'est établie dans une contrée, sans livrer quelque bataille : mais lorsque le résultat de la lutte a été le mélange des deux peuples, il n'y a plus eu de conquête, dans le sens que nous donnons à ce mot.

Les colonies purement conquérantes ne favorisent point le pouvoir du sacerdoce : l'effet de la conquête n'est point le gouvernement théocratique, mais le gouvernement militaire ou féodal, s'il nous est permis d'employer, en parlant de temps anciens, une expression moderne. La conquête détruit même quelquefois ou du moins limite l'autorité des prêtres. Cette autorité fut beaucoup moins grande dans les établissements nouveaux que dans l'ancienne patrie des Barbares qui se partagèrent l'empire romain.

Les colonies sacerdotales, sans mélange de

conquête, introduisent dans les contrées où elles se fixent, un sacerdoce qui ne devient tout-puissant que par degrés. Telle fut probablement l'influence des Phéniciens sur les Gaulois.

Les colonies étrangères également à la conquête et au sacerdoce ne parviennent qu'à se fondre avec les indigènes. Il en résulte des progrès dans la civilisation : mais les prêtres, comme corporation, n'y gagnent aucune consistance. Nous verrons les Grecs policés par des colonies qui sortaient d'un pays entièrement soumis à la puissance sacerdotale, et restant néanmoins libres de cette puissance, parce que ces colonies n'avaient point eu de prêtres pour guides.

Enfin, les colonies sacerdotales et conquérantes établissent un sacerdoce qui, s'il n'est pas le pouvoir unique, est au moins toujours le premier des pouvoirs. Les Éthiopiens (1) exercèrent cette action sur l'Égypte.

---

(1) Consultez sur les ressemblances des Éthiopiens et des Égyptiens, sur les communications et les invasions réciproques des deux peuples, Heeren, Idées, etc. I, 431-434. La première civilisation de l'Égypte vint évidemment de

Il est donc certain que des colonies ont pu étendre l'empire du sacerdoce sur des pays dans lesquels il n'aurait pas pris naissance naturellement: mais il est évident aussi que leur

---

colonies sacerdotales, qui donnèrent aux tribus nomades des habitations fixes et se les assujettirent. *Ibid*, 175. Les prêtres de Méroé, en Éthiopie, avaient coutume d'envoyer, partout où leur admission était vraisemblable, des colonies qui transportaient et faisaient triompher, de gré ou de force, dans leurs nouveaux établissements, le culte de leurs dieux et un gouvernement pareil à celui de la métropole. Ammonium, dans le désert, étoit, d'après le témoignage formel d'Hérodote (II, 42), une colonie de cette espèce: non-seulement on y trouvait un temple et un oracle sur le modèle éthiopien; mais la caste des prêtres se choisissait un roi qu'elle tirait de son sein, et qui n'était, comme à Méroé, que son instrument ou plutôt son esclave. (Dion. II). Thèbes et Éléphantine, dans la haute Égypte, étaient deux autres colonies semblables; mais les nombreuses révolutions politiques de l'Égypte les empêchèrent de rester aussi fidèles aux coutumes de leur patrie primitive, qu'Ammonium séparée du reste du monde par le désert qui l'entourait. (Heeren, Idées, etc., II, 441-518 : 567.) Le souvenir de plusieurs de ces colonies a dû se perdre. Quelquefois des monuments s'élèvent contre le silence de l'histoire. Lors de la destruction de Persépolis par les mahométans, on découvrit dans les fondements d'un des principaux temples de cette ville, une pierre précieuse appelée Tutya, qui n'existe qu'aux Indes, sans que rien indiquât comment elle avait

action ne peut être regardée comme une cause première. Dire que telle colonie a imposé des institutions à tel pays, c'est expliquer pourquoi

---

pu y être apportée. (Gœrres Mythen Gesch, I, 261). Les Chaldéens, dit Abulfarage (Hist. Dyn. p. 184), enseignèrent aux hommes de l'Occident à élever des temples aux étoiles. Chose singulière! l'organisation du sacerdoce indien se reproduit dans quelques îles de la mer du Sud. (Forster, Voy. round the World. II, 153-154. Fréville, I, 458.) Aussi est-il probable que ces îles ont été peuplées par des colonies indiennes. Les Gaulois ne connurent l'usage des statues, que par leur commerce avec les Phéniciens. (Mém. Ac. Inscr. XXIV, 359-360.) Justin, qui, dans ce qu'il nous dit sur la Gaule, mérite quelque confiance, comme abréviateur de Trogue-Pompée, Gaulois d'origine, affirme que les Gaulois, avant d'être civilisés par des colonies, adoraient des pierres, des arbres, des armes; c'est-à-dire qu'à cette époque, ils professaient un culte pareil à celui des sauvages. Des colonies phéniciennes y abordèrent. La Phénicie était de tout temps soumise à des corporations sacerdotales, dont les colonies portèrent dans la Gaule toutes les doctrines et tous les usages. On remarque la plus parfaite conformité dans les institutions et même dans les dogmes des deux peuples. (Voy. sur le commerce des peuples anciens avec les Gaulois, Bochart in Chanaan. Mém. de l'Acad. des Inscript. VII; sur le culte d'Isis, qui s'étendit jusqu'en Thuringe et en Silésie, Meiners, Crit. gesch. I, 124. Laureau, Hist. de France avant Clovis.)

le pays subjugué les a reçues : mais il reste encore à rechercher pourquoi elles étaient établies dans la patrie ancienne de la colonie qui les a portées au-dehors.

Ce n'est donc ni dans la nature de l'homme, ni dans le climat, ni dans les bouleversements physiques, ni dans les migrations des peuples, que réside la cause que nous tentons de découvrir. Elle réside dans une circonstance, qui tenant de plus près aux notions que l'homme conçoit des êtres qu'il adore, est à la fois indispensable à la solution du problème, et suffisante pour cette solution.

CHAPITRE IV.

De la cause qui, toutes les fois qu'elle existe, donne au sacerdoce beaucoup de pouvoir.

Il y a des peuples, dont toute l'existence dépend de l'observation des astres: soit que leur position locale les invite ou les force à la navigation; soit que la nature de leur sol leur impose, comme condition de leur subsistance ou de leur sûreté, l'exactitude des calculs astronomiques.

Il y a d'autres peuples, chez lesquels abondent des phénomènes de toute espèce, qu'il est salutaire de prévoir, ou qu'il est au moins naturel d'observer, avec une curiosité attentive.

D'après la manière dont l'homme agité par le sentiment religieux adresse son adoration à tous les objets qui le frappent, il doit infailliblement, lorsqu'il se trouve dans de

telles circonstances, diriger cette adoration, soit vers les flambeaux du ciel, soit vers les forces inconnues qu'il suppose présider aux phénomènes terrestres.

Encore une fois, ce n'est pas sa reconnaissance pour les uns, ce n'est pas sa terreur des autres qui lui suggère la première idée, le premier besoin d'un culte. Mais cette idée qui le remplit, ce besoin qui le tourmente, le portant à chercher des objets pour ce culte, il prend naturellement et il place en première ligne ceux qui influent le plus sur son existence.

Il y a donc des peuples qui sont entraînés à substituer au culte grossier que nous avons décrit ci-dessus, l'adoration des astres : il y en a d'autres qu'une nécessité non moins impérieuse force à l'adoration des éléments (1).

(1) Nous ne donnons point comme nous appartenant en propre, l'opinion que l'astrolâtrie est l'une des deux formes primitives de la religion. Elle se rapproche du système qui fait de l'astronomie la base de tous les cultes. Seulement, les savants qui ont adopté cette hypothèse nous paraissent avoir commis deux erreurs. Premièrement, ils l'ont appliquée sans distinction à toutes les nations du globe, tandis que plusieurs ont pu suivre une

Souvent ces deux espèces de divinités sont invoquées ensemble : le soleil, à la fois globe de feu et roi des planètes, est le centre

---

marche toute différente. En second lieu, ils n'ont pas senti suffisamment que même chez les peuples dont la religion reposait uniquement sur l'astronomie, il y avait toujours eu sous le culte scientifique, un culte purement populaire, dont il ne fallait pas chercher l'explication dans la science; mais d'une part dans des passions, et de l'autre dans des intérêts, qui sont partout et toujours les mêmes.

On verra plus loin que ce culte populaire était nécessairement un fétichisme, plus ou moins déguisé, mais qui, élaboré par les prêtres, s'associait au culte scientifique et se confondait avec lui. Il s'ensuit que toute explication qui part d'une seule idée, est nécessairement plus ou moins fausse.

L'adoration des astres et des éléments s'introduit dans le fétichisme, le fétichisme se place sous l'adoration des éléments et des astres : d'un côté, parce que les peuples qui commencent par l'astrolâtrie veulent pour leur usage journalier des dieux plus individuels; de l'autre, parce que ceux qui partent du fétichisme, mettent les astres et les éléments parmi leurs fétiches. (Georgi; Beschr. Russ. Voelkersch. p. 289; Adair Hist. of the amer. Indians. p. 217.) Les hordes fétichistes qui, en Afrique (Desmarchais, Voy. en Guinée, I, 100), en Amérique (Ulloa, Voy. en Amér.), et dans le Kamtschatka (Steller, descript. du Kamtschatka, p. 281), ne rendent aucun culte aux astres, sont les plus grossières de toutes. Les moins sau-

ou le lien commun des deux systèmes religieux.

---

vages, et en même temps les plus nombreuses, sans en faire leurs divinités uniques, les placent néanmoins au rang des divinités. (Acosta, Hist. des Indes occidentales, Laet, Beschryv. V. Vest-Ind. p. 164, Torti, Relation de la Louisiane.) Mais une distinction fondamentale subsiste toujours. Chez les nations qui commencent par l'astrolâtrie, les dieux terrestres n'occupent jamais qu'une place subalterne. Les éléments et les astres sont au premier rang. Les Égyptiens, suivant Diodore (fragment cité par Eusèbe, Præp. évangel. liv. II), distinguaient deux classes de dieux; les uns éternels et immortels, comme le soleil, la lune, les planètes. Ils y joignaient les vents et tous les êtres qui tiennent de leur nature. Les dieux nés sur la terre formaient la seconde classe. Les peuples au contraire qui, fétichistes d'abord, divinisent ensuite les constellations comme objets visibles, ou les éléments comme forces mystérieuses, ne les mettent point à la tête de la hiérarchie céleste. Apollon et Diane, par exemple, dans la mythologie grecque, sont des dieux secondaires et distincts du soleil et de la lune que les Grecs appellent Hélios et Séléné. Ce ne fut qu'à une époque fort postérieure du polythéisme grec, que les poètes les confondirent. Du temps des tragiques, cette confusion n'avait pas eu lieu. Eschyle distingue les rayons du soleil et ceux d'Apollon. (Suppliant, 198.) Euripide ne considère point Diane comme la lune, mais comme le génie tutélaire de cette planète. (Iphig. en Aulide, 1570.) Il s'ensuit que malgré toutes les additions postérieures, les deux cultes conservent leur tendance primitive.

Or ces deux systèmes créent immédiatement un sacerdoce revêtu d'une puissance que n'ont et ne peuvent avoir les jongleurs des sauvages.

Il est impossible de transformer les éléments ou les astres en fétiches individuels. Personne n'en peut réclamer la propriété exclusive. Ils deviennent nécessairement des dieux collectifs, et pour ces dieux collectifs il faut des prêtres qui représentent auprès d'eux la nation entière.

Pour connaître d'ailleurs le mouvement des astres, pour observer les phénomènes physiques, il faut un certain degré d'attention et d'étude.

Cette nécessité constitue, dès l'origine des sociétés, et tandis que la masse du peuple est encore toute sauvage, des corporations qui font de l'étude des astres leur occupation, de l'observation de la nature leur but, et des découvertes qu'elles recueillent sur ces deux objets leur propriété (1).

---

(1) « Quoi de plus naturel pour les Égyptiens, dont le « salut se rattachait à un événement périodique, que « d'avoir, dès l'instant où ils s'établirent dans le Delta, « une classe de calculateurs, de géomètres et d'astrono- « mes? » (HERDER, Phil. de l'Hist. III, 117.)

Or ces corporations qui se rendent exclusivement les dépositaires de la science naissante, ne peuvent manquer d'acquérir une influence plus étendue que celle qui appartient naturellement au sacerdoce, dans les religions dont les dieux ne sont pas l'objet d'une observation scientifique, et chez les tribus qui n'ont besoin que de petites divinités portatives, que chaque individu peut facilement prendre avec lui, comme son arc et ses flèches, alors qu'il parcourt solitaire la profondeur des forêts.

Il y a plus : à côté de l'étude des mouvements réguliers des astres, se place bientôt celle de leurs relations supposées avec les hommes. A côté de l'observation des phénomènes terrestres, se place de même l'interprétation de ces phénomènes, qui semblent parler à la race humaine une langue sacrée (1). L'adoration des corps célestes, qui conduit à l'astronomie, conduit en même temps à l'astrologie (2). L'adoration des éléments mène à la

(1) La pyromantie était une partie de la religion des Perses. Le feu, dit le Zend Avesta, Izeschné II, 67, donne la connaissance de l'avenir, la science, et inspire des discours aimables.

(2) « Les prêtres égyptiens, dit Diodore, I, 2, 23, avaient

divination (1), deux moyens d'influence bien plus étendus, bien plus immédiats, pour le sacerdoce (2).

---

des tables astronomiques dressées de temps immémorial, et l'amour de cette science leur était héréditaire. Ils étudiaient les influences des planètes sur les êtres sublunaires, et déterminaient les biens et les maux que leurs différents aspects annonçaient aux hommes.» Il y avait en Égypte un ordre de prêtres voués spécialement à l'astrologie. Ils portaient, dans les fêtes, les symboles de cette science. (Clem. Alex. Strom. VI. Schmidt de Sacerdot. et Sacrif. Ægypt., 152-156.)

(1) Pour les peuples qui rendent un culte aux éléments, les phénomènes naturels sont comme autant de signes, au moyen desquels la nature elle-même parle à tous les hommes indistinctement un langage que les seuls habiles peuvent comprendre. (Creutz, trad. de M. Guigniaud, p. 4.)

(2) « Une classe d'hommes livrée spécialement à l'ob« servation des astres, dit Volney, était parvenue à « découvrir le mécanisme des éclipses, à en prédire le « retour : le peuple, frappé d'étonnement de cette faculté « de prédire, s'imagina qu'elle était un don divin, qui pou« vait s'étendre à tout. D'une part, la curiosité crédule et « inquiète, qui sans cesse veut connaître l'avenir; d'autre « part, la cupidité astucieuse, qui sans cesse veut augmen« ter ses jouissances et ses possessions, agissant de concert, « il en résulta un art méthodique de tromperie et de char« la tanisme que l'on a appelé astrologie, c'est-à-dire l'art

On trouve, en conséquence, que les prêtres, tandis qu'ils ont très-peu d'autorité chez les peuplades fétichistes, ou qui arrivent au poly-

---

« de prédire tous les évènements de la vie par l'inspection « des astres, et par la connaissance de leurs influences « et de leurs aspects. La véritable astronomie étant la « base de cet art, ses difficultés le restreignirent à un « petit nombre d'initiés, qui, sous les divers noms de « voyants, de devins, de prophètes, de magiciens, devin- « rent une corporation sacerdotale très-puissante, chez « tous les peuples de l'antiquité. » (Rech. sur l'Hist. ancienne, I, 172-173.) Peut-être, dans ce passage, l'auteur attribue-t-il trop d'influence à l'artifice et à l'imposture. Peut-être l'astrologie eut-elle une autre origine que la fourberie. Les astres, et en général les phénomènes physiques, ont pu exercer une action plus marquée sur l'homme, avant que la civilisation et les découvertes qu'elle amène l'eussent en quelque sorte entouré de boulevards qui le garantissent des impressions extérieures. Cette action pèse encore sur les animaux; les malades l'éprouvent, et les sauvages n'y sont point insensibles. Dans l'enfance du genre humain, une correspondance plus intime a pu exister entre la nature physique et l'homme. Cette correspondance n'a sans doute jamais eu pour résultat de prédire les évènements qui sont dans la sphère du monde moral, c'est-à-dire qui dépendent de l'intelligence et de la volonté. Mais elle a pu laisser pressentir d'une manière que nous ne concevons plus les évènements physiques, tels que les orages, les tremblements de terre, les grandes calamités matérielles. C'est

théisme par le fétichisme, en ont une immense chez les nations adonnées au culte des astres et des éléments.

La religion naturelle au sauvage n'exige et n'admet pour prêtres que de simples jongleurs isolés. L'astrolâtrie appelle des astronomes : le culte des éléments, des physiciens; ou du moins des hommes qui prétendent découvrir et dominer les force occultes de l'univers. De là un accroissement indéfini de puissance.

Consultons maintenant les faits. Ils appuieront les raisonnements qu'on vient de lire.

---

dans ce sens qu'un poète a dit : « En subjuguant la nature, nous avons mis des barrières entre elle et nous : et pour se venger d'être esclave, elle est devenue muette. » Ce n'est pas que l'espèce humaine n'ait bien fait d'en agir ainsi. En triomphant du monde matériel, elle remplit sa destination, elle suit sa route; mais il ne faut pas que maîtresse aujourd'hui de ce qui la maîtrisait jadis, elle nie la possibilité d'un état différent; état dans lequel l'homme sans force contre les impressions du dehors, et soumis à leur action alors irrésistible, cherchait des ressources proportionnées à cette position désarmée, et interrogeait ces impressions, au lieu de les dominer et de les vaincre.

CHAPITRE V.

Faits à l'appui des assertions précédentes.

Retournons d'abord, pour quelques instants, chez les tribus sauvages; nous nous convaincrons de cette vérité.

En Amérique, les habitants de la Floride adoraient principalement le soleil et la lune (1): des prêtres tout-puissants les tenaient asservis; et les pratiques sacerdotales les plus cruelles, comme les plus licencieuses, caractérisaient leur culte (2).

(1) Lafiteau, Mœurs des Sauvages. Allgem. Gesch. der Laend. und Voelk. von America.

(2) Rochefort, Hist. Nat. et Mor. des Antilles. Coréal, Voy. aux Ind. Occid. Allgem. Hist. der Reis. XVII. Lescarbot, in Purchass Pilgrim. Garcil. de la Vega, Hist. Flor.

En Afrique, les Giagues (1) ont le soleil pour dieu suprême; les astres les dirigent dans leurs courses belliqueuses; et l'autorité temporelle, aussi-bien que spirituelle, est réunie dans les mains du Calandola ou premier Pontife (2).

Nous ne nierons point que des circonstances accidentelles n'aient pu soumettre à ce pouvoir théocratique quelques peuplades, chez lesquelles l'adoration des astres ne semble point avoir été en vigueur. Ainsi chez les nègres de Juidah, dont le dieu national est un serpent d'une espèce particulière, le sacerdoce forme une corporation redoutable. Mais c'est que jadis, au moment d'un combat décisif, ce serpent, déserteur de l'ennemi, se déclara leur allié, et des jongleurs adroits s'en prévalurent, pour se consacrer au service de ce mi-

(1) Il est douteux que les Giagues soient une tribu; ils sont peut-être une secte: mais notre assertion n'en serait que mieux prouvée, puisque l'adoration des astres, en réunissant des sauvages de plusieurs tribus, aurait créé une horde à part, professant un culte distinct, et subjuguée par les pontifes de ce nouveau culte.

(2) Parallèle des Religions, I, 70.

raculeux auxiliaire (1). Cette exception n'infirme donc point la règle. Les hordes voisines du royaume de Juidah n'ont pas été séduites par cet exemple; et comme aucun événement ne les a fait dévier de leur marche naturelle, et qu'en même temps elles ne rendent aucun hommage exclusif au soleil, leur sacerdoce est resté sans influence et sans autorité régulière.

Si des tribus sauvages nous passons aux peuples policés (2), le même fait frappera nos regards avec la même évidence.

---

(1) Culte des dieux fétiches, pag. 31.

(2) Nous devons faire remarquer à nos lecteurs que, bien que nous n'ayons à traiter maintenant que de l'état social le plus voisin de l'état sauvage, la distinction des époques est impossible à établir chez les peuples que le sacerdoce a subjugués, tandis qu'elle éclate à tous les yeux dans les annales des peuples indépendants. Cela ne vient pas seulement de la disette de monuments historiques, comme le remarque Gœrres (As. Myth. Gesch. II, 445-447), au sujet de l'Égypte qui parcourut une carrière de plus de deux mille ans, dont nous ne connaissons que le dernier cinquième, de tous le moins national et le plus empreint d'importations étrangères. Cela vient encore de ce que les prêtres, quand ils tiennent en main la puissance, portent tout de suite l'espèce humaine au degré de civilisation nécessaire à son existence et à leur

La religion égyptienne était fondée sur l'astronomie (1) : l'autorité du sacerdoce égyptien était sans limites. Voisine de l'Égypte, l'Éthiopie habitée également par des tribus

---

pouvoir. Alors ils l'arrêtent, sans lui permettre un seul pas de plus. Il en est tout autrement des nations qui jouissent de leur liberté. Comparez les Grecs d'Homère et ceux de Périclès : vous verrez dans toute la nation un progrès régulier et manifeste. Comparez les Égyptiens, tels qu'on nous les peint sous Ménès ou Technatis, et ceux sur lesquels nous avons des notions plus certaines du temps de Psammétichus : vous verrez dans la nation la même ignorance, les prêtres seuls auront avancé.

Il s'ensuit qu'en traitant dans ce chapitre de la puissance des prêtres au premier degré de la civilisation, nous sommes forcés, pour ce qui regarde les nations sacerdotales, à puiser nos preuves dans toute la suite de leur histoire, tandis que, pour les Grecs, nous ne devrons jamais aller au-delà des temps héroïques.

(1) Tout, en Égypte, observe M. de Paw, fait allusion à l'astronomie. La cuirasse du Pharaon Amasis, consacrée à Minerve dans l'île de Rhodes, était remarquable par la trame, où chaque fil avait été tordu de 365 autres, par une allusion à la durée de l'année. Hérodote décrit cette cuirasse. (Rech. sur les Ég. et les Chinois, II, 319.) Les édifices les plus considérables de l'Égypte, le Labyrinthe, le Memnonium, etc., n'étaient destinés qu'à présenter aux regards des symboles de cycles astronomiques et à en conserver la connaissance. En même temps,

adoratrices des astres, est célèbre par la puissance absolue des prêtres de Méroé. Les Syriens adoraient le soleil et la lune, sous les noms d'Aglibolos et de Malachbul (1). Le monde a retenti des orgies bruyantes, des fureurs fanatiques, des mutilations obscènes du sacerdoce de Syrie. La vénération que la religion des Perses recommandait pour les éléments (2)

---

pour une raison que nous avons indiquée plus haut, les éléments étaient adorés avec les astres. On lisait sur un obélisque les noms des huit grands dieux égyptiens. Ces dieux étaient le Feu, l'Eau, le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, le Jour et la Nuit. (THEO SMYRN. de Mus. c. 17. ZENOBIUS cent. Prov. c. 78.)

(1) SELDEN, de Diis Syr. MONTFAUCON, Antiq. expl. t. II, p. 2, p. 389.

(2) Les Perses, dit Hérodote, offrent des sacrifices au Soleil, à la Lune, à la Terre, au Feu, à l'Eau et aux Vents. Ce sont là les seuls dieux qu'ils servent de toute antiquité... Ils appellent Jupiter toute la voûte des cieux. (I, 131.) Consultez aussi Diogène Laerce (Prooem.) Les éléments étaient pour les Perses, dit Clément d'Alexandrie, ce que les statues étaient pour les Grecs, et les animaux pour les Égyptiens. Les Guèbres, descendants des Perses, ont encore un tel respect pour le feu et l'eau, qu'ils n'osent employer l'une à éteindre l'autre. Mettre aux prises ces deux éléments sacrés leur semblerait un crime.

est trop connue pour qu'il soit nécessaire de l'appuyer de preuves. Ces peuples punissaient de mort quiconque souillait le feu et les fleuves (1). Cette adoration se combinait chez eux avec l'astrolâtrie (2). Aussi, bien que souvent menacés par les rois, et quelquefois

---

(1) FIRMICUS, HÉRODOTE, STRABON, XV, Zend-Avesta passim.

(2) Les historiens chinois qui parlent de la religion des Perses sous les règnes des Sassanides, s'expriment dans les mêmes termes qu'Hérodote. La plupart des prières rapportées dans le Zend-Avesta sont adressées aux éléments et aux astres. La caverne que, suivant Porphyre (de Antro Nymph. 6), Zoroastre habitait sur les frontières de Perse, représentait les zones terrestres et les éléments figurés. (Clem. Al. Strom. V. 5.) Nous avons dit plus haut que le culte des astres et celui des éléments finissaient toujours par se combiner. On peut voir dans les recherches de M. de Hammer (Annales de Vienne et de Heidelberg, et Mines de l'Orient), comment cette combinaison s'opéra en Perse. « Les livres Zend, dit Creutzer (trad. franç., I, p. 352), de concert avec tous les monuments et les témoignages des auteurs grecs, prouvent que Mithras est le soleil. Le Zend-Avesta appelle cet astre l'Œil d'Ormuzd, le héros éblouissant et parcourant sa carrière avec confiance, celui qui féconde les déserts, le plus élevé des Izeds, qui ne dort jamais, le protecteur du pays. » v. *ibid.* p. 355. Les sept rois prophètes de Perse, nommés dans le Désatir (voy. note 2 à

victimes de persécutions cruelles, les mages ont lutté avec avantage contre leurs ennemis, et toujours, en définitive, ressaisi le pouvoir. L'observation des astres était une partie essentielle de la religion indienne (1) : l'Inde a de tout

---

la page 68), se distinguent chacun par le culte spécial d'une planète. Par la suite, et nous aurons occasion de le prouver en traitant du prétendu théisme des Perses, beaucoup de notions étrangères ayant pénétré dans leur religion, l'adoration des éléments se concentra dans quelques sectes des mages. (Cassiodor. Hist. Tripart. X, 30.) L'une des principales attribuait l'origine des choses aux trois éléments, le feu, la terre et l'eau. (Hammer, extraits du Burhani-Katii.)

(1) Il y a encore aujourd'hui aux Indes une secte, peu nombreuse à la vérité, qui ne reconnaît d'autre dieu que le soleil. Toutes les fables indiennes ont une relation manifeste avec l'astronomie. Nous en choisirons une au hasard. Le Dieu Agni, étant devenu amoureux des femmes des sept Rischis, si célèbres dans la mythologie indienne, l'épouse de ce dieu, craignant pour lui la colère de ces saints hommes, s'il séduisait leurs femmes, prit la figure de chacune d'elles, et satisfit de la sorte son mari en le trompant. Cependant les Rischis irrités se séparèrent de leurs épouses, qui furent placées dans le zodiaque et devinrent les planètes. (As. Res. IX, 86-87.) De même les douze Adityas, ou fils d'Aditi, fille de Dakcha, fils de Brama, sont le soleil parcourant es douze signes du zodiaque, et près d'eux sont douze g-

temps reconnu l'empire des Brames. Tout nous porte à croire que la Chine, athée aujourd'hui, au sein des superstitions les plus grossières, professait, dans des âges reculés, une religion qui l'asservissait aux prêtres (1), et nous retrouvons à chaque pas dans ses monuments

---

nies qui président aux douze mois de l'année. A côté de l'astrolâtrie se trouve aussi le culte des éléments. Les brahmines invoquent la Terre, l'Air, le Feu, l'Eau, le Ciel, et adorent particulièrement la Terre. Dans les prières du Gajourveda, les éléments sont invoqués, quelquefois seuls, d'autrefois simultanément avec les dieux qui président aux éléments qu'on invoque. L'adorateur dit tour à tour : O Feu, confère-moi la prudence en vertu de mes offrandes; et un instant après : puisse le Feu et Prajapati m'accorder la sagesse ! Puisse l'Air et Indra me donner la science ! (As. Res. VIII, 433-434.) Dans un dialogue qui fait partie du Samaveda, plusieurs sages vont consulter sur la nature de dieu un roi versé dans les choses divines, Aswapaty, fils de Cecaya. Il questionne chacun d'eux sur l'objet de son adoration. L'un répond qu'il adore le Ciel, l'autre le Soleil, le troisième l'Air, le quatrième l'Éther, un cinquième l'Eau, un sixième la Terre. Le roi leur dit que c'est adorer l'Être suprême, l'ame universelle dans ses parties séparées, et qu'il faut l'adorer comme la réunion de toutes ces choses. (As. Res. VIII, 463-467.)

(1) Voy. le dernier chap. du livre VI.

l'astronomie (1), et dans ses rites, des vestiges du culte des éléments (2). Les prêtres mexicains exerçaient une autorité terrible : le soleil était la principale divinité du Mexique (3). Le despotisme sanguinaire du sa-

---

(1) « L'histoire de la Chine parle de l'astronomie dès « ses commencements, et ses premiers rois sont astro- « nomes. Partout nous voyons des observatoires im- « menses, des tours élevées jusqu'au ciel et de vastes « palais, construits astronomiquement, des temples, « des pyramides orientées, des villes aux Sept-Portes, en « l'honneur des sept planètes, des empires divisés en au- « tant de provinces que le ciel, portant le nom du décan « ou du signe qui y préside, les nombres de 3, de 7, « de 12, de 28, de 36, de 52½, de 360, réglant les socié- « tés, les villes, et entrant dans les choses les plus com- « munes de la vie. Le roi de la Chine est habillé de la « couleur consacrée au soleil. Divers empereurs sont « descendus de cet astre, de la Lune, du Chien ou de la « grande Ourse. » (RABAUT, Lettr. sur l'hist. primit. de la Grèce, p. 242.)

(2) Les Chinois adressaient jadis leurs hommages religieux à l'Air et à la Terre. (Notice de l'Yking, p. 428, Mém. de l'Ac. des Inscript. V, 118.) Leur système musical est encore fondé sur les rapports qu'ils supposaient exister entre ces deux éléments. L'usage barbare de jeter les enfants dans la rivière est peut-être une trace de l'adoration des fleuves. (Mém. sur les Chin. II, 40.)

(3) Les dieux des Mexicains étaient partagés en trois

cerdoce carthaginois nous est attesté par tous les historiens (1). Les Carthaginois étaient

classes, comme ceux de l'Égypte. Ceux de la première étaient le soleil, la lune, les planètes, l'eau, le feu, la terre, c'est-à-dire les éléments et les astres. Les Mexicains, à la naissance de leurs enfants, invoquaient principalement l'Eau, la Lune et le Soleil. Les plus anciens et les plus remarquables monuments du Mexique, les pyramides de Taoti-Huacom, étaient consacrés au Soleil et à la Lune. Elles servaient à la fois de tombeaux aux rois et d'observatoires. (Clavigero, Humboldt.) Les rois du Mexique se livraient avec ardeur à l'étude de l'astrologie. Leur année solaire était plus parfaite que ne l'avait jamais été celle des Grecs et des Romains. Le roi d'Alco-Huacom, Nezual-Palli, qui régnait lors de l'invasion des Espagnols, était tellement renommé pour ses progrès dans cette science, que Montézume, effrayé par des présages funestes, eut recours à lui pour se les faire expliquer. Le nombre des prêtres, Topitzqui, était prodigieux au Mexique. Il y en avait 6,000 dans un seul temple de la capitale. (Gomara, Cronica della Nueva Espana, cap. 80.) On en a porté le nombre dans tout l'empire à quatre millions. Deux grands-prêtres, probablement élus par tout le corps du clergé, étaient à leur tête.

(1) Le sacerdoce ne paraît pas avoir formé, chez les Carthaginois, une corporation pareille à celle des brames ou des druides. Cependant il est question d'une députation de l'ordre du clergé, qui, réunie aux principaux citoyens, lors du dernier siége de Carthage, fut envoyée dans le camp des Romains, près d'Utique, pour appren-

adonnés à l'astrolâtrie (1). Les nations voisines des Hébreux étaient pour la plupart subjuguées par un clergé tyrannique, et c'était vers l'astrolâtrie qu'elles entraînaient le peu-

---

dre du consul Censorinus les volontés du sénat. (Appian. de Bello Punico.) Dans tous les cas, les prêtres étaient très-puissants dans cette république. Plusieurs d'entre eux portaient la pourpre, symbole du commandement. Les généraux étaient soumis à des devins auxquels ils n'osaient désobéir. (Diod. II.) Ils livraient sans résistance leurs enfants au couteau sacré : et leurs colonies étaient astreintes à pratiquer et à conserver intact le culte de la métropole (Dion. *ib.*), obligation qui, comme on le verra plus loin, est un caractère essentiel du polythéisme sacerdotal, en opposition avec le polythéisme libre.

(1) La preuve de l'astrolâtrie et du culte des éléments chez les Carthaginois se trouve dans le traité conclu par Annibal en leur nom avec Xénophane, envoyé de Philippe de Macédoine. Les dieux des Carthaginois y sont distingués de ceux des Macédoniens et du reste de la Grèce; et les principaux de ces dieux sont le Soleil, la Lune, la Terre, la Mer et les Fleuves. (Polyb. VII, 2.) Le soleil était adoré sous le nom de Baal, Belsamen, Moloch, et Melkarth; la lune sous celui d'Astarté, et d'Uranie. L'éléphant était consacré spécialement à ces divinités, parce qu'on lui attribuait un sens religieux qui le portait à leur rendre hommage. (Ælian. Hist. Anim. VII, 44. Plin. Hist. Nat. VIII, 1.) Himilco ou Hamilcar, après sa défaite en Sicile, sacrifia des victimes

ple de Dieu. Lorsque Ézéchiel veut peindre sa défection coupable, il nous montre les lévites tournant le dos au tabernacle, pour rendre hommage au soleil levant; et quand Josias déclare à l'idolâtrie une guerre à mort, il s'empare des chevaux et fait brûler les chars consacrés à cette idole brillante (1).

Si nous quittons l'Orient et le Midi pour contempler l'Occident et le Nord, nous trouverons que le culte des éléments avait produit dans la Germanie et dans la Gaule (2) les mêmes effets que l'astronomie aux Indes et en Égypte. Nous

---

à la Mer, en les jetant dans les ondes (Diod. XII, 86); et Polybe rapporte (XV, 1) qu'avant leur conférence avec Scipion, les ambassadeurs carthaginois adorèrent la Terre.

(1) Rois, II, ch. 23.

(2) Voy. Pelloutier, Hist. des Celtes, et le témoignage de Grégoire de Tours, plus digne de croyance, parce qu'une chronique est plus impartiale qu'un système. « Hæc generatio fanaticis semper cultibus visa est obsequium præbuisse, nec prorsus agnovere Deum, sibique silvarum atque aquarum... et aliorum quoque elementorum finxisse formas, ipsasque ut Deum colere, eisque sacrificia delibare consueti. » (Lib. II, cap. 10. ap. Bouquet, Recueil, t. II.) Il est probable que les feux de la Saint-Jean sont un vestige de l'adoration des éléments.

verrons les forêts de cette partie du globe recélant encore les monuments hideux de l'autorité absolue et sanguinaire des druides; au premier rang des objets de l'idolâtrie proscrite par Canut, sont placés le Soleil, le Feu, la Lune et la Terre (1). Cette dernière divinité était invoquée sous le nom d'Hertha par les tribus que nous décrit Tacite (2); les Slavons adoraient le dieu de l'Air; le Tchen-Yk, avec ses Tatars, sacrifiait au Ciel, dont il se disait le fils (3); et lorsqu'un nouvel Odin, guerrier et prêtre à la fois, voulut asservir les Scandinaves, il leur prêcha l'identité de leur dieu suprême avec l'astre du jour.

Ainsi dans les pays les plus différents, chez les peuples de mœurs les plus opposées, le sacerdoce a dû au culte des éléments et des astres, un pouvoir dont aujourd'hui nous concevons à peine l'idée.

---

(1) Ce que nous entendons par l'idolâtrie païenne, dit Canut, c'est lorsqu'on sert les idoles, comme sont le Soleil, la Lune, le Feu, etc. (L. L. Politic Canuti regis, cap. 5. Apud LINDENBR. in Glossar. p. 1473.)

(2) TACITE, Germ. c. 40.

(3) D'HERBELOT, Bibl. Orient. t. VI, p. 96, 144-148.

CHAPITRE VI.

De deux exceptions apparentes ou réelles.

L'HISTOIRE paraît présenter deux exceptions au principe que nous avons énoncé. Ces deux exceptions, dans deux climats différents et presque aux deux extrémités du globe, sont les Arabes et les Germains.

Les Germains, nous dit César (1), ne reconnaissent que des dieux visibles, le soleil, la lune, Vulcain. Voilà le culte des astres et des éléments clairement désigné. Cependant César ajoute que les Germains n'ont point de druides, qui président aux choses sacrées; qu'ils ne construisent point de temples et n'offrent que très-rarement des sacrifices. Ainsi ces peuples au-

(1) De Bello Gallico, VI.

raient adoré les astres, et seraient restés indépendants de la puissance sacerdotale.

Mais le témoignage de César est contredit par celui de Tacite(1). Les Germains, au rapport de ce dernier, avaient des prêtres tout-puissants, et, par le ministère de ces prêtres, sacrifiaient, non-seulement des animaux, mais des hommes.

On a voulu concilier ces deux autorités imposantes, en supposant une migration forcée des druides gaulois dans la Germanie. Cette migration aurait eu lieu sous le règne de Tibère et sous celui de Claude, qui, en effet, poursuivirent les druides avec une rigueur implacable (2). Les prêtres fugitifs auraient porté dans leur nouvel asile les institutions de leur patrie ancienne, et cette révolution se serait opérée précisément durant l'intervalle qui sépare César de Tacite (3).

Mais cette hypothèse est renversée par plusieurs faits incontestables. L'influence sans bornes des prêtres de la Germanie remonte fort

(1) German. 2, 7, 9.
(2) Sustulit (Tiberius) druidas eorum.
(3) Fenel. Acad. des Inscrip. XXIV.

au-delà de l'époque où, suivant ce système, le pouvoir sacerdotal se serait constitué. Les divinités germaniques ont des noms indigènes qui ne permettent point de leur attribuer une origine gauloise. Les prêtres germains chantaient des hymnes et des cantiques qui leur étaient particuliers et qui étaient rédigés dans leur propre langue. Ils les conservèrent, sans aucun changement, même après l'arrivée des fugitifs de la Gaule; et si ces derniers furent accueillis, ce fut en qualité de frères, et nullement d'instituteurs (1). César ne connaissait guère que les frontières de la Germanie. Tacite, écrivant un siècle plus tard, lorsque l'intérieur de cette contrée était, sinon subjugué, du moins envahi par les Romains, devait avoir des notions plus exactes. Son témoignage est donc préférable, et les Germains ne font point exception à la règle générale.

Nous n'en dirons pas autant des Arabes. Il est certain que bien que les astres fussent au nombre de leurs divinités, l'autorité du sacerdoce était chez eux à peu près nulle. Jusqu'à

(1) FRÉRET, Acad. Inscr. XXIV.

Mahomet, chaque tribu, chaque famille créait et changeait à volonté les rites et les objets de son culte (1). C'est que les Arabes étaient une tribu de chasseurs, dont l'homme était la proie. Ils attendaient le voyageur sur leur territoire pour le dépouiller. En leur qualité de chasseurs, les Arabes étaient fétichistes. Ils adoraient des lions, des aigles, des gazelles, tous les animaux, en un mot, de leurs plaines sablonneuses (2). Les astres s'étaient placés parmi leurs fétiches (3), comme nous avons montré que cela doit arriver. Mais le culte des pierres, indice évident de fétichisme, était parmi eux en première

(1) GIBBON, ch. 50.

(2) DESBROSSES, Culte des dieux fétiches, p. 111, tiré de l'Alsharistani. Consultez, du reste, sur l'ancienne idolâtrie des Arabes, POCOCKE, Specim. Hist. arab.; SALE, Prelimin. Disc. to the Koran; ASSEMANNI, Bibliothèq. oriental.

(3) Les Hamyarites adoraient le Soleil, et la tribu de Takif la Lune. Mahomet détruisit son simulacre, auquel ils étaient si attachés, qu'ils firent plusieurs tentatives pour le conserver. (ABULFEDA, Vita Mohammed. POCOCK. Specim. p. 90.) Il est probable que le croissant des Turcs a pris son origine de cette ancienne adoration de la lune. (SELDEN, de Diis. Syr. p. 189.)

ligne (1). Ils les arrosaient d'huile et de vin, usage que nous retrouverons chez les Grecs; et tel fut toujours leur attachement pour l'une de ces idoles, que nous voyons cette pierre braver les efforts de l'islamisme, et reparaître dans le temple de la Caaba, pour y recevoir, malgré le prophète, les hommages

---

(1) Leurs trois idoles les plus célèbres, Allat, Alazzá et Mana, étaient l'une un simulacre de pierre, la seconde un morceau de bois, et la troisième une pierre informe. (MAXIME DE TYR, Dissert. 8. CLÉMENT ALEX. in Prorept. ARNOB. Adv. Gent. VI.) L'idole de Thusaré était une pierre noire et carrée, haute de six pieds, large de deux, sur une base dorée. Les Arabes l'adorent, dit Suidas, par des sacrifices, des libations et des fêtes; et Porphyre ajoute que les Dumatiens en Arabie lui immolaient annuellement un jeune garçon, qu'ils enterraient sous l'autel. Les Arabes adoraient aussi un arbre, probablement l'acacia, et lui avaient même bâti un temple, que Mahomet fit détruire par son général Khaled-ben-Valid. La tribu des Mudaïtes rendait un culte au lion, celle de Morad au cheval, celle d'Hamyar à l'aigle. (POCOCK. loc. cit. p. 93. HYDE, de Rel. Pers. p. 133. SALE, Prelim. Disc. p. 24.) Chaque père de famille avait son dieu ou son fétiche, duquel il prenait congé quand il sortait, et qu'il saluait en rentrant. (POCOCK. *ib.* p. 95.) Certaines idoles étaient soumises à l'influence des astres : on les nommait Thérapim.

des musulmans (1). Le caractère des Arabes triompha constamment des circonstances qui auraient pu le soumettre au pouvoir sacerdo-

(1) Le culte de la pierre noire est de toute antiquité en Arabie, et surtout à la Mecque, à ce que nous disent les auteurs du pays. Lorsque Mahomet fit rebâtir la Caaba, il plaça dans la muraille cette pierre, objet de l'adoration du peuple, et qu'il voulait soustraire aux regards, pour mettre fin à son culte. Mais les nouveaux convertis, attachés à leur ancienne habitude, forcèrent les ministres de l'islamisme à trouver des prétextes pour motiver leur condescendance à cet égard, et ils inventèrent diverses traditions explicatives de l'adoration de la pierre noire. (As. Research. IV, 3, 88.) Les Musulmans lui donnèrent le nom d'Hagiar-Alassovad. Abdallah, fils de Zobéir, la fit enlever et transporter dans le sanctuaire de la Caaba. Hedschadsch la fit remettre à son ancienne place. Lorsque, sous le califat de Moctader, les Carmathes pillèrent la Mecque, ils enlevèrent de nouveau cette pierre, la soupçonnant avec raison d'être une ancienne idole. Elle ne fut rapportée que plus de vingt ans après. Les califes en firent mettre un morceau dans une des colonnes du portail de leur palais de Bagdad, et tous les entrants et les sortants se croyaient obligés de la baiser. Aucun Musulman ne penserait avoir satisfait au pélerinage de la Mecque, s'il n'avait baisé plusieurs fois cette pierre merveilleuse. On lui attribue la faculté de surnager dans l'eau, d'engraisser le chameau qui la porte, et de devenir quelquefois si pesante, que plusieurs bœufs ou chameaux ne

tal (1). Les mages, dispersés après les conquêtes d'Alexandre, se réfugièrent dans le désert, et se mêlèrent à ses habitants sauvages (2). Mais leur influence ne les suivit pas dans cet asile, et tout au plus ils introduisirent dans la superstition de l'Arabe fétichiste quelques-uns de leurs rites, épars et défigurés (3). Ces rites mêmes, dont nous parlerons ailleurs, nous serviront à prouver plusieurs de nos assertions sur le caractère que le sacerdoce donne à la religion.

---

sauraient la remuer. L'ancienne histoire des Arabes raconte que cette pierre, adorée de tout temps et cachée dans la fontaine Zemzem pour qu'elle ne fût pas profanée, fut retrouvée par Abdul-Mothaleb, grand-père de Mahomet, éclairé par une révélation miraculeuse. Cette anecdote prouve l'antiquité du culte des pierres chez les Arabes, et les traces qu'il a laissées.

(1) STRABON, liv. XVI, attribue aux Arabes, sur la foi de quelques auteurs inconnus, une espèce de division en castes. Mais Strabon avait recueilli sur l'Arabie beaucoup de choses évidemment fausses.

(2) GAGNIER, Vie de Mahomet, III, 114; POCOCK. Specim. 146-150.

(3) Les sacrifices humains furent probablement de ce nombre.

CHAPITRE VII.

Des variétés de l'organisation et des formes du pouvoir sacerdotal.

L'ORGANISATION du sacerdoce n'a pas été identiquement la même chez les diverses nations que l'astrolâtrie, ou l'adoration des forces occultes de la nature physique, avait assujetties au pouvoir des prêtres. Cependant, quelque variées que les formes paraissent, elles peuvent être ramenées à deux catégories, les castes ou tribus héréditaires, et les corporations, à la composition desquelles l'élection semblerait avoir eu part.

CHAPITRE VIII.

De la division en castes.

La division en castes n'a pu avoir pour cause première qu'une notion religieuse. Les autres causes qu'on a alléguées, la beauté supérieure des races privilégiées, la volonté des législateurs, l'empire de la conquête, ou la soumission raisonnée des peuples, sont des explications superficielles et insuffisantes.

La beauté des races qu'on a voulu doter de cette espèce de suprématie exigerait elle-même une explication. La difficulté serait ajournée, sans être résolue.

Quand nous admettrions, avec des savants modernes (1), que les deux ou même les trois castes supérieures qui dominaient

(1) Klaproth, As. Polygl. p. 42 et suiv.

dans l'Inde, ne formaient originairement qu'une seule nation, que cette nation descendue des montagnes et victorieuse des indigènes se distinguait d'eux par la blancheur du teint et la régularité des traits (1), et qu'elle consacra par des institutions fixes, revêtues de l'autorité de la religion, sa domination propre et la servitude des vaincus, nous serions pourtant ramenés à reconnaître que ces institutions fixes avaient existé sur les hauteurs de l'Himalaya et du Caucase, avant d'envahir les plaines de l'Indostan. Car il est impossible de penser que la seconde caste, celle des guerriers, au moment même où la conquête enflait son courage et doublait son orgueil, eût accepté pour résultat de ses périls

(1) « La différence de couleur et de profil, entre les « Créoles espagnols et les Péruviens, n'est pas aussi « grande, » dit Heeren, « que celle qu'on observe entre « les bramines et les parias, et je choisis d'autant plus « volontiers cette comparaison », ajoute-t-il, « que l'éta- « blissement des Espagnols dans le Nouveau-Monde, le « glaive et la croix en main, offrirait peut-être la fidèle « image de l'établissement armé des bramines, au milieu « des autochtones de l'Inde, si nous avions l'histoire de « ces derniers. » (HEEREN, Idées, I, 610.)

et de ses triomphes, une innovation toute à son préjudice. Des soldats, guidés par des prêtres, peuvent, au milieu de leurs succès militaires, conserver un superstitieux respect pour la théocratie mystérieuse à laquelle ils rapportent ces succès. Mais cette théocratie doit reposer sur des habitudes antérieures. Les autels peuvent planer sur les camps : mais ce n'est pas du sein des camps que, pour la première fois et spontanément, les autels s'élèvent : et tant que nous n'aurions point découvert la cause de la prééminence sacerdotale, dont la division en castes n'est que le développement, nous ne nous rapprocherions en rien de la solution du problème. Ainsi, la beauté des vainqueurs et la difformité des vaincus, en les admettant dans toute leur étendue, malgré des exceptions remarquables (1), n'expliquerait nullement l'institution des castes. Ce serait toujours chez les vainqueurs mêmes qu'il faudrait en rechercher le principe.

Lorsque Aristote (2) la fait remonter à Sé-

(1) Voy. ci-dessous la note 1 à la page 74.

(2) Politic. VIII, 10.

sostris, il se conforme à l'habitude des Grecs, qui rapportaient à ce conquérant toutes les institutions dont ils ignoraient la source. Nul législateur ne blesse de la sorte l'égalité naturelle, à moins qu'il ne trouve un appui dans une opinion préexistante.

Les Indiens qui aujourd'hui nous parlent de l'expérience de l'anarchie, et du sentiment qui aurait conduit les peuples à l'éviter à tout prix, en établissant contre le désordre d'immuables barrières, sont, comme nous, des hommes civilisés, qui, formant des conjectures sur des âges fort antérieurs, leur prêtent les raffinements de leur propre civilisation. Il y a, dans l'avilissement des castes inférieures et dans leur résignation à cet avilissement, quelque chose que n'expliqueraient ni la lassitude de l'anarchie ni le désir de l'ordre, et qui ne peut être le résultat d'une simple combinaison politique, mais doit remonter à un état social, dans lequel la grande majorité de l'espèce humaine ne possédait encore ni la connaissance de ses droits ni le sentiment de ses forces (1).

(1) « Le devoir naturel du brame est la paix, l'absti-

L'effet de la conquête, nous l'avons dit plus haut, n'est point le gouvernement sacerdotal. Rien ne ressemble à ces séparations mystérieuses élevées entre les habitants d'un même pays. L'inégalité des rangs a pour principe, dans le gouvernement militaire, une différence réelle, celle de la force. Le principe de l'inégalité des castes tient à une opinion de tache originelle, de souillure indélébile, qu'aucune disproportion de force ne peut effacer. Les Brames de l'Inde n'ont point conquis de droit le pouvoir politique. Ils ne forment point la caste des guerriers, du sein de laquelle sont le plus souvent tirés les rois (1). Nous voyons pourtant ces rois, ces guerriers, s'efforcer vainement de pénétrer dans la caste sacrée, et reculer le glaive en main devant la barrière qui les sépare des Bramines désar-

« nence, le zèle, la pureté, la patience, la rectitude, la « sagesse, la science et la théologie. Le devoir naturel du « cuttery est la bravoure, la gloire, la générosité et la « noblesse. Le devoir naturel du Vaisya est le travail, le « soin de ses champs et de son commerce. Le devoir na- « turel du soudra est la servitude. » Bhaguat Gita, p. 130.

(1) HERDER, Phil. de l'Hist. III, 35.

més. Niebuhr (1) remarque, comme une singularité, que, pendant son séjour dans l'Inde, un prince était parvenu, à force de dons et de souplesses, à entrer dans l'ordre des Brames (2).

---

(1) Voy. en Arabie, II, 17.

(2) Un auteur allemand (Meiners, de Orig. castar. Comm. Soc. Gœtt.) a proposé, sur l'origine des castes, un système ingénieux, mais admissible seulement pour l'un des pays que l'histoire nous montre clairement avoir été divisé en castes, nous voulons dire l'Égypte, l'Inde et l'Éthiopie. Il suppose deux migrations, dont la première aurait été subjuguée par la seconde, et regarde la classe intermédiaire comme le produit du mélange des deux classes primitives. Cette hypothèse devient probable lorsqu'on la restreint à l'Égypte. L'Égypte a été peuplée, nous avons déja eu l'occasion de l'observer, par des colonies éthiopiennes et indiennes (Meiners, Hist. gen. hum. p. 29. Kaempfer, Hist. du Japon, II, 90. Rooke, p. 23. Heeren, Idées, II, 565-568, et surtout la note 7); et la division en castes, établie dans l'Inde et dans l'Éthiopie, peut avoir été transportée par les colons dans leurs nouveaux établissements. Elle a dû s'y maintenir d'autant mieux que la diversité des races est venue à son secours. Hérodote déclare les Égyptiens un peuple noir, à cheveux crépus. (Hérod. II, 104.) Il est certain qu'il y a eu en Égypte plusieurs races d'hommes, qui se sont livré de violents combats : car, sur quelques monuments nouvellement découverts, on voit des hommes

Ce n'est pas que nous considérions la division en castes, précisément comme une invention sacerdotale. Elle a pu trouver sa source dans une disposition naturelle à l'homme : il est assez enclin à rendre ses institutions plus fixes, par un partage plus ou moins régulier des différentes occupations de la vie entre dif-

---

rouges frappant ou tuant des hommes noirs (DENON, Voy. en Égypte, II, 228, Heeren, II, 544-551), tandis que sur un plus grand nombre, sur les bas-reliefs du temple d'Osiris, par exemple, dans l'île de Philé, ce sont les hommes noirs qui tuent les hommes rouges que des savants ont pris, non sans vraisemblance, pour des Hycsos, pasteurs, ou des Juifs. (GOERR. As. Myth. Gesch. Préf. XXXII-XXXIII.) Mais lorsque l'auteur de cette hypothèse, qui expliquerait ainsi d'une manière satisfaisante la transplantation de la division en castes d'un pays dans un autre, veut l'appliquer à l'origine de cette institution, ses raisonnements portent à faux. Toute colonie, dont la patrie primitive n'aurait pas été elle-même divisée en castes, n'aurait pas introduit ailleurs cette division. On peut donc attribuer à des colonies indiennes ou éthiopiennes la division des Égyptiens en castes; mais il faudra toujours expliquer l'origine de cette division aux Indes ou en Éthiopie; et si l'on prétendait, suivant une tradition reçue (Voy. de Legentil, I, 90-91), que les ancêtres des brames étaient eux-mêmes des étrangers, l'on n'aurait encore reculé l'objection que d'un degré.

férentes classes. Ce penchant, qui prévaut quelquefois au sein de la civilisation, se fait déja remarquer chez les tribus sauvages. Les Iroquois et les Algonquins se sont réunis, il y a peu de siècles, à la condition que les uns seraient agriculteurs, les autres chasseurs (1). Chez quelques hordes africaines, il y a des pêcheurs et des chasseurs héréditaires (2); et chez les Turcs (3), l'administration de la justice est la propriété de certaines familles, qui en exercent héréditairement les fonctions. Les Lapons ont des races de magiciens (4), et l'on en rencontrait de médecins et de poètes, parmi les montagnards de l'Écosse, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (5).

L'homme a donc pu, sans calcul intéressé de la part d'une classe, considérer les enfans de ceux qu'il croyait favorisés par les Dieux, comme appelés à l'héritage de cette faveur.

---

(1) Journal de Charlevoix.

(2) Iserts, Voy. p. 224.

(3) Porter sur les Turcs.

(4) Voyages d'Acerbi.

(5) Pennant, a Tour in Scotland.

Mais le sacerdoce a tiré parti de ce penchant de l'homme, comme de tout ce qui est dans la nature ; et pour en mieux profiter, il l'a combiné avec une notion également naturelle, celle de pureté et d'impureté.

Il y a des climats qui rendent certains aliments nuisibles, certaines maladies communes ou contagieuses. Les pays très-chauds obligent leurs habitants à des bains et des ablutions fréquentes. De là des abstinences ou des précautions indiquées par la nécessité et bientôt consacrées par l'habitude. Les prêtres trouvèrent dans ces précautions ou ces abstinences le germe d'une notion mystérieuse qu'ils étendirent et développèrent. Mille circonstances indifférentes, mille rencontres fortuites devinrent dans leur doctrine des causes d'impureté. Rien ne paraîtra plus simple, si l'on réfléchit à la multitude de cérémonies, d'expiations, de purifications que cette notion entraîne, et dans lesquelles l'intervention du sacerdoce fut toujours représentée comme indispensable.

Aussi les idées de souillure occupent-elles une place importante dans les religions soumises aux prêtres. On voit, dans les préten-

dus extraits d'Hermès, par Stobée (1), les éléments se plaindre d'être souillés. On connaît le respect qu'avaient pour eux les peuples de l'Occident et du Nord; leur crainte de les profaner, en y jetant des choses immondes; et l'opinion qui plaçait dans cette catégorie tout ce qui émanait de l'homme, son souffle, ses cheveux et sa dépouille mortelle.

Ce qui prouve que ces idées étaient devenues l'objet d'un calcul intéressé, c'est que l'arbitraire se glissa bientôt dans l'interdiction des aliments. Leur salubrité ou leur insalubrité cessèrent d'être en première ligne. La règle établie, on voulut l'expliquer par des motifs de ce genre : mais la plupart du temps ces motifs se sont trouvés faux (2).

Le sentiment religieux peut aussi avoir eu sa part à l'institution des castes. L'idée de la pureté est l'une de celles qu'il chérit le plus; et il a dû adopter avec avidité ce qui était raconté à cet égard, par des mortels privilégiés qui commandaient tour-à-tour le respect et la crainte.

---

(1) II, 968-976.

(2) Meiners, Crit. Gesch. der Relig. I, 229-251.

Les notions de pureté et d'impureté une fois admises, il dut arriver que, parmi les professions nécessaires à la vie, plusieurs condamnèrent ceux qui s'y livraient à contracter diverses souillures. Ces professions s'exerçant assez naturellement de père en fils, il s'établit entre les classes une sorte de gradation. Il y en eut qui ne purent approcher des autres sans une purification préalable, et bientôt chacun mit son orgueil à n'être approché que par le plus petit nombre d'individus qu'il était possible, parce que tous ceux dont il évitait le contact lui paraissaient des créatures d'un ordre inférieur (1).

Le sacerdoce, placé au sommet de la hiérarchie sociale, encouragea ces notions, qui étaient d'autant plus favorables à ses vues,

(1) Les idées d'impureté, consacrées chez les Hébreux, sans aucun rapport avec l'institution des castes, introduisirent néanmoins dans l'intérieur de certaines sectes juives quelque chose de pareil. Les Esséniens étaient divisés en quatre classes, séparées l'une de l'autre presque autant que les castes indiennes. Quand un membre de la caste supérieure était touché par un individu de l'une des trois autres, il se purifiait, comme s'il eût été souillé par l'attouchement d'un étranger.

qu'elles établissaient une distinction tout à la fois permanente, puisqu'elle était héréditaire; incontestable, puisqu'elle reposait sur la volonté des dieux; applicable à tous les instants, puisqu'elle prescrivait des formes qui devaient être observées dans les relations les plus habituelles. Ainsi les prêtres égyptiens, non contents d'écarter les étrangers qui se nourrissaient d'aliments immondes, obligeaient quiconque se présentait devant eux à des ablutions réitérées (1).

De la sorte, des séparations que la nature et l'usage avaient introduites d'abord entre les diverses classes, mais que leur volonté et les progrès de la civilisation pouvaient renverser et auraient renversées, devinrent, par l'intermédiaire du sacerdoce, d'insurmontables barrières. Sous ce point de vue, l'institution des castes peut être regardée comme son ouvrage. Interprète de la loi divine, il appuya cette institution de son autorité. D'accidentelle et précaire qu'elle était, il la rendit inviolable et sacrée. Il parqua l'espèce humaine, si l'on

(1) Porphyr. Schmidt de Sac. et Sacr. Æg. p. 57.

peut employer ce mot, et la subdivisant en fractions isolées, l'empêcha de se réunir contre ses tyrans qui se disaient ses guides.

Les pays où l'institution des castes se trouve le plus clairement et le plus solidement établie, sont précisément ceux dans lesquels se combinent l'adoration des astres et la chaleur du climat; cause secondaire, comme nous l'avons dit, mais très-favorable à la puissance des prêtres.

Aussi font-ils toujours remonter aux dieux cette classification de l'espèce humaine. Chez les Indiens, Brama en est l'auteur (1). Isis l'établit chez les Égyptiens. Diemschid, dirigé par

(1) Brama voyant la terre vide d'habitants, créa de sa bouche un fils qu'il nomma Brahman, et qui fut la tige de la caste des Brames. Il lui révéla les Vèdes émanés de ses quatre bouches. Brahman, dont la mission consistait à interpréter et à répandre la parole divine, se retira dans la profondeur des bois. Là, il se voyait menacé sans cesse par les animaux féroces. Il invoqua son père contre ces dangers. Du bras droit de Brama sortit alors un Cutterie (guerrier) qui, en se mariant avec sa sœur, que le créateur avait tirée de son bras gauche, fut la souche de la seconde caste. Mais tout entier à la défense de son frère aîné, il ne pouvait cultiver la terre ni pourvoir à ses besoins. De la cuisse droite de Brama, naquit Vai-

un héros sous l'immédiate inspiration d'Oromaze, partage en quatre classes les habitants de la Bactriane (1); et dans l'antique Assyrie, c'est encore Mahabad (2), le premier législateur, le premier roi, mais aussi le premier

---

sya, auquel la caste des agriculteurs et des commerçants dut la naissance. Enfin les travaux serviles restant à exécuter, le pied droit de Brama enfanta un fils, Soudra, qui, de même que ses descendants, fut consacré à la servitude. (POLIER, Myth. des Indiens.)

(1) ARRIEN, VII. STRABON, XVI.

(2) DABISTAN, p. 35-50; traduction de Dalberg. Le Dabistan a passé long-temps pour être une traduction persane d'un manuscrit Pehlvi, par un Mahométan de Cachemire, Sheik Mohammed Mohsen, surnommé Fani. Mais il paraît aujourd'hui plus vraisemblable, d'après les recherches de M. Silvestre de Sacy, que cet ouvrage, ainsi que le Desatir, autre prétendu manuscrit Pehlvi auquel le Dabistan fait des allusions fréquentes, est l'œuvre de quelque faussaire indien, écrivant postérieurement à l'établissement du mahométisme, et sous l'influence de cette croyance conquérante. Cependant, comme l'auteur de cette imposture annonçait le tableau des religions de l'Asie dès la plus haute antiquité, il a dû recueillir les traditions les plus anciennes; et celle qui attribue à la division en castes une origine surnaturelle est d'autant plus certainement de ce nombre, qu'elle s'accorde avec ce que toutes les autres mythologies racontent sur ce point.

prophète et l'inventeur du premier langage, qui divise en castes les peuples soumis (1).

---

(1) Un fait prouve combien les prêtres sont attachés à la division en castes. La seule persécution qui ait eu lieu dans l'Inde a été exercée contre les Bouddhistes, non à cause de leur doctrine religieuse, mais parce qu'ils attaquèrent la division en castes, et voulurent la détruire. (Schleg. Weish. der Indier, p. 183.) Cette particularité explique les contradictions des Indiens au sujet de Bouddha. Il est, d'après eux, le neuvième avatar ou la neuvième incarnation de Wichnou. (Voy. Aboul-Fazel, dans l'Ayin Akbery.) Mais il ne jouit d'aucun culte : ses temples sont déserts, ses idoles renversées. Tout ce qui le concerne est entouré d'une sorte d'horreur. La planète à laquelle il préside (Mercure) est accusée d'une influence funeste. Cependant, comme l'observe Creutzer (Trad. fr. p. 300), il n'y a qu'un pas de la philosophie vedanta au bouddhaïsme. A. W. Schlegel, en parcourant les doctrines bramaïques, démontre cette identité. (Indisch. Bibl. I, 4, 414.) Mais la réforme de Bouddha tendait à effacer la distinction des castes. De là la vague flétrissure qui pèse sur son nom et la proscription de ses sectateurs. Il y a plus; la division en castes a tant d'attraits pour le sacerdoce, que les prêtres bouddhistes, qui dominent dans l'île de Ceylan, y ont réintroduit, contre l'intention et les préceptes de leur fondateur, quelque chose de semblable. Les radis ou radias sont les parias de cette île. Quiconque les touche, même par hasard, devient impur. Ils sont obligés de se jeter sur le ventre, lorsqu'ils rencontrent un membre de la caste supérieure. Cette conduite des prêtres bouddhistes

Cette division est en général assez uniforme. Les variations peu importantes qu'on remarque dans les récits des voyageurs n'ébranlent point l'authenticité et ne changent rien à la nature du fait principal.

De nos jours, non moins que dans l'antiquité la plus reculée, le premier ordre aux Indes est celui des Brames (1), le second celui des guerriers (2). Il importe peu que sur les

---

nous a rappelé celle des premiers réformateurs protestants, qui, proscrits dans les pays catholiques pour avoir réclamé la liberté d'examen, ont proscrit à leur tour dans les états où ils étaient devenus une puissance, ceux qui réclamaient cette même liberté. La nature a accordé aux radias de l'île de Ceylan, en dédommagement de leur proscription, des femmes plus belles que celles d'aucune autre caste. Aussi les riches les enlèvent, ayant adopté pour règle que les femmes ne sont impures que pour les femmes. Ce fait renverse l'hypothèse qui attribue l'avilissement des parias à leur difformité.

(1) Ils se disent issus de la tête de Brama.

(2) Issus des épaules de Brama. Cette généalogie divine des castes est rapportée dans le symbole des Bramès. Peut-être, ajoutent les auteurs de ce symbole, ces généalogies sont-elles allégoriques, mais nous les croyons très-réelles. (Bhag. Gita, Préf. XXXVI.) Nous retrouvons la caste des guerriers, ou Cutteries, dans les Cathæi d'Arrien. (Lib. V, 22.)

ordres inférieurs les relations diffèrent (1). Les institutions d'une contrée exposée sans cesse à des invasions et perpétuellement asservie par des étrangers ont dû se ressentir de cette suite de bouleversements. Mais il n'en est pas moins constaté que les individus des diverses castes sont séparés par une barrière religieuse et ne peuvent même dans les habitudes de la vie s'approcher les uns des autres qu'à une distance déterminée par la religion (2). Lorsque cette distance est franchie,

---

(1) PYRARD (I, 265) prétend qu'il n'y a que trois ordres. ANQUETIL (p. 145) en compte cinq. Hamilton dit qu'il y en a huit (I, 310). Ces auteurs nient que les marchands forment un ordre à part. Dow, Sonnerat et Niebuhr l'affirment. LACROZE (Christianisme des Indes, p. 433-476) porte le nombre des castes à quatre-vingt-dix-huit. Mais tous placent en tête le sacerdoce.

(2) Entre le Brame et le guerrier, le rapprochement est permis, mais l'attouchement est illicite : entre le cultivateur et le brame, la distance est de 36 pas : entre le guerrier et l'artisan, elle doit être de douze : entre le brame et l'artisan, elle est de 50 : entre celui-ci et le guerrier, de 30, et l'artisan doit rester à 12 pas du cultivateur. Voy. dans les Recherches asiatiques, tome V, l'extrait du livre intitulé Kerul-Oodputter, livre qui est en grande vénération parmi les habitants de la côte du Malabar.

le membre de la caste supérieure est déchu de son rang, et n'échappe à l'esclavage que par l'apostasie ou la fuite (1). Le même sort l'attend, si ses lèvres touchent à un mets préparé par un homme d'une caste inférieure (2). Les Brahmes pauvres qui sont employés chez de riches Indiens, en qualité de secrétaires, croiraient se dégrader, en mangeant avec leurs maîtres (3).

Tel est chez ces peuples l'ascendant de ces notions sur la distinction des castes, qu'elles l'emportent dans leur esprit sur l'intérêt même de leur religion : car ils réduisent les Indiens devenus immondes à se réfugier dans le mahométisme, sous peine d'être vendus comme esclaves. Aussi l'auteur arabe qui nous a transmis ces details attribue-t-il cette intolérance à la volonté de Dieu, qui, de la sorte, contraint ses propres ennemis à favoriser le

(1) Quand un Indien est chassé de sa caste, son père, sa mère, sa femme, tout le monde l'abandonne.

(2) Asiat. Res. Voy. 5-16.

(3) Niebuhr, Voy. II, 7. Il est même de la dignité des deux premiers ordres d'ignorer de quels aliments le reste de la nation se nourrit. M. Hamilton raconte

triomphe de la foi et la multiplication des fidèles (1).

A plus forte raison, les mariages inégaux sont-ils défendus. La mort en était jadis la peine inévitable. L'adoucissement des mœurs a substitué à cette punition celle du bannissement, et les brames se sont arrogé le droit de prendre des femmes dans la caste des guerriers (2). Mais si le temps et la nature ont ainsi mitigé la sévérité des institutions, les races croisées qui résultent de ces alliances impies sont toujours considérées avec défaveur, et des professions ignobles leur sont assignées (3).

Au plus bas échelon de cette hiérarchie tyrannique, on aperçoit une race proscrite, en dehors de l'état social. Les malheureux Parias, comme on sait, pêcheurs ou tanneurs pour la plupart,

---

qu'ayant consulté un Zimendar sur l'arbre nommé Madhora et sur son utilité, celui-ci regarda ces questions comme un outrage, et lui répondit d'un ton de reproche : Que puis-je savoir relativement à un arbre qui ne sert qu'au peuple? (As. Res. I, 305.)

(1) Description du Malabar, par ZEINEDDIEN-MUKDOM, écrite en arabe, vers l'an 1579.

(2) Asiat. Res. V, 16.

(3) Asiat. Res. V, 53-6.

ne sont pas au rang des hommes (1). Ils sont exclus de toute société, repoussés des chemins, des fontaines, des temples; leur attouchement, leur présence, leur souffle sont impurs. Autrefois on pouvait les tuer sans crime; aujourd'hui encore, les autres castes se feraient scrupule de les secourir (2).

---

(1) HERDER, Phil. de l'Hist. III, 42. ROGER, Pagan. Indien, I, 2. PYRARD, I, 276. On peut voir une description détaillée et révoltante de cette misérable caste, dans le Voyage au pays de Bambou, p. 76. Les lois de Menou sanctionnent la proscription des Parias. (Lois de Menou, p. 381). Ils sont les exécuteurs des criminels condamnés à mort. (SONNERAT, I, 47.) Mais ce qui prouve que ce n'est point en cette qualité qu'ils sont immondes, c'est que leur nombre est tellement considérable qu'ils ne sauraient se restreindre à une profession pareille. Ils ne sont point infâmes parce qu'ils l'exercent, ils l'exercent parce qu'ils sont infâmes. Les Indiens, qui prennent soin des serpents et des insectes, laisseraient périr un paria de peur de le toucher.

(2) On a révoqué en doute l'état de proscription dans lequel la religion précipite les parias. On a objecté l'impossibilité d'empêcher que dans les villes commerçantes, comme Bénarès, Patna, Delhi, Agra, ces parias, commerçants eux-mêmes, ne rencontrent à chaque instant des cutteries ou des brames, et n'aient avec eux de fréquentes communications. Nous accordons volontiers que le temps et l'industrie modifient les institutions et les font dévier

Par une disposition singulière, l'homme cherche à se consoler de l'oppression, plutôt

---

de leur rigueur première. Mais il n'en est pas moins vrai que le principe religieux subsiste; que les livres sacrés des Indiens l'établissent et le recommandent; qu'il est dit formellement dans plusieurs de ces livres que le meurtre d'un paria est une action permise. L'époque à laquelle ces meurtres avaient lieu impunément, est, à ce que prétend un écrivain qui voudrait justifier les Indiens de cette imputation, plus éloignée de leurs mœurs actuelles que nous ne le sommes des lois de saint Louis qui ordonnaient de brûler les lèvres et de percer la langue à tous ceux qui juraient ou blasphémaient. (Des Castes de l'Inde, ou lettres sur les Indoux, Paris 1822.) Mais ces paroles mêmes, dans la bouche d'un apologiste déclaré des mœurs et des coutumes de l'Inde, prouvent qu'autrefois du moins l'accusation qu'il repousse en leur nom n'était que trop fondée. Nous n'avons point à examiner ici quelle a pu être la première origine des parias, ou, pour employer une dénomination moins usitée en Europe, des tchandalas, qu'un autre écrivain nous présente comme soumis à des lois fixes, et gouvernés autrefois par des monarques. Il nous suffit qu'après s'être appuyé de faits peu démontrés et de traditions vagues, celle, par exemple, d'une alliance entre les princes indiens et les souverains des tchandalas, il ait reconnu que ces derniers étaient des êtres avilis; que les fables indiennes, pour exprimer la dégradation dans laquelle l'homme tombe par ses fautes, nous le montrent transformé en tchandala, c'est-à-dire descendu au rang des brutes; que ces tchandalas ou parias se nourrissent de

en l'exerçant lui-même qu'en lui résistant. Les Parias entre eux se sont subdivisés en ordres qui se renvoient le mépris dont on les couvre. L'horreur qu'ils manifestent leur semble un dédommagement de celle qu'ils inspirent.

L'institution des castes était consacrée en Égypte d'une manière non moins immuable (1). Les grandes divisions étaient les mêmes. Les différences de détail qui tiennent à des énumérations incomplètes ou à des subdivisions qu'on a méconnues, sont de peu d'importance (2). Il nous suffit que les prêtres soient

---

cadavres, qu'ils ne puissent jamais rentrer en grace, et que leur nom même soit donné à tous les malfaiteurs indistinctement : l'ingénieuse découverte de M. Schlegel, sur l'identité des parias et des bohémiens, émigrés de l'Inde, dont les mœurs et les abominables pratiques sont encore celles de leurs ancêtres, ne prouve que mieux l'avilissement qui peut résulter pour l'espèce humaine d'une proscription sacerdotale.

(1) Voy. sur les castes Égyptiennes, Hecatæi Fragm. Apud. Creutzer fragment. Hist. Antiq. Græc. p. 28 Creutz. Symb. I 227. Heeren, *Idem*, II, 554. Ce que nous disons ici de l'Égypte s'applique à l'Éthiopie. « Plurima utrique genti fuisse communia : reges pro Diis habere : statuarum formas et litterarum caractera, cœtum sacerdotum, etc.» Diod. I.

(2) Hérodote (II, 164) compte sept classes, dont les

toujours héréditairement la première de toutes les classes (1); les guerriers formaient la seconde (2), et il est remarquable que les gardeurs de troupeaux étaient en Égypte, comme les Parias aux Indes, l'objet du mépris universel (3). Seuls entre tous les Égyptiens, dit Hérodote, ils ne peuvent entrer dans les tem-

---

membres devaient rester fidèles à la profession de leurs pères. Diodore, dans un endroit, n'en indique que trois (I, 2-8); et Strabon (XVII) confirme cette assertion par son témoignage. Cependant le même Diodore porte ailleurs (I, 73-74) ces divisions au nombre de cinq; et Platon distingue six ordres, les prêtres, les soldats, les agriculteurs, les artisans, les chasseurs et les bergers. (In Timæo.)

(1) Dès le temps de Joseph, les prêtres interprètes des hiéroglyphes formaient déja une classe à part. (Euseb. Præp. Evang. lib. II.) Les Égyptiens comptaient à Thèbes, depuis Ménès jusqu'au temps d'Hécatée de Milet, 345 prêtres, qui s'étaient succédé de père en fils. (Hérod. II, 143.)

(2) La caste militaire se composait de deux grandes tribus, les hermotybiens et les calasiriens, auxquels étaient assignés en propriété quelques-uns des nomes les plus fertiles de l'Égypte. Toute occupation mécanique leur était interdite. (Hérod. II, 164, 368. Dion. I, 73. Letronne sur Rollin.)

(3) Genèse, XLVI, 34.

ples. Personne ne veut leur donner ses filles en mariage ni épouser les leurs. Ils ne se marient qu'entre eux (1).

Il ne faut pas méconnaître toutefois quelques différences qu'un œil attentif démêle entre les institutions de l'Inde et celles de l'Égypte. Celles-ci tenaient peut-être à la politique autant qu'à la religion (2). Le passage d'Hérodote que

---

(1) Hérod. II, 47. Le mépris des Égyptiens pour les gardeurs de pourceaux, venait de leur haine contre les tribus nomades, qui menaçaient perpétuellement leurs repos et leurs propriétés. D'après le genre de vie des pasteurs, dit M. Heeren (*idem*, II, 635), on ne devait les regarder en Égypte que comme des ennemis qu'il fallait supporter, faute de pouvoir s'en délivrer tout-à-fait. Le vaste et montagneux pays qu'ils habitaient n'était qu'imparfaitement soumis par les Pharaons, et l'assujettissement des hordes errantes était toujours incertain et précaire. De là les sentiments d'aversion que les Égyptiens éprouvaient pour eux, et que la caste sacerdotale entretenait avec soin. Le passage de la Genèse, XLVI, 34, prouve que cette défaveur remonte jusqu'aux âges les plus reculés.

(2) Un auteur allemand, des lumières duquel j'aime à reconnaître que j'ai profité, M. Heeren, me paraît cependant s'être exagéré à ce sujet la part de la politique. « Les castes, » dit-il (Ideen, II, 594), « ne s'établirent en « Égypte, d'une manière positive, qu'après la réunion « de cette contrée en un seul royaume. Bien que l'ori-

nous venons de citer indique une exception dirigée contre les pasteurs, et donnerait à croire que l'hérédité des professions était consacrée plus sévèrement que celle des races, c'est-à-

« gine de cette institution ne se laisse pas déduire historiquement, on peut la rapporter sans hésitation à la « différence des peuplades. La politique qui, luttant « contre l'enfance des sociétés, avait cru découvrir dans « la séparation rigoureuse des métiers un moyen de favoriser leur perfectionnement, se pressa de s'en emparer. « La preuve en est que plus tard encore, on créa de nouvelles castes, celle des interprètes, par exemple, du « temps de Psammétichus. » En accordant une si grande part à la politique, M. Heeren suppose une chose qui n'existe pas : c'est que les hommes calculent ce qu'ils ne connaissent point. On parle toujours de ce que les chefs des sociétés ont inventé pour faire faire des progrès à ces sociétés. Mais ils ne savaient pas même que ces progrès fussent désirables. Ils ne savaient pas davantage que tel ou tel mode d'organisation non encore essayé fût un moyen pour favoriser ces progrès. Les chefs des sociétés n'étaient pas tombés du ciel. Ils n'étaient guère supérieurs à leurs sujets. On leur prête une prescience qu'ils n'ont pu avoir. Quant à la caste des interprètes, la seule dont nous connaissions exactement l'origine, si sa création prouve sous un certain rapport les progrès de la civilisation, les circonstances qui l'accompagnèrent démontrent la différence de cette caste et de celles qu'on peut vraiment regarder comme égyptiennes. Psammétichus voulait *gréciser* sa nation, et dans ce dessein, il fit élever

dire que les mariages entre les castes inférieures n'étaient pas aussi fortement réprouvés que chez les Indiens. Ces castes inférieures étaient traitées plutôt avec une dureté despotique qu'avec une horreur superstitieuse. La politique égyptienne, qui calculait tout pour l'utilité, ne les repoussait pas de l'état social, mais leur en faisait supporter, avec une rigueur excessive, tous les travaux et toutes les peines (1). La division des castes était aux Indes purement une affaire de conscience; en Égypte il s'y mêlait de l'administration.

---

beaucoup de jeunes gens par des Grecs qu'il appela en Égypte, pour y enseigner la langue et y naturaliser les mœurs de la Grèce. Mais la haine nationale se déclara contre les instituteurs et les élèves. Un grand nombre de membres des castes supérieures émigra, et les enfants élevés dans les habitudes grecques furent pour le peuple une race immonde. On ne voulut les recevoir ou les garder dans aucune caste. Ils furent forcés d'en former une entre eux qui prit son nom de la profession qu'ils exerçaient, et qui fut toujours odieuse à l'Égypte, comme souillée et comme étrangère.

(1) Les travaux dont les Juifs, dans la Bible, se plaignent d'être accablés par les Égyptiens, prouvent ceux qu'on imposait en Égypte aux classes inférieures.

CHAPITRE IX.

Des Corporations sacerdotales remplaçant les castes.

Les Éthiopiens, les Indiens et les habitants de l'Égypte sont les peuples de l'antiquité chez lesquels on aperçoit le plus clairement la division en castes. Chez plusieurs autres, divers symptômes semblent indiquer que cette division avait existé, mais s'était affaiblie. Il est, par exemple, vraisemblable que, dans la patrie primitive des mages, en Médie et surtout en Bactriane, cet ordre était une véritable caste : mais la révolution qui le transporta dans la Perse proprement dite, l'ayant placé plus ou moins sous la dépendance du pouvoir royal, dénatura l'institution. Bien que prescrite formellement par Zoroastre (1), la division en

(1) Nous parlerons ailleurs de la réforme opérée dans

castes ne fut jamais mise en pratique avec scrupule et exactitude. Nous apercevons bien chez les Perses une classe de nobles, une de guerriers, une de laboureurs; mais rien ne prouve que ces classes fussent nécessairement héréditaires. L'hérédité du sacerdoce est seule attestée par les anciens (1).

---

la religion des Perses par Zoroastre, le protégé et l'instrument d'un vainqueur, et qui rattacha un code de despotisme religieux et politique aux anciens souvenirs d'un peuple policé que des barbares avaient asservi. Il appuya la division en castes sur des traditions sacrées, séparant la nation, soit en sept classes correspondant aux sept amschaspands, serviteurs d'Oromaze, soit en quatre, analognes aux quatre éléments. Mais cette classification théocratique, héritage d'un sacerdoce déchu, se modifia rapidement par l'effet graduel de la conquête; les barrières politiques subsistèrent; la notion religieuse s'affaiblit.

(1) Hyde, de Rel. Persar. p. 354. Per secula multa... apud Persas nemo nisi sacerdotis filius in sacerdotio succedebat. Schmidt, de Sacerd. et Sacrif. Æg. p. 8. On peut consulter au reste, sur la constitution du clergé chez les Perses, Ammien Marcellin, XXIII. Solin, cap. 55. Les mages avaient un chef nommé archimage. (Sozomène, II, 73.) Ils étaient divisés en trois classes : les Destur-Mobeds, maîtres accomplis; les Mobeds, maîtres; les Herbeds, apprentis. (Zenda-Vesta, II.) L'observance des usages religieux, des formules, prières ou liturgies leur était confiée. (Hérod. I, 132.) Une hiérar-

Il en est de même des Mexicains (1), des Hébreux, de tous les peuples méridionaux soumis au pouvoir des prêtres. Mais en remontant vers l'Occident et le Nord, l'hérédité disparaît, et nous trouvons des corporations qui semblent électives.

César rapporte que les membres de la noblesse pouvaient entrer dans l'ordre des druides (2). Porphyre va plus loin : selon lui, les corporations sacerdotales étaient composées, sans distinction de races, de tous ceux qui obtenaient l'agrément de la ville ou de la contrée (3).

L'on ne peut néanmoins admettre que les prêtres, revêtus d'une autorité immense, fussent disposés à en faire part aux premiers

---

chie à peu près pareille subsiste chez les Guèbres. Cinq classes de prêtres se partagent les fonctions sacrées. Leur principal collége est à Yesd, ville au nord d'Ispahan.

(1) Certaines familles avaient le droit d'être les prêtres héréditaires de Vitzli-Putzli. (Acosta, Hist. natur. et morale des Indes occident.)

(2) Cæsar, de Bello Gallico, VI, 14. Pelloutier, VII, 263.

(3) Porphyr. de Abstin. IV, 17.

venus. Ce qui nous paraît probable, c'est que, si ces corporations étaient électives de droit, elles étaient héréditaires de fait (1). Nous lisons dans Diodore que chez ces mêmes peuples du Nord, certaines familles étaient chargées, de père en fils, de tout ce qui concernait le culte des dieux (2). Les jeunes nobles étaient astreints à un noviciat de vingt ans, sous la direction des druides (3); et les nations mêmes qui avaient conservé la faculté d'élire leurs princes, re-

---

(1) Il faut se défier beaucoup des assertions de ceux qui prononcent le plus affirmativement sur des faits séparés de nous par une telle distance de lieux et de siècles. MEINERS (Crit. Gesch. II, 527) croit voir au Mexique un sacerdoce électif, à côté de prêtres héréditaires. Le caractère de la religion mexicaine dépose contre cette assertion, et l'autorité des meilleurs auteurs confirme cette évidence morale. (ACOSTA, loc. cit.)

(2) DIOD. II, 47. Les prêtres des Celtes se disaient de la race de Bor ou des dieux, car Bor était le père d'Odin. (Edda, 4e fable.)

(3) Les nobles gaulois se faisaient honneur de porter le nom de druides, et d'être affiliés à leur ordre. (PELLOUTIER, VII, 282.) Il y a eu de ces affiliations pour les ordres religieux chez les chrétiens, par exemple, les Jésuites à robe courbe, etc.

connaissaient aux prêtres le droit de choisir le chef des prêtres (1).

Au reste, la différence des formes s'explique par la différence des situations. Un genre de vie agité, belliqueux, vagabond, ôte à l'extérieur des institutions quelque chose de leur fixité, lors même que leur force et l'intensité de leur action ne sont pas diminuées. Nous allons voir dans le chapitre suivant que le pouvoir des drottes, des druides, de tous les ministres de la religion, qui gouvernèrent les nations connues sous le nom de Gètes, de Scythes, de Celtes, de Scandinaves, de Gaulois, fut souvent aussi despotique que celui des brames de l'Inde ou des prêtres de l'Égypte.

---

(1) His autem omnibus Druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo, si quis, ex reliquis, excellit dignitate, succedit, aut si sunt plures pares, suffragio Druidum eligitur. Nonnunquam etiam armis de principatu contendunt. (Cæs. de Bell. Gall. VI, 13. 14. Tacit. Germ. 7-11.)

CHAPITRE X.

Des attributions du sacerdoce chez les nations qu'il a dominées.

Chez les nations subjuguées par les corporations sacerdotales, comme chez celles qui ont été divisées en castes, le pouvoir des prêtres ne s'est pas borné à ce qui concernait la religion.

Sans doute, les fonctions religieuses occupaient toujours la première place. Les prêtres (1) réclamaient exclusivement le privilége

(1) M. Heeren (Idées, II, 60) observe avec quelque raison que le mot de prêtre, dans nos langues modernes, nous donne une idée trop resserrée de ce qu'étaient les grandes corporations sacerdotales de l'antiquité. Elles renfermaient dans leur sein, dit-il, la classe éclairée en tout genre. Oui, mais le monopole dont elles étaient dépositaires se fondait sur la religion. C'était comme prê-

de présider aux prières, aux sacrifices, aux cérémonies les plus importantes comme aux moindres rites du culte extérieur. Les mages, chez les Perses, étaient chargés de toutes les offrandes : leurs invocations seules étaient efficaces (1), et la consécration des victimes consistait en une théogonie chantée par un membre de cet ordre (2). Ces théogonies, transmissions vivantes de la parole éternelle, avaient un pouvoir irrésistible : les mages, dans une régulière et perpétuelle succession, les répétaient, tantôt seuls dans les temples, tantôt devant les fidèles assemblés. Ils les variaient d'après les positions du soleil, les saisons de l'année, les instants du jour : mais elles ne devaient jamais être interrompues. Le monde

---

tres que les membres de ces corporations se déclaraient propriétaires de ce monopole. Ils avaient, en conséquence, un esprit sacerdotal, c'est-à-dire un esprit de mystère, d'exclusion et d'intolérance : et c'est le bon sens du langage, qui souvent déconcerte le calcul des hommes; c'est ce bon sens, disons-nous, qui les a toujours nommés prêtres, et non philosophes et savants.

(1) CLEARCH., ap. Diog. I, 6.

(2) HERODOT. I, 132.

privé de leur retentissement salutaire, se fût écroulé dans une confusion prématurée : le silence des mages eût été la dernière heure de l'univers.

Quiconque en Égypte immolait une victime qui n'était pas marquée du sceau sacerdotal était puni de mort (1). Chez les Gaulois, les druides (2) expliquent seuls les présages (3). Ils observent seuls le vol des oiseaux. Nulle main profane n'ose fouiller dans les entrailles des hommes immolés aux dieux (4). Les prêtres

---

(1) Herodot. II. Schmidt, de Sacrif. et Sacerd. Ægypt. p. 82. Si nos lecteurs veulent se convaincre des innombrables fonctions des prêtres d'Égypte, ils peuvent consulter Meiners, de vero Deo, p. 40, 41. Les plus minutieuses, celles, par exemple, de couvrir les statues des dieux de leurs ornements, étaient héréditaires dans une classe de prêtres, les Hiérostolistes.

(2) Le chef des druides habitait, selon les uns, l'Islande; selon les autres, la Grande-Bretagne. Les Gaulois, du temps de César, allaient en Bretagne s'instruire de leur religion. C'était là que les druides apprenaient la doctrine secrète.

(3) Les mages avaient seuls aussi le droit de prédire l'avenir.

(4) Diod. V, 213; Strab. IV, Cæs. de Bello Gall. VI, 13.

gètes (1), germains (2) et bretons suivent les armées, pouvant seuls implorer le ciel pour elles, et dévouer à la mort les ennemis. Les Juifs, malgré leur théisme, ne font point exception. Ils ferment le sanctuaire à tout autre qu'aux lévites (3). Abiram et Dathan sont engloutis pour avoir usurpé les fonctions ecclésiastiques. Azza périt pour avoir touché l'arche involontairement (4). Cinquante mille Bethsamites sont frappés de mort parce qu'ils l'ont regardée (5). Azarias, bien que destructeur

---

(1) JORNANDES, cap. 2.

(2) TACIT. German.

(3) NOMBR. I, 51.

(4) SPENCER, de legib. ritual. Hebræor. I, 166.

(5) Rois, I, 6, 19. Les réflexions d'un théologien catholique à ce sujet méritent, ce nous semble, d'être rapportées. On ne peut douter, dit-il, que ces Bethsamites ne fussent gravement coupables. Ils ne pouvaient ignorer que par une loi expresse, il était défendu, même aux lévites, de toucher à l'arche, et de la regarder à découvert, cependant, au mépris de ces défenses, les Bethsamites osent s'en approcher, y arrêter des regards téméraires, et, selon le texte hébreu, la découvrir et regarder dedans. Quelle difficulté peut-il y avoir à croire que Dieu ait puni cette désobéissance publique et volontaire, cette curiosité soupçonneuse et sacrilége? La faute des Beth-

du culte des idoles, est chassé du temple par le grand-prêtre, pour avoir saisi l'encensoir (1).

Dans toutes les fêtes des Indiens, les brames

---

samites par la loi méritait la mort. Que les gouvernements humains sacrifient au maintien des lois et à la gloire de l'état des milliers d'hommes, on vante leur sagesse, et l'on ne concevrait pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables pour venger ses lois enfreintes et sa majesté outragée ! « Maître absolu de notre vie, » dit Grotius, « Dieu peut sans aucun sujet, et en tout « temps, ôter à chacun toutes fois et quand bon lui sem- « ble, ce présent de sa libéralité. » Ne nous étonnons donc point qu'il l'ôte à des sacriléges qui, selon la loi, méritaient de la perdre. (Lettres de quelques juifs, I, 326-330.)

(1) Chron. II, 26, 18. Il est curieux de voir combien Bossuet admire l'énergie du sacerdoce hébreu dans une une occasion pareille. « Lorsque Osias, dit-il, voulut entreprendre sur ses droits sacrés, les prêtres étaient obligés par la loi de Dieu à s'y opposer, autant pour le bien de ce prince que pour la conservation de leur droit qui était, comme on sait, celui de Dieu. Ils le firent avec vigueur, et, se mettant devant le roi avec leur pontife à leur tête, ils lui dirent : Ce n'est point votre office,... sortez du sanctuaire... Osias menaçant les prêtres, ... ils le chassèrent... La lèpre ne le quitta plus. Il le fallut séparer suivant la loi, et son fils Joathan prit l'administration du royaume. » (Politique de l'Écriture-Sainte, VII, v, 10.

président (1), et qui pourrait usurper leur place ? Brama existe et habite en eux. Ils sont ses enfants : les honorer, c'est l'honorer lui-même; il reçoit avec une égale bienveillance les hommages qui lui sont adressés, et ceux qu'on dirige vers ses représentants sur la terre (2). Leur main, douée d'une force et d'une vertu miraculeuse, arrose d'une eau consacrée les animaux nourriciers de l'homme, les meubles façonnés pour les usages divers de la vie, les armes destinées à sa défense (3). Ils fixent les jours heureux et les jours funestes. Ils enseignent seuls aux fidèles les prières légitimes; et si quelqu'un les révélait à un autre, la tête de ce dernier se fendrait : menace ingénieuse qui,

---

(1) C'est par erreur qu'on a prétendu qu'il y avait dans l'Inde des tribus de pontifes qui ne descendent pas des brames, et ne sont pas bramines eux-mêmes. Le fait peut être vrai pour quelques sectes hétérodoxes. Mais c'est une exception, ou pour mieux dire une infraction à la règle religieuse. Les lois de Menou sont formelles à cet égard. (Lois de Menou, I, 88. X, 75-78.)

(2) Beschreib. der Relig. der Malabar. Pind. Rog. Pag. Ind. Polier, Myth. des Hindoux.

(3) Sonnerat, Voy. aux Indes.

pour contenir l'indiscrétion, décourage la curiosité. La divination leur est réservée (1). Nul ne peut construire une pagode, qu'une révélation ne l'ait instruit du lieu que la divinité préfère, et les brames sont toujours acteurs nécessaires dans ces révélations.

Tous les dogmes sont modifiés d'après ce principe. Les eaux du Gange ont une vertu miraculeuse pour l'expiation des péchés. Mais il était à craindre que les coupables, avides d'absolution, n'échappassent à la puissance sacerdotale en se plongeant eux-mêmes dans cette onde salutaire. En conséquence, il faut tenir en main des brins de paille bénis par un brame (2). Les dieux mêmes attendent docile-

(1) Eos solos (les Brachmanes), esse inter Indos divinandi peritos, neque cuiquam divinationem permitti, nisi sapienti viro. (Arrian in Indis.)

(2) Les brames remplissent les plus petites formalités dans les cérémonies, celle, par exemple, de jeter du bois dans le feu, etc. Voy. pour le nombre de fêtes et d'actions religieuses, pour lesquelles la présence des bramines est indispensable, Herder, Philosophie de l'Histoire, III, 39. Les branches sacrées du hom des Perses ne sont propres au service religieux qu'après qu'un destour les a trempées dans une eau bénite où elles doivent rester un an. (Anquetil, Voy. aux Indes. Kleucker, Zenda-Vesta, III, 6.)

ment que le sacerdoce détermine leur demeure et décide de leurs formes. Les pierres adorées par les Indiens doivent leur nature sacrée aux prières des brames, qui y font descendre la divinité. Avant cette invocation mystérieuse, les pierres de Brama, de Wichnou, de Schiven, ne sont que de vulgaires cailloux (1). Le lingam n'est une chose divine que lorsqu'une céré-

(1) OEuvres du P. CALMET, jésuite, t. XXIX, p. 400. SONNERAT, Voy. aux Indes. Dans le Poutché, les brames sont censés attirer par leurs invocations la divinité, d'un objet matériel dans un autre. La cérémonie faite, ils la congédient par une seconde prière. SONNERAT, *ibid.* Les prêtres égyptiens affirmaient de même qu'ils avaient le pouvoir de communiquer aux statues quelque chose de la nature divine. (LÉVÊQUE, Excurs. sur le schamanisme, trad. de Thucydide, III, 298.) Cette opinion avait pénétré en Grèce et à Rome. Les Grecs et les Romains étaient persuadés que les dieux s'incorporaient aux statues, par la force de la consécration. (VAN DALE, de consecr. in libr. de oracul. 477.) Lors de la décadence du polythéisme, les philosophes, ses défenseurs, prétendirent que les simulacres étaient pleins de la présence réelle des dieux. (JAMBLICH., περὶ ἀγαλμάτων, apud. Phot. Bibl. cod. 225. ARNOB. adv. Gentes, VI, 17. JULIEN, passim. MAXIME DE TYR.) Les païens disent à Arnobe (loc. cit.) : Nous ne regardons point les statues et les simulacres comme des dieux, mais nous croyons que les dieux y habitent, parce que ces choses leur sont

monie solennelle a renfermé le dieu dans le simulacre nouvellement ciselé (1). Les chênes antiques avaient besoin, pour être dignes de la vénération des Gaulois, d'être arrosés de sang de la main des druides (2).

Mais le sacerdoce ne se contente pas d'exercer ainsi exclusivement les fonctions religieuses. Il s'arroge une part considérable à l'autorité politique (3) et civile. Un roi, dit Platon, ne peut régner en Égypte, s'il n'est admis à la connaissance des choses sacrées. Tout homme d'une autre classe, qui parvient à la couronne,

---

consacrées. Cependant ils restreignaient d'ordinaire la présence réelle aux idoles adorées par les initiés dans les mystères. (Jambl. Phot. Bibl. cod. ccxxv. Cicer. de Nat. Deor. II, 17. Procl. ad Plat. Tim.)

(1) Laflotte, Notice histor. sur l'Inde, p. 206.

(2) Pelloutier, Hist. des Celtes, VIII, 67. Mézerai Hist. de France, p. 40.

(3) Les prêtres mexicains étaient les conseillers des rois. Aucune guerre ne pouvait s'entreprendre que sur leur avis. Leurs décisions étaient des oracles. (Clav. Hist. du Mex. I.) Il y a même quelques traces d'une union plus intime de la prêtrise et de la royauté au Mexique, dans la personne de Montézume II, qui, monté sur le trône comme issu de la famille régnante, exerçait en même temps les fonctions sacerdotales.

doit se faire recevoir dans l'ordre sacerdotal (1).

L'élection des monarques était réservée aux prêtres et aux soldats: mais le suffrage des prêtres avait une autorité centuple ou décuple (2). Après sa nomination, le roi agrégé au sacerdoce (3) restait soumis aux privilégiés qui l'avaient élu. Il était servi, non par des esclaves, mais par des fils de prêtres âgés de plus de vingt ans. Il n'avait pour société habituelle que des ministres du culte: les heures de ses promenades, celles de ses ablutions et de ses bains, les moments où il lui était permis de goûter les plaisirs de l'hyménée,

---

(1) In Politic.

(2) Le suffrage d'un prêtre de la classe supérieure était compté pour cent, celui d'un membre de la seconde classe pour vingt, celui d'un individu de la troisième pour dix. (PLUTARCH. de Isir. et Osid.) Prolato alicujus ex candidatis nomine, milites quidem manum tollunt, comastæ vero, et zacori, et prophetæ calculos ferunt, pauci aliqui, sed quorum præcipua in ea re auctoritas. Prophetarum nempe calculus centum manus æquat, comastarum viginti, zacororum decem. (SYNES. de Provid. p. 94.)

(3) STRAB. XVII, Plut. de Is. DIOD. I, 70.

étaient fixés par eux (1). Dans les cérémonies publiques, le grand-prêtre, après avoir prié pour le prince, examinait et censurait à haute voix sa conduite (2). Et comme à son avènement, le sacerdoce l'avait installé sur le trône

(1) Diod. I.

(2) Les statues des prêtres en Égypte étaient mises dans les temples à côté de celles des rois. L'autorité du sacerdoce égyptien survécut même à la conquête de l'Égypte par les Perses. Darius, père de Xerxès, ayant voulu faire placer sa statue devant celle de Sésostris, le grand-prêtre de Vulcain s'y opposa, et ce roi n'osa point lui faire violence. (Hérod. II, 110. Diod. I, 55.) Cette modération d'un despote est très-remarquable, mais elle n'est pas très-étonnante, parce que même en Perse, malgré la diminution du pouvoir des mages sous leurs dominateurs étrangers, ils avaient conservé assez d'autorité pour que le roi fût contraint à se faire admettre dans leur ordre (Cicér. de Divin.), et à les traiter comme ses conseillers habituels et les compagnons inséparables de toutes ses expéditions. (Mein. de Vet. Pers. Relig. Comment. Soc. Gœtt.) Ils avaient été bien plus puissants en Médie. Quand Astyage, roi des Mèdes, les consulta sur le songe pour lequel il avait ordonné de mettre à mort son neveu Cyrus, ils lui répondirent : « Nous te dirons la vérité pour notre propre intérêt; cet intérêt nous invite à conserver ton empire, puisque maintenant nous avons part à ton gouvernement. » Darius était donc familiarisé dans son propre empire avec les prétentions sacerdotales.

par un sacre solennel, ce même sacerdoce s'emparait de son agonie pour en calculer chaque minute, et en sanctifier la dernière par les eaux purifiantes du Nil (1).

Plus puissant encore, le sacerdoce éthiopien non-seulement élisait les rois, mais les faisait descendre du trône, ou les condamnait à mort (2). Il décidait aussi de la guerre et de la paix (3).

Les Juifs, durant leur théocratie, consultaient toujours Jéhovah sur le choix de leurs généraux par l'entremise des lévites. Leurs

(1) HAMMER, Min. de l'Orient.

(2) Les rois de Méroé étaient choisis par la caste des prêtres et tirés de son sein. (DIOD. I. Heeren, II, 407.) Ces rois, ainsi que les autres habitants de Méroé, se tuaient eux-mêmes, quand tel était l'ordre des dieux. (Diod. III, STRABON, XVII. LABCHER, Not. sur Hérod. II, 87.) M. de Paw, esprit original et bizarre, hasarde, dans ses Recherches sur les Egyptiens et les Chinois (II, 119), une apologie des prêtres de Méroé, qu'il prétend s'être constamment opposés au despotisme. Sans doute, ils s'y opposaient, mais pour l'exercer. Il n'y a pas de plus irréconciliables ennemis de la tyrannie que ceux qui veulent s'en emparer pour eux-mêmes.

(3) Ils ont à Méroé, dit Hérodote (II, 29), un temple de Jupiter, et sur les réponses de ce dieu, ils portent la guerre partout où il le commande et quand il l'ordonne.

livres sacrés nous montrent Josué subordonné, sous beaucoup de rapports, à la volonté du grand-prêtre.

On a prétendu que les brames ne pouvaient ni monter sur le trône, ni commander les armées : mais des voyageurs véridiques citent plusieurs exemples contraires (1), et il n'y a pas long-temps que le roi des Marattes était soumis à douze bramines qui gouvernaient en son nom (2).

---

(1) NIEBUHR, II, 7. Nous apprenons d'Arrien que les villes de l'Inde qui se défendirent contre Alexandre ou se soulevèrent contre lui, étaient pour la plupart dirigées par des bramines. (ARRIEN, V, 1; VI, 7.) Même dans les républiques indiennes dont les auteurs grecs nous parlent, les bramines étaient à la tête du gouvernement. Aussi les Grecs rapportaient-ils la fondation de ces républiques au Bacchus indien. (HEEREN, I, 435-438.)

(2) Au Thibet, les gellongs ou prêtres se présentent devant les princes comme leurs égaux, et sans leur donner aucune marque de respect. (PALLAS, Samml. Hist. Nachr. ub. die Mongol. Vœlkersch.) Le pontife de Comana, dit Cicéron (Ep. fam. XV, 4), était en état de résister au roi par les armes. Dans les villes de Comana, dont il y avait deux, l'une dans le Pont, l'autre en Cappadoce, les habitants, gouvernés par un roi, étaient néanmoins soumis à un pontife à vie. (STRAB. XII.)

Les institutions des peuples du Nord et de l'Occident offrent un singulier mélange de liberté politique et de despotisme sacerdotal. Loin de diminuer la puissance des prêtres, les garanties que les citoyens s'étaient données contre leurs chefs civils et militaires tournaient à l'avantage de leurs maîtres spirituels. Ils exerçaient sur les premiers le droit de destitution; mais ce droit n'atteignait aucun homme revêtu de la prêtrise (1). Cette différence donnait naturellement aux derniers une grande supériorité sur les dépositaires amovibles de l'autorité temporelle (2). Quelquefois nous

---

L'esprit de la religion grecque et romaine se fit sentir, en opposition avec l'esprit sacerdotal, lorsque les Romains se furent emparés de ces deux villes. Pompée et César réunirent les fonctions pontificales aux fonctions royales, Pompée dans la personne d'Archélaüs, César dans celle de Nicomède. (Appian.) La même hiérarchie qu'à Comana était établie à Pessinunte en Phrygie. (Strabon.)

(1) Les Bourguignons, dit Ammien Marcellin (XXVIII, 5), peuvent changer de roi, mais non de sacrificateur. Celui-ci, qui est le premier de l'état, reste investi de sa dignité toute sa vie.

(2) Dion Chrysostôme indique les druides comme exerçant de fait les fonctions du gouvernement, les rois n'étant que les exécuteurs des volontés de ces ministres

voyons les prêtres réunir le double pouvoir. Comosicus, souverain pontife des Goths, les gouvernait, non-seulement comme sacrificateur, mais comme roi (1). D'autres fois, sans

---

de la religion. (Dio. Chr. Serm. 49.) Voy. aussi dans Keysler, Antiq. septentr., et dans Dreyer, Vermischte Abhandlungen, d'autres exemples du pouvoir des prêtres chez les Bourguignons, les Francs et les Slaves. Les sacrificateurs des Ibères conduisaient les négociations avec les étrangers. (Strab. XI.) Chez les Scandinaves, les drottes, présidents des assemblées, maintenaient la tranquillité. (Mallet, Introd. à l'Hist. du Dan. p. 134.) Chez les Gètes, l'ordre des prêtres était au-dessus de toutes les autres classes. La noblesse occupait un rang inférieur. Décébale, à ce que racontent les historiens, voulant obtenir la paix de Trajan, lui envoya d'abord de simples gentilshommes (*comatos*, à longs cheveux), ensuite des sacrificateurs (*pileatos*, mitrés), comme les personnages les plus distingués de la nation. (Théod. Excerpt. ex Dion Cass. lib. 68. Petr. Patritius in Excerpt. legat. p. 24.)

(1) Jornand. cap. II. Les prêtres des Thraces commandaient en même temps les armées. Polyænus rapporte à ce sujet une anecdote curieuse. Un jour, dit-il, les Thraces refusant d'obéir à Cosinga, qui était à la fois leur général et leur pontife, il fit attacher l'une à l'autre de longues échelles. A cette vue les spectateurs, croyant qu'il voulait monter au ciel pour se plaindre de leur rébellion, se prosternèrent à ses pieds, et promirent d'être soumis à ses ordres. (Polyænus, VII, 22.)

être revêtu des marques visibles de la royauté, le sacerdoce exerçait sur elle l'ascendant le plus redoutable. Les rois n'étaient pas exceptés du nombre des victimes humaines que les ministres des dieux avaient le droit d'exiger; et c'était même une opinion reçue, que le sort, tombant sur le prince, était d'un augure favorable (1)!

Chez presque toutes ces nations, le pouvoir judiciaire appartenait aux prêtres, aussi bien que le pouvoir politique(2). Parmi les Ger-

---

(1) Cæs. de Bello Gallico, VI, 13-14. Tacit. Annal. XIV, 30; Hist. IV, 54. Strabon, IV. Plin. Hist. nat. XXX, 4. Gothi reges ipsos mactabant, ut diis pro victoriâ ipsorum auxilio reportatâ, gratiam referrent. (Kaysl. Antiquit. p. 134.)

(2) Ælien (Var. Hist. XIV) dit formellement que les prêtres égyptiens exerçaient seuls le pouvoir judiciaire, et Diodore (liv. I) exclut des fonctions civiles les militaires, les cultivateurs, tous ceux qui n'étaient pas de l'ordre sacerdotal. M. Heeren prouve très-bien (Idées, II, 614) que l'administration de la justice ne pouvait être en Égypte dans les mains des prêtres. « La science « des lois, » dit-il, et « les emplois qui en dépendaient, « étaient la propriété de la caste sacerdotale. Dépositaires « de toutes les sciences, les prêtres seuls connaissaient « les lois. » Il démontre ensuite que le grand-juge qui

59635

mains, ils mettaient aux fers les accusés, ils infligeaient les peines, ils exécutaient les criminels, non comme administrant la justice des hommes, mais comme accomplissant les arrêts des dieux (1). Les drottes des Scandinaves étaient prêtres et juges tout à la fois (2).

---

présidait le tribunal suprême des Trente dont parle Diodore, et qui portait suspendue à une chaîne d'or l'image de la Vérité, était un grand-prêtre, et l'ornement qui le distinguait une espèce de talisman qui révélait l'avenir. « On ne peut s'empêcher, ajoute-t-il, en « lisant ce passage de Diodore, de rapprocher cette dé« coration égyptienne de celle du grand-prêtre chez les « Juifs, où il est probable qu'elle avait une destination « analogue. » (*Ib.* 615.) Ce tribunal des Trente siégeait à Thèbes. Dix prêtres d'Héliopolis, dix de Memphis et dix de Thèbes le composaient. (Dion. loc. cit.)

(1) Silentium (dans les assemblées) per sacerdotes quibus et coercendi jus est, imperatur... Neque animadvertere, neque vincire, neque verberare, nisi sacerdotibus est permissum, non quasi in pœnam, sed velut Deo imperante, quem adesse bellatoribus credunt. (Tacit. Germ. 7.) Les druides prononçaient même sur les fautes des soldats. (*Ib.* 3.)

(2) Botin, Hist. de Suède, sect. I, ch. 5. La même réunion des fonctions religieuses et des fonctions judiciaires se retrouve en Perse, où les mages s'étaient arrogé presque tous les jugements. (Dio. Chrysost. Or. 49.)

Les druides prononçaient sur toutes les contestations des particuliers (1). Ils faisaient grâce, en accordant un asile dans leurs sanctuaires; usage qui a subsisté jusqu'à notre siècle en Italie, en Espagne, dans les pays les plus dominés par le sacerdoce catholique.

C'est comme héritier de ces priviléges que le clergé chrétien obtint de Constantin, de Théodose, et enfin de Charlemagne, que les tribunaux civils ne pourraient connaître des causes portées devant les évêques (2): et l'on sait que-ceux ci présidaient aux épreuves et aux jugements de Dieu (3).

Privés momentanément de cette portion d'autorité, ils la recouvrèrent sous Xerxès, et prétendirent que le roi lui-même devait se conformer à leurs avis. (AGATHIAS, II, 65.)

(1) De omnibus controversiis publicis et privatis constituunt. (CÆS. de Bello Gallico.)

(2) Capitul. Carol. lib. VI. Leg. 281, p. 1023.

(3) PELLOUTIER, VII, 233. En général, on n'a pas, à ce qu'il nous paraît, assez considéré la ressemblance du clergé chrétien avec les institutions hiérarchiques des peuples du Nord. Cette ressemblance est si frappante, même dans les détails, que des ordres religieux en ont tiré la consé-

Indépendamment des sentences qu'ils prononçaient en leur qualité de juges, les prêtres employaient encore contre ceux qui tentaient de leur résister le moyen de l'excommunication: et cette excommunication, repoussant des lieux destinés au culte tous ceux qu'elle atteignait, emportait la perte de tous les droits politiques et civils; car les citoyens, pour délibérer sur les intérêts nationaux, s'assemblaient au milieu des forêts antiques. C'était aussi dans ces forêts que les tribunaux faisaient comparaître les plai-

---

quence qu'ils descendaient des druides. Un historien de la communauté des carmes appelle les druides « sanctos druidas, Eliæ filios, fratres nostros et prædecessores. » (Hist. Carmel. ordin. I, 1, 4.) « Si vivendi genus et observantias regulares seriò discusseris, » dit un autre écrivain, « reperies veros fuisse (druidas) carmelitas. » (Thèse théolog. soutenue à Béziers en 1682.) On a recherché ce que le christianisme avait emprunté du paganisme; mais on n'a pas fait entrer en ligne de compte ce qu'il emprunta des Barbares, dont la religion, étant celle des vainqueurs et inspirant moins de haine que le polythéisme de Rome, qui avait lutté trois siècles contre le christianisme et s'était souillé de persécutions atroces, trouva moins d'obstacles à léguer à la nouvelle croyance des formes qui, d'ailleurs, favorisaient les projets du sacerdoce, dont cette nouvelle croyance allait devenir pour long-temps la propriété.

deurs et rendaient leurs arrêts. Mais ces forêts étaient en même temps le sanctuaire des dieux. Il était interdit aux excommuniés d'y pénétrer. Ils ne pouvaient donc ni assister aux assemblées du peuple, ni se présenter devant les tribunaux, pour invoquer leur justice. Ils étaient dépouillés de leur qualité de membres de la cité, ils étaient privés de l'appui des lois, par cela seul qu'ils étaient exilés du sanctuaire. Ainsi désarmés et sans protection, ils se voyaient poursuivis en tous lieux par l'horreur publique. Chacun les fuyait, croyant se souiller par leur présence (1).

Sans doute, chez les Perses et les Indiens, la domination étrangère rendit de temps immémorial les suites temporelles de l'excommunication moins terribles. Mais les prêtres tâchèrent d'y suppléer par la menace des punitions les plus sévères après cette vie. Le Sadder est rempli d'imprécations contre les contradicteurs des mages, et de descriptions effrayantes des supplices éternels qui les attendent. « Celui « que les dieux mêmes ne peuvent détruire, »

(1) Cæs. de Bello Gall. VI, 14.

disent les brames, « celui qui ne peut être tué « ni par Indra, ni par Cali, ni par Wichnou, « sera consumé comme par le feu, si un brame « prononce contre lui sa malédiction (1). » On

(1) Passage du Ramayan. Le code des Gentoux ordonne de mettre à mort quiconque cause de fréquents embarras à un brame. Leur mythologie est pleine de fables que prouve l'efficacité des malédictions des prêtres. Un conquérant, Wiswamitra, ayant attaqué un solitaire, était prêt à remporter la victoire. Ses flèches terribles détruisaient par milliers les défenseurs du Richi. Mais un élan de la piété de ce dernier réduisit en cendres les cent fils du Rajah, qui, voyant alors combien la puissance du prêtre est au-dessus de celle du guerrier, forma le projet de s'élever au rang de prêtre par ses pénitences. (Extrait du Ramayan.) Le roi Trisankou, maudit par un brame, est changé en un paria hideux et impur. (*Ibid.*) Dans la religion lamaïque, les ames de ceux qui ont encouru l'anathème d'un prêtre, s'agitent sans cesse, sans pouvoir rentrer dans un corps, et deviennent des esprits malfaisants qui tourmentent les hommes. (PALLAS, Sammlung. Histor. Nachr. üb. die Mongol. Vœlkersch. II, 12, 111.) A Siam, Thevalhat, frère de Sommonacodom, souffre au fond des enfers des supplices infinis, parce qu'ayant consenti à adorer les deux mots mystiques, Putang (Dieu), Thamang (verbe de Dieu), il a refusé d'adorer le troisième, Sangkhang (imitateur de Dieu ou prêtre). TACHARD, Voy. de Siam, liv. VI, p. 212-213. Mais ce n'est pas tout. Sommonacodom lui-même,

pourrait encore regarder aujourd'hui comme un vestige de l'excommunication jadis en usage, la dégradation dont ces mêmes brames prétendent frapper à volonté les membres des autres castes, lorsque ces derniers opposent à des demandes multipliées des refus opiniâtres. Cette dégradation spirituelle les fait descendre dans une caste inférieure (1).

Tant et de si diverses prérogatives étaient, comme on le prévoit facilement, accompagnées partout de vastes propriétés et d'exemptions nombreuses. Les prêtres égyptiens ne payaient aucun tribut, mais étaient chargés de les recueillir (2). Isis, disaient-ils, leur avait donné en propriété le tiers de l'Égypte (3) pour leur

---

disent les Siamois, souffrit en enfer pendant cinquante générations, pour avoir atteint d'une petite pierre un talapoin et l'avoir blessé. Ainsi voici le dieu suprême puni pour avoir blessé un prêtre. Sans doute ces fables n'étaient calculées que pour le peuple, mais elles indiquent l'esprit sacerdotal. (LALOUBÈRE, II, 14.)

(1) Lettr. édif. XIII, 144.

(2) DIOD. JOSEPH. Ant. Judaic. SCHMIDT, de Sac. p. 9 et 82. CLEM. ALEX.

(3) Les probabilités qui indiquent que l'Égypte fut peuplée par des colonies sacerdotales, nous portent éga-

entretien et les frais du culte. Lorsque Pharaon s'empara de l'argent, des troupeaux et des biens de ses sujets, il ne toucha point aux possession des prêtres (1).

Dans l'Inde, au défaut de parents, les brames sont héritiers (2). Les Gaulois léguaient en mourant leurs biens aux dieux et à leurs ministres (3). Strabon nous parle des domaines immenses qui appartenaient aux druides, et des esclaves qui les cultivaient. Il y avait des temples au service desquels plus de six mille

---

lement à croire que, lors de l'établissement de ces colonies, les prêtres qui étaient à leur tête devinrent les propriétaires du territoire entier. Mais cet ordre de choses dut subir et subit en effet des changements. Ce qui le prouve, c'est que déja, du temps de Joseph, il y avait des propriétaires qui n'étaient pas de la caste des prêtres; et ce furent eux qui, lors de la famine, cédèrent au roi leur patrimoine pour avoir du grain. L'assertion de Diodore, que les terres étaient partagées entre le roi, les prêtres et les soldats, n'est vraisemblablement pas tout-à-fait exacte. Mais elle démontre toujours que les prêtres avaient de grandes propriétés.

(1) Genèse, XLVII, 17-22.

(2) Code des Gentoux.

(3) Pelloutier, VIII, p. 111.

serfs étaient attachés (1). L'Arménie nous offre le même spectacle autour des autels d'Anaïtis (2). Moïse, dont le sacerdoce était imité de celui des Égyptiens (3), donna aux lévites la dîme des récoltes et du produit des troupeaux, tout ce qui tombait en interdit, tout ce qu'on vouait au Seigneur, le rachat des premiers-nés, une part dans tous les animaux qu'on tuait, enfin les prémices des fruits. Des lois sévères dans ce monde (4), d'effroyables châtiments dans l'autre (5), servaient de boulevards à ces im-

(1) STRABON, IV, XI, XII. Les prêtres de Cappadoce et du Pont avaient également une foule d'esclaves. (STRABON, *ib.*)

(2) PLIN. Hist. Nat. XXX, 24.

(3) OUTRAM de Sacrif. I, 4, 43. MICHAELIS Mos. Recht. I, 147-157.

(4) Leg. Frisior. p. 508.

(5) « Celui qui reprend des terres données aux dieux « ou aux prêtres, fait que ses ancêtres retournent en « enfer, fussent-ils même déjà dans le ciel. » Inscript. trad. du Samscrit. As. Res. IX, 411. « Prince, souvenez-« vous d'Héliodore et de la main de Dieu qui fut sur lui « pour avoir voulu envahir les biens mis en dépôt dans « le temple. Ces grands biens viennent des rois, je l'a-« voue; mais ce qu'ils ont donné, ils l'avaient première-

menses propriétés. Le glaive et l'anathème, la législation et les prestiges, les dieux et les démons étaient armés pour les garantir

Comblés de richesses et dispensés de toute charge pécuniaire, les prêtres s'étaient également affranchis de tous les autres devoirs dangereux ou pénibles. Même chez les nations les plus guerrières, ils n'étaient point obligés de porter les armes (1): même pour les crimes les plus graves, ils ne pouvaient être mis à mort.

Le sacerdoce chrétien a long-temps réclamé un pareil privilége. On voit encore des traces de cette exemption en Angleterre, dans ce qu'on nomme le bénéfice du clergé. Les brames en jouissaient autrefois aux Indes (2). Mais aujourd'hui que le temps de leur puissance illi-

---

« ment reçu de Dieu. Quel attentat de ravir à Dieu ce « qui vient de lui et ce qu'on lui donne, et de mettre la « main dessus pour le reprendre de dessus ses autels! » Ceci n'est pas tiré des Vèdes, mais de la Politique de l'Écriture-Sainte par Bossuet.

(1) Druidas a bello abesse consueverunt, neque tributa una cum reliquis pendunt. Militiæ vocationis omniumque rerum habent immunitatem. (Cæs. de Bell. Gallic.)

(2) Meiners, de Castar. Orig. Comm. Soc. Gött.

mitée est passé, cette prérogative leur est devenue funeste, et les supplices qu'on leur inflige sont rendus plus cruels, par les précautions à l'aide desquelles on évite l'effusion du sang (1).

Pour justifier la cumulation de tant de pouvoir et de tant d'immunités, les raisonnements des prêtres furent les mêmes chez tous les peuples. L'espèce humaine n'est sur la terre que pour accomplir la volonté des dieux. Toutes les actions des individus ont un rapport plus ou moins direct avec cette volonté. Les prêtres la connaissent et la font connaître. Il leur appartient donc de juger et de punir la désobéissance.

L'identité des moyens n'est pas moins remarquable.

Une vie austère et retirée, un abord rare et difficile, une affectation de pureté supérieure, le soin de ne paraître aux yeux des profanes qu'aux jours solennels où il communiquait avec les dieux (2), des privations fastueuses et d'incroyables austérités, semblaient

(1) STAUDLIN, Relig. Magaz.

(2) SCHMIDT, de Sac. et Sacrif. Ægypt. p. 57.

partout faire du sacerdoce une espèce à part. Pour accroître le prestige qui l'entoure, nul effort ne lui coûte. Il sacrifie sans hésitation sa vie à sa puissance. Chez plus d'un peuple, les souverains pontifes attaqués de maladies dangereuses recouraient au suicide, ou recevaient secrètement la mort de la main d'un affidé, pour ne pas être soumis comme le vulgaire à cette fatale nécessité de notre nature (1). Mais la possession exclusive des sciences était surtout la base du pouvoir du sacerdoce. Ce monopole l'avait constitué, pour ainsi dire, la pensée privilégiée de l'espèce humaine. Aussi cette possession exclusive fut-elle en tous lieux l'objet de sa vigilance la plus attentive et la plus sévère. Il se réserva l'enseignement de la morale, de la philosophie, de l'éloquence, de la jurisprudence, de l'histoire, de la poésie, de la physique, de l'astronomie. Les prêtres étaient en Égypte les seuls historiens (2). La

(1) Cet usage se trouve déja chez les Sauvages. (Bossman, Voy. en Guinée. Desmarchais, Voy. en Guinée et à Cayenne. Smith, Voy. to Guinea. Oldendorp, Gesch. der Mission. Avazzi, Relation de l'Éthiopie.

(2) Dion. I. La géographie était aussi une science réservée aux prêtres.

poésie, chez les Gaulois, n'était permise qu'aux bardes, classe inférieure de l'ordre des druides (1). Encore les hymnes sacrés et les cantiques qui contenaient les éléments des diverses connaissances devaient être composés par la classe supérieure (2). Précepteurs uniques de la jeunesse, qu'ils entraînaient au fond des forêts, pour que leurs leçons produisissent une impression plus profonde, les druides se gardaient néanmoins de l'initier dans leur doctrine, sur ce qu'ils appelaient la physiologie et la magie (3), c'est-à-dire, sur l'interprétation de la nature et sur les moyens de se procurer des communications surnaturelles. Les mages s'étaient chargés de même de l'éducation dans le vaste empire des Perses (4), et nulle instruction ne pouvait émaner d'une autre source (5).

---

(1) Fréret, Acad. des Inscr. XXIV, 399.

(2) Pelloutier, II et VII, p. 186.

(3) Cæs. de Bello Gallico, VI, 14. Strab. IV. Pompon. Mela, III, 2. Diog. Laert. Procem.

(4) Nommément celle du fils du roi. Plat. Ier Alcib. Les prêtres mexicains étaient aussi les instituteurs des rois.

(5) Leclerc, Hist. Phil. 266. Brucker, II, 165.

Chez tous ces peuples, la médecine, science qui a beaucoup de rapports avec la religion, telle que la conçoivent les prêtres, parce qu'elle est à la fois affirmative et conjecturale, était réunie au sacerdoce. Nous avons vu cette réunion dès l'état sauvage, dans la personne des jongleurs (1). Les simples salutaires ne pou-

(1) Plutarque (Vie de Numa) nous montre Faune et Picus, deux anciennes divinités du Latium barbare, étonnant l'Italie par les prodiges qu'ils opéraient avec des incantations et des simples. Or, on a souvent attribué aux dieux le genre de vie de leurs prêtres. Mélampus, que le sacerdoce d'Égypte (Hérodot. II, 40) et celui de Phénicie se disputaient la gloire d'avoir formé (Diod. I, 96), et qui apporta en Grèce les cérémonies de Bacchus, était à la fois prêtre et médecin. (Apollod. II. Serv. in Virgil. Georg. III, 550. *Id.* in Virgil. Eclog. VI, 48.) Cette double qualité se retrouve dans Léo Janin, dont les annales chinoises nous parlent à une époque très-reculée. (Meiners, de vero Deo, p. 145.) Les brames sont encore de nos jours les médecins de toute l'Inde. (Sonnerat, Voy.) Il en était de même en Chaldée. (Pline, Strabon.) Les lévites n'étaient pas seulement les prêtres de Jéhovah, les gardiens, les lecteurs et les interprètes des livres sacrés. Ils étaient de plus les médecins, les écrivains publics et les inspecteurs des poids et mesures. Les Mexicains, dans leurs maladies, ne consultaient que leurs prêtres. La troisième classe du sacerdoce en Égypte était chargée du traitement de tous les maux

vaient être touchés que par les prêtres avec de certaines cérémonies (1); et le fameux œuf de serpent, les vertus attribuées au gui de chêne, les solennités avec lesquelles on cueillait le *samolus* et la *selago*, n'étaient que la combinaison de quelques secrets de médecine avec des rites mystérieux (2).

Ces connaissances, renfermées avec tant de soin dans le sanctuaire, ne se communiquaient que très-difficilement aux étrangers et aux profanes (3). Les anciens nous attestent

---

physiques, et se conformait dans ce traitement aux préceptes des six derniers livres de Mercure Trismégiste, qui, subordonnant la médecine à l'astronomie et à l'astrologie, jugeait la nature des maladies et l'effet des remèdes d'après leurs rapports supposés avec les planètes. (DIOD. I, 81. SCHMIDT, de Sacr. et Sacerd. Æg. 195.) Les Égyptiens donnaient à Isis le surnom de Salutaire (GRUTER. p. 83. FABRETT. p. 470), et la peignaient dans ses attributs de déesse de la médecine, suivie d'un bon génie, sous la forme d'un serpent. (ZOEGA, Nummi Ægypt. imperat. tab. XXI, n° 215.) Encore aujourd'hui dans le Tibet, les médecins et les astronomes sont tirés de la classe des gellongs ou prêtres. (MAYER, Myth. Lexic. art. Gellong.)

(1) PLIN. Hist. Nat. XVI, 44; XXIV, 11.

(2) FÉNÉL. Acad. Inscr. XXIV, 19.

(3) L'un des principaux priviléges des rois de Perse

les obstacles qu'Eudoxe, qui voyageait avec Platon, eut à surmonter, pour obtenir quelques fragments incomplets des hypothèses égyptiennes sur l'astronomie (1). Des confidences ainsi arrachées étaient toujours enveloppées de ténèbres. Jamblique, que son caractère et son époque disposaient à l'admiration de tout ce qui était inintelligible, vante la sagesse de ces hommes qui, dit-il, imitent la nature, en s'entourant d'obscurité (2).

Voyez, en effet, que de précautions contre les peuples. Le vulgaire des Égyptiens ne peut apprendre à lire sans crime (3). Deux ou trois espèces de langage (4), et d'écriture (5) dont

---

était d'être initié à la doctrine des mages. (Brisson, de Reg. Pers. princip. p. 384.) Cette initiation ne s'accordait à tout autre que par une faveur dont la rareté augmentait le prix. Thémistocle l'obtint. (Plut. in Themist.)

(1) Strab. XVII.

(2) Jamblich. de Myst. ægypt. sect. VIII.

(3) Diod. I.

(4) Le sacerdoce ne daignait pas même expliquer aux profanes les paroles qu'il leur commandait de prononcer. Lors de l'inauguration d'Apis à Memphis, dans le temple de Vulcain, le roi et toute sa cour allaient à sa rencontre, et les jeunes gens chantaient en son honneur des vers que personne ne comprenait.

(5) Hérodot. II, 36. Larcher, Not. *ib.* 125. Diod. I

chacune était un nouveau mystère, servaient de double et triple rempart contre une curiosité indiscrète (1). Les druides aussi repous-

et III. Clém. Alex. Strom. V. Porphyr. de Vit. Pyth. Diodore dit, à la vérité, qu'en Éthiopie l'intelligence des hiéroglyphes n'était pas, comme en Égypte, uniquement réservée aux prêtres, et que tout le monde pouvait y parvenir. Mais en Égypte même, l'écriture sacrée ou hiératique n'était pas l'écriture hiéroglyphique. Clément d'Alexandrie (Strom. V, 4), en énumérant les diverses espèces d'écriture en usage, dit qu'il y en avait trois, la hiéroglyphique, la sacrée, et l'alphabétique. Cette distinction se rapproche assez de celle qui résulte des découvertes de M. Champollion jeune. Il divise les modes d'écriture usités en Égypte, en hiéroglyphiques, hiératiques qui n'étaient que des hiéroglyphes abrégés, ou, comme il s'exprime, la tachygraphie des hiéroglyphes, et démotiques ou populaires. (Précis du syst. hiérogl. p. xiii.) Les subdivisions dans lesquelles il entre avec une sagacité merveilleuse nous entraîneraient trop loin et nous sont étrangères. Mais il résulte de sa donnée première et fondamentale, que les prêtres avaient une écriture sacrée, indépendante des hiéroglyphes, et que la connaissance de celle-ci pouvait être permise au peuple, sans qu'il parvînt par là à l'intelligence de la première. Peut-être cependant prirent-ils une précaution de plus, celle d'interdire au vulgaire la connaissance des hiéroglyphes mêmes.

(1) Les livres d'Hermès étaient montrés en pompe à la

saient l'écriture; et quand elle s'appliquait à la religion, ils la déclaraient le plus grand des crimes (1). La lecture des Vèdes n'est permise qu'aux brames (2); et de l'huile bouillante doit être versée dans la bouche de quiconque brave cette interdiction (3).

Ainsi, comme l'existence du sacerdoce repose sur le mystère, il réunit tous les développements de la force, toutes les ressources

---

multitude, mais ne s'ouvraient jamais pour elle. (ÆLIAN. Var. Hist. XIV, 34.)

(1) Les Druses ordonnent de mettre en pièces tout infidèle, incrédule ou apostat, qui aurait un exemplaire de leur livre sacré, ou qui se serait procuré la connaissance de son contenu. (Museum Cuficum. Rome, 1782, L.°) Examiner la religion est à leurs yeux apostasie. Ils ont, disent-ils, livré à Hakim ame et corps, cheveux et nombril. Les Sabéens attachent la même importance à la possession exclusive de leurs dogmes. (NORBERG, de Rel. et Ling. Sabæor.)

(2) Préf. du Bhag.-Gita, par WILKINS, p. 5.

(3) Asiat. Res. II, 340-345. Nous avons rappelé ce fait dans la préface de notre premier volume. On a cru que nous l'avions inventé pour faire une allusion malveillante au clergé catholique. Ne rien savoir est un inconvénient, et s'attribuer une importance telle que tout paraisse une attaque ou directe ou détournée, est un mauvais point de départ pour la critique.

de la ruse, pour ajouter aux ténèbres qui l'entourent et pour en perpétuer la durée.

Les prêtres ne se mettent pas en garde seulement contre les peuples qu'ils gouvernent : ils étendent leur défiance jusque sur eux-mêmes. Les subdivisions de leur hiérarchie (1), aux Indes et en Égypte (2), comme dans les

(1) « Non-seulement la division en castes avait pour « but de séparer les races entre elles; mais il y avait des « barrières entre les prêtres du même rang. Ceux d'une « divinité ne pouvaient être admis dans le corps des prê- « tres d'une autre. Ceux de Vulcain, à Memphis, n'au- « raient pas été reçus dans la corporation d'Héliopolis. « Ces séparations avaient pu tenir originairement à ce « que les divers sacerdoces avaient été fondés par diverses « colonies; mais le sacerdoce en général en avait profité. « Chaque corporation était soumise à un grand-prêtre. « Ces grands-prêtres seuls correspondaient entre eux. » HEEREN, II, 597-598.

(2) Un passage de Clément d'Alexandrie (Strom. V, 4), trop connu et trop long pour que nous le rapportions ici en entier, indique quelques-unes des subdivisions de la hiérarchie égyptienne, les chantres, les horoscopes, les stolistes, les prophètes; car bien que l'auteur s'exprime au singulier, il est évident qu'il s'agit de classes et non pas d'individus. (Voy. p. 121, note 1, la phrase positive de Diodore.) Mais l'énumération est fort incomplète, comme on peut s'en convaincre en la comparant aux témoignages d'autres écrivains de l'antiquité.

Gaules, avaient pour effet naturel de cacher aux rangs subalternes les secrets les plus importants. Des quarante-deux livres de Mercure Trismégiste (1), les trente-six premiers n'étaient connus que des classes supérieures (2).

Le sacerdoce ne se montrait pas moins prévoyant contre les individus. Aucun particulier, même quand il était membre des corporations sacrées, n'écrivait en son propre nom, sur la religion ou la philosophie (3).

Quelques modernes ont remarqué, comme un objet de surprise, que l'histoire, en nous

(1) Ces quarante-deux livres, que Clément d'Alexandrie qualifie d'indispensables, ne formaient qu'une petite partie des ouvrages attribués à Hermès. La collection qui portait ce nom, et dans laquelle, ainsi qu'on le verra, les prêtres inséraient toutes leurs productions successives, s'élevait à vingt mille; ou même, suivant Jamblique, à trente-six mille cinq cent vingt-cinq volumes.

(2) Clément Alex. Strom. VI. Schmidt, p. 78 et 195. La division des livres de Mercure Trismégiste en cinq corps d'ouvrages, traitant de la religion et de toutes les sciences, ressemble beaucoup à la division des Vèdes.

(3) Paw, Recherches sur les Égyptiens et les Chinois, II, 176.

transmettant, sous des traits imposants et respectables, le souvenir des grands corps sacerdotaux qui ont régné sur le monde, n'a presque jamais tiré du milieu de ces redoutables associations, un individu distingué, pour nous le faire connaître d'une manière certaine. C'est que l'instinct du sacerdoce l'avertissait que pour atteindre le but commun, il fallait réprimer l'essor des prétentions individuelles (1). Ce que nous avons pris pour des noms propres d'écrivains chaldéens et phéniciens, n'était probablement que la désignation d'une classe. Le mot Sanchoniâton signifiait chez les Phéniciens un savant, un philosophe, c'est-à-dire, un prêtre (2). Beaucoup d'Indiens ont assuré le chevalier Jones que Bouddha était un

(1) Les prêtres égyptiens portaient jusque dans les cérémonies leurs précautions contre l'influence des individus. « Il n'en est pas, dit Diodore, en Égypte comme en Grèce, où c'est tantôt un seul homme, tantôt une seule femme, qui remplit les fonctions du sacerdoce. Plusieurs ensemble sont toujours chargés des sacrifices et des hommages qu'on rend aux dieux. »

(2) BERGER, Geschichte der Religions-Philosophie. p. 39 et 40. THEODORET. BOCHART, Acad. des Inscr.

nom générique (1). En Égypte, tous les ouvrages sur la religion et les sciences portaient le nom de Thot ou d'Hermès (2). Dans

XXIV, 64. Meiners, de vero Deo, 66-68. Creutzer, Symbol. II, 8.

(1) Asiat. Res. II, 124. « Bouddha est un nom générique fort ancien, selon toute apparence, dans la mythologie des Hindoux. Il signifie savant, sage, intelligence excellente et supérieure. Il s'applique à Dieu même, intelligence unique et suprême. » Creutz., trad. franç. p. 286.

(2) Jamblich. de Myst. Ægypt. Hermès, dont les Grecs firent un dieu du second rang, était en quelque sorte la personnification de l'ordre des prêtres réduit à un signe unique. C'est dans ce sens qu'il était le confident des dieux, leur messager, l'interprète de leurs décrets, le génie de la science, le conducteur des ames, élevé au-dessus des hommes, mais serviteur et agent des natures célestes. On le désignait sous le nom de Thot. Selon Jablonsky (Panth. Ægypt. V, 5, 2), le mot Thot, Theyt, Thayt ou Thoyt, signifiait, dans la langue égyptienne, une assemblée, et plus spécialement une assemblée de sages et de savants, le collége sacerdotal d'une ville ou d'un temple. Ainsi, le sacerdoce collectif de l'Égypte, personnifié et considéré comme unité, était représenté par un être imaginaire, auquel on rattachait l'invention du langage et de l'écriture qu'il avait apportée du ciel et communiquée aux hommes (Plat. Phileb., Phædr.),

toute l'histoire égyptienne, dit un auteur alle-

---

celle de la géométrie, de l'arithmétique, de l'astronomie, de la médecine, de la musique et du rhythme, l'institution de la religion et des pompes sacrées, par là même de la gymnastique et de la danse, enfin les arts moins indispensables, mais non moins précieux, de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. On lui attribuait tant de volumes sur tous les objets des connaissances humaines, que nul mortel n'aurait pu les composer. (Fabric. Biblioth. græc. I, 12, 85-94.) On lui faisait honneur même de découvertes fort postérieures à l'époque fictive de son apparition sur la terre. Tous les perfectionnements successifs de l'astronomie, et en général les travaux de chaque siècle, devenaient sa propriété et ajoutaient à sa gloire. De la sorte, les noms des individus se perdaient dans l'ordre nombreux des prêtres, et le mérite que chacun s'était acquis par ses observations et ses veilles, tournait au profit de l'association sacerdotale, en étant rapporté au génie tutélaire de cette association; génie qui, par sa double figure, indiquait la nécessité d'une double doctrine, dont la portion la plus importante appartenait aux prêtres seuls. L'individu ne trouvait de récompense que dans l'éclat qu'il procurait à l'ordre dont il était membre. A ce premier attribut de Thoth s'en joignit un second, celui de protecteur du commerce; et c'était encore l'expression de l'influence des prêtres sur les expéditions commerciales, influence que M. Heeren a clairement démontrée, et dont nous parlerons dans le livre suivant. Ici nous sommes forcés de laisser de côté les autres idées, diversifiées à l'infini,

mand (1), on n'entend jamais parler des talens ou du mérite d'aucun prêtre en particulier. Il n'y a point d'inventeur qui se fasse connaître, point d'individu qui ait une influence marquée sur le peuple. Cette suprématie de la corporation, et cette absence de toute prééminence individuelle, ne peuvent être un effet du hasard. Le sacerdoce avait réfléchi que les qualités éminentes de quelques-uns nuiraient à la considération du reste. Il voulait jouir en commun de la vénération nationale. Il voulait la léguer ainsi collective à ses successeurs. Tout devait en conséquence se rapporter à l'ensemble. Nul

---

qui se combinaient dans le personnage imaginaire d'Hermès; son identité avec Sirius, l'astre précurseur de l'inondation du Nil, et dont le symbole terrestre était la gazelle qui fuit dans le désert à l'approche de la crue du fleuve; son rang dans la démonologie, comme le père des esprits et le guide des morts; sa qualité de dieu incarné, sujet à la mort lui-même, et nourriture céleste, pain vivifiant, breuvage mystérieux des initiés; son alliance cosmogonique avec le feu générateur, la lumière, source de toute science, et l'eau, principe de toute fécondité. On verra plus loin comment l'esprit grec modifia l'Hermès égyptien pour en faire Mercure.

(1) Vogel, Relig. der Ægypt. p. 88.

n'avait le droit de se distinguer pour son propre compte (1).

De là, ce phénomène souvent remarqué sans qu'on en ait recherché la cause. Les sciences en Égypte atteignent rapidement un certain degré de perfection : mais elles s'arrêtent soudain; et toute la classe éclairée, comme sou-

(1) Il est curieux d'observer, dans le sacerdoce lui-même, les modifications que l'action progressive des siècles lui a fait subir, en dépit et à l'insu de lui-même. Nos temps modernes n'ont pas manqué de corporations aussi ambitieuses que celles d'Égypte, et qui auraient voulu, comme ces dernières, sacrifier à l'ensemble toutes les individualités. On remarque cette tendance au plus haut degré dans les Jésuites. Cependant, comme l'époque de la domination des castes a fait place à celle des influences individuelles, l'ordre des Jésuites lui-même n'a pu obtenir que ses membres, dans leurs écrits, leurs découvertes et leurs travaux, se résignassent à être anonymes. Chaque jésuite a mis son nom à ses ouvrages, voulant bien que l'ordre profitât de son illustration, mais ne voulant pas renoncer, comme les prêtres d'Égypte, à son illustration personnelle. Avec cette disposition, c'est en vain qu'on cherche à refaire de l'antique, et qu'on exhorte les individus à s'effacer pour ramener le règne des castes. Ceux mêmes qui prêchent cette doctrine, s'exceptent de la règle; et jusque dans les admirateurs de l'*anonymité* égyptienne, l'individualité perce et triomphe.

mise au niveau sacerdotal, se range sur la même ligne, devant une barrière qu'elle ne franchit jamais (1).

---

(1) Nous entrerons, à la fin du livre V, dans des développements plus étendus pour prouver ce fait, que nous aurions cru incontestable si un auteur, contre lequel nous ne disputons qu'avec hésitation, lorsqu'il s'agit de l'Égypte, ne l'avait nié. Cette nation, dit-il en parlant des Égyptiens, cette nation à laquelle l'Europe doit directement tous les principes de ses connaissances, et par suite ceux de son état social, ne fut point retardée dans ses développements moraux, comme l'ont prétendu même de fort bons esprits; mais ils tiraient cette conséquence de l'idée entièrement fausse qu'ils s'étaient formée de l'ancien système graphique de l'Égypte. (Précis, p. 358.) La suite des recherches de cet ingénieux et infatigable érudit le conduira, j'ose l'affirmer, à des assertions moins positives. Déjà quelques-unes de ses découvertes de détail ont arraché à sa bonne foi des aveux remarquables. En parlant de l'obscénité de plusieurs des monuments qu'il a étudiés, il convient que cette obscénité a ébranlé sa croyance sur la haute sagesse égyptienne. (Lettre insérée dans le Moniteur du 6 novembre 1824.) Nous expliquerons ailleurs la cause particulière de cette obscénité. Elle tenait à la cause générale, à l'état stationnaire d'un peuple courbé sous l'empire des prêtres.

M. Champollion convient encore de l'imperfection de la langue égyptienne, même au plus haut point de la civilisation de cette contrée. La langue parlée des Égyptiens conserva toujours, dit-il, de nombreuses traces de

Ainsi tout, dans le sein des corporations dominatrices, comme à l'extérieur de ces corporations, était monotone, immobile, pour ainsi dire, anonyme. Une discipline pareille à la discipline militaire, qui rend les soldats d'autant plus terribles, qu'ils sont des instruments plus aveugles, forçait chaque membre de l'association à travailler en commun, sans jamais se séparer de la masse pour se mettre en évidence. Si les prêtres avaient encouragé parmi eux l'espérance de la distinction, elle aurait déconcerté leurs projets par quelque mouve-

---

l'état primitif de la langue des peuples sauvages. La plupart des noms d'animaux ne sont autre chose que l'imitation plus ou moins exacte pour notre oreille du cri propre à chacun d'eux. (*Ib.* p. 285.)

Au reste, M. Champollion nous semble se tromper, quand il pense que les doutes émis par de fort bons esprits, comme il le dit lui-même, au sujet de la sagesse et du savoir égyptien, ne proviennent que d'une idée fausse sur l'ancien système graphique de l'Égypte. Ce système est un effet et non une cause. La cause, c'était la division en castes, la superstition, le despotisme exercé par les rois sur la nation, par les prêtres sur les rois, en un mot, le pouvoir sacerdotal, sans frein, sans limites, sans contre-poids, et frappant sans mesure et sans pitié sur toutes les facultés de l'homme.

ment inconsidéré, par quelque imprudence généreuse. Ils voulaient que leur marche fût égale, et leur couleur uniforme, parce qu'ils voulaient asservir la terre et non l'éclairer, la dominer par leur poids et non par leur gloire.

DE LA RELIGION,

CONSIDÉRÉE

DANS SA SOURCE,

SES FORMES ET SES DÉVELOPPEMENTS.

LIVRE IV.

DE L'INFLUENCE DES CAUSES SECONDAIRES SUR L'ÉTENDUE DE LA PUISSANCE SACERDOTALE.

CHAPITRE PREMIER.

Énumération de ces causes.

En rangeant dans une seule catégorie toutes les nations soumises aux prêtres, nous ne prétendons point que le pouvoir sacerdotal

ait été précisément le même chez ces diverses nations. Une infinité d'événements et de circonstances a dû le modifier de plusieurs manières.

Le climat, qui, bien qu'il ne soit pas une cause première, exerce toutefois beaucoup d'influence, puisque tantôt il rend les institutions stationnaires, tantôt favorise leurs bouleversements ou leurs progrès; la fertilité ou la stérilité des territoires; l'esprit pacifique ou belliqueux des peuples; leur caractère actif ou indolent; l'indépendance nationale, ou l'asservissement au joug étranger; les grandes révolutions politiques, qui, ébranlant les états jusque dans leurs bases, promènent la dévastation sur les palais et sur les chaumières, et en détruisant les sécurités réelles, forcent le malheur à chercher du repos et à replacer l'espérance dans un monde idéal; l'isolement ou le commerce; la nécessité plus ou moins impérieuse du travail physique; les accidents causés par la nature du sol, l'épaisseur de l'air, les exhalaisons qui s'échappent de la terre; les phénomènes bizarres qui frappent d'une terreur constante les habitants de certaines contrées; les migrations enfin, soit for-

cées, soit volontaires : toutes ces choses ont dû produire des effets variés qu'il est essentiel de reconnaître.

Nous essaierons de les indiquer.

CHAPITRE II.

Du Climat.

Le climat, nous l'avons démontré précédemment, ne crée pas l'autorité des prêtres, mais il concourt à l'accroître ou à la prolonger.

Révoquer en doute son influence, comme l'a fait Helvétius, serait fermer les yeux à l'évidence la plus manifeste. En nous reportant tour à tour aux frimas de l'Islande, de la Laponie et du Groenland, et sous le ciel si pur et si bienveillant de l'Inde; en contemplant d'une part ces rocs blanchis de neige, ces vallées arides, ces lacs couverts de vapeurs épaisses, de l'autre ces montagnes couronnées d'immenses et magnifiques forêts, ces retraites embaumées où l'air même se montre un bienfaiteur empressé, qui prodigue à l'homme des sons harmonieux, une douce fraîcheur,

et des parfums exquis : en voyant ici s'élever le pin lugubre, ramper la mousse flétrie, ou s'étendre au loin la bruyère stérile, et là des prodiges de végétation surcharger les plaines et décorer les collines; ici quelques animaux qui se ressentent de l'hostilité de la nature et demandent vainement à leur maître, compagnon de leur misère, une nourriture chétive, qu'il ne leur fournit qu'avec effort et parcimonie; là tous les êtres animés, revêtus de couleurs éblouissantes, de formes tantôt élégantes, tantôt gigantesques, mais portant toujours l'empreinte d'une surabondance de vie; et le règne minéral lui-même, le plus imparfait, parce qu'il est de tous le plus matériel et le plus séparé de l'intelligence, soumis pourtant à la même loi, n'offrant au nord que des cailloux et des roches, et déployant au midi l'éclat d'une richesse spontanée, qui fait resplendir l'or au milieu des sables et germer dans les cavités de la terre les pierres précieuses : on pressent les nombreuses différences qui doivent résulter, pour les habitants de ces deux zones, de positions si dissemblables et d'alentours si divers. Le besoin religieux demeure identique, mais ses apparences va-

rient et son expression n'est plus la même.

Comparez les fables des Scaldes et les chants de Sacontala. La vache Ædulma lèche avec effort la neige glacée, d'où sort lentement une race inquiète, irritée et souffrante. Une froide sueur qui se condense, un sang noir qui se fige, des membres mutilés qui se roidissent, tels sont les matériaux hideux et informes de la création. Le serpent Mitgard, le loup Fenris, le corbeau, prophète de destruction, témoins ou acteurs à la naissance du monde, n'offrent sous des couleurs bizarrement poétiques, que de lugubres et repoussantes images. On dirait que les habitants de ces climats sévères, frappés de l'inimitié de tous les objets qui les environnent, trouvent une triste jouissance à constater les rigueurs du ciel. Mais Brama repose mollement sur le lotus son berceau, que porte avec amour l'onde caressante de la mer de lait : Wichnou sort du calice d'une fleur : Crichna, lorsqu'il ouvre sa bouche vermeille, y montre réunies les merveilles de l'univers : et la jeune Sacontala, dans le jardin délicieux qu'embellit sa présence, est un emblème de l'affection de la nature envers l'homme. Les hôtes des bois se jouent autour d'elle : l'agile

chevreuil et la biche timide cherchent à retenir leur compagne charmante, en l'arrêtant par les plis de sa robe légère. A son approche les fleurs s'épanouissent et se tressent spontanément en guirlandes gracieuses. Les éléments rivalisent de zèle pour la servir et pour lui plaire. Elle est au milieu de tous les êtres, visibles ou invisibles, comme un enfant de prédilection au sein d'une famille qui le protège et qui le chérit (1).

---

(1) Si nous avions eu le loisir, en traitant du climat, de nous occuper du détail des fables, nous aurions indiqué à nos lecteurs de curieuses différences, introduites par les diversités du climat dans les récits et dans les rites. A Saint-Domingue, où l'ardeur du soleil est insupportable, les indigènes se le peignaient à la fois comme un protecteur et comme un ennemi. Les premiers hommes, disaient-ils, avaient habité long-temps les obscures cavités d'une montagne. Un énorme géant les y retenait. Cette sentinelle, avide de connaître les environs de son poste, s'en éloigna pour un instant. Le soleil darda sur elle ses rayons enflammés, et la changea en rocher. Délivrés de sa surveillance, les hommes hasardèrent de sortir de leur sombre et ennuyeuse retraite, mais de nuit seulement, de peur du soleil, aussi redoutable pour eux que pour leur gardien. Un jour, plusieurs d'entre eux étant restés à la pêche jusques à l'aurore, le soleil levant les surprit et les métamorphosa en arbres odoriférants. Une autre fois, l'un

Indigène dans certains climats, grace à l'astrolâtrie, transplanté dans d'autres par les

---

d'eux fut transformé en oiseau; et depuis ce temps, lorsqu'il aperçoit à l'aube du jour le soleil sur l'horizon, il fait retentir l'air d'harmonieuses plaintes. Mais le Groënlandais, sur qui cet astre, enveloppé de froides vapeurs, ne répand qu'une lumière triste et affaiblie, au lieu de l'imaginer l'auteur, le suppose la victime d'une métamorphose funeste. Deux amants, séparés par d'invincibles obstacles, furent transportés dans les cieux, sous la forme du soleil et de la lune, et se suivent éternellement sans pouvoir se joindre. Des Groënlandais égarés après la pêche, et qui ne purent retrouver le chemin de leurs demeures, furent métamorphosés de même en étoiles. (Crantz, Hist. du Groenl.)

Des oppositions pareilles se remarquent dans les époques des cérémonies et dans celles des fêtes. En Italie, le mois de novembre, qui semble ravir à la terre sa force productive, était consacré à Diane, déesse vierge et stérile. Mais en Égypte, la déesse de la production (Athyr, dans la langue cosmogonique, la nuit primitive, le principe créateur) préside au même mois, durant lequel la nature commence à développer sa fécondité.

Quelquefois l'action du climat est contrariée par des circonstances locales, qui, sans changer le caractère fondamental d'une mythologie, y introduisent des anomalies très-singulières. Les fables kamtschadales qui ont pris leur origine au milieu des frimas, sont néanmoins empreintes d'un mélange de volupté et d'amour sensuel, qui ne conviendrait qu'aux nations du Midi. Cette bizarrerie

migrations, le sacerdoce calcule et modifie ces impressions opposées. Le Midi est son domaine, le Nord sa conquête.

Les climats du Nord, lorsque le froid n'est pas porté à l'excès (car l'excès du froid, comme de la chaleur, prive l'homme presque entièrement de ses facultés (1)); les climats du Nord, disons-nous, lorsque le froid n'est pas porté à l'excès, donnent aux organes une tension extrême. Il en résulte une grande acti-

---

s'explique par les feux souterrains et les sources bouillantes qui se trouvent dans ces climats glacés. Le froid le plus rigoureux et la chaleur la plus accablante s'y combattent, et de là une succession d'impressions rapides, et dans la mythologie une direction qui s'écarte des règles habituelles. (STELLER, KRASCHENINIKOW, HERDER, II, 153.) Un phénomène à peu près pareil a pu influer sur les fictions indiennes. On a découvert récemment des sources d'eau chaude à la naissance du Gange. (As. Res. XIV.) Cela explique pourquoi Ganga, la déesse du Gange, était à la fois l'eau divine et le feu divin.

(1) HERDER, Phil. de l'Hist. II, 7 et 133. L'immobilité et l'apathie sont le premier des biens pour les peuplades engourdies par les frimas, comme pour celles que brûle un ciel trop ardent. Les Esquimaux au nord de l'Europe, et les peuples de Labrador en Amérique, sont au-dessous de la condition humaine.

vité. Les besoins physiques sont difficilement satisfaits. Il s'ensuit un penchant habituel à la rapine et à la violence. De là, quand les peuples du Nord s'entre-choquent, des guerres acharnées. Cette vie toujours agitée leur laisse peu de temps pour s'occuper d'idées religieuses. Leurs expéditions aventureuses leur rendent nécessaires des dieux protecteurs sans cesse à leur portée. Les prêtres n'auraient donc sur eux que peu d'influence, si les colonies ne leur apportaient un sacerdoce déja constitué.

Les climats du Midi, au contraire, lorsque leur action n'est pas combattue par d'autres circonstances, forment à la fois des corps paresseux et des imaginations actives, et la première de ces dispositions encourage l'autre. L'indolence physique laisse le champ libre aux inclinations rêveuses; tandis que le corps est immobile, le sentiment religieux s'agite, l'esprit s'égare dans ses conjectures, s'exalte dans ses espérances, se perd dans ses terreurs; et ceux qui viennent de la part du ciel ranger ces terreurs, ces espérances, ces conjectures dans un ordre apparent, sont écoutés avec respect et faveur.

Aussi les racines de l'autorité sacerdotale

furent-elles toujours moins profondes chez les nations septentrionales que chez les peuples du Midi. Les invasions, les conquêtes, les dévastations des étrangers dans l'Inde, calamités qui remontent aux époques les plus reculées, et qui se sont perpétuées sans interruption jusqu'à nos jours, n'ont porté que de légères atteintes à l'autorité révérée des brames, tandis que les Romains ont détruit en moins de deux siècles, sinon l'influence secrète, du moins l'empire régulier des druides dans les Gaules et dans la Bretagne.

On ne trouve point dans le Nord cette ténacité pour ce qui tient à la croyance, ténacité si étonnante chez les peuples méridionaux, car elle paraît inconciliable avec leur absence d'énergie. Timides à la guerre, les Indiens bravent la mort la plus cruelle et les supplices les plus raffinés, plutôt que d'abjurer leur religion ou d'en enfreindre le moindre précepte. Bien moins opiniâtres, les Barbares du Nord ont toujours embrassé facilement les cultes étrangers (1) : et il est à remarquer que, tan-

(1) Nicéphore, Hist. Rom. lib. II.

dis que les religions septentrionales n'ont jamais franchi leur enceinte glacée, les climats chauds ont lancé leurs croyances sur le monde entier. Les hommes du Nord ont conquis le Midi. Les opinions du Midi ont conquis le Nord.

Le besoin du repos, l'aversion pour toute espèce de lutte, enlèvent aux peuples méridionaux tout moyen de secouer un joug établi. De même que les Indiens ne sauraient repousser les invasions étrangères, de même ils demeurent nonchalamment courbés sous l'empire des brames : et qu'on n'objecte point les innovations religieuses qui, sous la forme d'incarnations divines, ou de systèmes philosophiques, ont eu lieu dans l'Inde à diverses époques, ou les sectes multipliées qui se la partagent. Ces innovations qui ne nous paraissent si fréquentes que parce que nous les voyons réunies, tandis qu'elles sont réparties à d'immenses intervalles, dans un espace de temps qu'on ne peut calculer, n'ont point dépossédé la caste sacerdotale, et sa puissance a toujours été si grande, que les dissidents sont venus toujours se replacer sous son joug. Chez ces nations amollies, l'action ex-

térieure, exercée sur autrui, est à peu près impossible. Aussi se réfugient-elles dans une sorte d'action intérieure, plus compatible avec leur disposition efféminée et à laquelle leur imagination prête un pouvoir miraculeux. De là chez les Indiens ce dogme singulier de l'efficacité de la pénitence et des macérations, dogme qui donne à leurs fables un caractère étranger à celui de toutes les autres mythologies. Leurs pénitences ne sont point uniquement destinées à expier des crimes, à effacer des erreurs. Leur but est plus vaste et leur portée plus longue. Les austérités, les jeûnes, les invocations dominent la nature, le sort, les hommes et les dieux mêmes (1). Les peuples

(1) Les livres indiens sont remplis de fables, propres à pénétrer les esprits de cette opinion. Druwen, fils d'Utamibaden et de Sunady, repoussé par son père, à l'instigation d'une nouvelle épouse, alla se livrer à la pénitence dans un désert, sur les bords du Jamuna. Dans le premier mois de ses austérités, il demeura trois jours sans prendre d'aliments, vivant de fruits le reste du temps. Le second mois il jeûna six jours, le troisième douze, ne buvant qu'autant d'eau que le creux de sa main pouvait en contenir. Durant le quatrième mois, il parcourut les huit degrés de la contemplation, ne se nourrissant que de l'air qu'il respirait : dans le cin-

du Nord ne nous présentent rien de semblable à cette notion indienne sur la pénitence. La vigueur intérieure qui les remplit et qui les anime les dispense de recourir à des macérations douloureuses, ou de placer leur force dans les

---

quième, fixant sa pensée uniquement sur l'Être-Suprême, il devint étranger à son propre corps. Dans le sixième, il ferma tout accès aux impressions extérieures. Enfin, retenant jusqu'à sa respiration, il conjura la divinité de se montrer à lui. Ces austérités et la ferveur de sa prière ébranlèrent le monde. Tous les dieux effrayés se tournèrent vers Wichnou, qui leur révéla la cause de cet ébranlement universel, puis comblant de faveurs le pénitent, il le vengea de sa marâtre, lui donna le royaume de son père, et le fit régner glorieusement pendant vingt-six mille années. (BAGAVADAM, livre IV.) Un des sept Richis voulant attirer les dieux sur la terre, jeûna si long-temps, qu'une flamme brilla sur sa tête, et ces dieux obéissants lui apparurent. (BAGAV. *ib.*) Les cinq pénitences de Bagiraden surmontèrent les résistances de Brama, de Wichnou et de Schiven, firent descendre le Gange du ciel, distribuèrent ses eaux dans les plaines qu'elles fécondèrent, et ressuscitèrent soixante mille morts qu'un autre pénitent avait tués d'un regard. (BHAGUAT-GITA, X. SONNERAT, I, 232.) Viswamitra, conquérant fameux, aspirant au rang sublime de brame, se livra, dit le Ramayan, à des pénitences tellement sévères, qu'il surpassa bientôt le mérite des dieux et des saints: et telle fut la puissance qu'il acquit par ses aus-

malédictions. Le sacerdoce, en les dominant, ne change pas leur nature. Nés pour le combat, c'est au combat qu'ils en appellent : les Scandinaves, déçus par les dieux, menaçaient d'escalader le Valhalla, pour en arracher ces dieux réfractaires. Les Indiens, poursuivis par le sentiment de leur impuissance, refusent toute lutte, se replient sur eux-mêmes, et prient ou

---

rités effroyables qu'il eût pu détruire les trois mondes par un acte de sa volonté. Les dieux, prévoyant cet anéantissement inévitable, supplièrent Brama d'accorder au terrible pénitent ce qu'il désirait avec tant de violence; et le créateur, à la tête de la hiérarchie céleste, vint au-devant de Viswamitra, et le salua du titre qu'il ambitionnait. Par une suite de cette règle immuable, qui force l'homme à se peindre dans ses dieux, ce moyen surnaturel de la pénitence fut transporté bientôt de la terre au ciel et attribué à la divinité créatrice du monde. C'est en se plongeant dans la contemplation, et en s'abîmant dans la pénitence, que Brahm, l'unité absolue, tira de son sein l'œuf d'or qui renfermait le germe de toutes choses. Voy. les Mantras du Rigveda, et aussi le troisième livre du Bagavadam. Wichnou, dans le Bagavadam, se déclare tellement lié par les macérations de son adorateur Ambalischen, qu'il ne peut refuser aucune de ses demandes, et marche sur ses pas, comme le faon nouveau-né qui court après sa mère.

maudissent au lieu de combattre. Les effets de leurs prières s'étendent à tout. C'est par la prière qu'ils se défendent, c'est par la prière qu'ils se vengent. C'est par la prière qu'ils ébranlent ou raffermissent le monde. C'est par la prière qu'ils ont des enfants. Les cinq fils de Pandou devaient leur naissance à la force d'une prière magique (1). L'anathème, qui est en quelque sorte la prière retournée, n'a pas moins de pouvoir. La malédiction d'un seul pénitent pénètre dans le ciel, glace ses habitants d'épouvante, les contraint à la soumission (2) : et cette influence irrésistible n'est pas réservée, comme on serait tenté de le croire, spécialement aux fidèles.

(1) Rech. As. II, p. 188.

(2) Indratuymen, dont le char céleste parcourait plus rapide que la foudre le ciel et la terre, fut changé en éléphant par les malédictions d'un solitaire outragé. (Bagavad. liv. VIII.) Le chef des demi-dieux, Devendreu. qu'avait maudit un autre solitaire, vit ses richesses jetées à la mer par un bras invisible, et fut chassé du séjour divin avec tous les dieux et tous les génies. (Bagav. *ib.*) Conception plus bizarre encore ! Les malédictions réciproques ne perdent point leur efficacité. Schiven et Dackscha se maudissent l'un l'autre, et leurs anathèmes s'accomplissent. (Bagavadam, liv. IX.)

Les géants révoltés, les esprits de ténèbres en retirent le même avantage (1).

Les Indiens transportent, dans leurs relations les plus habituelles, cette arme mystérieuse, la seule convenable à leur faiblesse. Ils y recourent dans les affaires de la vie civile, comme dans leurs intérêts religieux, contre leurs persécuteurs sur la terre, comme contre leurs persécuteurs célestes, contre l'Anglais conquérant qui les opprime, comme con-

(1) Le géant Érunia-Kasyapa s'imposa des austérités extraordinaires, et acquit par là un pouvoir prodigieux, dont il se servait pour attaquer les dieux et les hommes. Wichnou ayant tué son frère Eruniakschen, il redoubla ses pénitences pour parvenir à le venger, et obtint de Brama, par ce moyen, le privilége de ne pouvoir être tué ni blessé, soit par les dieux, soit par les hommes, soit par les géants ou par les animaux, de jour ni de nuit, dans une maison ni en plein air. Fort de ces avantages, il contraignit Wichnou même à se cacher; et ce ne fut qu'à force de temps, de patience et de ruse, qu'éludant la prérogative que le géant avait obtenue, et prenant la forme d'un monstre qui n'était ni homme ni animal, mais qui tenait de l'un et de l'autre, le dieu fondit sur son adversaire, comme il franchissait le seuil d'un palais, et n'était encore ni dedans ni dehors, au moment du crépuscule, après le jour et avant la nuit. (Bagavad., liv. VI. Sonnerat, I, 137.)

tre leurs divinités inexorables, contre leurs créanciers ou leurs débiteurs, comme contre Brama ou Wichnou.

Tout autre genre de résistance est au-dessus de leurs facultés morales. Le suicide leur serait plus facile, et par un mélange singulier de force et d'apathie, c'est fréquemment dans le suicide qu'ils placent la résistance (1). Désarmés

---

(1) Un usage indien que toutes les relations nous attestent, décèle d'une manière bien frappante cette impuissance de résistance active dans les habitants de l'Inde. Un Indien qui veut obtenir d'un individu une chose quelconque, se place à sa porte ou dans un chemin où il est sûr de le rencontrer, prenant avec lui du poison, un poignard ou quelque autre instrument de mort. A la vue de celui qu'il attend, il le menace, s'il ne lui accorde sa demande, de se tuer devant lui. Celui-ci n'ose passer outre, de peur d'être la cause du suicide; et s'il n'est pas retenu par cette crainte, il est assez ordinaire de voir le premier exécuter sa menace. (Asiat. Res. III, 344.) Les Indiens se servent de ce moyen pour gagner leurs procès, pour obtenir le paiement de ce qu'ils prétendent leur être dû, pour réconcilier des ennemis, etc. (Ib. V, 268.) En 1787, la force ayant été mise en usage contre un bramine qui avait refusé de s'acquitter de ce qu'il devait au gouvernement, les bramines construisirent un khoor, espèce d'enceinte circulaire, y renfermèrent une vieille femme, s'assirent à côté d'elle, et déclarèrent

de la sorte par leur propre nature, ils sont, pour ainsi dire, conquis d'avance par le sacerdoce, qui, paisible au haut de la hiérar-

---

que, si les officiers de justice approchaient, ils mettraient le feu au bâtiment et périraient tous ensemble. La vieille femme, de son côté, menaça les Anglais, s'ils voulaient lui faire violence, de se jeter dans le premier puits qu'elle trouverait sur sa route. On a vu des bramines, poussés à bout par quelque sentence rendue contre eux, ou par les poursuites de leurs créanciers, se donner la mort, ou tuer, soit leurs enfants, soit leur mère, croyant que le crime retomberait sur leurs persécuteurs. Un Musulman, créancier d'un bramine, ayant arraché à la femme de ce dernier une bourse que son mari lui avait confiée, la mère du bramine se rendit avec son fils sur les bords du Gange. Là il redemanda au Musulman la somme dont il s'était emparé, exigeant de plus la réparation de son honneur offensé. Sur son refus, la mère présenta son col, ordonna à son fils de faire son devoir, et il lui abattit la tête d'un coup de sabre. Les parents se réunirent, laissèrent le corps sans sépulture, et frappèrent sur un tambour, pendant quarante jours et quarante nuits, pour tenir l'ame éveillée, afin qu'elle devînt l'ennemie éternelle de celui qui les avait outragés, (As. Res. V). Ainsi les Indiens, éprouvant une impossibilité morale d'agir directement contre leurs ennemis, y suppléent en agissant contre eux-mêmes. Parmi nous, on cherche à contraindre les autres en les menaçant de leur faire du mal; aux Indes, c'est en les menaçant de s'en faire.

chie, accueille leurs hommages, sans avoir la peine de les exiger.

Son pouvoir trouve encore un auxiliaire dans un autre effet du même climat.

On dirait que la force créatrice s'y concentre exclusivement dans le développement des êtres matériels, dans le luxe de la végétation, dans l'énormité des formes et la richesse des couleurs du règne animal, et qu'elle néglige le principe de la vie morale, celui de la progression, du perfectionnement. Dans la plupart des contrées de l'Orient et du Midi, l'homme ne se complaît, comme en Europe, ni à varier les objets qui l'entourent, ni à se varier en quelque sorte lui-même. Le temps, qui détruit les individus, ne change en rien l'ensemble. Les générations se remplacent sans se distinguer. L'Arabe porte les vêtements et les sandales qu'il portait du temps d'Abraham. Le Bédouin d'aujourd'hui pétrit ses gâteaux et enterre ses morts comme le Bédouin contemporain de Moïse. Depuis trois siècles, l'Indien voit dans l'habitant de l'Europe son maître et son fléau. Il subit son joug, mais il rougirait de ses parures et il repousse ses habitudes. Tout dans ces climats brûlants porte l'empreinte d'une

nécessité invariable autant qu'irrésistible. L'usage y tient la place de la volonté. Tout semble avoir été imposé par le hasard, mais calculé pour la durée éternelle. Tout est frappé d'immobilité, et, par une conséquence naturelle, l'effet devient cause. Cette immobilité qui résulte de l'action du climat sur les facultés de l'homme, aggrave cette action. Le despotisme théocratique qu'elle favorise tient ses esclaves à distance l'un de l'autre. La communication habituelle des individus et des classes entre elles, principe de perfectionnement en Europe, est étrangère à l'Orient et au Midi. Des barrières religieuses séparent les castes, et grace à la polygamie (1), sans cesse

(1) La polygamie, dit Heeren, est un obstacle insurmontable à toute autre forme de gouvernement que le despotisme religieux ou politique. En investissant le chef de famille d'une autorité nécessairement illimitée, elle lui rend moins révoltante l'idée d'une obéissance aveugle qu'il exige et pratique tour à tour. Elle met en dehors de l'état le sexe condamné à la servitude, et, faisant du mari un maître et des femmes autant d'esclaves, elle constitue le despotisme pour ainsi dire en sous-œuvre; car elle le consacre dans la famille, le type et la base de la société.

ramenée par le climat, soit de l'aveu soit au mépris de la loi religieuse et civile, la famille elle-même n'est plus une société. Isolée de la sorte, et sans distractions, l'espèce humaine est livrée toute entière à la pression constante et monotone de l'empire sacerdotal.

D'un autre côté, les climats du Midi, en rendant cet empire plus indestructible, en tempèrent les effets. Lorque l'homme ne s'obstine pas à contrarier la nature, elle place presque toujours quelque remède à côté d'un grand mal. Les climats les plus favorables à l'autorité sacerdotale sont en même temps ceux qui répandent le plus de douceur sur le caractère, les habitudes et les mœurs des peuples. Les prêtres ne restent point étrangers à cet adoucissement salutaire. Lorsque, au contraire, la toute-puissance du sacerdoce est l'effet d'une transplantation accidentelle, et, repose par là même sur des institutions qui n'ont point leur source dans la nature, ce qui doit arriver dans les climats septentrionaux, aucune compensation ne saurait avoir lieu. Toutes les époques de l'histoire des Gaules ou de la Grande-Bretagne attestent la férocité des druides, tandis que les brames se

montrent souvent bienveillants et secourables. Les préceptes généraux de leur morale sont purs et sublimes (1). Leur ame est ouverte à la pitié. Tous les êtres souffrants excitent leur sympathie.

Cette disposition s'étend sur leurs cérémonies les plus cruelles, et voile en quelque sorte l'atrocité des sacrifices humains. Il est défendu d'immoler celui qui ne s'offre pas volontairement. L'humanité des Indiens a besoin, jusque dans cette pratique barbare, du consentement de la victime, pour s'excuser à ses

(1) Le pardon des injures n'est inculqué nulle part avec plus de force et d'onction que dans les poëmes des Indiens et des Persans. « Le devoir de l'homme vertueux, » dit un de leurs poëtes qui écrivait trois cents ans avant notre ère », consiste non-seulement à par- « donner, mais à faire du bien, dans le moment de sa « destruction, à celui qui le détruit, comme l'arbre de « sandal, à l'instant de sa chute, répand son parfum sur « la hache qui le frappe. » La même idée se retrouve dans Sadi, et les célèbres distiques d'Hafiz la développent et la varient avec une profusion d'images : « Il imite le « coquillage, qui donne ses perles à celui qui lui déchire « le sein, le rocher qui décore de diamants la main qui « perce son flanc, l'arbre qui répand ses fruits ou ses « fleurs en échange des pierres qu'on lui lance. » (*As. Res.* IV, 167.)

propres yeux, et ce désir se manifeste encore dans chacune des paroles que le sacrificateur prononce (1).

---

(1) Il commence par s'adresser à celui-là même qu'il va mettre à mort. « Tous les êtres existants, « lui dit-il, « ont « été créés pour le sacrifice, et je ne commets aucun crime « en te privant de la vie. » Mais peu satisfait du raisonnement qui le justifie, il se répand ensuite en éloges, en adorations et en promesses. « O le meilleur des hommes, » s'écrie-t-il, « toi, la réunion de toute les divinités favorables, daigne « m'accorder ta protection, conserve mes enfants, mes pa- « rents et moi-même, qui te suis tout dévoué; et comme « ta mort est inévitable, renonce à la vie, en faisant un acte « de bienveillance. Accorde-moi le bonheur qu'on obtient « par la dévotion la plus austère, par les actes de charité, « par l'observance des cérémonies, et en même temps, « ô le plus excellent des mortels, atteins aussi la félicité « céleste! »

« A ces mots, » continue le chapitre de sang, « les dieux « se rassemblent dans la victime : elle devient pure de tous « ses péchés: Son sang se change en ambroisie, et le repos « de l'ame, l'oubli des agitations terrestres, le bien su- « prême sont pour l'éternité son partage ».

Enfin, même quand le bras du sacrificateur a porté le coup fatal, son œil doit éviter de contempler son ouvrage. Il faut qu'il détourne la vue, en présentant aux dieux la tête de celui qu'il a frappé. (Asiat. Res. V, 371-391.)

Comparez ces rites avec ceux des peuples du Nord et

C'est à la douceur de mœurs (1) que le climat inspire qu'on doit attribuer l'esprit de tolérance qui éclate dans les livres religieux de presque toutes les sectes indiennes (2). Mais pour peu que l'intérêt sacerdotal se croie compromis, l'esprit sacerdotal se réveille : vainement alors une nature amie et bienfai-

---

de l'Occident, qui croyaient ajouter au prix de l'offrande, par la prolongation des souffrances et les raffinements de la cruauté. Vous ne pourrez méconnaître l'effet du climat.

(1) Cette douceur de mœurs n'abandonne pas les Indiens même lorsqu'ils se font la guerre. Les soldats d'une armée, quand un intérêt ou une affection privée les appellent dans l'armée ennemie, y vont et en reviennent sans rencontrer d'obstacles et sans courir de dangers. (La Flotte, Ess. Hist. sur l'Inde, p. 260.)

(2) Chacun, disent les Indiens, peut aller au ciel par un chemin particulier. (Dow, Relat. des Recherch. de Mahumet-Akbar sur la relig. ind.) « Quelle que soit l'i-« mage que le suppliant adore dans sa foi, c'est moi seul « qui lui inspire cette ferme foi, » dit Crischna dans le Bhaguat-Gita, « cette foi avec laquelle il tâche de se rendre « cette image propice et obtient enfin l'objet de ses dé-« sirs, ainsi que je l'ai déterminé. Ceux qui, soupirant « après l'accomplissement de ce qu'ils souhaitent, suivent « la religion indiquée, obtiennent une récompense passa-« gère; mais ceux qui ne pensent qu'à moi seul, je porte « le fardeau de leur dévotion, c'est-à-dire, ils ont une

sante semble prendre à tâche d'éloigner les Indiens de toute superstition sanguinaire. Le sacerdoce triomphe de cette nature : les religions du Midi passent tour à tour et subitement de la tolérance la plus touchante à la férocité la plus effroyable, de la pitié la plus exaltée, même pour les animaux, à la cruauté la plus impitoyable pour les hommes, et si

---

« récompense impérissable, et ne retournent plus dans un « corps mortel. Ceux qui adorent d'autres dieux avec « une ferme foi, m'adorent aussi, quoique involontaire- « ment. Je participe à tous les cultes, et je suis leur ré- « compense. Ceux qui adorent les Dévétas s'incorporent « dans les Dévétas, ceux qui adorent les pétrées ou patriar- « ches s'unissent aux patriarches, les serviteurs des bhoots « ou esprits s'absorbent dans les bhoots, et ceux qui « m'adorent ne font qu'un avec moi. » N'est-il pas remarquable que, tandis que d'autres réformateurs menacent de châtiments éternels ceux qui refusent de professer leur doctrine, la seule peine que leur inflige Crischna soit de recevoir une récompense plus courte et plus imparfaite que celle qui est accordée aux fidèles ? Tout ennemi de Dieu, disent encore les Indiens, tout homme qui, en le combattant, sous quelques-unes des formes qu'il a prises, est tué par lui ou par son incarnation, est sauvé par cela même que l'incarnation le touche en le tuant. (Asiat. Mag.) Tant la douceur du climat de l'Inde dispose les esprits à la tolérance !

l'on veut en avoir la preuve, qu'on relise cette citation que nous ne pouvons mieux reproduire qu'en empruntant les propres paroles de l'élégant traducteur: Que du pont de Rama jusqu'à l'Himala, blanchi par les neiges, quiconque épargnera les bouddhas, enfants ou vieillards, soit lui-même livré à la mort, criait l'impitoyable Koumaril-Bhatta à ses satellites sanguinaires, en leur ordonnant le massacre des bouddhistes (1).

---

(1) CREUTZ, trad. fr. I, 306-307.

CHAPITRE III.

De la fertilité ou de la stérilité du sol.

La fertilité ou la stérilité du sol doivent entrer aussi en ligne de compte. Les Indiens et les Nègres de la côte d'Afrique habitent un climat également chaud. Ils détestent également le travail: mais le nègre qui s'y voit contraint, parce qu'une nature avare le condamne à lui arracher une nourriture qu'elle lui refuse, conserve une habitude d'action et de mouvement qui le suit dans ses plaisirs mêmes; tandis que l'Indien, aux besoins duquel un sol fécond fournit avec une prodigalité spontanée, place dans une immobilité presque complète le bonheur suprême. Après le repos, l'Indien, comme fatigué du repos même, se repose encore. Après le travail, le nègre, comme s'il était infatigable,

cherche des jeux bruyants et des danses qui l'enivrent et qui l'étourdissent. Il en résulte qu'à peu d'exceptions près, qui tiennent à des accidents fortuits, les Nègres de l'Afrique sont beaucoup moins occupés de religion que les habitants de l'Inde, et que le sacerdoce a bien plus de pouvoir sur les seconds que sur les premiers.

De plus, partout où le règne végétal est riche et diversifié, la connaissance des simples acquiert une importance fort supérieure à celle que peut lui donner un sol aride, et l'exercice de la médecine devient alors plus que jamais une cause additionnelle de l'influence sacerdotale.

La fertilité du sol a encore un autre effet. Dans les pays où le travail est une condition nécessaire de la subsistance, la multiplicité des cérémonies qui l'interrompent ou le suspendent, a des inconvénients graves qui n'existent point quand la terre vient au devant des besoins de l'homme. Alors les prêtres profitent de leur ascendant pour multiplier les cérémonies, et le grand nombre des solennités religieuses accroît ensuite l'ascendant de ceux qui les ont instituées. Tout

ce que nous savons de la religion égyptienne nous en est une preuve. Mais comme il arrive que ces institutions se transportent des pays où elles étaient, sinon convenables, du moins innocentes, dans ceux où des circonstances différentes les rendent nuisibles, les commandements de la religion contrarient les nécessités locales; et pour l'emporter sur ces nécessités, le sacerdoce est obligé d'exercer son autorité plus impérieusement, et de n arroger davantage, précisément là, où, d'après l'état naturel des choses, il devrait en avoir moins.

Quelquefois la même cause, ou pour mieux dire les deux causes opposées secondent le sacerdoce dans ses usurpations, en introduisant des dogmes qui lui sont favorables. Ainsi le Delta fertile suggérait aux Égyptiens l'idée du bon principe : mais par là même, l'aridité des déserts de la Libye semblait trahir l'action d'une divinité malfaisante. Or, il n'est aucune doctrine dont les prêtres s'emparent avec plus d'avantage que de la notion d'un dieu du mal.

CHAPITRE IV.

De la nécessité de travaux matériels pour l'existence physique des sociétés.

Chose remarquable! tandis que l'amour du repos et l'indolence favorisent l'empire des prêtres, la nécessité urgente de travaux matériels pour l'existence physique d'une société naissante y contribue aussi, et plus fortement peut-être encore. « On ne saurait, » dit Diodore (1), « calculer, en voyant le lac Mœris, « combien de milliers d'hommes et quel prodi- « gieux nombre d'années ont dû être employés « à l'achèvement d'une telle entreprise. » Or, son exécution pesait naturellement sur les castes inférieures. Sa direction était confiée à

(1) I, 2, 8.

la caste régnante. Cette caste pouvait seule indiquer les travaux et en contraindre l'exécution. Elle avait le secret de l'inondation, elle calculait son retour et ses phases, elle savait distribuer les eaux fécondantes, les empêcher d'être destructives, les contenir, ou les répandre, les diviser en canaux, leur opposer des digues. Le peuple était condamné à l'obéissance sous peine de la vie; car il s'agissait de défendre, contre les empiétements des eaux toujours menaçantes, une contrée arrachée à leur domaine, et qu'elles tendaient sans cesse à ressaisir. De là l'oppression la plus sévère, justifiée d'abord par la nécessité, prolongée ensuite par l'intérêt, transformée en devoir par la religion, et sanctionnée par l'habitude (1).

(1) Par un effet de cette habitude, assez facile à expliquer, bien qu'il semble bizarre, un peuple accoutumé à des travaux nécessaires se résigne plus facilement qu'un autre aux travaux inutiles. Le gouvernement égyptien, théocratique ou royal, continua d'en imposer d'énormes à ses sujets, ou pour mieux dire à ses esclaves. Les rois suivirent l'exemple des prêtres, même en les combattant. Chemnis et Chephren, le persécuteur du sacerdoce, firent élever les deux plus grandes pyramides : mais les peu-

Cette circonstance dut imprimer au culte et au sacerdoce de l'Égypte un caractère beaucoup plus sombre que ne le fut jamais celui de la religion indienne et de ses ministres. Aussi n'aperçoit-on chez les Égyptiens aucune trace de la douceur, de l'humanité, de l'esprit de tolérance dont on doit faire honneur aux peuples de l'Inde.

---

ples, irrités à la fin, ou plus vraisemblablement excités par les prêtres, jurèrent de tirer de ces monuments les corps de ces princes, et de les mettre en pièces, ce qui les empêcha de s'y faire enterrer. (Diod. I, 2, 16.)

CHAPITRE V.

Des phénomènes propres à exciter la surprise ou la terreur.

A cette cause, particulière à l'Égypte, s'en joignait une autre dont l'action s'exerça pareillement en Étrurie. La fécondation de l'Égypte ressemblait à un miracle annuel. Les phénomènes qui accompagnaient l'arrivée des eaux, leur séjour et leur retraite, jetaient les esprits dans l'étonnement. Les météores, les exhalaisons, les brouillards fétides (1) qui s'élevaient

(1) Le ciel de l'Égypte n'était certainement pas dans l'origine ce ciel pur et serein qui est aujourd'hui l'un des priviléges de cette contrée. Aussi long-temps qu'elle fut couverte de marais, et avant que les eaux eussent été détournées dans des canaux nombreux, l'atmosphère dut être humide et malsaine. Des exhalaisons meurtrières s'échappaient de la Basse-Égypte, surtout près du lac Serbonis, et les Égyptiens nommaient ces exhalaisons les vapeurs de l'haleine de Typhon. PLUTARCH. Vit. Anton. c. 3.

du limon de toute une contrée submergée et sur laquelle un soleil brûlant dardait ses rayons; les évènements nombreux et variés, résultats nécessaires du mouvement général de tout un peuple, fuyant lors de la crue du fleuve, et redescendant des montagnes à mesure que les plaines étaient abandonnées par les eaux, tant de causes ne pouvaient manquer de disposer les ames à la superstition et de les asservir à ses ministres.

De même, en Étrurie, les tremblements de terre, les apparitions effrayantes, les miasmes nuisibles (1), favorisèrent le triomphe du

(1) Telles sont les causes principales que Cicéron assigne à la grande influence des devins toscans. «Propter aeris crassitudinem apud eos, multa fiebant, et quod, ob eamdem causam, multa inusitata, partim ex cœlo, partim ex terrâ, oriebantur, quædam etiam ex hominum pecudumve conceptu et saltu, perterritorum exercitatissimi interpretes extiterant. (De Divinat.) Valère Maxime (liv. I) appelle l'Étrurie *mater omnis superstitionis*. Le mot de cérémonies est dérivé du nom de la ville de Cærès, en Étrurie, tant les Étrusques étaient adonnés aux cérémonies de la religion. *Fest. v° Cærimoniarum.* L'Orient, dit un ancien, lisait la destinée dans les astres; l'Étrurie, dans les éclairs et les phénomènes fortuits qui frappaient les regards.

sacerdoce, transplanté dans cette contrée par des colonies de Pélages qui étaient sorties de Grèce avant les temps héroïques (1).

Les tremblements de terre paraissent avoir été beaucoup plus fréquents dans cette partie de l'Italie anciennement que de nos jours. Les historiens en parlent comme revenant presque toutes les années. C'était peut-être parce que les volcans avaient des éruptions moins régulières. Orose dit (VIII, 10) que le Vésuve n'a lancé des feux au dehors que l'an 829 de Rome, lors de l'éruption qui causa la mort de Pline l'Ancien. Le culte des éléments, ou des forces occultes de la nature, put devoir à ces causes une grande extension.

Près du temple de Vénus Aphakitis, à Aphaca, entre Héliopolis et Byblos, était un lac du sein duquel s'élevait subitement une flamme de forme ronde. Ce phénomène, rapporté par Sénèque (Quæst. Nat. 3, 26), et par Zozime (I, 58), entretenait merveilleusement le peuple, au dire des historiens, dans sa soumission aux prêtres.

(1) Le pays de Congo est sujet à des tremblements de terre, à des inondations, à des sécheresses, à des épidémies. C'est dans ces temps malheureux que la puissance des gangas s'accroît et se déploie. (Parallèle des Religions, I, 719.)

CHAPITRE VI.

Influence du caractère et des occupations habituelles des peuples.

L'AUTORITÉ sacerdotale ne se ressent pas moins du caractère pacifique ou belliqueux des peuples. L'Égypte vécut long-temps pacifique. La disposition de ses habitants ne fut jamais guerrière (1). Il n'y eut donc pas, dans ce pays, comme en Grèce, des chefs de peuplades armées qui limitèrent ou anéantirent la domination théocratique. Il n'y eut pas non plus, comme à Rome, des institutions politiques comprimant le sacerdoce en se l'incorporant.

(1) « Ni les Égyptiens, » dit Strabon (Liv. XVII), « ni les peuples qui les avoisinent, n'ont des inclinations belliqueuses. »

Les tentatives des soldats ou des princes pour devenir indépendants furent infructueuses, ou du moins le succès fut éphémère, et l'Égypte fut toujours livrée aux prêtres, d'abord ses rois, et tuteurs de ses rois, après être descendus du trône. Ces prêtres reconnaissaient tellement les avantages qu'avait pour eux une paix éternelle, que les conquêtes de Sésostris et les expéditions de ses successeurs ne leur furent jamais qu'un objet de scandale. Les rois de l'Égypte étaient condamnés à l'inaction. Leurs noms ne servent qu'à désigner une succession d'années que ne marque aucune entreprise mémorable; et trois cent trente d'entre eux se succèdent, comme des ombres grisâtres que rien ne caractérise ou ne distingue, et qui se suivent silencieusement dans la route uniforme que leur a tracée la volonté qui les fait mouvoir.

Il est probable, d'un autre côté, que, sans leur passion pour la guerre, les Scandinaves n'auraient pas lutté si long-temps contre les usurpations des drottes, et qu'il n'aurait pas fallu, pour surmonter leur résistance, trois

révolutions et deux invasions étrangères (1). Vraisemblablement, si nous connaissions en détail l'histoire de la Germanie et de la Gaule, nous verrions l'ascendant si redoutable des druides ébranlé quelquefois par les prétentions des chefs militaires.

En général, plus l'homme est occupé des intérêts de la terre, moins il se laisse dominer par d'autres hommes qui parlent au nom du ciel. Tout ce qui le rappelle aux agitations de la vie met des bornes à un pouvoir dont la base est ailleurs que dans ce monde, et dont les promesses ne doivent s'accomplir qu'au-delà du tombeau.

Si, malgré les faits épars qui constatent la puissance terrible du sacerdoce carthaginois, il est rarement parlé des prêtres dans ce qui nous a été transmis sur Carthage, cela s'explique par l'esprit d'entreprise et d'activité mercantile qui, chez ces rivaux des Romains, eut indubitablement des effets analogues à ceux de l'esprit belliqueux chez les sectateurs d'Odin.

(1) Nous développerons cette vérité historique quand nous exposerons la marche de la religion scandinave.

Mais telle est l'action compliquée des causes diverses qui se combinent et se modifient, que le commerce qui limitait à Carthage le pouvoir des prêtres le favorisait en Éthiopie.

Les colléges d'Ammonium et de Méroé habitaient les fertiles oasis parsemées dans ces sablonneux déserts. Ces oasis étaient le lieu de repos des caravanes qui traversaient la contrée. Là seulement elles trouvaient de l'eau, des végétaux et de l'ombre. Mais elles y cherchaient encore et la direction qu'elles avaient à suivre, et la distance ou la position des lieux qu'elles devaient parcourir. Les prêtres leur donnaient ces renseignements au fond des temples, dont les oracles (1), en indiquant aux voyageurs leur route, leur révélaient en même temps la destinée qui planait sur eux.

(1) Tel était celui de Jupiter Ammon, situé dans une oasis au sein d'une mer de sable.

CHAPITRE VII.

De l'effet des grandes calamités politiques.

Les grandes calamités politiques ont aussi leur influence sur l'étendue de l'autorité sacerdotale. Dans les pays mêmes où le climat trace des limites plus étroites à cette autorité, ces limites ne résistent point aux circonstances extraordinaires qui ramènent l'homme à la superstition. De grandes défaites, de grands malheurs, une famine, une peste, la réveillent d'autant plus terrible, qu'elle est analogue au caractère des peuples que la guerre a rendus féroces. Le despotisme théocratique reparaît dans sa plus effrayante latitude, et il y a des rites épouvantables. La prospérité, la richesse, peut-être quelque commencement de lumières avaient diminué l'empire des prêtres carthaginois : mais Car-

thage est menacée par Agathocle. Les organes des dieux reprennent soudain toute leur autorité, les enfants des plus illustres familles sont traînés dans les temples, et leur sang offert en expiation et en sacrifice (1).

(1) Dion. Sic. XX, 3. Le même fait se reproduisit à Tyr, lorsque Alexandre assiégea cette ville. Quint-Curt. IV, 4.

CHAPITRE VIII.

De l'effet des migrations.

Les migrations lointaines sembleraient d'abord devoir être plutôt préjudiciables qu'utiles au pouvoir du sacerdoce. La guerre, lors même qu'elle n'est pas le but principal de ces migrations, en est l'inséparable accessoire. Le courage personnel, le talent militaire, facultés qui ont besoin d'un exercice habituel pour se développer, et qui précipitant l'homme dans la vie active, et le condamnant au contact de la multitude, dont le sacerdoce aime à s'isoler, sont peu compatibles avec le prestige dont cet ordre s'entoure, appellent autour de lui des rivaux redoutables (1). Aussi voyons-

(1) Voy. le ch. suivant sur la lutte du pouvoir sacerdotal contre le pouvoir militaire et politique.

nous plusieurs nations s'affranchir, au moins pour quelque temps, de leurs prêtres, durant les longs voyages qu'elles entreprenaient à main armée pour chercher une patrie. Dans la traversée d'Égypte en Grèce, et par l'amalgame des colonies égyptiennes et des tribus grecques (1), le sacerdoce perdit presque entièrement son autorité; et beaucoup plus tard, dans un nouveau monde, ce fut une migration dont néanmoins un prêtre avait été l'instigateur et le guide qui porta la tribu des Ténochkans, au Mexique, à choisir pour chef Acamapitzin. Les colonies mêmes qui étaient plus particulièrement dévouées à la cause sacerdotale, celles d'Éthiopie (2), par exemple, qui abandonnaient leur pays pour faire triompher cette cause, n'échappèrent pas toujours complètement à cet effet naturel d'une expatriation qui les lançait au milieu de périls inconnus. Tandis qu'à Méroé le roi devait être tiré de la caste sacrée, l'histoire nous apprend qu'en Égypte Séthos, ce prêtre de Phthas,

(1) Nous prouverons ceci dans le livre V.

(2) Voy. livre III, ch. 3.

qui s'empara du trône, fut considéré comme un usurpateur.

Cependant, des circonstances particulières peuvent faire servir au profit du sacerdoce ces migrations même qui d'ailleurs le menacent. La sortie d'Égypte, les souffrances des Juifs, leur séjour dans le désert, ont certainement consolidé l'empire de Moïse et des lévites. C'est que le peuple juif avait un but déterminé, et qu'avant de quitter la terre de l'esclavage, son prophète avait fixé ses regards sur une contrée que Dieu lui promettait. Toute son expédition était religieuse. Elle reposait en entier sur des espérances qui avaient la foi pour base, et le serment de Jéhovah pour garant.

D'ailleurs l'affaiblissement de l'autorité sacerdotale par les migrations, n'est le plus souvent que momentané. Quand un état fixe remplace la vie errante, le sacerdoce, s'il ne reprend pas son titre, reprend son pouvoir. Il en fut ainsi en Égypte et au Mexique, et s'il n'en fut pas ainsi en Grèce, nous en dirons la raison dans le livre suivant.

CHAPITRE IX.

De la lutte du pouvoir politique et militaire contre le pouvoir sacerdotal.

INDÉPENDAMMENT des causes accidentelles ou passagères qui peuvent apporter à l'étendue et aux formes du pouvoir sacerdotal des modifications plus ou moins importantes, il en est une, qui, sans avoir obtenu, chez les peuples anciens, des résultats plus décisifs ou plus durables que celles dont nous venons de nous occuper, a produit néanmoins des effets trop remarquables, et jeté l'espèce humaine dans une agitation trop habituelle, pour que nous ne croyions pas indispensable d'entrer à ce sujet dans quelques développements. Nous voulons parler de la lutte qui, dans toutes les contrées soumises aux prêtres,

s'est toujours établie entre eux, et les dépositaires des autres pouvoirs.

Cette lutte est dans la nature des choses et par conséquent inévitable.

Même dans les pays où le sacerdoce est originairement le pouvoir unique, une autorité subordonnée ne tarde pas à se constituer. Occupés du soin de dominer les peuples par la religion, les prêtres sont forcés de déléguer à des mains subalternes l'administration de l'état et sa défense contre les invasions étrangères. En conséquence, deux nouveaux pouvoirs se forment : le pouvoir politique, et le pouvoir militaire. Dans l'origine, ils ne paraissent qu'une émanation du sacerdoce. Ses délégués reçoivent de lui une mission révocable, et remplissent un devoir d'obéissance, plutôt qu'ils n'exercent une autorité. Mais dès-lors la puissance semble pourtant divisée. Ses diverses branches sont confiées en apparence à des mains différentes, et cette apparence amène bientôt la réalité. Les chefs temporels du gouvernement, les généraux des armées, se pénètrent du sentiment de leur force, et le moment arrive, où, soit par une

impulsion spontanée, soit parce que l'opinion les y invite, ils répudient leur assujettissement, et prétendent à l'indépendance. C'est le signal d'une lutte qui, une fois engagée, ne doit plus finir.

Tel est le spectale que nous offrent l'Inde, l'Égypte, la Perse et surtout la Judée.

Tantôt les cutteries ou guerriers, enflés d'orgueil, secouent l'autorité des bramines. Mais quelque avatar venge la caste sacrée et punit les rebelles avec une sévérité effrayante (1).

---

(1) Les cutteries, enfants du soleil, ayant opprimé les bramines, Para Surama, le sixième avatar de la race de la lune, bramine lui-même, mais courageux comme un cuttery, attaque les factieux, les défait en vingt et une batailles rangées, remplit de leur sang des lacs entiers, partage leurs biens, et pousse si loin sa rigueur implacable, que les bramines eux-mêmes, dont il rétablit l'empire, s'affligent de la vaste destruction qui est son ouvrage. (Mythol. des Indous, I, 280-290; SCHLEGEL Weisheit der Indier. p. 184.) Cette lutte des guerriers contre les bramines forme un épisode du Mahabarat. A Malva, est-il dit dans le 5e livre, régnait un prince nommé Herghès. Son armée n'était composée que de cutteries. Une guerre s'éleva entre lui et le roi des bramines. Dans chaque bataille les cutteries étaient les plus nombreux, et pourtant ils étaient toujours vaincus.

Tantôt un monarque impie, ayant interdit le culte des dieux, et donné l'exemple du mélange sacrilége des castes, les malédictions du sacerdoce le frappent de mort, et son successeur, plus docile, se replace sous l'influence des ministres des autels (1). D'autres fois, les destructions périodiques du monde sont attribuées à

Ils allèrent enfin trouver les bramines, et leur demandèrent : D'où vient que vous remportez toujours la victoire, quoique nous soyons plus nombreux que vous? Le Mahabarat ne rapporte pas la réponse des prêtres. (HEEREN, Idées sur l'Inde, p. 566.)

(1) Bein, ou Vena, fils de Ruchnan, parvenu au trône par la fuite de son père, défendit toute adoration envers les dieux et toute justice entre les hommes. (Le sacerdoce voit toujours dans l'ébranlement de son pouvoir la disparition de toute justice.) Il imposa silence aux Bramines, et les chassa d'auprès de lui. Il contracta ensuite avec une femme de leur caste une union réprouvée, permettant que d'autres l'imitassent, et que les enfants des dieux se confondissent avec les enfants des hommes. Quarante-deux castes mêlées naquirent de ces mariages impurs. Alors les bramines le maudirent et lui ôtèrent la vie. Comme il était sans postérité, ils frottèrent ses mains l'une contre l'autre, et de son sang naquit un fils tout armé, savant dans les saintes sciences, et beau comme un dieu. De sa main gauche, les bramines firent sortir une fille qu'ils lui donnèrent pour femme. Il régna jus-

la diminution du respect pour l'ordre sacerdotal; et toujours du sein de l'abîme sortent des bramines, pour gouverner l'univers ressuscité (1).

Il est vraisemblable que des révolutions analogues agitèrent l'Égypte, durant ce qu'on

---

tement, protégeant ses sujets, maintenant la paix, punissant les désordres et honorant les bramines. (As. Res. V, 252.)

(1) Lors de l'une de ces catastrophes, dans le second âge, disent les Indiens, il y eut un petit nombre d'individus de la caste des bramines, de celle des commerçants et de celle des artisans qui furent épargnés; mais il n'y en eut aucun de la caste des guerriers ou princes, parce qu'ils avaient tous abusé de leur force et de leur pouvoir. A la renaissance du monde, une nouvelle caste de gouvernants fut créée; mais, pour qu'elle ne fût plus ainsi disposée à s'égarer, elle fut tirée de la caste des bramines; et Rama, le premier de cette nouvelle caste, fut le protecteur des prêtres, et ne se dirigea que d'après leurs conseils. Les lois de Menou font mention de plusieurs races de guerriers devenus sauvages, c'est-à-dire s'étant affranchis du gouvernement théocratique et de la division en castes, entre autres les Pehlaves, que Schlegel conjecture être une tribu des Mèdes, dont la langue s'appelle encore le pehlvi. Ce fait viendrait à l'appui de ce que nous avons dit ci-dessus, que même en Médie, et à plus forte raison chez les Perses, depuis la conquête de la Médie par Cyrus, la division en castes n'a pas subsisté

appelle le règne des dieux (1). La caste des guerriers, la seconde de l'état, paraît s'être soulevée contre la première (2) : mais celle-ci remporta la victoire. L'établissement postérieur de la royauté ne termina point la lutte (3). Les monarques réfractaires succom-

---

dans toute sa rigueur. (SCHLEGEL, Weisheit der Indier. p. 184-185. Lois de Menou, X, 43-45.) Les livres indiens parlent encore d'un bramine de Magadha, qui fit périr Nandha, le roi du pays, et plaça sur le trône une dynastie nouvelle. (As. Res. II, 139.)

(1) Ce règne des dieux en Égypte aurait duré dix-huit mille ans, suivant les annales sacerdotales de cette contrée, et il aurait fini dans la personne d'Horus, fils d'Osiris. (DIOD. I, 2, 3.) « Autrefois » dit Hérodote « les dieux « avaient régné en Égypte; ils avaient habité avec les « hommes, et il y en avait toujours un qui exerçait la « souveraineté. » Il est probable que chez beaucoup de peuples il y avait eu de même une théocratie antérieure au gouvernement temporel. Le règne des planètes, représenté chez les Chaldéens comme ayant précédé celui des hommes, est l'époque de cette théocratie nommée en Égypte le règne des dieux.

(2) Hérodote (II, 141) mentionne une inscription destinée à conserver le souvenir de cet événement.

(3) « L'impiété des rois d'Égypte envers les dieux du « pays, » dit Diodore (I, 2, 3), qui écrivait d'après les renseignements sacerdotaux, « a donné lieu à de fréquentes « révoltes. »

bèrent durant leur vie, ou après leur mort (1); et dans le partage de l'Égypte entre douze rois, celui qui se sépara de ses collègues pour se remettre à la merci des prêtres (2), obtint bientôt la souveraineté de tout l'empire, qu'il s'é-

---

(1) Le premier roi de l'Égypte fut Ménès. Ses lois sur la religion limitèrent l'empire du sacerdoce. (Diod. I.) Aussi lui attirèrent-elles le courroux de cet ordre, qui, ayant regagné son influence sur ses successeurs, autorisa ou obligea Technatis à faire graver sur une colonne des malédictions contre Ménès. (Plut. de Is. et Osir.) Deux autres rois, que les annales écrites par les prêtres traitent de tyrans et de rebelles, Chéops et Chéphren, firent fermer les temples pendant trente années. (Diod. I.) M. Denon remarque que ce fut durant cette compression anti-sacerdotale que fut construit le seul palais qui ait appartenu aux rois d'Égypte. (Voy. en Ég. II, 115.) Mais le prêtre Séthos s'empara de nouveau du trône, et enleva à la caste militaire les possessions qui lui étaient assignées; aussi refusa-t-elle de le servir contre Sennachérib, roi d'Assyrie. (Hérod. II, 141.) L'anecdote de l'Éthiopien Sabacon, devenu roi d'Égypte, qui, ayant reçu en songe l'ordre de faire scier tous les prêtres d'Égypte par le milieu du corps, et reculant devant un tel crime, abdiqua le pouvoir, ne serait-elle pas une tradition défigurée de quelque conspiration des prêtres égyptiens contre un étranger devenu leur maître?

(2) Herod. II, 147-152.

tait résigné à ne régir que d'après leurs ordres (1).

Nous ne mentionnerons ici qu'en passant l'Éthiopie, qui fut le théâtre de révolutions beaucoup plus sanglantes. On a vu que les prêtres de Méroé condamnaient à mort leurs rois; et en revanche, l'un de ces derniers, Ergaménès, contemporain du second Ptolemée, fit massacrer tous ces prêtres dans leur temple même.

L'histoire de l'Étrurie ancienne est restée fort obscure. Mais l'ordre donné aux Étrusques par leur roi Mézence de lui présenter les prémices qu'ils avaient coutume de consacrer aux dieux pourrait bien n'avoir été qu'un effort de la royauté contre le sacerdoce (2).

Nous avons annoncé déja que nous traiterions dans un livre suivant de la religion des

(1) Il est remarquable que ce Psammétichus, qui avait dû sa victoire sur la Dodécarchie à sa soumission au sacerdoce, chercha pourtant à préparer la ruine du pouvoir sacerdotal, tant en s'appuyant sur des troupes étrangères qu'en ouvrant les portes de l'Égypte aux commerçants grecs.

(2) Macrob. Saturn. III, 5.

Scandinaves, et des révolutions qui se terminèrent par le triomphe du chef d'une colonie de prêtres (1).

La même lutte s'offre à nous en Perse; mais elle se complique de circonstances particulières, et nous sommes forcés, au risque d'encourir le blâme d'une digression qui sera courte, d'exposer ces circonstances, afin d'être compris.

Trois puissants empires, les Babyloniens, les Lydiens et les Mèdes, se partageaient l'Asie. Les Perses nomades et dans un état d'extrême

(1) Un auteur érudit, mais systématique (Wedel Jarlsberg, Abhandlung ueber die ælteren Scandinavische Geschichte, p. 173, 269-272), nous paraît s'être trompé sur la marche de la religion scandinave. Dans son hypothèse, l'un des Odins, à force de ruses et de violences, aurait établi la monarchie sur les débris d'un gouvernement théocratique. Mais ses récits sont trop circonstanciés pour être véritables. Quand il s'agit d'époques aussi obscures, vouloir lier l'un à l'autre chaque fait isolé qu'elles nous présentent, et prétendre remplir toutes les lacunes, est un moyen sûr d'ajouter beaucoup d'erreurs à quelques vérités; et plus un récit est cohérent, plus ses parties différentes sont en harmonie, plus leur combinaison, quelque ingénieuse qu'elle soit, doit être suspecte.

grossièreté, obéissaient aux Mèdes, autant que des hordes errantes, encore dans la vigueur de la barbarie, peuvent obéir à des maîtres amollis par une longue civilisation. Au sein même de la Perse, des clans montagnards, quelquefois vaincus, jamais soumis, habitaient d'inaccessibles retraites (1). Cyrus qui se nommait Agradate (2), se fit proclamer chef de ces tribus divisées. Ses tentatives et leur réussite, telles qu'elles nous sont racontées par Hérodote, attestent combien ces tribus étaient encore voisines de l'état sauvage (3).

---

(1) HÉRODOTE, I, 125.

(2) STRABON.

(3) « Cyrus, » dit Hérodote, « ayant délibéré en lui-« même sur l'expédient le plus habile pour porter les « Perses à l'insurrection, jugea que le plus efficace serait « le suivant, qu'il mit en conséquence en usage. Ayant « écrit une lettre dans laquelle il supposa ce qui lui con-« venait, il convoqua une assemblée des Perses, et ou-« vrant la lettre et la leur lisant, il leur dit qu'Astyage « (le roi des Mèdes) l'avait nommé leur chef. Je vous « ordonne donc, ô Perses, de vous rendre ici, chacun « avec sa faux. C'est là ce que Cyrus dit à l'assemblée... « Les Perses ayant obéi, Cyrus leur commanda d'arra-« cher les ronces d'un lieu de la contrée, de l'étendue

Les ayant réunies, Cyrus les conduisit contre leurs dominateurs efféminés, qu'affaiblissaient les raffinements du luxe, l'étendue de leurs possessions, le despotisme fatal aux maîtres comme aux esclaves, l'anarchie compagne

---

« d'environ dix-huit à vingt stades, et qui était couvert « d'épines. Ce travail achevé, il leur prescrivit de se « rendre le lendemain dans le même endroit en habits de « fête. Pendant l'intervalle, il fit tuer des chèvres, des « brebis et des bœufs, tirés des troupeaux de son père, « et les fit préparer, ainsi que du vin et des aliments « farineux, les meilleurs qu'il put, pour recevoir l'armée « des Perses. Ceux-ci s'étant réunis le lendemain, il les « invita à se coucher sur le gazon, et à prendre part au « repas. Lorsqu'ils se furent relevés du festin, Cyrus leur « demanda ce qu'ils préféraient, du traitement de la « veille ou de celui du jour. Ils s'écrièrent qu'il y avait « une grande différence; que la veille, ils avaient sup- « porté toutes sortes de maux, tandis qu'aujourd'hui ils « jouissaient de toutes sortes de biens. Saisissant ces pa- « roles, Cyrus leur découvrit son projet. Hommes de « Perse, leur dit-il, voilà ce qui en est de vous. Si vous « voulez me suivre, vous aurez ces biens et beaucoup « d'autres, et vous serez exempts de tout labeur servile. « Si vous ne me suivez pas, vous aurez à souffrir des « travaux innombrables, pareils à ceux de hier. Ainsi, « obéissant à mes exhortations, soyez libres : car je me « crois destiné par les décrets célestes à mettre entre « vos mains tous les biens de la vie, et je ne vous crois

inséparable du despotisme dans les vieux empires. La victoire d'Agradate fut facile.

Ce qu'il fit d'ailleurs, ses conquêtes, ses ruses, ses institutions vantées qui aboutirent à léguer l'Asie à un insensé, et à fonder une dynastie qui dura sept ans, toutes ces choses nous sont étrangères. Ce qui nous intéresse, c'est d'apprendre quelle fut sa conduite envers le sacerdoce du vieux empire qu'il avait conquis.

La religion de la Bactriane était une religion sacerdotale. Elle consacrait la division en castes (1), et la caste des prêtres, héréditaire et puissante, participait au gouvernement, et marchait en tête des pompes et des solennités de la cour.

Le chef des barbares fut ébloui par ces

« inférieurs aux Mèdes ni en valeur belliqueuse ni en « toute autre chose. Séparez-vous donc au plus tôt d'As- « tyage. » (Hérod. I, 126.) Ce qui fut dit fut fait. Astyage, après avoir donné l'ordre d'empaler quelques mages ses conseillers, fut vaincu dans la première bataille, et pris dans la seconde.

(1) Voy. ci-dessus le chap. sur la division en castes.

solennités et ces pompes. Il se hâta de s'en entourer, avec cette vanité naïve qui n'est point étrangère aux rois nés sur le trône, et qui distingue à plus forte raison les rois parvenus. La civilisation mède opéra sur lui une révolution analogue à celle que la civilisation chinoise a plus d'une fois opérée sur les Tartares. Toutes les coutumes de Médie furent imitées (1), et les institutions religieuses ne furent point exceptées de cette imitation. Rien n'étant moins proportionné à l'intelligence agreste et peu exercée des Perses, que les abstractions et le mysticisme d'un culte vieilli, le Zend-avesta, qui dès-lors régissait les Mè-

(1) Les témoignages de toute l'antiquité s'accordent sur ce point. Hérodote parle de la facilité avec laquelle les Perses adoptaient les pratiques étrangères (I, 135). Les écrivains juifs, lorsqu'ils font allusion aux institutions des Perses, les nomment toujours les lois des Mèdes et des Perses réunis. (ESTHER. I, 18. DANIEL, VI, 8.) Platon reproche à Cyrus les désordres qui commencèrent sous Cambyse, et se prolongèrent après lui, désordres produits, dit-il, par l'influence des femmes et des eunuques, c'est-à-dire par l'imitation des mœurs corrompues d'une cour efféminée. (De Legib. III.)

des (1), ne devint jamais le livre national.

(1) En faisant remonter, sinon le Zend-avesta, qui put être rédigé par un contemporain de Cyrus, auquel on donna le nom fabuleux ou générique de Zoroastre, au moins la doctrine des livres Zend, à une époque antérieure encore à la conquête de la Médie, nous nous trouvons en contradiction avec beaucoup d'écrivains du dernier siècle, qui ont nié l'authenticité des monuments rapportés en Europe par Anquetil-Duperron. (V. Meiners, de Vet. Pers. rel. Com. Soc. Gœtt.) Mais aucune de leurs objections n'a pu nous convaincre. Si nul écrivain grec avant Alexandre ne parle des ouvrages de Zoroastre, ce silence n'est pas plus extraordinaire que celui de toute l'antiquité relativement aux livres juifs. Il ne prouve point que ceux du législateur perse ne soient pas authentiques. On peut seulement en inférer que, gardés soigneusement par les mages, ils n'étaient point communiqués aux profanes. La conquête ayant renversé les barrières dont s'entourait cette caste, nous trouvons dans les auteurs anciens, à dater de cette époque, de fréquentes allusions à ces écrits. De ce qu'on remarque dans quelques parties du Zend-avesta des conformités avec l'Alcoran, on en a conclu que les fabricateurs des livres Zend avaient emprunté ces passages au prophète des mahométans. Il eût été plus simple de reconnaître des emprunts faits par Mahomet aux opinions orientales. Sans doute, e contenu de ces livres répond mal à la haute sagesse que les philosophes de la Grèce vantent dans leur auteur. Ils sont surchargés de formules, d'invocations, de rites superstitieux. Mais la sagesse de Zoroastre était un pré-

La masse des Perses conserva ses anciens dieux,

---

jugé des Grecs, amoureux de toutes les institutions lointaines que la distance et le mystère rendaient imposantes. Ces livres s'accordent d'ailleurs avec tous les renseignements épars chez les historiens sur la doctrine, les pratiques, les hymnes et les prières des mages. Plus on les examine avec attention, en les comparant aux livres de toutes les nations soumises aux prêtres, plus leur authenticité devient évidente. Tout au plus, est-il raisonnable de soupçonner quelques interpolations ou quelques additions. Le Boun-Dehesch peut être plus récent que les autres. Mais le reste est certainement de la plus haute antiquité. Nous serions tentés de croire que leur rédaction, telle qu'elle nous est parvenue, fut l'œuvre d'un réformateur écrivant par l'ordre et sous la surveillance du dominateur persan de l'empire mède, en consultant et en refondant des matériaux encore antérieurs. Car les Perses parlent d'écrits plus anciens, les Sophs, par exemple, ou livres sacerdotaux, attribués à Abraham, et le Gyavidan-Chrad, ou traité de la sagesse éternelle, par Hushang, ancien roi mède. Supposer, comme on l'a fait, que c'est la religion perse que Zoroastre a réformée sous le premier Darius, c'est affronter une difficulté insoluble. Comment chez un peuple plongé, du temps de Cyrus, dans l'ignorance la plus épaisse, et qui n'avait vu s'écouler que trente-huit à trente-neuf ans depuis ce conquérant jusqu'à Darius fils d'Hystaspe, un réformateur aurait-il trouvé les éléments de la doctrine la plus raffinée, la plus abstraite, la plus hors de toute proportion avec ses concitoyens et avec son siècle? Les réformateurs ne sont jamais

ses dieux paternels (1), comme les historiens les appellent. Quelquefois même, elle modifia ses propres pratiques, que les mages voulaient la contraindre à conserver (2). Il est

---

que les organes de l'opinion prête à dominer. Zoroastre nous apprend lui-même qu'il était Mède et qu'il vivait sous un roi nommé Gustasp. On a fait de ce roi le premier Darius, sans réfléchir que Gustasp, loin d'être un nom propre, était un titre commun à tous les monarques de l'Orient. Mais le prince dont Zoroastre fait mention ne demeurait pas en Perse. Il résidait dans la Bactriane; les provinces sur lesquelles s'étendait son empire sont indiquées dans le Zend-avesta. (V. KLEUKER, ZEND-AVESTA, II, 299.) Ni la Perse proprement dite, ni aucune des cités que les rois de Perse habitaient, ne font partie de cette énumération. Comment Zoroastre aurait-il passé sous silence, dans une description longue et détaillée de l'empire, précisément la province où la capitale était située, et qui donnait son nom à cet empire entier? Cette supposition, trop absurde pour être admise, n'est justifiée par aucun auteur digne de confiance. Ni Hérodote, ni Xénophon, ni même Ctésias, ne nous parlent d'un Zoroastre contemporain de Darius; et Platon, le premier qui nomme Zoroastre, le place à une époque incertaine, mais beaucoup plus reculée.

(1) V. les passages cités dans Brisson, *de Regio Persarum principatu*, p. 347.

(2) Par exemple, relativement aux funérailles. Les ma-

probable que l'intention des mages eux-mêmes n'était point que la religion de Zoroastre fut populaire. Cette religion, chez les Mèdes, comme celle des Indiens, des Égyptiens et des autres nations orientales ou méridionales, était une propriété des prêtres. Son adoption en Perse consista plutôt dans l'admission et dans la présence des mages à la cour, que dans la dissémination de leurs dogmes. Le culte de Médie devint ainsi celui du palais persan (1). Cyrus l'accueillit comme une portion

---

ges exposaient les morts aux animaux sauvages. Ils considéraient comme un crime de les enterrer ou même de recueillir leurs ossements. La noblesse, sur laquelle cette corporation de prêtres courtisans exerçait une influence directe, était obligée de respecter cette loi du sacerdoce. Un seigneur persan courut risque de la vie pour s'être écarté de l'usage reçu. (AGATHIAS, II. PROCOP. I. 11.) Mais le peuple, moins dépendant, à cause de son obscurité, et même l'armée que dans tous les pays les despotes sont forcés de ménager, ne s'astreignaient point à ces pratiques. Ammien Marcellin (liv. XIX) parle d'un général qui fit brûler le corps de son fils, tué dans une bataille, et qui rapporta ses cendres en Perse.

(1) Xénophon nous donne une idée assez juste de cette conversion de la cour de Perse. Les Perses, pour la plupart, nous dit-il, imitèrent le culte du roi, parce qu'ils

du cérémonial qui flattait son orgueil, plutôt que par une conviction dont l'agitation d'une vie belliqueuse et les soins d'un despotisme naissant le rendaient peu susceptible. Il voulut d'ailleurs que sa puissance en profitât. Le code religieux et politique d'un empire blanchi dans la servitude contenait un modèle assez exact (1) du gouvernement qu'il établissait ou

---

espéraient plus de bonheur en servant les dieux de la même manière. (Cyropæd. VIII.) Or, ce que Xénophon raconte des Perses en général, s'applique presque toujours exclusivement à la noblesse. (Heeren, Idées. I. 522.)

(1) Le monde invisible et la démonologie de Zoroastre sont visiblement calculés pour donner une sanction religieuse aux nouvelles institutions de Cyrus. La Cour d'Ormuzd est pareille en tout à celle du roi : et le nombre des Amschaspands est égal, suivant les uns, au nombre des castes; suivant les autres, à celui des fonctionnaires qui entouraient le trône. Ce Zoroastre, dans lequel on a cru trouver un inspiré, un prophète enthousiaste, un sage enfoncé dans la retraite, et absorbé dans la méditation, un législateur parlant au nom d'Ormuzd et en toute liberté, pourrait bien n'avoir été qu'un prophète de cour, un inspiré par ordre, écrivant sous la dictée d'un maître, pour lui complaire. Mais en même temps c'était un mage, imbu de l'esprit et dévoué aux intérêts de son ordre : de là beaucoup de réminiscences dans ses rites, et

ressuscitait, et offrait un moyen de reconcilier avec ce gouvernement nouveau pour elles, les hordes indociles, jadis instruments de l'ambition du guerrier, maintenant objets de la défiance du despote. Cyrus entoura la royauté des honneurs divins (1). Il fit tourner à son avantage les idées de pureté et d'impureté qui, dans d'autres contrées, n'étaient utiles qu'au sacerdoce (2).

---

beaucoup de contradictions dans ses préceptes. Tantôt il commande le travail, l'activité, tout ce que le despotisme aime à conserver pour sa convenance, sans que cela tire à conséquence en faveur des peuples : alors c'est la volonté de Cyrus qui domine. Tantôt il se jette dans un panthéisme où son dualisme s'engloutit, vantant l'union mystique de l'homme avec la divinité, l'abnégation de l'existence, la vie purement contemplative : c'est alors le mage qui reparaît.

(1) Athénée (VII. 13) nous transmet une narration de Théopompe, d'après laquelle les courtisans du roi de Perse élevaient dans leurs repas un autel au génie du roi ; adoration qui, au grand scandale des Grecs, fut imitée par un Argien nommé Nicostrate. Il est fait mention de ce genre de ce culte, dans le discours écrit d'Isocrate à Philippe.

(2) Les figures qui, sur les ruines de Persépolis, ne sont pas revêtues du caftan, ont soin lorsqu'elles parlent

Soit qu'il désespérât d'anéantir les mages, corporation sacerdotale en Médie, soit qu'il se flattât de trouver en eux un appui, il leur conserva les dignités et plusieurs des prérogatives dont ils avaient joui dans leur ancienne patrie (1). Ils continuèrent à être les ministres du culte, les conseillers des rois, les juges du peuple. Mais l'autorité vend ses bienfaits : Cyrus tint les mages dans sa dépendance. Les corporations ont un genre de souplesse qui naît de la certitude de survivre aux obstacles, et par là d'en triompher. L'esprit sacerdotal se conserva, caché, mais intact. La démence et la mort de Cambyse rouvrirent une carrière à ses espérances.

A dater de cette époque, les mages tentè-

à celles qui en sont décorées, de se couvrir la bouche, de peur de les souiller de leur souffle. (HEEREN, I, 303-305.) Or le caftan était un vêtement des Mèdes, une parure de cour. Le monarque accordait à ses favoris le privilége de le porter, et ce privilége conférait celui d'une pureté supérieure.

(1) Xénophon (CYROP. VIII) dit positivement que les mages furent introduits pour la première fois par Cyrus dans l'empire qu'il avait fondé.

de monter au trône, s'était vu honteusement mutilé.

Néanmoins, en dépit de ces cruautés inefficaces, les mages soutinrent la lutte avec une persévérance qui fut récompensée.

Plusieurs des circonstances que nous avons indiquées précédemment, comme auxiliaires de la puissance des prêtres, militaient en faveur des mages. S'ils avaient contre eux le climat de la Perse proprement dite, où de hautes montagnes couvertes de neige durant plusieurs mois transforment pour ainsi dire le midi en nord, ils avaient pour eux celui de la Bactriane et de la Médie (1). Il y avait donc, dans ce vaste empire, lutte du climat contre le climat.

Par la même raison, si le caractère belliqueux des Perses pouvait se montrer impatient d'une domination peu conforme à leurs coutumes sauvages, et fondée sur des notions

(1) Cette variété de climats est prouvée par les figures qu'un voit sur les ruines de Persépolis. Les unes sont nues comme sous le ciel le plus ardent : les autres vêtues de fourrure à la manière des pays froids. (CHARDIN.)

rent sans cesse de reconquérir leur puissance première. Ils invoquèrent dans leurs tentatives, non-seulement le respect des Mèdes pour leurs prêtres indigènes, mais leur haine de leurs vainqueurs étrangers. L'usurpation du faux Smerdis fut à la fois une révolte des mages contre les rois, et des Mèdes contre les Perses. Les rois se défendirent et opposèrent aux prêtres des moyens toujours tyranniques, quelquefois terribles. L'anecdote bizarre et certainement défigurée des satrapes engageant Darius à défendre qu'on priât les dieux pendant trente jours (1), semble un indice obscur de quelque violence du despotisme politique contre la puissance du clergé. On connaît la fête annuelle célébrée dans tout l'empire en mémoire d'un massacre dont l'ordre sacerdotal avait été victime. Déja sous Cambyse un mage avait subi un supplice épouvantable (2). Sous Darius, un autre avait été suspendu à une croix, et Smerdis, avant

(1) Daniel., VI, 7.

(2) Hérod. III. 179. VII. 194.

beaucoup trop abstraites pour leur intelligence encore brute, le raffinement de la portion policée de l'empire, et sa longue habitude de voir dans les mages ses guides et ses seuls instituteurs, devaient l'emporter sur la répugnance d'une populace méprisée, agrégation factice de hordes autrefois disséminées.

Enfin cette action des phénomènes de la nature, dont nous avons décrit l'influence en Égypte et en Étrurie, n'était pas moindre dans plusieurs régions sujettes ou voisines de la Perse. L'Aderbidjan, comme le remarque M. Creutzer (1), est fameux par ses sources de naphte. Le sol y est chargé de substances résineuses; le bitume y flotte à la surface des lacs. Souvent au sein de la nuit la plus obscure, s'élèvent des colonnes de flammes éblouissantes, qui semblent à l'œil étonné la manifestation miraculeuse d'une divinité vengeresse ou tutélaire, paraissant tout à coup dans sa splendeur terrible, pour protéger l'homme ou pour l'anéantir. Le sa-

(1) Creutz. Trad. franç. I, 319.

cerdoce dut faire tourner à son profit la surprise et l'effroi qu'excitaient de tels phénomènes.

Aussi, profitant avec habileté des prérogatives que le conquérant de leur pays leur avait léguées, les mages les étendirent sous ses successeurs. Du temps de Xercès, ils étaient à peu près aussi puissants que du temps d'Astyage : et nous trouverons, en poursuivant nos recherches, tous les caractères qui appartiennent aux cultes soumis aux prêtres, réintroduits graduellement, et sous des formes plus ou moins mitigées, dans la doctrine et dans les rites des Perses.

CHAPITRE X.

Continuation du même sujet.

Les livres hébreux nous fournissant les renseignements les plus suivis et les plus précieux sur les causes qui amènent la séparation des deux pouvoirs, et sur la manière dont cette séparation s'effectue, c'est dans ces livres que se rencontrent les détails les plus circonstanciés sur les dissensions et les hostilités qui en résultent.

D'abord Jéhovah gouverne sans partage. Moyse exerce en son nom l'autorité suprême. Aaron lui-même, bien que revêtu du sacerdoce, obéit au prophète (1). Les deux pou-

(1) Moyse, en instituant le sacerdoce, et en lui donnant Aaron pour chef, ne se dépouilla point du pouvoir sacerdotal. Aaron ne devait être que son organe et son

voirs n'en forment qu'un. Néanmoins, succombant sous le poids de soins multipliés, Moyse délègue les fonctions civiles et judiciaires à des hommes que le peuple lui présente (1). Ces hommes ne sont que ses instruments; mais déja le choix populaire contient le germe d'une autorité différente de l'autorité théocratique.

Ce germe semble disparaître de nouveau sous Josué. Il concentre en ses mains les deux puissances, parle à Jéhovah, transmet ses volontés aux Hébreux, commande aux prêtres, comme aux anciens des tribus, immole les victimes, préside aux cérémonies, prononce les jugements, conduit les armées. Mais après sa mort, des invasions et des défaites rendent au pouvoir militaire, séparé de la prêtrise, une importance nouvelle. Des guerriers, appelés inexactement des juges, prennent place immédiatement au-dessous des grands-prê-

---

subordonné. « Il parlera pour toi au peuple », dit Jéhovah à Moyse, « et il sera ta bouche. Tu tiendras à son « égard la place de Dieu. » (Exod. IV, 16.)

(1) Exod. XVIII, 17-24. Deuter. I, 13-14.

tres, et l'esprit d'indépendance ne tarde pas à s'emparer d'eux. Ils réclament des droits héréditaires : une portion des Juifs reconnaît ces droits (1) : et un premier appel est fait à la royauté (2). Cette tentative est réprimée : les juges demeurent au second rang. Ils ne sont nommés qu'après les pontifes, et leur autorité viagère et restreinte n'est en rien comparable à l'autorité sacerdotale (3). Il paraîtrait même que peu satisfait de cette suprématie, le sacerdoce voulut ressaisir la force temporelle : car Héli était à la fois juge et grand-prêtre, et Samuel qui le remplaça réunissait les deux qualités à la bataille de Masphath (4).

Mais enfin l'idée de la séparation des pouvoirs triomphe.

Le peuple demande un roi (5). Vainement

---

(1) Juges, IX, 1, 2, 16-18.

(2) Juges, *ib.* 6 et 23.

(3) « Je ne régnerai pas sur vous, » dit Gédéon aux Juifs, « ni mon fils ; mais le Seigneur régnera sur vous. » (Juges, VIII, 22-23.)

(4) Rois, VII, 6 et 11.

(5) « Tu es vieux, » dit le peuple à Samuel : « tes fils ne

le sacerdoce résiste, il annonce vainement aux Juifs l'indignation divine (1), et les châtiments que cette indignation leur apprête (2) : me-

« marchent pas dans tes voies : donne-nous un roi. » (Rois, I, VIII, 5-6.)

(1) « Vous avez aujourd'hui rejeté votre Dieu, » dit Samuel au peuple assemblé. (Rois, I, X, 19.) « Écoute la « voix du peuple, » dit Jéhovah au prophète. « Ce n'est « pas toi, c'est moi qu'il méprise, en ne voulant pas « que je règne sur lui. » (Rois, I, VIII, 7, 8. JOSEPHE, Antiq. jud. IV, 8. SPENCER, de Legib. ritual. Hebræor. I, 227-240.)

(2) Jamais peut-être la théocratie ne fut plus éloquente que dans son tableau de la royauté. « Le roi, dit Samuel, « prendra vos enfants pour conduire ses chariots, il s'en « fera des gens de cheval, et les fera courir devant son « char. Il en fera ses officiers pour commander les uns « mille hommes et les autres cinquante. Il prendra les uns « pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, « et les autres pour lui faire des armes et des chariots. Il « se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières, « et des boulangères. Il prendra aussi ce qu'il y aura de « meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos « plants d'olivier, et il le donnera à ses serviteurs. Il vous « fera payer la dîme de vos blés, et du revenu de vos « vignes pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses « officiers. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les « jeunes gens les plus forts avec vos ânes, et il les fera « travailler pour lui. Il prendra aussi la dîme de vos trou-

nace inutile! Il est contraint à céder (1). Les pouvoirs sont en présence et vont se combattre.

On ne saurait méconnaître, dans l'histoire de Saül et de Samuel, bien qu'elle soit présentée sous le point de vue et dans l'intérêt sacerdotal, une vengeance de la théocratie contre la royauté qu'elle institue à regret (2).

Choisi dans un rang obscur par le sacerdoce qui veut rester son maître (3), soumis à

« peaux, et vous serez ses serviteurs. Vous crierez alors « contre votre roi, que vous avez élu, et le Seigneur ne « vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui « avez demandé d'avoir un roi. » Rois. I, VIII, 11, 18.

(1) Un théologien célèbre, en attribuant à Dieu même cette condescendance, applique d'une manière assez bizarre à la toute-puissance divine les conseils de prudence et de flexibilité que Cicéron donne à ses amis. «Non permanendum est in unâ sententiâ, conversis rebus, etc.» Cic. Ep. 9 ad Lentul.) Jamais l'anthropomorphisme ne s'est trahi plus ouvertement. (Spencer, de Leg. Rit. Hebr. I, 243.)

(2) Lilienthal, Gutachten der Gœttlich. Offenb. VI, 212.

(3) Bien que Saül paraisse désigné par le sort, la manière dont son élection est racontée prouve que les prêtres s'en emparèrent, et surtout qu'ils cherchèrent à faire

des obligations qui déposent de sa servitude, le prince, sacré des mains du grand-prêtre (1), s'engage à le prendre en toute occasion pour son guide et son conseiller, et dans sa première expédition, c'est au nom du pontife qu'il ordonne à son peuple de le suivre.

Cette transaction conserve au sacerdoce tous ses avantages. Bientôt cependant, un sacrifice offert en l'absence du grand-prêtre (2), un acte de clémence contraire à

---

croire qu'ils s'en étaient emparés. (Rois, I, XV, v. 20 et suiv.) Il y a même plusieurs détails qui indiquent que le sacerdoce, sentant son détrônement inévitable, fit tomber l'élection sur un homme peu considéré, pour en pouvoir disposer plus facilement. (*Ib.* I, 9.) Aussi voit-on les personnages les plus éminents de la nation juive témoigner leur mécontentement de cette élection. (*Ib.* I, 10, 27.)

(1) On a prétendu que Samuel n'avait pu être prêtre, parce qu'il ne paraît pas avoir été de la tribu de Lévi. (Lettres de quelques Juifs, III, 410.) Mais Samuel, enfant ignoré, accueilli par Héli, grand-prêtre et grand-juge, le remplaça dans cette double fonction après avoir remporté sur les Philistins la victoire de Masphath.

(2) Rois, I, XIII, 13.

ses ordres (1) excitent son indignation (2). Le monarque se débat en vain. Tantôt il veut employer la force. Il fait massacrer Achimeleck et quatre-vingt-cinq prêtres qui favorisent son compétiteur (3). Tantôt il se prosterne aux pieds de ce compétiteur même, et le supplie de ne pas sévir contre sa famille, lorsqu'il sera monté sur le trône. Enfin il succombe et lègue à ses successeurs tirés d'une autre race le triste devoir de la soumission ou la ressource périlleuse de la résistance.

Il est tellement vrai que le renversement de Saül ne fut point l'ouvrage de l'inclination spontanée du peuple, que sur les douze tribus des Hébreux, une seule se déclara contre lui, tandis que toutes les autres restèrent fidèles à sa famille et à sa personne (4).

---

(1) Rois, I, XV.

(2) « Parce que tu n'as pas obéi, tu ne seras pas longtemps roi. » (*Ib.* 15-22.) C'est en vain que Saül s'humilie. Dieu a déclaré à son prophète qu'il se repent de l'avoir élu, et lui ordonne d'en élire un autre. (*Ibid.* XVI, 1.)

(3) Rois, I, 22, 9.

(4) *Ibid.* II, 2, 8, 9.

Depuis sa chute, les fastes hébreux ne sont remplis que de tentatives des prêtres contre les rois, des rois contre les prêtres. Salomon bannit le pontife Abiathar, qui avait embrassé le parti de son frère Adonias (1). Aza jette dans un cachot le prophète Ananie (2). Il punit de mort plusieurs grands de Juda, qui s'étaient déclarés pour ce prophète. Joad fait massacrer Athalie pour mettre sur le trône le jeune Joas (3). Joas qui devait son trône à Joad, l'accuse publiquement de dilapidation, et plus tard, sans égard pour la mémoire de son bienfaiteur, il ordonne qu'on lapide son fils Zacharie (4). Ce meurtre est vengé par l'assassinat du roi (5). Azarias (6), bien qu'il eût rétabli le culte mosaïque dans sa pureté, veut secouer le joug du sacerdoce. Les lévites

(1) Rois, III, 2, 26.

(2) Paralip. II, 16, 10.

(3) Rois, IV, 11, 16.

(4) Rois, IV, 12, 7, Paralip. II, 24, 20-22.

(5) « Ses serviteurs s'élevèrent contre lui, pour venger le sang du fils de Joïada, grand-prêtre, et ils le tuèrent dans son lit. » (Rois, IV, 12, 24-25.)

(6) Nommé Osias dans les Paralipomènes.

avaient transformé le temple du Seigneur en un château fort, où ils pouvaient se défendre, et qui était leur arsenal et leur dépôt d'armes. Azarias force les portes du temple; le grand-prêtre soulève contre lui les lévites armés, et le monarque est chassé de l'enceinte (1). Jérémie est arrêté par l'ordre de Sédécias, et Joachim punit Urie du dernier supplice (2).

Nous ne puisons ces faits que dans la partie de l'histoire juive qui se rapporte aux deux tribus fidèles, parce qu'on pourrait attribuer les conspirations ourdies par les prêtres et les persécutions exercées par les rois dans Israël idolâtre à l'opposition de la croyance plutôt qu'à la lutte des pouvoirs. Du reste, on voit clairement, dans l'histoire de Jéhu, une révolution sacerdotale pareille à celle de Saül et de David. Élisée fait oindre en secret cet usurpateur (3). Jéhu tue Joram, fait massacrer Jésabel sa mère, soixante-dix fils d'Achab, qua-

(1) Nous avons déja rappelé ce fait, p. 90 ci-dessus. Nous en avions besoin là comme preuve du monopole. Ici nous le citons comme preuve de la lutte.

(2) Rois, IV, 26, 20.

(3) Rois, IV, 9.

rante-deux frères d'Ochosias, roi de Juda, et rassemble tous les prêtres de Baal dans un temple où on les égorge (1). Élisée lui promet en récompense le royaume d'Israel pour lui et pour sa postérité jusqu'à la quatrième génération.

Les rois hébreux cherchaient de tous côtés des appuis contre cette influence sacerdotale, toujours menaçante. De là leur empressement à former des alliances avec les nations voisines, bien qu'ils eussent leur culte en horreur. David, à peine couronné, brigue l'amitié d'Hannon, roi des Ammonites. Salomon épouse la fille de Pharaon (2), et fait un traité avec Hiram, roi de Tyr (3). Aza s'allie au roi de Syrie (4). Les prophètes tonnent en vain contre ces alliances. Intrépides imitateurs de Moyse, organes menaçants des arrêts célestes, indépendants également et du sacerdoce et de la royauté, ils remplissent la Judée de leurs imprécations. Le front souillé de cendres, le corps

(1) Rois, *ib.* 25-30.
(2) Rois, III, 11, 1.
(3) Rois, III, 5.
(4) Paralip. II, 16, 3.

ceint de la dépouille des bêtes farouches, ils quittent les forêts et les cavernes pour faire retentir les cités de leurs gémissements, et les conseils des rois de leurs anathèmes. Tous leurs écrits sont pleins de descriptions sévères de la mollesse, de la tyrannie, de la corruption, de l'infidélité des monarques hébreux. Hosée emploie toutes les pompes, toutes les allégories, toutes les métaphores de la poésie orientale, à peindre les excès et l'avilissement de ces princes, les voluptés de la cour, l'inertie du gouvernement, la dégradation des sujets et l'apostasie des maîtres (1). Amos part de Juda pour anathématiser Jéroboam au sein de son empire (2). Michée nous montre la terre ébranlée, les montagnes qui s'écroulent, les vallées qui s'entr'ouvrent sous les pas d'un peuple coupable et d'un monarque oppresseur (3). Mais ces menaces, en démontrant aux dépositaires de l'autorité temporelle

(1) Hosée, II, 7, IV, 4-8, 12, 18, V, 1, 13, VI, 8, VII, 4, 11-16, VIII, 9-13, IX, 3, 13, X, 3, 6, XI, 5 XII, 2, XIV, 4.

(2) Amos, II, 9, III, 12, IV, 1, V, 1, 6, VI, 1, 10.

(3) Michée, III, 12.

quelle était leur faiblesse, leur prouvaient d'autant plus la nécessité de s'affermir sur le trône.

Ce conflit des deux puissances contribua, plus qu'on ne l'a remarqué jusqu'à présent, à pousser les rois des Juifs à l'idolâtrie. Ce culte réprouvé, observe Spencer, s'introduisit surtout sous les rois. Tous les juges restèrent fidèles, au lieu qu'il y eut très-peu de princes qui ne se tournassent vers les idoles (1). Ils y voyaient une arme contre leurs rivaux, un refuge contre des ennemis implacables. De la sorte, il se pourrait que chez les Hébreux, comme chez bien d'autres peuples, le sacerdoce lui-même eût fait tort à la cause qu'il croyait servir, et que la religion eût porté la peine des fautes ou de l'ambition de ses défenseurs.

(1) De Leg. Rit. Hebræor. I, 245.

CHAPITRE XI.

Explication nécessaire sur ce que nous venons de dire des Juifs.

En nous exprimant sur le sacerdoce des Hébreux avec une franchise que nous n'avons essayé ni de déguiser ni d'adoucir, il a été loin de notre pensée d'attaquer la religion de Moyse en elle-même. Nous sommes peu disposés à nous réunir à ceux qui ont placé les Juifs au dernier rang des peuples anciens, et représenté leur doctrine comme une superstition farouche et fanatique. Les écrivains du 18e siècle, qui ont traité les livres saints des Hébreux avec un mépris mêlé de fureur, jugeaient l'antiquité d'une manière misérablement superficielle, et les Juifs sont de toutes les nations celle dont ils ont le plus mal connu le génie, le caractère et les institutions religieuses. Pour s'égayer avec Voltaire aux dépens

d'Ézéchiel ou de la Genèse, il faut réunir deux choses qui rendent cette gaieté assez triste, la plus profonde ignorance et la frivolité la plus déplorable. Loin de partager à cet égard l'opinion devenue populaire à la fin du siècle dernier, nous regardons les Hébreux comme fort supérieurs aux tribus qui les environnaient, et même aux empires despotiques qui les réduisirent en esclavage. Cependant, nous reconnaissons (ce qu'aucun homme impartial ne peut contester) que leurs annales sont remplies de faits révoltants et d'actions cruelles, que nous ne prétendons point justifier. Pour expliquer cette contradiction apparente, nous exposerons ici toute notre pensée, en usant du droit que nous confère notre croyance. Ce droit, c'est l'examen, l'étude des monuments sur lesquels cette croyance se fonde; et rien ne nous oblige à taire le résultat que cet examen a produit en nous.

Si l'on admet des révélations, c'est-à-dire, des manifestations directes et surnaturelles de la Divinité envers l'homme, on doit considérer ces révélations comme des secours accordés par un être puissant et bon à un être ignorant et faible, quand ses forces ne suffisent

pas à son amélioration sur cette terre (1).

Un éclair sillonne alors les ténèbres à travers lesquelles le voyageur incertain cherche une route. Mais le but de l'homme est le perfectionnement. Il ne peut se perfectionner que par ses propres efforts, par l'exercice de ses facultés, par l'énergie de son libre arbitre. S'il est protégé par une puissance sage et bienvaillante, que son sentiment a besoin de reconnaître, en dépit des doutes que la logique évoque, cette puissance doit borner sa protection à l'instruire par des enseignements, à lui révéler des vérités proportionnées à son intelligence. Ces manifestations l'éclairent sans l'enchaîner, elles le laissent libre d'user de ce bienfait à ses risques et périls; il peut en abuser, y renoncer même. Le combat que se livrent en lui le bien et le mal, ses tâtonnements, ses tentatives infructueuses, ses erreurs, et jusqu'à ses crimes, ne prouvent rien contre

(1) Nous prions nos lecteurs de relire à ce sujet une note de notre premier volume, page 133, où nous avons déposé le germe de cette idée, que nous ne pouvions expliquer aussi clairement alors, sans mettre dans la série de nos raisonnements une confusion qu'il fallait éviter.

la révélation qui lui a été accordée. Ces choses sont une portion de la lutte qui est son partage, et cette lutte est son moyen de perfectionnement. Conduit vers ce but par un pouvoir qui asservirait sa volonté, il perdrait la qualité d'être libre; et réduit au rang de machine, sa perfection ne serait plus que du mécanisme. L'amélioration n'aurait plus rien de moral. La Divinité confie à l'homme la vérité, qu'il doit défendre, conserver, accroître : telle est la mission de son intelligence. Mais en le chargeant de cette mission, elle ne change point sa nature; elle laisse cette nature telle qu'elle était, imparfaite, sujette à l'erreur, pouvant se tromper sur les moyens, en prendre de mauvais, de défectueux, de coupables même.

Appliquons ce système à la révélation de Moyse. Nous le voyons naître dans un pays adonné aux superstitions les plus grossières, au sein d'une tribu regardée comme immonde, et plus ignorante encore que le reste du peuple. Or le théisme n'est pas compatible avec un tel degré d'ignorance. Comment donc Moyse a-t-il devancé son siècle? On a voulu faire honneur de son théisme à l'Égypte. On a pensé

que, gendre d'un prêtre égyptien, il avait pu connaître les doctrines secrètes du sacerdoce de cette contrée, et en composer sa religion. Cette opinion nous paraît tout-à-fait erronée. Quand nous exposerons les diverses philosophies des peuples barbares, et les mystères des Grecs, dans lesquels ces philosophies s'étaient introduites, nous aurons occasion de montrer combien le théisme, qui s'y amalgamait avec le panthéisme, ressemblait peu à la notion de l'unité de Dieu, telle que les livres Hébreux nous la présentent, simple, claire, établissant entre la Divinité et les hommes des rapports moraux. Ce dernier caractère constitue la différence essentielle qui sépare ces deux espèces de théisme: il n'y avait rien que de cosmogonique, dans le Dieu suprême des philosophies sacerdotales. Ce Dieu n'était que la réunion des forces occultes de la nature, personnifiées dans une abstraction, bien que ces deux mots semblent se contredire, ou la confusion de tous les attributs de ce genre disséminés entre les divinités populaires; l'absence de de toute providence particulière, la privation d'intelligence et d'individualité, en étaient les traits distinctifs. A la vérité, lors du déclin du

polythéisme, toutes les opinions s'étant introduites en Grèce dans les mystères, un théisme moins abstrait, plus susceptible de devenir une religion réelle, y fut admis, non comme système dominant, mais comme l'un des systèmes entre lesquels les prêtres choisissaient celui qui convenait à chaque initié.

Mais ceci n'a aucun rapport avec le théisme de Moyse, antérieur de douze siècles. Moyse, avec une sagacité merveilleuse, parle à des hommes grossiers la langue qui leur convient, et cependant il ne plie que rarement sa doctrine aux exigences de leur grossièreté. Ses concessions consistent dans les mots plus que dans les choses (1); ce sont des nuages pas-

(1) Nous avons cité une de ces concessions (T. I, p. 277. Note), Jéhovah traversant les victimes dépecées, pour s'engager par serment vis-à-vis d'Abraham (GENÈSE; XV, 9-17). Cette cérémonie signifiait que celui qui violerait son serment consentait à être mis en pièces comme ces victimes; singulier effet de l'anthropomorphisme, qui appliquait cette cérémonie comminatoire à Dieu lui-même. On ne saurait méconnaître dans ce détail un législateur forcé de descendre au niveau du peuple. Aussi l'un des premiers théologiens de l'Allemagne, Eichhorn, remarque avec raison que le peuple de Moyse est sans cesse au-dessous de son législateur. (Einleit. zum alt. Testam. I, 7.)

sagers qui n'obscurcissent que pour un instant ce qu'il y a de sublime dans les notions de l'Être suprême. Les questions oiseuses, les problèmes insolubles sont soigneusement écartés. Le législateur des Juifs ne recherche point, comme les prêtres de l'Égypte et de l'Inde, ou comme les philosophes de la Grèce, de quelle substance Dieu se compose, s'il existe dans l'étendue ou s'il existe hors de l'étendue, s'il est fini ou s'il est infini, si son existence est éternelle et nécessaire, ou si elle fut l'œuvre à la fois subite et tardive d'une inexplicable volonté. Le prophète du mont Sinaï échappe également à ces écarts d'une imagination déréglée, qui répandent sur les cultes populaires dont les prêtres repaissent la multitude, un vernis tour-à-tour révoltant et ridicule; et à ces subtilités toujours sans résultat, qui ont précipité le théisme philosophique de l'Inde dans un labyrinthe dont le terme est inévitablement l'athéisme ou le panthéisme; l'athéisme, puisque, forcé de ne procéder que par négation, le raisonnement transforme en une négation la Divinité même; le panthéisme, puisque ne reconnaissant, sous mille apparences illusoires,

qu'une seule substance, il absorbe l'univers dans son auteur, substitue au sentiment religieux on ne sait quel enthousiasme qui s'enivre de phrases sonores, ôte de la sorte à la religion tout ce qu'elle a de consolant, de tendre et de moral, en lui laissant tout au plus une forme imposante et une majesté stérile. Dans le récit de la création, auquel il faut sans doute accorder ce que le génie de l'Orient exige qu'on accorde à tout récit de ce genre, il n'est parlé ni d'une matière inerte et rebelle qui gêne le créateur, ni d'un œuf mystérieux, ni d'un géant mis en pièces, ni d'une alliance entre des forces aveugles et des atomes sans intelligence, ni de la nécessité qui enchaîne la raison, ni du hasard qui la trouble.

Cette supériorité de la religion de Moyse ne se borne pas à la doctrine; elle s'étend jusque sur les rites. Ceux que les livres juifs prescrivent, quelque bizarres qu'ils paraissent à nos esprits empreints d'une civilisation plus avancée, sont moins sanguinaires moins corrupteurs, moins favorables à la superstition que ceux des peuples asservis au

polythéisme sacerdotal (1). Quand nous retracerons les cérémonies, les coutumes, les modes d'adoration de ces peuples, nous verrons toujours en première ligne les sacrifices humains et les fêtes obscènes; les Hébreux durent à Moyse d'être préservés de ce double opprobre (2).

---

(1) Les rites de la plupart des nations sacerdotales étaient calculés de manière à accréditer les superstitions sur lesquelles reposait la puissance des prêtres, les augures, l'explication des songes, l'évocation des morts. La loi de Moyse interdit à plusieurs reprises ces appels faits par l'imposture à la crédulité. « Vous n'userez point d'augures ni d'autres genres de divination. » LÉVIT. XIX, 26. « Et qu'il ne se trouve personne parmi vous qui consulte les devins ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices, de sortiléges et d'enchantements, ou qui consulte ceux qui ont l'esprit de Python et qui se mêlent de deviner, ou qui interroge les morts pour apprendre la vérité. » DEUTER. XVIII, 10-11.

(2) Voltaire a prétendu que les Hébreux avaient immolé des victimes humaines : des excès de terreur et de superstition ont entraîné tous les peuples à ces pratiques abominables ; mais jamais elles n'ont fait partie du culte habituel des Hébreux, comme de celui de l'Inde, de l'Égypte et des Gaules. La loi de Moyse les défend expressément (LÉVIT, XX, 23, DEUTÉR. XII, 31).

Nous le dirons donc avec d'autant plus de conviction, que notre opinion s'est formée len-

---

S'il rentrait dans notre sujet d'examiner en détail toutes les parties de la législation de Moyse, nous ferions facilement ressortir la même supériorité des lois hébraïques sur des points qui n'ont pas avec la religion un rapport direct. Tandis que nous n'apercevons en Perse qu'une servitude qu'aucune loi, aucune habitude, ne tempère, en Égypte qu'une oppression constante et monotone, exercée tour-à-tour par le sacerdoce et par la royauté; tandis que nous cherchons vainement dans ces pays, l'objet d'une admiration si puérile, quelques traces de garanties pour ce qui n'était pas ou prêtre ou soldat, nous voyons dans les institutions de Moyse des semences de liberté qu'on ne peut méconnaître, et qui semblent, comme sa doctrine religieuse, mises en réserve pour des temps meilleurs. A côté du législateur paraît un conseil, composé des anciens de la nation, et qui délibère et prononce sur toutes les affaires importantes. Le seul objet qu'il faille excepter, c'est le dogme de l'unité divine, sur lequel Moyse ne tolère point de contestation, et qui, en effet, étant son moyen principal, et même unique, de transformer les Hébreux en un peuple indépendant, ne pouvait être révoqué en doute sans mettre en péril toute son entreprise. Mais sur tout le reste, Moyse consulte les anciens du peuple. (Exod. IV, 29.) Lors de l'adoption solennelle de la loi, il est entouré de ce sénat, choisi par le peuple. (Deutéron. I, 13.) Ce sénat décidait de la guerre et de la paix; et pour légitimer la guerre, le consentement de tous les Hébreux était

tement, et pour ainsi dire malgré nous. L'apparition et la durée du théisme juif, dans un

---

requis. « Vous voici tous, enfants d'Israël, voyez ce que « vous avez à faire. » (Juges, XX, 7.) Certes, ce n'est pas un faible mérite dans Moyse, sorti de la terre d'Égypte, où la division en castes était consacrée, d'avoir repoussé cette flétrissante institution. Il eût mieux valu sans doute étendre plus loin cette égalité, et ne pas créer un sacerdoce privilégié : mais le bien même a son époque que rien ne devance; le moment de l'affranchissement de l'espèce humaine n'était pas arrivé. Cet affranchissement n'a été prononcé que par le divin auteur de la loi chrétienne. Encore alors ses successeurs se sont-ils hâtés de violer ses préceptes. Moyse ne pouvait aller si loin, et cependant, si nous étudions soigneusement les livres hébreux, nous y verrons le germe de l'abolition plus ou moins éloignée du privilége sacerdotal. « Il arrivera un temps, » dit Jérémie, « où la loi sera écrite au fond de tous les cœurs, où les uns n'auront plus besoin d'enseigner leurs prochains ni leurs frères, ni de leur répéter : Connaissez Jéhovah; car tous le connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus éminent. » (JÉRÉMIE, XXXI, 33-34.) Une circonstance qui n'est pas indifférente, et qui nous semble jeter un grand jour sur le sujet que nous traitons, c'est la liberté que Moyse accorde aux prophètes, lors même que ceux-ci ne sont pas de l'ordre sacerdotal, et il est surtout important de remarquer qu'il défend cette liberté contre ses partisans les plus dévoués. « Un jeune homme courut à Moyse, et « dit : Voilà Eldad et Médad qui prophétisent dans le

temps et chez un peuple également incapables d'en concevoir l'idée et de la conserver, sont à nos yeux des phénomènes qu'on ne saurait expliquer par le raisonnement. Qu'ensuite ce que nous nommons révélation, enseignement de la Providence, lumière due à sa sagesse et à sa bonté, d'autres l'appellent sentiment intime, développement d'un germe déposé dans l'ame humaine, peu nous importe. Pour qui croit en Dieu, toute lu-

---

« camp. Aussitôt Josué, fils de Nun, qui était un des « jeunes hommes qui servaient Moyse, lui dit : Moyse, « mon seigneur, empêchez-les ; mais Moyse répondit : « Avez-vous donc des sentiments de jalousie en ma con- « sidération ? Plût à Dieu que tout le peuple du Seigneur « eût le don de prophétie, et que le Seigneur répandît « son esprit sur eux ! » (Nombr. XI, 27-29.) Comparez cette libéralité de sentiments dans Moyse avec les institutions d'Égypte, où il y avait aussi une classe de prêtres, nommés prophètes, mais tirés de l'ordre sacerdotal, et héréditaires. Enfin, un passage du Deutéronome (XVII, 14) prouve que Moyse prévoyait la royauté, c'est-à-dire la fin du gouvernement des prêtres. Il l'annonce sans la désapprouver, et c'est à nos yeux un nouvel indice que la puissance du sacerdoce n'était dans ses projets qu'un moyen temporaire : mais cet ordre puissant se joue des prévoyances, et il n'est donné à ceux qui l'instituent de limiter ni son pouvoir ni sa durée.

mière vient de lui, comme tout ce qu'il y a en nous de bon et de noble : et la révélation est partout où il y a quelque chose de vrai, de noble et de bon.

Mais, dans le cas particulier de Moyse, de quoi se composait ce que nous nommons révélation, si ce n'est uniquement de la connaissance de l'unité de Dieu, et de la sanction religieuse donnée par ce Dieu unique aux devoirs et aux obligations morales de l'homme?

La délivrance des Hébreux, esclaves en Égypte, leur réunion en corps de nation indépendante, leurs migrations, leurs conquêtes, toutes ces choses sont dans la sphère des choses humaines : elles doivent être jugées comme toutes les choses humaines.

Sans doute l'entreprise de Moyse était noble et généreuse, et, dans un certain sens, on peut dire qu'affranchir ses concitoyens, est une mission émanée du ciel. Mais cette entreprise n'excède point les forces dont notre nature a été douée. D'autres l'ont essayé, d'autres y ont réussi aussi-bien que Moyse.

Sans doute encore, c'est toujours au nom de Jéhovah qu'il commande; c'est au nom de Jéhovah qu'il inculque aux Juifs l'humanité,

la fraternité entre eux, l'hospitalité même envers l'étranger; et c'est aussi au nom de Jéhovah qu'il voue au glaive les Amorrhéens (1), et qu'il fait massacrer les femmes madianites (2).

Mais il appartient aux hommes d'un esprit droit et d'un cœur équitable, aux amis de la vérité et de la religion, de distinguer ce que les nécessités de la position de Moyse le forçaient à confondre, nous dirons plus, ce qu'il a dû confondre de très-bonne foi.

D'après sa conviction intime et profonde (et la vérité, telle qu'il a été donné à l'homme de la concevoir, est tout entière dans la conviction), Moyse regardait comme une inspiration de Dieu même le projet qu'il avait formé de délivrer ses compatriotes, de les arracher à la condition la plus humiliante (3), aux travaux

(1) Exode, XX, III, 4.

(2) Nombre, XXXI, 17.

(3) Les Égyptiens considéraient les Hébreux comme immondes. (Genèse, XLIII, 32.) Leur haine contre ce peuple se perpétua de génération en génération. Ils envoyèrent une ambassade à Caligula, pour le lui dénoncer Le grammairien Apion, contre lequel Josèphe écrivit, était membre de cette ambassade.

les plus accablants (1), et à ces cruautés, sans cesse renaissantes, qui sont suggérées aux oppresseurs par les soupçons que toujours les opprimés inspirent. L'année de sa naissance avait été marquée par un acte exécrable (2) de la politique des maîtres ingrats qu'il avait servis dans une expédition contre l'Éthiopie (3); peu de temps après, le meurtre, assurément très-légitime d'un des agents de la tyrannie (4), associa son intérêt à son patriotisme. Il leva donc l'étendard de l'indépendance, et la sortie d'Égypte fut le premier fruit de sa persévérance et de son courage (5).

---

(1) Spencer de Leg. Rit. Hebræor, II, 20.

(2) D'après l'opinion généralement reçue, Moyse naquit l'année même où l'ordre de noyer les premiers nés des Hébreux venait d'être donné.

(3) Eichhorn, Einleit. II, 236 et suiv.

(4) Exode, II, 12.

(5) La sortie d'Égypte fut-elle volontaire, ou la fuite des Hébreux ne fut-elle que l'exécution d'une sentence de bannissement? nous n'avons point à prononcer sur cette question. L'une et l'autre de ces conjectures se fortifie de témoignages imposants. D'après une tradition ancienne, rapportée par Josephe, les Hébreux, qu'un roi d'Égypte avait relégués dans la ville d'Avaris, s'emparè-

Mais des périls de tout genre menaçaient la tribu dont il était le guide et l'appui.

---

rent de tout le pays, sous la conduite d'un prêtre d'Osiris, nommé Tisithès, et plus tard Moyse ; mais chassés derechef, ils adoptèrent une religion nouvelle et ils envahirent la Judée. (Joseph. contr. Apion, lib. I.) Suivant cette tradition, attribuée à Manéthon, à Chérémon ou à Lysimaque, ce fut Aménophis qui rassembla les Hébreux à Avaris. Ils sont désignés sous le nom de lépreux. La politique commandait aux Égyptiens de délivrer leur pays des restes de ces tribus de pasteurs, qui s'étaient multipliées d'une manière effrayante; quelque calamité physique les confirma peut-être dans cette résolution, et l'intérêt qu'avaient les Hébreux à sortir d'esclavage, en facilita l'exécution. Quant à l'épithète de lépreux, donnée aux fugitifs, elle fut vraisemblablement l'effet de la haine nationale ou l'équivalent d'impurs, ce qu'étaient les Juifs, en leur qualité de pasteurs, d'après les opinions égyptiennes. (Goerres, II, 467-469.) Herder (Philosophie de l'Histoire, t. III, p. 86) a quelques pages utiles à lire sur l'établissement et le séjour des Hébreux en Égypte. Diodore raconte le même fait que Josephe, avec d'autres détails. « Une grande peste, dit-il, s'étant répandue dans l'Égypte, les habitants de cette contrée attribuèrent ce fléau à quelque offense faite aux dieux par les étrangers qui professaient des religions différentes, et ils les mirent tous hors de leur pays: le plus grand nombre de ces bannis se rejeta dans la région qu'on appelle maintenant Judée, et qui était

Timide, indécise, avilie par quatre cent trente ans d'une servitude (1) que des dangers pressants, des privations cruelles, lui faisaient presque regretter, elle avait contracté des habitudes que sa haine contre les Égyptiens ne pouvait rompre. Moyse avait toujours à craindre qu'elle n'allât redemander ses fers, ou que, même loin de l'Égypte, elle ne redevînt une peuplade égyptienne. C'est à prévenir cette rechute qu'il destina toutes ses institutions. Ce but se discerne dans ses lois fondamentales, comme dans ses réglements les plus minutieux. Il est empreint sur les vêtements, il préside à la nourriture, il dirige les travaux du pauvre, il surveille le luxe du riche, il assiste encore aux funérailles de tous (2); et ce but cependant

---

alors déserte. Leur chef était Moyse, homme supérieur par le courage et la prudence. » (Fragment conservé par Plotin, traduction de l'abbé Terrasson.) D'un autre côté la Bible est formelle, et d'après les chapitres III-XII de l'Exode, c'est contre le vœu de Pharaon que les Hébreux quittèrent l'Égypte.

(1) Exode, XII, 40.

(2) Ainsi, par exemple, il était défendu aux prêtres hébreux de se raser la tête, usage égyptien, ou de

n'est jamais atteint qu'imparfaitement, et Moyse est contraint sans cesse à des concessions qui l'indignent et qui l'affligent (1).

---

se montrer les cheveux épars, ce que pratiquaient plusieurs nations dans leurs cérémonies funéraires. (Ézéchiel, XLIV, 20. SCHMIDT, de Sacerd. et Sacrif. Ægypt. p. 12.)

(1) Tous les auteurs qui ont écrit sur la religion juive, en connaissance de cause, Philon, Eusèbe, Origène, saint Jérôme, saint Chrisostôme, Maimonide, ont avoué qu'il était resté dans les coutumes des Hébreux de grandes ressemblances avec celles de l'Égypte. (V. sur les conformités des deux peuples, LARCHER, not. sur Hérodote, II, 122.) L'institution héréditaire des lévites chez les premiers était parfaitement pareille à la caste sacerdotale qui dominait chez les seconds. (SCHMIDT, de Sacerd. et Sacr. Æg. p. 8.) Le bœuf émissaire des uns était le type du bouc émissaire des autres. (LARCH. loc. cit. 135.) KIRCHER prouve (OEd. Æg. I, 300) que le culte du veau d'or était une réminiscence d'Apis. L'oracle des Juifs, connu sous nom de Bat-Kol, ou fille de la voix, était fondé sur les présages que les Égyptiens tiraient de la voix des enfants qui chantaient en jouant devant l'étable de leur bœuf sacré. (JABLONSK. Panth. Æg.) Josephe reproche à l'Égyptien Apion d'attaquer sans le savoir les anciennes cérémonies de sa patrie, en insultant à celles des Hébreux. (De Antiquit. gent. judaïc. ap. Origen. contr. Cels.) Plusieurs écrivains grecs et latins ont confondu les rites des deux nations, tant était grande leur

Tandis qu'il prépare ses victoires dans les contrées qu'il doit envahir, il faut qu'il remporte une victoire plus difficile, parce qu'à chaque instant elle peut lui échapper. De là ce besoin d'isoler son peuple et des souvenirs du passé, et des séductions du présent(1).

---

similitude. (SCHMIDT, loc. cit.) Cette similitude, si opposée à l'intention manifeste de Moyse, a souvent embarrassé les théologiens. Dieu voulait, dit saint Philippe (Monarchie des Hébreux), recevoir des hommages de son peuple à quelque prix que ce fût. Dieu paraît, dit Spencer, avoir, dans l'institution des rites mosaïques, été forcé et subjugué par une sorte de nécessité qui l'entraînait presque malgré lui, *quasi coactus*. (SPENCER, de leg. rit. Hæb. I, 196.)

(1) Israël habitera seul et en sûreté. (Deuter, XXXIII, 28, Gen. XLIII, 32.) Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai séparés des autres peuples, pour que vous ne fussiez qu'à moi. (Lévit, 9, 20, 24, 25, 26.) La plupart des lois rituelles des Hébreux finissent par ces mots: « Observez cette loi, car elle est un signe entre vous et moi. (Exod. 31, 13.) Vous n'agirez ni selon les coutumes du pays d'Égypte où vous avez demeuré, ni selon les mœurs du pays de Chanaan dans lequel je vous ferai entrer. Vous ne suivrez ni leurs lois ni leurs règles. (Lévit. XVIII, 3 et suiv.)» L'intention de Moyse s'aperçoit dans les désignations des lieux particuliers pour les sacrifices, et dans les peines pro-

De là ces lois sévères contre des vaincus plus nombreux que les vainqueurs (1). De là

---

noncées contre ceux qui en offriraient ailleurs. Dans la partie même des lois qui se rapportent aux causes d'impureté, partie manifestement empruntée ou imitée de l'Égypte, le législateur cherche encore des lignes de séparation. (SPENCER, I, 115, 195.) C'est ainsi que s'expliquent mille interdictions qui semblent arbitraires, celles de semer dans les vignes, de faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère, de manger de la chair crue, etc., etc. (Deuter. XXII, 9 et suiv.) Toutes ces interdictions étaient motivées sur quelque usage des nations voisines; il en est de même de la défense de labourer avec un bœuf ou un âne. Si l'on veut voir en détail combien ce but est marqué dans les lois mosaïques, il faut lire le traité de Spencer que nous avons cité. (I, 277, 587.)

(1) Il est à remarquer que dans ces mesures rigoureuses, Moyse a presque toujours la nécessité pour excuse. Condamnés à conquérir un sol qui les nourrit, les Hébreux étaient forcés de détruire les tribus qui, revenues de leur première épouvante et se réunissant contre eux, les auraient tôt ou tard détruits eux-mêmes. La dévastation marchait donc inévitablement avec la conquête. Tout autre peuple en eût fait autant. Ce n'est point la religion de Moyse, c'est sa position qu'il faut accuser. Mais Moyse prévoit une époque où plus d'indulgence sera possible. « Quand vous approcherez d'une ville pour l'assiéger, » dit-il, « vous lui offrirez la paix. Si elle l'accepte et qu'elle vous ouvre

ces châtiments effroyables contre les Juifs qui retournaient à l'idolâtrie. Plus d'indulgence envers les premiers aurait amené l'altération et la destruction de la nationalité juive; moins de rigueur envers les seconds aurait laissé s'effacer de leur esprit tout vestige d'un théisme qui n'était pas en proportion avec leurs lumières, et qui toutefois était leur seul caractère distinctif, leur point unique de cohésion. Mais il est évident que la révélation proprement dite, cet acte de la puissance suprême, se manifestant à l'homme pour lui expliquer son existence, et revêtir ses devoirs d'une sanction religieuse, n'avait rien de commun avec ces moyens d'un législateur pour gouverner un peuple, ou d'un conquérant pour assurer ses succès.

Qu'instruit de la grande vérité qui doit

---

ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera sera sauvé et vous sera assujetti et tributaire. » (Deuter. XX, 10, 11.) Les chefs et les pontifes hébreux qui remplacèrent Moyse furent beaucoup plus impitoyables que lui. Samuel le surpasse en inflexibilité et en barbarie. On dirait qu'un luxe toujours croissant de cruauté et d'intolérance plaisait au sacerdoce une fois constitué.

transformer un jour l'espèce humaine en une seule famille, Moyse ait adopté, pour que son peuple n'en reperdît pas la connaissance, les moyens qui lui semblaient les meilleurs; que ces moyens se soient ressentis des mœurs barbares d'une époque où la vie des hommes était peu respectée (1); qu'il n'ait pas assez consulté la disproportion de sa doctrine et des lumières de ses compatriotes et de ses contemporains (2); que recon-

---

(1) Il est indispensable, dit l'auteur d'un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur la loi de Moyse (M. Salvador), sous peine de commettre les plus graves erreurs, de distinguer ce que le législateur a fait et voulu, d'avec ce qui a été fait plus tard; ses principes d'avec les applications que les circonstances ont dictées, et les actions produites par la barbarie des temps. (Loi de Moyse, ou syst. polit. et relig. des Hébreux, avant-propos.)

(2) La disproportion qui existait entre le théisme pur de Moyse et l'état de civilisation des Hébreux, fut la cause principale des dissensions qui agitèrent ce peuple et des crimes qui sont rapportés dans les annales; l'histoire n'offre nulle part un exemple aussi frappant des suites de tout désaccord entre les institutions et les idées. Le sujet mérite quelques développements. Nous les placerons dans cette note.

naissant cette disproportion, il se soit condamné prématurément à une lutte violente;

D'abord les Juifs, malgré les enseignements formels de Moyse, ne conçoivent l'unité de Dieu que comme une unité relative. A côté de Jéhovah qu'ils adorent, ils reconnaissent des dieux ennemis : ils les détestent, mais ils y croient. Jéhovah n'est pour eux qu'une divinité tutélaire, qui, demeurant, combattant, voyageant avec ses défenseurs et partageant leurs inimitiés, traitait les dieux étrangers en compétiteurs qui lui étaient odieux, en rivaux dont elle était jalouse, dont elle voulait renverser les autels pour élever ses autels, et détruire les peuples pour faire place à son peuple. (MEINERS, Com. soc. Gœtting. I, 93.) Nous citerons le passage en original, pour qu'on n'accuse pas d'impiété une opinion émise et reçue sans scandale dans un pays au moins aussi chrétien que la France. « Ex innumeris sacræ historiæ exemplis et locis facilè ostendi posset Israëlitarum vulgus Jehovam suum, non tanquam omnium gentium numen, sed tanquam suum, gentisque suæ peculiarem deum, veneratum esse, quem inter ipsos habitare, cum ipsis in bello proficisci, easdemque porrò inimicitias exercere, omnes denique hostiles populos funditùs exscindere velle, persuasum habebant.»

Mais lors même que Moyse semble avoir écarté cette notion circonscrite, lors même que le théisme pur est proclamé, toutes les classes s'en écartent, les rois comme le peuple, le peuple comme les grands. Écoutons à ce sujet un des théologiens les plus religieux de l'Angleterre. « Si populi mores, in historiâ sacrâ me-

que cette lutte l'ait contraint à des rigueurs excessives; que pour avoir des gardiens fidèles

---

moriæ proditos observemus, eos se hodie Deo voventes inveniemus, cràs idolis, nec citiùs Deum superstitionis ægyptiacæ hydram decollâsse quàm monstrosa capita denuò repullulassent. (SPENC. de leg. rit. Hebr. I, 21.)

Moyse fait fabriquer un serpent d'airain, et les Juifs l'adorent. Gédéon transforme les dépouilles des ennemis vaincus en ornement sacerdotal, et les Juifs l'érigent en objet de culte. (S. PHIL. Mon. des Hébreux, I, 175.) Le prêtre qui se met au service de Michas pour encenser les dieux étrangers, c'est un lévite. (Juges, XVII, 7.) L'idolâtrie reparaît après Josué, après Othoniel, après Samgar (Juges, IV, 1), après Baruch, après Jaïr.

Les rois lui sont plus favorables encore. Dès la troisième génération, les monarques hébreux courbent leur front devant les idoles. Salomon leur élève de nombreux autels. Sous Roboam son fils, les royaumes d'Israël et de Juda se séparent. Le premier se livre tout entier à l'idolâtrie. Dans Juda même, Roboam s'y abandonne (Paralip. XII, 1), et ce culte subsiste pendant toute la vie de ce prince. Il en est de même sous Abia, son fils, qui reproche vainement à ses sujets leur culte insensé. (Paralip. XII, 1.) Aza revient, il est vrai, à la loi mosaïque, il détruit les temples, brûle les bocages et sévit contre sa mère elle-même (Rois, XV, 13, Paralip. XV, 16); mais 71 ans plus tard, Joram retourne aux dieux étrangers. Athalie affermit leur pouvoir; Joas la renverse de son trône, et Joad, le grand-

de la vérité dont son ame était pleine, il ait constitué un sacerdoce investi d'une puis-

---

prêtre, extermine tous les ministres du culte proscrit. Le roi qu'il a couronné devient bientôt lui-même infidèle. (Paralip. II, 24, 18.) Son successeur, fort de son exemple, emprunte de tous côtés des idoles pour les adorer. (Paralip. II, 25, 14.) Azarias les expulse de nouveau, mais Ochaz les ramène dans le temple même de Jérusalem. (Paralip. II, 4, 23-25.) Ézéchias son fils, brise en vain leurs statues, et livre à la hache les bois sacrés. (Rois, IV, 18, 4.) Manassé les rétablit dans tous leurs honneurs. (Rois, IV, XXI, 2, 7.) Le sanctuaire, déja souillé une fois, l'est encore par leur présence. Manassé imite avec zèle toutes les superstitions exotiques : il établit un oracle, il étudie la science des augures; le premier d'entre les rois idolâtres, il tourne la persécution contre la loi mosaïque, il fait tuer un grand nombre de prophètes et périr Isaïe dans un supplice effroyable. Josias venge Jéhovah; sa rigueur est sans bornes : les simulacres sont livrés aux flammes, les ossements des morts déterrés, les prêtres égorgés sur leurs autels; et non content de ramener ainsi son peuple à l'adoration d'un Dieu unique, il porte ses ravages dans le royaume d'Israël, et sévit avec la même sévérité contre les vivants et contre les morts. (Rois, IV, ch. XX, III.) Mais qui le croirait? son propre fils s'empresse de réhabiliter l'idolâtrie. Les bocages refleurissent, les temples abattus se relèvent; les prophètes, qui luttent contre

sance terrible; que ce sacerdoce ait abusé de sa puissance : tout cela est dans l'ordre na-

---

l'impulsion universelle, sont bannis ou massacrés. (Jérémie, XXVI, 26.)

Telle est l'histoire du théisme dans la fraction du peuple juif qui l'a professé avec le moins d'infidélité. Si nous tournons nos regards vers l'autre fraction, nous verrons l'idolâtrie en vigueur, deux veaux d'or remplacer ou représenter le bœuf Apis (IV; X, 29), et tout Israël leur rendant hommage, à l'exception de quelques fidèles qui vont secrètement adorer le Dieu de Moyse à Jérusalem.

Ainsi, parmi les monarques hébreux, dont trois seulement étendent leur empire sur toute la nation, les deux premiers professent le théisme, le troisième déja devient idolâtre. Après la séparation des deux royaumes, vingt rois règnent sur Juda, et de ces vingt rois, quatorze se livrent à l'idolâtrie. En Israël, sur vingt rois aussi, dix-neuf adorent les simulacres; et l'idolâtrie a toujours l'assentiment populaire : la douleur publique signale sa chute; des cris de joie saluent son rêtour. Chose bizarre, mais instructive : les Hébreux ne s'attachent à Jéhovah que lorsqu'ils sont captifs, et que leurs maîtres leur imposent d'autres dieux. L'intolérance révolte l'homme et manque le but qu'elle se propose. Mais dès que les Juifs sont affranchis de leurs tyrans idolâtres, ils courent d'eux-mêmes aux pieds des idoles : c'est l'inconvénient de toute disproportion entre les institutions et les lumières. Imposé de force aux nations barbares, le théisme lui-

turel, dans la sphère purement humaine, et n'a nul rapport avec la révélation.

---

même, cet immense moyen de perfectionnement, se ressent de leur barbarie dans les moyens qu'il emploie pour triompher d'elle. En conclurons-nous que Moyse eut tort d'établir prématurément le théisme, qu'une révélation intérieure ou extérieure lui avait fait connaître? Avant de prononcer, une grande question serait à résoudre. L'esprit humain, dans sa marche naturelle, ne parvient à des notions de théisme qu'en détruisant, par le raisonnement, les notions grossières qui précèdent cette notion pure, mais abstraite. Quand cette destruction est opérée, lui reste-t-il assez de force pour embrasser le théisme, et le prendre pour base d'une religion nouvelle? Son intelligence accoutumée au doute et poursuivie par ce doute qui ne s'arrête pas, peut-elle se pénétrer d'une conviction forte et fervente?

Un exemple mémorable s'offre dans l'histoire, et cet exemple n'est pas en faveur de l'affirmative. Toute croyance était effacée, lorsque les nouveaux Platoniciens voulurent rendre à l'homme la foi religieuse dont il ne peut se passer. Ils étaient sincères, studieux, éloquents, intrépides; ils ne repoussaient aucun des moyens qui frappent les sens et captivent les ames: ils appelaient le merveilleux même à leur secours. Quel fruit retirèrent-ils de tous ces efforts? de la superstition et du scepticisme.

S'il en est ainsi, n'était-il pas bien, n'était-il pas nécessaire que le théisme fût placé pour ainsi dire en

Or voilà les choses qu'on a confondues. L'esprit de secte a voulu, non-seulement que la doctrine de Moyse sur l'Être suprême fût émanée d'une source divine, mais que les livres hébreux fussent divins jusque dans leur rédaction matérielle. Les faits racontés par Moyse et les écrivains qui viennent après lui n'ont pas été jugés comme des faits historiques, et suivant ces règles de morale qui sont la première et la plus intime des révélations : on a vu dans ces faits des actes de la volonté céleste, et l'on s'est imposé la loi d'approuver ce qui, dans toute autre circonstance, eût paru condamnable; de louer ce qui, dans les annales de tout autre peuple, eût paru affreux (1). Cet aveuglement dans un sens a produit un aveuglement en sens contraire. Nos philosophes, hommes éclairés,

---

dépôt chez une tribu spéciale, pour éclairer le monde, quand le monde serait susceptible de recevoir la lumière et de la comprendre?

(1) Grotius, dans son Droit de la paix et de la guerre, cite le massacre des nations vaincues par les Hébreux, comme des règles à observer et des exemples à suivre. Aza, Ézéchias, Josias, s'écrie Bossuet, exterminèrent

instruits, amis de la vérité, du moins lors de leur entrée dans la carrière, et jusqu'au moment où la lutte, irritant leur amour-propre, eut soumis leur impartialité à une épreuve qu'elle a mal soutenue, rencontrant dans les annales juives des récits prodigieux et des actions horribles, en ont fait l'objet de leurs moqueries et de leurs déclamations; et ces attaques provoquant des apologies qui reposaient sur un principe également faux, ces apologies ont dû contenir trop souvent l'éloge du crime et de la férocité.

La distinction que nous avons établie aurait épargné aux incrédules beaucoup de railleries froides et puériles, et aux hommes religieux beaucoup de contradictions sous le poids desquelles ils se sont toujours débattus vainement. Non certes, dût l'inquisition se lever en armes et l'orthodoxie de toutes les sectes nous

---

les sacrificateurs et les devins. Leur zèle n'épargna pas les personnes les plus augustes et qui leur étaient les plus proches... Jéhu fut loué de Dieu pour avoir fait mourir les faux prophètes de Baal, sans en épargner un seul. (Polit. de l'Écriture Sainte, liv. VII, art. 3, 9e prop.)

menacer de ses anathêmes, nous ne reconnaissons la révélation ni dans les massacres, ni dans les villes réduites en cendres, ni dans les enfants écrasés sur le sein des mères. Nous voyons dans ces monuments sanglants d'une époque barbare, d'abord la nécessité qui impose à un conquérant des lois cruelles, qui peuvent s'excuser peut-être, mais qui ne sauraient mériter la louange; plus tard, l'esprit sacerdotal jaloux et impitoyable. La révélation faite à Moyse, nous la reconnaissons dans la partie des livres hébreux où toutes les vertus sont recommandées, l'amour filial, l'amour conjugal, l'hospitalité envers l'étranger, la chasteté, l'amitié, qu'aucune autre législation n'élève au rang des vertus, la justice, et même la pitié, bien que l'époque de la pitié ne fût pas encore venue, car cette époque c'est le christianisme. Là est la voix divine; là est la manifestation du ciel sur la terre; et c'est là seulement qu'on ne peut se tromper en lui rendant hommage, parce qu'elle répond à tous les sentiments, ennoblit et épure toutes les affections, devance les lumières, et fait pénétrer dans l'ame, au sein de la barbarie, des vérités que la raison n'aurait découvertes

que beaucoup plus tard (1). Mais on a, comme nous l'avons dit, confondu obstinément les faits et la doctrine. Parce que le sacerdoce s'était constitué à la fois le gardien de la loi divine, et le rédacteur des annales de la nation soumise à cette loi, on a proclamé loi divine tout ce que ces annales contenaient. Parce que la loi des Juifs était sainte, on a voulu couvrir de son égide chaque évènement de l'histoire juive.

---

(1) De toutes les législations anciennes, celle de Moyse est incontestablement, dans sa théorie, qu'il faut séparer de la pratique, parce que le sacerdoce s'empara de celle-ci, la plus hospitalière envers les étrangers et la plus humaine envers les esclaves. C'est la seule qui accorde aux premiers l'admission dans les assemblées du peuple à la troisième génération. (Deuter. XXIII, 7-8.) On sait avec quelle rigueur les Romains refusaient aux étrangers les droits politiques. Le même mot signifiait primitivement dans la langue latine un étranger et un ennemi. La législation hébraïque est aussi la seule qui donne à l'esclave quelques garanties contre la cruauté et l'avarice du maître. Ainsi le théisme, même prématuré, et en disproportion avec toutes les idées contemporaines, aurait dès-lors, sans l'action des prêtres qui le dénaturèrent, exercé sa bienfaisante influence, destiné qu'il est à faire un jour de toutes les nations une seule nation, et de tous les hommes un peuple de frères.

On aurait dû se rappeler au moins sur quels renseignements et par qui cette histoire fut rassemblée. On aurait senti alors que, rédigée à diverses époques, et toujours par des lévites, détruite plusieurs fois, et nommément lors de la prise de Jérusalem et de la captivité de Babylone (1); recomposée de nouveau

(1) Les livres sacrés des Hébreux étaient déposés dans le sanctuaire : c'est là que Moyse fit placer ses lois à côté de l'arche d'alliance. (Deuteron., 31, 26.) Josué écrivit ses ordonnances dans le livre qui contenait les lois de Moyse. (Josué, 26.) Samuel, lors de l'avénement de Saül, y consigna les nouvelles institutions du nouveau royaume, c'est-à-dire, les conditions imposées au monarque par le sacerdoce, et mit ce dépôt devant le Seigneur. (Rois, I, 10, 25.) Il est probable qu'on y enregistrait aussi les généalogies des familles, auxquelles les Orientaux attachent tant d'importance (Michæl. § 51, Mosaisch. Recht.) Or, il est dit positivement (Rois, IV, 25-9) que Nabuzardan, général de Nabuchodonosor, brûla la maison du Seigneur, avec tout ce qu'elle contenait, sauf les objets précieux dont il se saisit, et dont nous trouvons dans le même passage une énumération qui ne comprend point les livres sacrés. Nous ne nions point que des copies de quelques-uns de ces livres n'aient pu se retrouver entre les mains des particuliers, bien que les lévites, comme toutes les castes sacerdotales, dussent dérober soigneusement les écrits sacrés à la multitude, et que

par Esdras (1), qui était de race sacerdotale (2), et qui dans son zèle aigri par le malheur, exagérait la sévérité des lois de Moyse (3), les livres hébreux avaient dû se pénétrer de l'esprit sacerdotal (4). Supposons qu'après

---

toutes les fois que les chefs les invoquaient à l'appui de leurs mesures, ils les fissent apporter du fond du sanctuaire pour en donner lecture publiquement. (Esdras, II, 8, 1; ib. 13, 1.) Mais en admettant que ces copies aient survécu à la calamité nationale, elles n'étaient ni complètes ni authentiques, et n'ont servi que de matériaux à la rédaction dont Esdras se chargea lors du retour des Juifs à Jérusalem.

(1) Esdras, Dei sacerdos, combustam à Chaldæis *in archivis templi* restituit legem. (August. de Mir. lib. II.)

(2) Esdras, I, 7, 1, 15.

(3) Esdras force les Hébreux à renvoyer les femmes étrangères qu'ils avaient épousées durant la captivité et dont ils avaient des enfants. (Esdras, I, II, ch. 10.) C'était une cruauté que la loi de Moyse ne prescrivait point. Cette loi n'interdisait que le mariage des Juifs avec les femmes du pays de Chanaan (Eichorn. Einleit. zum alt. Testam. II, 227.) Le Deutéronome XXI, 14, permet formellement d'épouser une étrangère, même une captive. « Parmi les prisonnières s'il en est une qui soit belle et qui « t'inspire de l'amour, tu pourras en faire ta femme. »

(4) L'esprit sacerdotal qui éclate dans les paroles

plusieurs milliers d'années, lorsque les siècles et les révolutions qu'ils amènent n'auront laissé de nos annales que quelques débris, on retrouve à la fois, pour monuments du christianisme, l'Évangile et quelques-uns de ces historiens de nos temps de barbarie, ou de nos temps de bassesse, pour lesquels le massacre des Albigeois, les horreurs de l'inquisition, l'égorgement de la Saint-Barthélemy, sont des actes voulus et approuvés par la Providence; n'est-il pas certain qu'une corporation sacerdotale, riche de ces dépouilles et s'en arrogeant le monopole, les plierait à ses intérêts de caste, et tout en exaltant ce qu'on ne saurait trop exalter, l'admirable morale de l'Évangile et sa douceur

---

et dans les écrits des pontifes, des juges et des prophètes de la Judée, suggéra aux Albigeois, dans le moyen âge, une erreur singulière. Supposant deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, ils attribuèrent au premier le nouveau Testament et au second l'ancien; et toutes les rigueurs exercées en son nom, sa qualité sans cesse répétée de Dieu jaloux, terrible, implacable, punissant les péchés des pères sur les enfants jusque dans les générations éloignées, leur servaient à prouver cette bizarre hypothèse.

non moins admirable, vanterait aussi dans les inquisiteurs l'énergie, et dans les bourreaux l'obéissance (1)?

---

(1) Ce que nous présentons ici comme une supposition, est malheureusement une réalité; ceux qui voudront s'en convaincre n'ont qu'à lire la relation du stratagème de Charles IX contre les Huguenots, par Camille Capilupi, gentilhomme du pape Grégoire XIII, imprimée à Rome en octobre 1572, et réimprimée récemment en France. L'auteur y dit en termes exprès *que c'est la volonté de Dieu* qui, par l'acte mémorable du Roi Très-Chrétien contre les Huguenots, a rétabli le royaume dans son premier état de santé; que les protestants renaissant comme les têtes de l'hydre, Charles IX résolut d'obtenir par *sa dextérité* ce qu'il n'avait pu se procurer par la force des armes; qu'animé d'une profondeur de pensée et d'une prudence de résolution au-dessus de son âge, *et conduit par la volonté toute-puissante de Dieu*, il conclut la paix; que dans cet adoucissement des choses, il poursuivit son dessein, multiplia les démonstrations de tranquillité et d'oubli des injures, ne négligea rien pour gagner pleinement la confiance de l'amiral Coligny, lui fit l'accueil le plus amical, et fit connaître en même temps à Sa Sainteté qu'il n'était pas indigne du nom de Roi Très-Chrétien; qu'il réussit à tromper tout le monde; qu'il se fit donner par l'amiral Coligny le nom de ses amis, sous prétexte d'accepter leurs services; que ne pouvant espérer de rassembler une seconde fois tant d'oiseaux dans le même

C'est ce qui est arrivé, et c'est d'après cette confusion d'idées qu'on a jugé les livres

---

filet, il pressa le mariage de sa sœur; que fort de ses bonnes intentions et rassuré par son but louable, il fabriqua de fausses dispenses; que, pour continuer la métaphore, il appela Coligny son père; qu'il fit cacher un meurtrier, déjà largement récompensé, pour assassiner Coligny; que l'amiral ayant été blessé, le roi témoigna une vive indignation de cet attentat; qu'il plaça les amis de l'amiral autour de lui, pour les avoir plus commodément sous ses coups, de manière à ce que pas un seul ne pût s'y dérober; que trois mille protestants furent tués, sans qu'une goutte de sang catholique fût répandue, ce qui ne put arriver que par un éclatant miracle de la toute-puissance de Dieu; que le roi fit rassembler les femmes de la cour plongées dans cette abominable hérésie, avec ordre, si elles persistaient, de les jeter à l'eau; qu'à Lyon, grace au bon ordre merveilleux et à la singulière prudence de M. de Mandelot, gouverneur de la ville, les Huguenots furent pris un à un comme des moutons; qu'il en demeura vingt-cinq mille; qu'ensuite le roi fit appeler l'ambassadeur d'Espagne, et lui dit qu'il était à portée de connaître quelle avait été l'intention de ses douces paroles et de ses caresses prodiguées aux Huguenots; qu'on ne peut que conclure de toute nécessité que cette chose est venue *de la volonté de Dieu*, qui, *touché de miséricorde* (paroles de l'Écriture) a *voulu visiter son peuple;* que les hommes qui l'ont faite ont été choisis du souverain

hébreux (1). Nous avons dit comment, selon nous, on doit les juger. Il résulte du prin-

---

Rédempteur pour ministres de sa sainte volonté; que ce qu'il a opéré par leur moyen ne peut provenir que de son immense pouvoir, et que la nuit même des matines parisiennes, lorsqu'on eut commencé à chasser du monde cette peste exécrable de Huguenots, une épine depuis long-temps morte et desséchée poussa des branches vertes et jeta des fleurs.

« (1) V. Rois IV, X, 15, 25, 30. Étant (Jéhu) parti de là (de Samarie), il trouva Jonadab, fils de Réchab, qui venait au-devant de lui; il le salua et lui dit: Votre cœur est-il aussi bien disposé envers moi que le mien l'est envers vous? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main; et Jéhu le fit monter dans son chariot.....En même temps Jéhu fit assembler tout le peuple, et il leur dit: Achab a rendu quelque honneur à Baal, mais je veux lui en rendre plus que lui. Qu'on me fasse donc venir tous les prophètes de Baal, tous ses ministres et tous ses prêtres; qu'il n'en manque pas un seul, car je veux faire un grand sacrifice à Baal; quiconque ne s'y trouvera pas, sera puni de mort. Or ceci était un piége que Jéhu tendait aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous. Jéhu dit encore : Qu'on publie une fête solennelle à l'honneur de Baal; et il envoya dans toutes les terres d'Israël, pour appeler tous les ministres de Baal, qui y vinrent tous sans qu'il en manquât un seul. Ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut rem-

cipe que nous adoptons, que la pureté de la doctrine n'est point compromise par des actions coupables qui lui sont étrangères, et que les actions coupables ne sont point excusées par la pureté d'une doctrine qui ne les commande pas. Le sacerdoce juif a pu s'emparer des vérités que le ciel avait

---

plie d'un bout à l'autre. Il dit ensuite à ceux qui gardaient les vêtements : Donnez des vêtements à tous les ministres de Baal, et ils leur en donnèrent ; et Jéhu étant entré dans le temple de Baal, avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des ministres du Seigneur, mais seulement les adorateurs de Baal. Ils étaient donc rassemblés dans le temple pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Or Jéhu avait donné ordre à quatre-vingts hommes de se tenir tout prêts hors du temple, et il leur avait dit : S'il échappe un seul de tous ceux que je livrerai entre vos mains, votre vie me répondra de la sienne. Après que l'holocauste eut été offert, Jéhu donna l'ordre à ses soldats et à ses officiers, et leur dit : Entrez, et qu'il ne s'en sauve pas un seul ; et les officiers entrèrent avec les soldats, les firent tous passer au fil de l'épée, et jetèrent hors de la ville leurs corps morts..... Vient ensuite la promesse que : Parce que Jéhu avait accompli avec soin ce qui était juste... ses enfants seraient assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération. »

communiquées à Moyse, essayer de s'en faire un monopole, pour les plier à ses intérêts, comme plus d'un pontife et d'un monarque chrétien se sont emparés de l'Évangile et ont travaillé à le corrompre. Mais, de même que le christianisme n'a été pour rien dans les massacres commis par des prêtres en invoquant son auteur; le judaïsme n'a été pour rien dans les attentats ordonnés par d'autres prêtres au nom de Jéhovah. Il n'est donc pas besoin d'entasser d'absurdes sophismes, pour légitimer d'horribles forfaits. Bossuet, qui loue Samuel égorgeant Agag, et les lévites déposant Osias (1), ressemble à l'Italien Capilupi (2) et au courtisan Pibrac (3), qui

(1) Polit. de l'Écrit. Sainte, liv. VII.

(2) V. ci-dessus la note p. 244.

(3) Lettre sur les affaires de France. La lettre de Pibrac sur la saint Barthélemy est plutôt une excuse qu'un panégyrique; entre l'ouvrage de Capilupi et le sien, l'opinion avait prononcé son jugement, et le pamphlétaire français prenait la plume pour atténuer ce qu'avait loué avec tant d'enthousiasme le pamphlétaire italien. Cependant Pibrac invoque, comme Capilupi, l'exemple de l'histoire juive. «Nous voyons dans

nous montrent Charles IX dirigé dans son hypocrisie et dans ses massacres par la volonté toute-puissante de Dieu.

Nous terminerons ce chapitre par une réflexion qui nous frappe, et qui nous semble devoir frapper nos lecteurs.

Sans doute, la religion juive a des parties terribles, et l'on ne traverse ses longues annales qu'en marchant dans le sang et sur les ruines. Cependant le monde doit à Moyse un bienfait immense. Lorsque, dépourvue de toute croyance, désolée par le doute, abâtardie par la corruption, la terre entière redemandait un culte, et que ce culte, d'après l'état des lumières, ne pouvait être que le théisme, celui des Juifs servit d'étendard; et l'on vit l'homme renaître à tout ce qu'il y a de noble et de précieux dans la vie, en renaissant à la religion. Merveilleuse dispensation

---

la Bible, dit-il, des massacres de plusieurs milliers d'hommes ordonnés par Moyse, ce personnage éclatant de sainteté. » On ne saurait calculer jusqu'à quel point la confusion contre laquelle nous nous élevons dans ce chapitre a bouleversé les idées des hommes sincères et fourni des prétextes aux machinations des hommes pervers.

de la puissance qui décide de nos destinées! Des choses qui semblaient n'avoir aucun rapport entre elles, soit par leur époque, soit par leur nature, se combinèrent à l'instant requis, pour diriger l'espèce humaine vers le but qu'elle devait atteindre. Douze siècles avant Platon, Moyse donna au théisme un corps qui permit à cette notion sublime de se conserver, jusqu'au moment où l'intelligence devint capable de la concevoir. Douze siècles après Moyse, Platon prépara les esprits de manière à ce que, en se saisissant du théisme, ils pussent l'accepter épuré par le divin auteur de la religion chrétienne, et résister aux tentatives violentes et obstinées d'une portion nombreuse de Juifs convertis, mais qui prétendaient faire rétrograder la nouvelle religion jusqu'au judaïsme. Sans Moyse, il est probable que tous les efforts de la philosophie n'auraient abouti qu'à plonger le genre humain dans le panthéisme, ou l'athéisme voilé, dans lequel, comme nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, sont allées se perdre de concert la religion et la philosophie des Indiens. Sans Platon, il est possible, humainement parlant, que le christianisme, sous

l'oppression des chrétiens judaïsants, fût redevenu une secte juive (1).

(1) Après cette explication, qu'on ne saurait, à ce qu'il nous semble, accuser de réticences ni d'arrière-pensées, nous osons croire qu'on ne verra, dans notre opinion sur le judaïsme, rien qui nous sépare de la communion chrétienne à laquelle nous appartenons. Nous reconnaissons la révélation faite à Moyse; car nous ne pourrions nous expliquer autrement l'apparition du théisme, dans un temps et chez un peuple barbare. Nous reconnaissons la révélation chrétienne : car la régénération de l'espèce humaine, tombée dans le dernier degré de la corruption politique et religieuse, nous paraîtrait également inexplicable, sans l'intervention de la puissance qui veut l'amélioration morale de l'homme. Que si, appuyés sur les Écritures même, et sur la connaissance historique de la manière dont ces Écritures nous sont parvenues, usant du droit que les premiers réformateurs ont eu l'immense mérite de reconquérir pour tous les chrétiens, nous différons sur le jugement de quelques faits partiels, ce dissentiment qui ne renverse aucune des bases de la croyance que nous professons, qui, au contraire, met cette croyance à l'abri d'objections graves et de difficultés insolubles, en écartant tout ce qui blesse les règles éternelles de l'humanité et de la justice, est un hommage de plus à la divinité des deux religions accordées par le ciel au genre humain, chacune à l'époque nécessaire et dans la proportion de ses lumières ou de sa faiblesse. Moyse et sa loi sont différents, à nos yeux, du peuple et du sacerdoce juif, comme le divin fondateur de notre loi n'a rien de commun avec ceux de ses prêtres qui ont dénaturé sa parole céleste, ni avec les peuples qu'un fanatisme féroce a souvent égarés.

CHAPITRE XII.

Que la lutte du sacerdoce et du pouvoir temporel doit se terminer à l'avantage de ce dernier, dès que le principe de l'autorité sacerdotale est admis.

Le tableau que nous avons tracé des combats du sacerdoce contre le pouvoir politique et militaire a dû démontrer à nos lecteurs que, si les prêtres ne sont pas sortis constamment victorieux de cette lutte, ils ont néanmoins conservé toujours de vastes prérogatives, qui les ont aidés à reconquérir celles qu'ils avaient perdues.

Ce résultat d'une rivalité qui s'est perpétuée de siècle en siècle, et qui dure encore, ne saurait nous surprendre.

Le principe de l'autorité sacerdotale une

fois reconnu, ceux qui l'exercent ont en leur faveur, et le sentiment religieux qui réside dans le fond des ames, et cette action constante et irrésistible de l'habitude, qui porte les hommes à respecter l'objet des respects de leurs ancêtres, et l'influence plus inégale, selon les époques, mais non moins indestructible de ces superstitions de détail, compagnes de toutes les heures, solutions de tous les doutes, explications de tous les phénomènes, apaisements de toutes les craintes; et enfin la logique sévère elle-même et le raisonnement rigoureux.

En effet, lorsque la religion est indépendante, le sentiment religieux peut s'armer contre les usurpations du sacerdoce. Il se croit révêtu d'une mission intérieure: il est, dans sa conviction intime, sa propre autorité. Mais quand la lutte s'engage, non pas entre les consciences, mais entre les pouvoirs, le sentiment religieux doit se déclarer pour celui qui prend le mieux les formes de la conscience, et qui, étant sans armes visibles, ressemble aussi le moins au pouvoir. En se rangeant du côté de la force, le sentiment religieux mentirait à sa nature. Il n'y a rien de commun entre la force et lui. S'il lui

rend hommage, il descend au rang des calculs humains, et périt par ce suicide.

Mais ce n'est pas dans ce sentiment seul que le sacerdoce attaqué par l'autorité trouve un défenseur. La raison, que les lois de sa nature contraignent à marcher constamment de la donnée première à ses conséquences et du principe à l'application, lui prête l'appui d'arguments incontestables.

Dès que l'homme a besoin, pour communiquer avec les êtres invisibles, d'intermédiaires privilégiés, la toute-puissance appartient de droit à ces intermédiaires. Pour repousser les prétentions de ces favoris exclusifs du ciel, il faut supposer que la religion est la propriété commune de tous. Chacun, portant alors dans son sein le flambeau destiné à l'éclairer, compare la lumière qu'on lui offre à celle qu'il possède. Mais lorsque le monopole de cette lumière est accordé à un petit nombre, comment l'ascendant de ce petit nombre aurait-il des bornes? A quel titre le pouvoir temporel réclamerait-il une indépendance, inutile, si elle est d'accord avec les décrets célestes, dont les prêtres sont les interprètes; criminelle, si elle diffère de ces décrets?

Dans le système sacerdotal, quel est le but du monde? l'accomplissement de la volonté divine. Que sont les organisations politiques? des moyens d'assurer cet accomplissement. Que sont les chefs des sociétés? les dépositaires d'une autorité subordonnée, qui n'a droit à l'obéissance que parce qu'elle obéit elle-même à l'autorité qui l'a fondée. Quel est enfin l'organe naturel de cette autorité seule légitime? le sacerdoce.

Ces rois juifs ou égyptiens, ces rajahs de l'Inde, choisis par les dieux entre leurs pareils, tenaient tous leurs droits de la bonté de ces dieux, manifestés par leurs prêtres. Ces prêtres consacraient leur avénement, versaient sur leurs fronts l'huile sainte, ordonnaient aux peuples de les regarder comme leurs maîtres, surveillaient leurs actions, écoutaient leurs aveux, les relevaient de leurs fautes, les lavaient de leurs crimes, les réprimandaient durant leur vie, et les jugeaient après leur mort. Prosternés aux genoux de ces dispensateurs des faveurs surnaturelles, ces rois avaient sollicité la permission de monter au trône, ils en avaient gravi les marches dans une attitude humble et suppliante: et tout-à-coup ils se déclarent les égaux, les supérieurs de ceux

dont ils sont l'œuvre. Ils élèvent leur puissance au niveau de la puissance divine, traitent avec elle d'égal à égal, supposent des intérêts autres que ceux de la religion, qui sont les intérêts de l'éternité, et se disent les gardiens de ces intérêts matériels contre le ciel même !

De telles contradictions ne se peuvent admettre. Les imposer à l'intelligence, c'est lui faire outrage.

Dites aux peuples : Professez le culte qui vous satisfait et qui vous rassure ; prenez, si tel est votre désir ou votre besoin, des hommes pour ministres de ce culte et pour interprètes de vos adorations et de vos hommages, et soumettez-vous, aussi long-temps que vous le croirez juste et convenable, aux directions, aux instructions de ces hommes, rien de plus raisonnable. Mais lorsque vous leur dites : Voici des prêtres infaillibles, quant à vous. Une soumission implicite leur est due, aussi long-temps qu'ils n'attaqueront que vos droits, ne restreindront que vos facultés, n'enchaîneront que votre pensée : mais dès qu'il s'agira de nous, ces prêtres perdront leur infaillibilité. La résistance qui pour vos intérêts eût été

un crime, deviendra un devoir, quand les nôtres seront menacés. Vous braverez pour nous seuls le courroux du ciel, que d'ailleurs nous vous exhortons à craindre; ou nous punirons la docilité, comme nous aurions puni la désobéissance. Certes, un pareil langage présume trop de l'inconséquence humaine.

Ces raisonnements s'appliquent aux temps modernes comme aux temps anciens, à Grégoire VII comme à Samuel ou à Joad, et contre eux se brisent également les concessions de prêtres transformés en courtisans, et les argumentations d'hommes d'état, devenus des sophistes.

Aussi, toutes les fois que le sacerdoce s'est vu attaqué par l'autorité, les ames religieuses l'ont accompagné de tous leurs vœux. Une voix secrète leur disait que puisque le ciel et la terre étaient divisés, c'était au ciel qu'il fallait obéir. L'interdit a frappé d'épouvante tous les peuples. L'anathème a dépeuplé les cours et les camps. En un mot, comme les Indiens le disent, la parole a toujours fait plus dans la bouche du prêtre que le glaive entre les mains du guerrier.

Et si nous y réfléchissons un instant, nous serons peu tentés de nous affliger de ce résultat inévitable.

Sans doute, si l'on plaçait d'un côté les castes égyptiennes, les mages ou les bramines, et de l'autre la liberté de croyance et de culte, le choix ne saurait être douteux. Mais entre Chephren ou Cambyse, et les prêtres qui contestaient leur pouvoir, la préférence était due aux prêtres; non qu'ils en fussent dignes : mais si la tyrannie au nom de la religion est funeste, la tyrannie au nom de la force matérielle est funeste à la fois et avilissante.

Sous la première, il y a du moins conviction dans les esclaves, et les tyrans seuls sont corrompus : mais quand l'oppression est séparée de la foi, les esclaves sont aussi dépravés, aussi abjects que leurs maîtres. Nous ne nous sommes donc jamais senti, nous l'avouons sans déguisement, beaucoup de sympathie pour Louis-le-Débonnaire faisant pénitence aux pieds d'un légat, ou pour l'empereur Henri IV, attendant pieds nus dans la neige qu'un pape voulût l'absoudre. Nous avons réservé notre compassion pour d'autres malheurs. Nous l'avons

accordée à ces populations obscures, proscrites parce qu'elles écoutaient la voix de leur conscience, et refusaient de commettre ce qui était, pour elles, des parjures et des sacriléges; à ces Vaudois qui ne demandaient qu'à exercer dans leurs vallées leur culte paisible; à ces Juifs tourmentés, dépouillés, brûlés de siècle en siècle; à ces Hussites qui du moins surent venger leur chef livré aux flammes, en violation des promesses impériales; à ces Écossais mis à mort par l'abominable duc d'York(1), faute de prêter le serment du Test, qu'il ne prêtait pas lui-même; à ces Huguenots traînés sur la claie, ou peuplant les galères. Quant aux royales infortunes de ces princes qui se prétendaient indépendants du pouvoir, sanction mystérieuse de leur despotisme, nous n'avons pu voir, d'après leur système, dans cette résistance tardive, qu'une rébellion inconséquente (2), et nous ignorons si l'Europe se fût bien trouvée de leur succès.

(1) Plus tard, Jacques II.

(2) Ces princes eux-mêmes pensaient ainsi, quand le pouvoir de la cour de Rome tournait à leur avantage. Philippe-Auguste déclarait le pape Innocent III

Un grand exemple est sous nos yeux, et cet exemple nous suggère quelques doutes.

Chez les nations sacerdotales de l'antiquité, le résultat du conflit entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle a toujours été le triomphe de cette dernière. Mais chez une nation qu'on range d'ordinaire parmi les modernes, parce qu'elle existe encore, et qu'elle n'occupe aucune place dans l'histoire ancienne, le sacerdoce a été vaincu.

On devine que nous voulons parler des Chinois.

Il est incontestable que l'antique religion chinoise était une religion sacerdotale, reposant, comme toutes celles de cette catégorie, sur l'adoration des éléments et des astres (1). Les vestiges de ce culte se trahissent dans toutes les cérémonies solennelles conservées jusqu'à ce jour par une habitude qui

---

un usurpateur, quand ce pape mettait son royaume en interdit : mais quand Innocent III déposait à son profit Jean, roi d'Angleterre, Philippe-Auguste reconnaissait les droits qu'il venait de contester.

(1) Nous en avons déja fourni des preuves ci-dessus, livre III, chap. V, p. 42-48.

survit à la croyance. La cosmogonie chinoise porte l'empreinte du génie des prêtres. On y retrouve l'œuf cosmogonique (1), la trimourte (2), les figures difformes (3), les incestes des dieux (4), l'union de la virginité et de l'en-

---

(1) Le Chaos, sous la figure d'un œuf mystique, contenant le *germe* de toutes choses, produisit Pankou, ou Pan-cheou, dont la tête forma les montagnes; les yeux, le soleil et la lune; les veines, les fleuves et les rivières; les cheveux, les plantes et les forêts. Ceci a une ressemblance complète avec l'histoire de la création et la fable du géant Ymer dans l'Edda scandinave.

(2) Tao, essence triple et ineffable, crée le ciel et la terre en se divisant en trois personnes, dont l'une est chargée de la production, l'autre de l'arrangement, et la troisième de maintenir la succession régulière.

(3) Tous les acteurs, hommes ou dieux, de la période fabuleuse des Chinois ont des figures monstrueuses. Fo-hi était un serpent à tête d'homme; Chinnong, l'inventeur de l'agriculture, avait une tête de bœuf, un corps humain et un front de dragon. Les objets mystérieux de l'adoration antique, les Chin, dont nous ne connaissons exactement ni la nature ni les attributs, avaient, comme les divinités égyptiennes, des têtes d'animaux sur des corps d'homme, ou comme celles de l'Inde, plusieurs têtes sur un seul corps.

(4) La femme de Fo-Hi était en même temps sa sœur. Ces unions incestueuses des dieux se reproduisent dans

fantement (1), les divinités malfaisantes (2), les animaux fabuleux (3), conceptions mystiques

---

toutes les cosmogonies sacerdotales: nous dirons ailleurs pourquoi.

(1) Loui-tzu, mère de Chao-hao, devint grosse à l'aspect d'une étoile. L'apparition d'une nuée brillante rendit Fou-pao enceinte: elle donna le jour à Hoang-ti. Hou-su, surnommée la fleur attendue, ou la fille du Seigneur, se promenait sur les bords d'un fleuve; une émotion subite la saisit, un arc-en-ciel l'entoura, et Fo-Hi naquit au bout de douze ans. La plus célèbre des vierges-mères en Chine, ce fut Niu-oua, ou Niu-va, surnommée la souveraine des vierges. Ses prières lui valurent ses enfantements miraculeux. Elle avait du reste un corps de serpent, une tête de bœuf, les cheveux épars, et pouvait revêtir soixante-dix formes différentes en une seule journée. Il serait curieux d'examiner les rapports de Niu-va avec la Badrakaly indienne et l'Hécate grecque, ou plutôt devenue grecque, lors de l'introduction des notions sacerdotales dans la religion grecque.

(2) Tchi-yeou, dit le Chouking, au corps de tigre, au front d'airain et qui dévorait le sable aride, était le chef des neufs noirs ou des mauvais génies. Chin-nong, fils d'Hoang-ti, l'attaqua et le vainquit; mais il n'est point mort, et il est l'auteur des révoltes, des fraudes et de tous les crimes qui se commettent.

(3) Indépendamment des dragons, des griffons, des serpents ailés, les Chinois ont un animal merveilleux qui leur est particulier. C'est le Kilin, qui annonce éga-

dont nous dirons ailleurs l'origine (1), et que les religions indépendantes n'admettent jamais dans leurs récits indigènes. On distingue parmi leurs anciens rites les sacrifices humains (2).

---

lement les grands biens et les grands maux. Yao régnait quand le Kilin parut sur les bords d'un lac; un déluge épouvantable détruisit tous les travaux des hommes. Mais le Kilin apparut aussi à la mère de Confucius, et lui annonça la gloire du fils qu'elle portait dans son sein (Mém. sur les Chinois, XII, KOEMPFER, Hist. du Japon.)

(1) Troisième vol., liv. VI.

(2) L'existence de cette affreuse pratique est prouvée par la loi même de l'empereur Can-hi, destinée à l'interdire il n'y a pas un siècle et demi; et malgré cette loi, il y eut encore des femmes étranglées aux funérailles du prince Ta-vang, frère de l'empereur Can-hi. Voltaire dit cependant, en termes exprès, que les Chinois seuls n'ont jamais pratiqué ces horreurs absurdes (Philos. de l'Hist. Introd. art. Théocratie) : c'est qu'il voulait disculper la Chine, que sa tolérance ou son indifférence religieuse lui rendait chère, comme faisant honte à la France, encore persécutrice. Mais si ces inexactitudes, un peu volontaires, sont excusées par cette intention, au moins ne fallait-il pas, dans le même volume, blâmer Tacite d'avoir loué la Germanie pour faire la satire des Romains.

Enfin les annales de la Chine parlent d'un grand-prêtre nommé Tai-che-Ling, dont l'autorité était autrefois très-étendue.

Mais, par des événements qui nous sont trop vaguement transmis pour permettre des récits détaillés ou des explications satisfaisantes, le sacerdoce succomba en Chine. La religion, chassée de l'autel, descendit jusqu'au trône. L'empereur s'en déclara le principal ministre, ou, ce qui revient au même, le maître absolu. Toute la classe lettrée affecta pour les prêtres un mépris superbe (1): c'est à ce mépris que sont dus les éloges que nos philosophes ont prodigués aux Chinois(2).

---

(1) Les mandarins témoignent le plus profond mépris pour les bonzes ; ils les chassent de leurs pagodes, quand ils veulent y loger leur suite. (Barrow's Travels, p. 86, Du Halde, II, 37-38.) Les membres du tribunal des rites sont soumis aux châtiments les plus honteux, et fréquemment renvoyés comme de vils esclaves.

(2) Nous avons déja rappelé les exagérations de Voltaire sur la Chine. Elles ne sont pas dangereuses à présent sous le rapport historique, parce que nous avons sur ce vaste et vieux empire des notions certaines, qui renversent cet échafaudage d'assertions chi-

Mais examinons quel a été réellement le résultat de cette victoire tant célébrée.

---

mériques. Mais elles sont utiles à examiner, parce qu'elles donnent la mesure de la confiance qu'on doit aux historiens qui écrivent dans un but autre que celui d'établir sur chaque point la vérité, et que d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de Voltaire, les erreurs du maître sont l'érudition de la plupart de ses écoliers. « La constitution de la Chine, dit Voltaire, est la meilleure qui soit au monde; la seule qui soit toute fondée sur le pouvoir paternel; la seule dans laquelle un gouverneur de province soit puni, quand, en sortant de charge, il n'a pas eu les acclamations du peuple; la seule qui ait institué des prix pour la vertu, tandis que partout ailleurs les lois se bornent à punir le crime..... Les mandarins lettrés sont regardés comme les pères des villes et des provinces, et le roi comme le père de l'empire. Cette idée, enracinée dans les cœurs, forme une famille immense. La loi fondamentale étant que l'empire est une famille, on y a regardé plus qu'ailleurs le bien public comme le premier devoir..... Les voyageurs ont cru voir partout le despotisme: ... mais dès les plus anciens temps, il fut permis d'écrire sur une longue table, placée dans le palais, ce qu'on trouvait de répréhensible dans le gouvernement.... La religion de la Chine est simple, sage, auguste, libre de toute superstition et de toute barbarie..... Celle des lettrés est admirable: point de superstitions, point de légendes absurdes, point de ces dogmes qui insultent

La religion, réduite à de frivoles et fastidieuses cérémonies, qui ne rappellent que des opi-

---

à la nature et à la raison. » (Dict. phil., Philos. de l'Hist. Essai sur les mœurs.)

Qu'un ami du pouvoir absolu, l'auteur de l'Esprit de l'Histoire et de la Théorie des révolutions, par exemple, déclare excellente la Constitution de la Chine, la chose se conçoit. Mais que Voltaire, qui définit très-bien la constitution de l'Angleterre dans de fort beaux vers de sa Henriade, donne ce titre à un gouvernement sans contre-poids et sans garanties, cela ne s'explique que par le but que nous avons déja indiqué. De ce que le gouvernement paternel est la base de celui de la Chine, qu'en résulte-t-il? que le pouvoir des pères sur les enfants, pouvoir limité par l'affection des uns, et rendu nécessaire, pour un temps donné, par l'ignorance des autres, devient une tyrannie exécrable, là où il n'y a ni dans les gouvernants l'affection qui adoucit l'autorité, ni dans les gouvernés l'infériorité de facultés intellectuelles qui la justifie. Les mandarins, ces pères des villes et des provinces, exercent impunément sur leurs inférieurs l'arbitraire le plus capricieux, distribuent suivant leur fantaisie la bastonnade aux plaideurs, sauf à la recevoir eux-mêmes, non moins injustement et non moins docilement, au premier ordre d'un mandarin d'un rang supérieur : et il ne faut pas croire à l'efficacité de cette hiérarchie de vexations pour les rendre moins iniques, ou plus modérées; elle les aggrave au contraire, en faisant de l'oppression qu'on exerce l'uni-

nions dédaignées ou mortes, l'étiquette substituée au sentiment, la forme inanimée rempla-

---

que dédommagement de celle qu'on subit. Quant à la législation qui récompense la vertu, nous n'en sommes plus à vouloir confier à l'autorité l'appréciation des vertus morales. Qu'elle se borne à punir les crimes, et qu'elle s'abstienne surtout d'en commettre elle-même. Les vertus viendront de reste et plus pures. L'auteur de l'Essai sur les mœurs aurait dû nous expliquer comment il s'est fait qu'avec ses prix de vertu, et son administration de famille, qui regarde plus qu'ailleurs le bien public comme le premier devoir, les Chinois sont la nation la plus friponne, la plus cruelle et la plus lâche: la plus friponne, Voltaire en convient lui-même; la plus cruelle, nous le prouverons dans une note suivante; la plus lâche, car malgré sa grande muraille dont Voltaire vante l'utilité, bien qu'elle n'ait mis les Chinois à l'abri d'aucune attaque, il n'y a pas eu de conquérant tartare qui ne se soit rendu maître de l'empire, pour devenir ensuite aussi pusillanime et aussi timide que les vaincus, par l'adoption de leur législation merveilleuse, et pour céder la place à quelque nouvel agresseur, destiné comme lui à triompher et à se corrompre. Peut-on présenter sérieusement comme une sauvegarde pour la liberté et la justice la permission d'écrire des remontrances sur une longue table du palais! autant vaudrait conclure que la liberté règne à Constantinople, parce qu'un ancien usage oblige le sultan à recevoir les pétitions de quiconque se place sur son

çant la croyance, des démonstrations dénuées de sens, une pratique sans théorie, des abs-

---

passage avec une mèche allumée. Mais l'empereur de la Chine peut faire périr sous le bambou ou tailler en pièces celui qui a écrit sur la longue table, et la mèche allumée du pétitionnaire turc ne le préserve pas d'être mis dans un sac et jeté dans le Bosphore. *La religion de l'état est libre de toute imposture et de toute barbarie*, et nous avons prouvé qu'elle a permis ou ordonné les sacrifices humains! *L'histoire de la Chine a, sur tous les livres qui rapportent l'origine des nations, cette supériorité qu'on n'y voit aucun prodige*, et les annales chinoises commencent par le règne de dieux à formes monstrueuses, par des vierges qui accouchent, par des géants dont les membres dispersés sont les matériaux de l'univers! Quant à l'admirable religion des lettrés, nous y reviendrons. En attendant, nous avons cru devoir nous élever contre tant d'assertions fausses, employées comme moyens, et qui, sous ce point de vue, ont pu sembler excusables à leur auteur, bien qu'il reproche avec amertume aux chrétiens leurs fraudes pieuses. Mais il faut enfin en faire justice. Leur temps est passé; et comme sans nous rendre les panégyristes du gouvernement impérial de Rome, nous eussions mieux aimé vivre avec Tacite dans cette capitale du monde que dans les forêts de la Germanie, nous eussions mieux aimé, sans applaudir au despotisme pompeux de Louis XIV, ou à l'ignoble corruption de Louis XV, vivre à Paris à côté de la Bastille, que sous le bambou de Pékin.

tractions irréligieuses pour la classe éclairée, des superstitions stupides pour la populace; le culte des ancêtres, et nulle espérance d'une vie future (1); le culte des esprits, et le matérialisme le plus affirmatif et le plus grossier (2);

---

(1) Suivant la doctrine la plus généralement adoptée chez les Chinois, l'homme est composé de divers éléments, dont la séparation a lieu par la mort, et dont chacun rejoint la masse universelle. Il y a, dans ce système, négation d'individualité, de renaissance, de souvenir, de tout ce qui constitue l'immortalité de l'ame. Leibnitz, qui a fait des efforts infatigables pour trouver chez eux quelques traces d'une doctrine plus consolante, a fini par convenir, à regret, que l'espoir d'une vie à venir n'entre pour rien dans leur croyance. (OEuvr. IV, 205.) Il ne faut pas attribuer à la généralité des lettrés une hypothèse qui n'appartient qu'à une secte très-peu nombreuse. Cette secte pense que la pratique de la vertu purifiant l'ame, lui donne des forces nouvelles qui empêchent la destruction de sa faculté de penser et de vouloir, en d'autres termes, qui lui procurent l'immortalité (Ac. inscr. VI, 633-634): attribuer cette opinion à la masse de la population chinoise serait prêter les raffinements du platonisme au vulgaire des Grecs.

(2) Les Chinois sont, de tous les peuples, le plus attaché au matérialisme. Ils n'ont aucune notion de la spiritualité. Les esprits, disent-ils, ne sont que solidité et

du reste, l'oppression la plus pesante, l'arbitraire le plus absolu (1), des supplices bar-

---

plénitude. La cause créatrice, Li, est une cause matérielle. (Fréret, Acad. des inscript. VI, 631-632.) Le monde invisible est un monde de forces physiques, qui exclut tout libre arbitre, et où triomphe la fatalité la plus absolue. (Confucius, dans le Chum-jum, Couplet, 51.) Ce matérialisme aboutit sans doute, comme le spiritualisme, à une doctrine panthéistique. L'axiome favori des Chinois est que toutes choses ne sont qu'une seule et même chose. (V. le traité de Longobardi dans les œuvres de Leibnitz, t. IV.) Mais la doctrine chinoise est bien plus aride que le panthéisme spiritualisé de Xénophane. Elle suppose une seule substance sans attributs, sans qualités, sans volonté, sans intelligence; comme moteur, une fatalité aveugle; et comme but de perfectionnement, une apathie complète : point de vertus ni de vices, de peines ni de plaisirs, d'espoir ni de crainte, de désir ni de répugnance, point d'immortalité.

(1) Les ouvrages de Confucius, qu'on a exaltés outre mesure, ne contiennent pas un principe favorable à la liberté ou à la dignité de l'espèce humaine. On peut les envisager sous trois points de vue, la morale, la politique et la magie, car le mot de religion serait ici déplacé. Quant à la morale, celle du philosophe de Chang-tong se compose de lieux communs très-louables sans doute, mais qu'on trouve chez tous les moralistes anciens et modernes, sauf la couleur locale et quelques singularités d'expression qui en sont le produit : assurément

bares (1), une corruption sans bornes, la ruse au service de la peur, une absence complète

---

l'Ecclésiaste, les Proverbes, le livre de la Sagesse, sont fort supérieurs à tous les écrits de Confucius. Nous ne parlons pas de la morale de l'Évangile, qui est incomparable. Sous le rapport de la politique, les ouvrages de Confucius ne sont qu'un code de servitude. Il prescrit une soumission aveugle aux caprices du prince, et loin de condamner les abus les plus révoltants, l'excès du pouvoir paternel, l'esclavage, la polygamie, la vente des enfants, il approuve les uns, et autorise les autres par son silence. Relativement à la magie ou à la superstition, ne suffit-il pas de rappeler qu'il est l'auteur de l'Y-King ou livre des Sorts?

(1) Un fait assez récent, rapporté dans toutes les feuilles publiques de l'époque, constate la cruauté et le peu de générosité des empereurs chinois. En 1775, l'empereur ayant réduit les Mia-o-tsé, peuples retirés dans les montagnes, où ils n'avaient jamais été soumis, alla au-devant de son général, pour le complimenter sur sa victoire; ensuite il rentra dans Pékin, pour y faire la cérémonie appelée Ché-ou-fou: elle consiste à recevoir les captifs, pris à la guerre, et à déterminer leur sort: elle a lieu dans la troisième cour du palais. On présenta les prisonniers à l'empereur, qui était assis sur un trône. On les fit mettre à genoux, ayant tous une espèce de corde de soie blanche autour du cou. On les conduisit ensuite dans une autre salle, de là dans une troisième, où les instruments de torture étaient tous étalés. L'empereur, assis sur un

de tous les sentiments généreux, une apathie qui ne le cède qu'à l'amour du gain, et jusque sur les traits de la figure humaine, morne et dégradée, une immobilité effrayante : voilà ce que nous contemplons en Chine. Nous pourrions ajouter à ce tableau des traits

---

petit trône, fit un signe, et tous les prisonniers furent mis à la torture. Enfin, un bâillon dans la bouche et jetés sur des tombereaux, ils furent taillés en pièces sur la place des exécutions. Le président du tribunal des rites avait représenté que depuis un très-grand nombre d'années, on n'avait point fait cette cérémonie, qui était très-propre à contenir les peuples dans le devoir, et qui était consacrée dans le code de son tribunal. On loua le président de son zèle, et la cérémonie s'accomplit, pour le récompenser, dans le temple où l'on honore les esprits qui président aux générations. (Gazette de France, 27 avril 1778. Journal des Savants, juillet même année.)

N'est-il pas déplorable de penser que l'empereur qui se repaissait de cette boucherie raffinée était ce même Kien-long que nos philosophes ont vanté, parce qu'il a fait une froide et emphatique compilation, intitulée Éloge de la ville de Moukden?

Iliacos intrà muros peccatur et extrà.

Il n'est pas inutile de rappeler encore qu'il est de droit positif et d'usage habituel, en Chine, d'envelopper la famille entière des coupables dans leur punition.

qui le rendraient ridicule, non moins que honteux, sans qu'il cessât d'être véridique. Dans cette contrée, où l'autorité civile affecte, à l'égard de tout ce qui tient à la croyance, une si orgueilleuse indépendance, que d'empereurs se sont entourés de bonzes, et leur ont prodigué les trésors de l'état, pour en arracher ce fameux breuvage d'immortalité (1), que tous ont désiré, et qui a coûté la vie à ceux qui l'ont obtenu pour prix de leurs libéralités et de leurs promesses (2)! Ainsi en Chine, comme ailleurs, la magie remplace la religion.

---

(1) Chi-tsong, malgré les représentations de sa cour et des tribunaux (ce qui prouve, en dépit de Voltaire, que les décisions des tribunaux n'ont pas, en Chine, force de loi), combla de richesses les bonzes des deux sectes ennemies de Fo et de Laot-sé, pour qu'ils lui donnassent ce breuvage. Il ne faut pas confondre ce Chi-tsong, de la dynastie des Ming, qui vivait vers le commencement du seizième siècle, ou la fin du quinzième, avec un autre Chi-tsong, dont on place le règne vers l'an 955, et qui, loin de protéger les bonzes, les persécuta cruellement.

(2) L'empereur Li-tsong-song, dans le neuvième siècle, mourut des suites du breuvage d'immortalité.

En vain quelques empereurs, effrayés eux-mêmes de cet excès d'avilissement, ont voulu raviver la croyance religieuse. Ils n'avaient pour moyen que l'autorité, et dans ce genre de tentatives, son sort est d'échouer. Ils ont imaginé qu'en rendant la religion plus raisonnable, en la soumettant à une uniformité plus imposante, en la recommandant surtout comme utile, ils la feraient accepter du peuple. Mais ce n'est ni comme raisonnable, ni comme revêtue de formes régulières, ni comme utile à ses sectateurs, c'est comme divine qu'elle peut être acceptée. Quand l'utilité est mise dans la balance, elle flétrit la religion de son appui terrestre. Quand la religion est déclarée un instrument de l'état, sa magie est détruite. Les classes auxquelles on la destine sont averties par un secret instinct de dédaigner ce que les autres mortels traitent avec une familiarité si hautaine. Le concordat de l'empereur Jong-lo, qui rappelle à certains égards l'intérim de Charles-Quint, n'a pu jamais prendre racine parmi les Chinois, et Tchien-long, qui, soit artifice ou démence, se proclama, vers la fin de sa vie, Buddha incarné, ne troubla point l'indifférence publique, et ne

rencontra ni contradicteurs ni partisans (1).

En dépouillant les prêtres de leur influence, les souverains temporels de la Chine semblent avoir hérité de leur esprit. Leur

(1) Ce que nous disons de la Chine pourrait s'appliquer de même au Japon, bien que les temples y soient très-nombreux et les rites fort multipliés. Mais le pouvoir sacerdotal, exercé par le Dairi, n'en est pas moins subordonné au pouvoir temporel, que le Koubo possède sans partage, et qu'il étend sur les prêtres, en s'arrogeant le droit de les destituer, et de les remplacer par des laïques qu'il salarie et qui sont révocables à sa volonté. Les précautions dont il environne le chef spirituel, qu'il fait garder à vue, sous prétexte de lui rendre hommage, sont des parodies qui flétrissent, et par là même détruisent tout sentiment religieux. Ce Dairi, réduit à gouverner le monde invisible, à distribuer aux dieux leurs fonctions, à entretenir avec eux des communications secrètes, et à faire l'apothéose du général dont il est l'esclave dans le monde réel, est un fantôme presque grotesque. Les Japonais sont dans le même état religieux que les Chinois, et l'influence de cet état religieux produit des effets identiques, à cette différence près, que plus belliqueux les Japonais sont moins méprisables. Mais leur gouvernement est despotique, leur législation atroce, leur police impitoyable. Les fautes les plus légères sont punies de mort. La torture est perpétuellement employée avec d'exécrables raffinements. Les parents d'un coupable

despotisme n'est pas moins stationnaire, seulement le peuple qu'il dégrade a perdu l'excuse de la conviction. Au lieu d'être l'effet d'une erreur sincère, son esclavage est celui d'une crainte ignoble et d'une lâche servilité. La Chine est, pour ainsi dire, une théo-

---

sont, comme à la Chine, enveloppés dans sa punition. Le père est frappé avec le fils, le maître répond de l'esclave, le voisin du voisin. Les rues sont des prisons, gardées le jour, et fermées la nuit. Les Japonais n'ont pas fait dans les sciences plus de progrès que les Chinois. L'imprimerie qu'ils possèdent depuis long-temps est dans un état d'imperfection extrême. Tout est stationnaire, et comme atteint d'une mort morale.

Persuadons-nous bien que ce n'est point l'absence de la religion, mais sa présence avec la liberté politique et religieuse qu'il faut invoquer comme la source unique de tous les progrès intellectuels, aussi-bien que de toutes les vertus. Là où le pouvoir des corporations sacerdotales a été détruit par le despotisme, l'espèce humaine n'y a rien gagné. Là où ce pouvoir a été remplacé par une véritable indépendance, et nous allons en avoir la preuve en Grèce, l'homme a pris et conservé son rang dans la hiérarchie intelligente. L'absence du pouvoir sacerdotal a été un bien, parce que la religion lui a survécu ; et la religion, bien qu'imparfaite encore, a été le premier des biens, parce qu'aucune main sacrilége ne l'a froissée ou dénaturée.

cratie d'athées, ou, si l'on veut, de panthéistes matérialistes, qui remplacent la religion par le glaive et par le bambou. Les facultés de l'homme sont aussi comprimées sous les empereurs, qu'ailleurs elles l'étaient sous les prêtres. Le joug est aussi dur, l'opprobre est plus grand. Car nous devons plaindre, mais nous pouvons estimer encore une nation courbée sous le faix de la superstition et de l'ignorance. Cette nation conserve de la bonne foi dans ses erreurs. Elle obéit au sentiment du devoir. Elle peut avoir des vertus, bien que ces vertus soient mal dirigées. Mais une race qui n'a pour ressort que la crainte, pour motif que le salaire que lui jette du haut de son trône celui qui l'opprime; une race sans illusion qui la relève, sans erreur qui l'excuse, est tombée du rang que la Providence avait assigné à l'espèce humaine, et les facultés qui lui restent et l'intelligence qu'elle déploie ne sont pour elle et pour le monde qu'un malheur et une honte de plus (1).

(1) De l'Espr. de conquête, etc. On nous a reproché d'avoir, dans notre premier volume, annoncé que

l'Europe était menacée du sort de la Chine. Nous avons exprimé des craintes, sans nous per mettre des prédictions. Disons seulement ici, avec tout le respect dû aux progrès des sciences exactes et à l'accélération des découvertes industrielles, que ces découvertes et ces progrès sont des choses précieuses, mais qu'elles ne constituent pas tout le patrimoine de notre espèce. Nous devons être d'autant moins suspects dans cette opinion, que, les premiers, presque les seuls, quand notre pays et l'Europe semblaient, par la volonté d'un homme, avoir reculé vers l'époque militaire, nous avons proclamé que l'époque actuelle était celle du commerce. (De l'Esprit de Conquête et de l'Usurpation, p. 7.) Oui, les découvertes industrielles et les progrès des sciences exactes sont des choses précieuses, parce qu'elles relèvent la classe laborieuse de son abaissement, et qu'elles donnent à la classe supérieure plus de loisir encore; ce qui ouvre à l'une et à l'autre de ces classes une route plus courte et plus facile vers leur perfectionnement moral. Mais ce perfectionnement est le but. Les découvertes et les sciences ne sont que des moyens. L'industrie doit être un élément de liberté : gardons qu'elle se borne à n'être qu'une source d'aisance. Elle y perdrait; car si elle ne défendait pas les libertés publiques, les siennes seraient bientôt compromises. Les Romains demandaient, dit M. de Paw, du pain et des spectacl.. Les Chinois demandent du commerce et des tréteaux.

CHAPITRE XIII.

Résumé de tout ceci.

On voit, par tout le contenu de ce livre, que nous sommes loin de fermer les yeux sur les exceptions, ou pour mieux dire les variétés qui se sont glissées sous la règle générale. Nous reconnaissons ces variétés, et ce que nous en avons dit peut guider le lecteur dans l'application qui doit en être faite à chaque peuple en particulier.

Nous prions donc nos lecteurs de ne pas s'arrêter aux objections qu'on appuierait sur des détails toujours faciles à recueillir, mais qui, généralisés, n'accréditent que l'erreur. Nous sentons fort bien que, si l'on se prévaut de ce que nous disons que le sacerdoce a dominé sous le beau ciel de l'Inde et dans les

sombres forêts de la Gaule, pour nous accuser de mettre sur la même ligne la religion des brames et celle des druides, on répandra sur nos recherches une couleur de système propre à prévenir contre nous tout lecteur impartial; le moyen est sûr et il est facile. Il ne lui manque qu'une seule chose, c'est la bonne foi. Nous le répétons donc pour ôter ce prétexte à des adversaires qu'on démasque sans les désarmer. Le pouvoir sacerdotal fut différent dans ses formes, son étendue et son intensité, chez chacune des nations dont nous avons parlé (1). Aux

(1) Pour réfuter aussi d'avance un autre reproche qu'on croira peut-être devoir nous adresser, nous rappellerons ce que nous avons dit dans notre premier volume, sur l'action du sacerdoce. « Il ne faut pas s'exagé-« rer cette action. En soumettant, suivant ses calculs et « suivant ses vues, la religion à divers changements, le « sacerdoce n'invente rien. Il profite seulement de [illegible] « existe. Son travail n'est pas un travail de création, « mais d'arrangement, de forme et d'ordonnance. Il a « trouvé le germe de toutes les notions religieuses dans « le cœur de l'homme. Mais il a dirigé le développement « de ce germe... » (Liv. I, ch. 9, p. 209.) Ainsi nous n'attribuons nullement aux prêtres l'invention des dogmes dont ils ont si terriblement abusé ensuite. Leur principe

Indes, le climat; dans le Nord, la guerre; en Perse, la royauté; à Carthage, le commerce, mitigèrent, combattirent, modifièrent le pouvoir sacerdotal. Mais ces adoucissements, ces résistances, ces modifications furent des nuances accidentelles et passagères. Le principe demeura le même, et le pouvoir surnagea, résista, triompha.

Si quelques-uns pensaient que nous avons peint ce pouvoir sous des couleurs trop défavorables, que nous avons méconnu son utilité relative, à quelques époques d'une société imparfaite, et qu'au lieu de le montrer subjuguant, opprimant, maintenant dans l'ignorance une race créée pour la perfectibilité et pour les lumières, nous aurions dû reconnaître que plus d'une fois il poliça des hordes sauvages, adoucit les mœurs des peuplades barbares, réunit contre les éléments qui les menaçaient les tribus dispersées, imposa la fertilité à un sol rebelle, ou la salubrité à une

---

était dans l'ame ou dans l'imagination humaine. Leur transformation en croyance positive et stationnaire, et les conséquences de cette transformation, voilà l'ouvrage sacerdotal.

nature malfaisante, fut, en un mot, par sa science précoce et privilégiée, le premier auteur de la civilisation même, destinée plus tard à le détrôner, nous accorderions à ces assertions quelque degré de force : mais nous ferions remarquer à nos lecteurs que nous n'avons rien dit qui leur fût contraire. A tel période de l'état social, le sacerdoce a pu concourir au grand travail de l'espèce humaine, et accomplir pour sa part les vues protectrices d'une providence bienveillante : nous ne le nions point.

Nous disons seulement que l'esprit sacerdotal, ennemi, comme tout esprit de corps, des progrès et de la prospérité de la masse, parce que cette prospérité et ces progrès la conduisent à l'indépendance, nous a vendu chèrement ses bienfaits : qu'il est heureux qu'un peuple dont nous allons parler tout-à-l'heure se soit affranchi de cet empire : que si le sort des Égyptiens valait mieux, grâce au sacerdoce, que ne vaut aujourd'hui celui des Esquimaux ou des Samoyèdes, il eût été déplorable que le sort du genre humain tout entier n'eût pas différé de celui des Égyptiens; et que si les hommes ont pu s'élever

graduellement au point de comprendre et d'embrasser une religion comme celle que tous les peuples éclairés professent aujourd'hui, c'est qu'il en est un dans l'histoire qui, par des circonstances heureuses et sa propre énergie, s'est affranchi du pouvoir sacerdotal.

Que chacun donc fasse ses réserves, après avoir bien pesé les faits. L'indication des exceptions possibles, qui pourtant ne furent jamais que bornées et partielles, était tout ce qu'exigeait de nous l'impartialité.

Des développements plus étendus auraient interrompu le fil de nos recherches. Nous serons forcés fréquemment, dans le cours de cet ouvrage, de nous en remettre aux lumières de ceux qui nous lisent. Notre tâche est déja suffisamment vaste et difficile, et voulant la remplir sans franchir les limites que nous nous sommes tracées, nous n'avons ni assez de temps ni assez d'espace pour nous livrer aux discussions et aux controverses de détail.

DE LA RELIGION,

CONSIDÉRÉE

DANS SA SOURCE,

SES FORMES ET SES DÉVELOPPEMENTS.

LIVRE V.

DU PEU DE POUVOIR DU SACERDOCE CHEZ LES PEUPLES QUI N'ONT ADORÉ NI LES ASTRES NI LES ÉLÉMENTS.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo...
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
VIRG. Eclog. IV.

CHAPITRE PREMIER.

Que le peu de pouvoir des prêtres, chez les nations étrangères à l'astrolâtrie, est démontré par l'histoire des premiers temps de la Grèce.

CHEZ les nations qui n'ont adoré ni les astres ni les éléments, le sacerdoce n'a possédé

qu'une autorité très-limitée et un ascendant accidentel. Les Grecs en sont la preuve.

Tandis que la sûreté de l'Égypte dépendait en entier de l'exactitude de calculs fondés sur l'astronomie, la position géographique des Grecs leur rendait peu nécessaire l'étude de cette science. Elle ne fut long-temps pour eux qu'un objet de simple curiosité. Le petit nombre d'étoiles dont Homère ou Hésiode font mention, indique des observations encore peu suivies, et des notions plutôt traditionnelles ou importées qu'obtenues par un travail méthodique et spontané. Les progrès des Grecs en astronomie remontent tout au plus jusqu'à la quarantième olympiade, ou à l'origine de la première école ionienne (1), et leurs fables astronomiques ne se trouvent clairement exposées que dans leurs poètes lyriques. Aussi, quoi qu'en dise Platon, qui du reste ne

(1) Plutarque rapporte l'honneur des premières découvertes à Thalès et à Pythagore (de Placit. phil. II, 13. Diog. Laerce, Vit. Thal.); Diodore (I, 62), à Œnopide de Chios; Pline (Hist. Nat. II, 8) et Hygin (P. A. II, 13), à Anaximandre et à Cléostrate.

fait qu'émettre un doute (1), ils ne professèrent jamais le culte des astres (2). En consé-

---

(1) « Autant que je puis en juger, les premiers habi-« tants de la Grèce servaient les mêmes dieux que plu-« sieurs barbares reconnaissent encore aujourd'hui : le « soleil, la terre, les astres, le ciel. » In Cratyl.

(2) Un passage d'Aristophane confirme pleinement l'opinion que nous émettons ici. « Le Soleil et la Lune, » dit Trigée à Mercure (Paix, acte 2, scène 3), « divinités des « plus perverses, ont depuis long-temps conspiré contre « nous, et formé le dessein de livrer la Grèce aux Bar-« bares. Qui peut, » répond Mercure, « les porter à ce « crime? C'est que nous offrons, » réplique Trigée, « des « sacrifices à Jupiter et aux autres dieux, au lieu que les « Barbares adressent leurs hommages au Soleil et à la « Lune, et c'est pourquoi ces deux astres voudraient que « nous fussions perdus sans ressource, pour que l'empire « passât aux Perses et aux Mèdes. » Les historiens d'Alexandre remarquent que ce prince, après avoir passé l'Euphrate, offrit des sacrifices au Soleil et à la Lune (Arrien, III, 7); ce qui indique qu'ils considéraient ces sacrifices comme des hommages rendus par ce conquérant aux dieux du pays, c'est-à-dire à d'autres divinités que celles des Grecs. Le savant Creutzer reconnaît comme nous la différence qu'il faut établir entre les Grecs et les autres peuples de l'antiquité. « Les « nations mêmes, dit-il, qui rendaient un culte aux « astres, furent conduites de bonne heure à l'idolâtrie. « Que devait-ce donc être chez celles dont la religion

quence, à dater au moins du moment où nous les voyons paraître sur la scène du monde, nous trouvons que, seuls entre tous les peuples, ils furent libres de la puissance des prêtres (1).

« consista d'abord dans un panthéisme sensible et maté-
« riel! » Cette dernière phrase s'applique aux Grecs, et il importe peu que Creutzer se serve du mot panthéisme, tandis que nous employons celui de fétichisme. Nous avons dit nous-mêmes que le mouvement qui poussait l'homme enfant au fétichisme, c'est-à-dire à prêter la vie et la volonté à toutes les parties de la nature, l'entraînait, quand il était parvenu au dernier terme de ses fluctuations religieuses, vers le panthéisme, c'est-à-dire vers l'adoration de la nature en masse.

(1) Diodore (liv. I), cherchant à retrouver chez les Athéniens des vestiges de leurs fondateurs venus d'Égypte, ne reconnaît pour classe correspondante au sacerdoce, que les hommes ayant une éducation soignée et pouvant être admis aux emplois publics. Le même auteur s'exprime dans un autre endroit en termes non moins positifs. « Les Chaldéens, prêtres de Babylone, dit-il, mènent « une vie qui ressemble à celle des prêtres d'Égypte. Ils « étudient avec soin l'astronomie et la divination. Ils « s'instruisent dans ces sciences d'une manière tout au-« tre que ceux d'entre les Grecs qui s'y adonnent. Chez « les Chaldéens, cette philosophie demeure toujours dans « la même famille... Les Grecs, au contraire, entrent « pour la plupart dans cette étude fort tard ou sans

Voyez en effet quel rang subalterne ces derniers occupent dans les poésies d'Homère, le plus ancien des monuments de la Grèce. Les chefs des nations, les généraux des armées y président aux rites de la religion; et dans l'intérieur des familles, les mêmes fonctions s'exercent et le même privilége se réclame par les vieillards et les pères. Agamemnon porte constamment à côté de son épée le glaive destiné aux sacrifices (1). Il immole les victimes de sa propre main (2). Nestor (3) et Pélée (4) en agissent de même, et le poète ajoute que tout se passe suivant l'usage. Alcinoüs préside aux cérémonies religieuses chez les Phéaciens (5). Dans toutes les descriptions de ces cérémonies, le nom de prê-

« dispositions naturelles, et lorsqu'ils s'y sont adonnés « quelque temps, les besoins de la vie les en détour- « nent. » (II, 21.)

(1) Iliad. III, 271-272; XIX, 251-252.

(2) Iliad. II, 293.

(3) Odyss. III, 436-463.

(4) Iliad. XI, 771-774.

(5) Odyss. XII, 24-25.

tres n'est pas même prononcé (1), mais bien celui de chef des peuples (2). Ce sont les hé-

(1) Odyss. III, 454. Virgile nous montre un prêtre accompagnant Énée avant son combat contre Turnus, et conduisant les victimes pour le sacrifice. (XII, 169-170.) Mais on reconnaît dans ce passage l'inadvertance d'un poète qui transporte les usages de son temps à des époques antérieures. Ailleurs, plus fidèle aux coutumes homériques, il fait désigner par le sort Laocoon prêtre de Neptune :

Laocoon ductus Neptuni sorte sacerdos.
Æn. II, 201.

Dans les pompes funèbres d'Anchise, en Sicile, Énée dirige seul toutes les solennités (Æn. V, 94-99), et la royauté et le sacerdoce se confondent dans la personne d'Anius :

Rex Anius, rex idem hominum Phœbique sacerdos. III, 80.

Dans Apollonius de Rhodes (Argonautic.), c'est encore Jason qui prie, et non pas un prêtre; et Mopsus, devin de profession, est en même temps un des plus vaillants guerriers.

(2) Les devins exercent plus d'influence dans les guerres de la Messénie, rapportées par Pausanias, que dans la guerre de Troie. Le devin Hécatéus pour les Spartiates d'une part, et le devin Théoclès pour les Messéniens de l'autre, décident des opérations du Lacédémonien Anaxandre et du Messénien Aristomène.

•auts qui, avant les prières, répandent l'eau sacrée sur les mains des suppliants (1). Aucun prêtre n'intervient dans la purification de l'armée des Grecs (2). Or, si dans cette occasion solennelle, où il s'agissait de mettre un terme aux fureurs d'une contagion terrible, les Grecs eussent employé le ministère de quelque pontife, il en aurait sans doute été fait mention. •Après la victoire, l'armée délibère pour savoir

---

(Pausan. Messèn.) C'est qu'il est dans la nature que le sacerdoce acquière progressivement plus d'autorité. « Pendant les âges héroïques, dit Gillies (Hist. of Greece, « book I, ch. 3, p. 112), les hommes illustres et religieux se croyaient, dans les occasions importantes, « honorés immédiatement par la présence et les conseils « de leurs protecteurs célestes. L'information secondaire « des prêtres et des oracles était moins généralement reconnue et respectée. Mais à mesure que la croyance aux « apparitions des dieux, sous des formes humaines, s'affaiblit dans l'opinion, l'office de prêtre devint plus important, et l'on eut plus de confiance aux oracles. » Cependant, nous ne saurions assez le redire et nous le prouverons surabondamment, le sacerdoce, •malgré ces progrès, resta toujours en Grèce dans un état de subalternité et de dépendance.

(1) Iliad. IX, 1/4.

(2) Iliad. I, 314-317.

si l'on offrira des sacrifices. L'avis des chefs est partagé. Les uns s'acquittent de ce devoir religieux, d'autres s'en dispensent. Chacun ne consulte que son sentiment et sa volonté.

Les hommes éminents dans le peuple et dans l'armée lisent fréquemment dans l'avenir. Les dieux apparaissent à ces mortels entourés de gloire (1). Chaque individu peut se déclarer, de son autorité propre, en commerce avec le ciel.

Chez les Troyens, que l'auteur de l'Iliade nous dépeint, bien que malgré lui, comme plus civilisés que les Grecs (2), une prêtresse de Minerve, Théano, habite le temple de la déesse, ou du moins en ouvre les portes, lui présente les dons et lui adresse les prières (3).

---

(1) Iliad. II, 858-860; XII, 211-229; XVI, 604-605; XVII, 208; XVIII, 249-250.

(2) Voy. sur le luxe des Troyens, HERDER, Phil. de l'Hist. III, 142. Le poète a, du reste, commis une erreur, en attribuant aux Troyens la même religion qu'à ses compatriotes. Les peuples de Phrygie professaient un culte très-différent : ils étaient soumis au pouvoir sacerdotal.

(3) Iliad. II, 300.

Mais cette prêtresse est nommée par le peuple (1), et chez les Troyens, non moins que chez les Grecs, les guerriers sont augures. Les hôtes de l'Olympe communiquent directement avec eux. Hélénus, Polydamas, Laogonus (2), Eunome (3), Cassandre fille de Priam, OEnone femme de Pâris (4), ont le don de prophétiser.

Souvent cette faculté est réunie à la royauté, comme dans Amphiloque (5) et dans Théonoé, fille de Protée (6). D'autres fois les dieux l'accordent aux hommes, sans que ceux-ci la désirent ou l'espèrent. Amphiaraüs n'avait jamais pénétré dans les mystères de l'avenir. Une nuit, dans une maison de Phliunte, derrière la place, nous dit l'exact Pausanias (7), l'esprit prophétique s'empara de lui et ne le quitta plus. Nous citons Pausanias, bien que ce soit un écrivain très-moderne, parce qu'il

(1) Eustath. ad Iliad.
(2) Iliad. XVI, 604-605.
(3) Iliad. II, 858-862.
(4) Clém. Alex. Strom. I, 334. Conon ap Photium.
(5) Bayle, Art. Amphiloque.
(6) Euripide, Hélène, 144.
(7) Corinth. 13.

recueillait sur les lieux, avec un scrupule qui fait son mérite, les traditions les plus anciennes. Après la mort d'Amphiaraüs, Apollon choisit pour devins Polyphéidès (1) et son fils Théoclymène (2) ; mais ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir été revêtus de la prêtrise.

Les communications immédiates sont beaucoup plus respectées que celles qu'on obtient par l'entremise des prêtres. Priam, recevant de Jupiter l'ordre d'aller redemander les restes d'Hector à son meurtrier, ne consulte point de prêtres sur la volonté de ce dieu, mais il implore un signe qu'il obtient, et il s'exprime d'une manière digne d'attention. Si un prêtre, dit-il, un interprète des signes célestes m'avait donné ce conseil, je l'aurais taxé de mensonge, et je me serais détourné avec mépris (3). Dans la suite, ces mêmes communications immédiates seront, par un progrès naturel d'idées, considérées comme criminelles.

(1) Odyss. XV, 251-254.

(2) Odyss. VI, 528-533.

(3) Iliad. XXIV, 308-314. Ulysse en agit de même dans l'Odyssée.

Ceux qui se vouent exclusivement au culte des dieux et se vantent de leurs faveurs spéciales, ne gagnent à cette consécration ni des prérogatives particulières ni une puissance incontestée. Ils mènent une vie errante, se glissant à la suite des armées, dans les conseils et dans les festins, en dépit des généraux et des rois dont ils s'attirent presque toujours la haine (1). On ne les appelle, on ne les recherche, que lorsqu'on pense en avoir besoin. Leurs interprétations des volontés divines sont fréquemment révoquées en doute, et les rendent parfois l'objet de mauvais traitements. Théoclymène, fugitif et proscrit, n'échappe à ses concitoyens qui le poursuivent qu'en s'embarquant avec Télémaque. C'est une preuve que le don de prophétiser ne conférait alors

(1) L'aversion pour le joug sacerdotal est inhérente à l'esprit grec, même dans les philosophes qui admiraient le plus les corporations sacerdotales des autres pays. Platon, grand panégyriste de l'Égypte, lorsqu'il est appelé à constituer un sacerdoce (de Legib. VI), dit que le choix des prêtres doit être laissé aux dieux, et que pour cela ils doivent être tirés au sort; mais que chaque sacerdoce ne doit être exercé par le même individu que durant une année.

aucun privilége. Léiodès le reclame en vain pour désarmer la vengeance d'Ulysse (1). Hippotès, l'un des héraclides, tue le devin Carnus (2). Calchas hésite à parler devant Agamemnon, de peur d'irriter sa colère. Je ne suis, dit-il, qu'un homme vulgaire et sans défense devant un roi (3). Lorsque rassuré par Achille, il a dévoilé la volonté d'Apollon, Agamemnon l'accable de reproches.

Trois vers de l'Odyssée indiquent d'une manière très-remarquable le rang inférieur que les prêtres occupaient. Ils sont représentés comme des hommes au service du public, et mis de pair avec les médecins, les architectes et les chanteurs, auxquels on accorde l'hospitalité et qui subsistent de la charité de ceux qui les emploient (4).

Homère, à la vérité, paraît en général favorable à la cause sacerdotale. Le ciel, dans

(1) Odyss. XXII, 320-329.

(2) Apollod. liv. II, ch. 3. Ænomaus, ap. Euseb. lib. V.

(3) Iliad. I, 77-83, 106-108.

(4) Odyss. XVII, 384-386. Le poète ajoute les cuisiniers.

ses récits, venge presque toujours les organes de ses décrets. Mais les poésies homériques sont postérieures au moins de deux siècles aux âges héroïques de la Grèce, et la disposition du poète en faveur de l'état sacerdotal est l'effet naturel d'une progression que nous décrirons plus tard (1).

On aurait tort de considérer l'existence des familles sacerdotales, nombreuses en Grèce (2), et dont il est fait mention dans

---

(1) Il résulte de là que tous les faits qui se rapportent à des époques postérieures aux temps homériques, et qui nous conduiraient à attribuer plus ou moins d'influence au sacerdoce, ne sont pas applicables à l'époque de la religion grecque dont nous avons exclusivement à nous occuper.

(2) Il y avait peu de villes en Grèce où l'on ne rencontrât quelque famille sacerdotale. Les Branchides et les Deucalionides habitaient Delphes. (HÉROD. IV. VARRON, Divin. rerum liber. Scholiaste de Stace, Theb. VIII, 198.) Les Évangélides, descendants adoptifs des Branchides, résidaient à Milet; les Telliades à Gela. (HÉROD. VIII, 27; IX, 37.) Ailleurs, les Clytiades et les Jamides. Ceux-ci rapportaient leur origine à Apollon, dont Jamus, leur fondateur, était fils. Ce Dieu lui avait accordé la faculté d'entendre la voix des dieux, et de lire l'avenir dans les flammes. (PIND. Olymp. VI, 69-221.)

l'Odyssée même (1), comme une preuve du pouvoir des prêtres. Les idées des Grecs sur le don de prophétie paraissent avoir eu quelque analogie avec celles des peuples modernes sur la noblesse. Ils pensaient que cette faveur des dieux se transmettait du père au fils. Calchas descendait d'une famille qui en avait joui depuis trois générations (2). Mopsus de-

---

C'était en Élide qu'ils s'étaient fixés. « Elis in Peloponneso familias duas certas habet, Jamidarum unam, alteram Clytidarum. » (Cicer. de Div. I, 41. Hérod. IX, 32. Philostr. Apollon. V, 25. Cicer. de Divin. I, 41. Pausan. IV, 5; V, 44; VI, 2 et 17. Apollodore, I, 7. Pindare, Olymp. VI, 57 et 120-121.) Chez les Éléens, deux ou trois familles s'arrogeaient de même, de père en fils, le don de prédire l'avenir et de guérir les maladies. (Hérod. IX, 33. Pausan. III, 11; IV, 15; VI, 2. Cicer. de Divin.) Enfin, chez les Athéniens, les Eumolpides, les Céryces et les Étéobutades avaient la surintendance des mystères. (Andocid. de Myst. p. 15. Lysandre, *ib.* p. 130. Diodor. I, 29. Thucyd. VIII, 55. Æschin. de falsâ Legatione.) Les Lyonides fournissaient les prêtres inférieurs, et les prêtresses étaient soumises à une femme tirée de la race des Phylléides. (Sainte-Croix, des Myst. p. 145.)

(1) Maron, prêtre d'Apollon, habitait avec sa famille dans un bois consacré à ce Dieu. (Odyss. IX, 197-201.)

(2) Apollon, Rhod. schol. I, 139.

vait le jour à Manto, fille de Tirésias (1). Amphiloque était prophète comme son père Amphiaraüs. Événius, raconte Hérodote, avait reçu du ciel la divination, parce que les Apolloniates l'avaient injustement privé de la vue : et l'historien ajoute, comme une conséquence naturelle de ce fait, que Déiphonus, fils de cet Événius, remplissait dans l'armée les fonctions de devin (2).

L'origine étrangère de ces familles sacerdotales n'est d'aucune importance dans cette question. Nous verrons plus loin que si quelques-unes étaient descendues des colonies par lesquelles la Grèce fut civilisée, et avaient conservé comme leur patrimoine la direction de certains rites spéciaux (3), elles ne devinrent néanmoins jamais une institution légale. La religion publique ne leur appartenait point. Leur véritable monopole était dans les mystè-

(1) STRABON, lib. XIV.

(2) HÉRODOT. IX, 92-94.

(3) Ceux, par exemple, de Cérès et de Proserpine, dont les Eumolpides étaient les ministres dans toutes les villes qui les adoraient.

res, et les mystères étaient séparés de la religion publique (1). A plus forte raison ces familles n'exerçaient-elles point d'influence dans les temps que décrivent des épopées, dont les auteurs semblent avoir ignoré la partie mystérieuse de la religion grecque (2).

---

(1) Les deux cultes étaient si distincts, que des prêtres, subalternes dans l'un, occupaient dans l'autre le premier rang. Ainsi les Céryces, simples sacrificateurs dans les cérémonies vraiment athéniennes, devenaient, avec les Eumolpides, pontifes suprêmes dans les mystères d'Éleusis. (Creutz. Ed. All. IV, 384.)

(2) La vérité à la démonstration de laquelle ce chapitre est consacré sera peut-être, de toutes celles que nous nous efforçons d'établir, la plus contestée. Ceux qui ont intérêt à nier la cause que nous assignons à la supériorité des Grecs sur les autres peuples, chercheront à jeter du doute sur l'absence du pouvoir sacerdotal en Grèce, et il nous est aisé de prévoir qu'ils dénatureront les faits et confondront les époques. Or, comme il nous importe qu'une opinion fausse ne s'accrédite pas dans l'esprit de nos lecteurs, avant que nous ayons pu la réfuter, nous devancerons ici nous-mêmes les objections qui nous seraient faites, par deux assertions bien claires, dont nous avons prouvé l'une, et dont nous allons démontrer l'autre. Premièrement, les prêtres n'avaient aucune puissance légale dans les âges héroïques. On a vu que l'Iliade en faisait foi. En second lieu, ils acquirent graduellement plus

d'autorité, ils obtinrent des prérogatives sanctionnées par les lois et l'habitude; mais ils n'eurent jamais ni l'ascendant sans bornes, ni les priviléges exclusifs dont jouissaient les corporations de l'Inde, de l'Égypte ou de la Perse.

On peut fixer l'apogée de la puissance des prêtres grecs au temps de Sophocle. Le sacerdoce, dans les tragédies de ce poète, parle un langage tout différent de celui qu'il tient dans l'Iliade ou l'Odyssée. Agamemnon menace Calchas : mais c'est Tirésias qui menace OEdipe. Il lui dit ces paroles remarquables, répétées par ses successeurs, sous tant de formes et avec des nuances si variées : « Je suis le serviteur des Dieux, et non pas le tien. » (OEdipe Roi.) Nous faisons donc beau jeu à nos adversaires, en choisissant ce moment de l'histoire grecque pour pierre de touche de nos assertions. Eh bien! à cette époque même, les prêtres ne possédaient en Grèce aucun pouvoir civil, politique ou judiciaire. Ils ne formaient point un corps particulier ou indépendant. Ce sont les propres expressions de l'auteur d'Anacharsis, qui en France fait autorité pour tout ce qui se rapporte à la Grèce. (Voy. d'Anach. chap. 21.) Le monopole de la religion n'était point le patrimoine, soit héréditaire, soit inviolable, d'une seule classe. Aucun lien n'unissait les ministres des différents temples. (Voy. d'An. ib.) Beaucoup de sacerdoces demeurèrent toujours électifs. Les prêtres et prêtresses des divinités particulières étaient en grande partie nommés par le peuple. A Delphes même, lieu plus spécialement voué au culte, la pythie était prise parmi les femmes de la ville. (Eurip. Ion. 1320.) Dans le même temple, le service du sanctuaire se faisait par les citoyens les plus recommandables, tirés au sort : l'intérieur du temple, dit Ion (loc. cit. 414), regarde les premiers de Delphes que le sort désigne. Le second ar-

chonte, à Athènes, avait l'administration du culte, et portait le nom d'archonte-roi, en mémoire de l'union antique de la royauté et de la prêtrise; mais il n'était pas prêtre: le sort le choisissait comme les autres archontes. (Démosthen. in Necær.) Des épimélètes qui l'aidaient, deux étaient tirés des familles des Eumolpides et des Céryces, et deux de la masse du peuple. (Etym. magn. v° Épimélètes.) Les Hiérophantides, prêtresses des mystères d'Éleusis, devaient à la vérité appartenir toujours à la famille des Philléides, mais les matrones athéniennes les nommaient à leur gré dans cette famille. (Worsley, Inscr. nup. edit.) Ainsi, jusque dans les mystères, le privilége sacerdotal était tempéré par la participation populaire. (Acad. Inscr. XXXIX, 218; Reiske, Or. Græc. VII, 209.) Les fonctions sacerdotales étaient souvent temporaires, et ceux qui les avaient exercées rentraient dans la classe des simples citoyens. Ils n'étaient pas dispensés des charges militaires et civiles, même durant le temps de leurs emplois religieux. Callias, dadouque des Éleusinies, combattit à Marathon, revêtu de ses insignes sacrés. (Plutarch. in Arist.) Le sacerdoce était soumis aux tribunaux ordinaires. L'aréopage jugeait tout ce qui avait rapport à la religion (Meurs. in Areop.), sauf la révision de son jugement par l'assemblée du peuple. Le collége des Eumolpides, devant lequel se plaidaient les causes d'impiété, en même temps qu'il avait le droit terrible de décider d'après des lois non écrites (Lysias contr. Andoc.), ne prononçait qu'en première instance. L'arrêt définitif était réservé au sénat, et enfin au tribunal des Héliastes, c'est-à-dire à tous les Athéniens, puisque tous, à l'âge de trente ans, pouvaient y siéger. (Démost. cont. Andr.) Les Hiéromnémons, qui étaient chargés des cérémonies religieuses dans l'assem-

blée des Amphictyons, avaient le pas sur tous les autres membres de cette assemblée; mais leur dignité n'était point un apanage du sacerdoce, puisque les Hiéromnémons se tiraient au sort. (Den. d'Hal. 1, 16.)

Que si l'on nous objectait que nous ne parlons ici que d'Athènes, nous répondrions que nous trouverions plus d'avantage encore à nous transporter à Sparte. Lycurgue, dans ses institutions singulières et que nous ne donnons en rien pour modèles, soumet entièrement la religion au pouvoir royal, et même à l'autorité militaire. Pausanias, général des Lacédémoniens, à la bataille de Platée, présidait aux sacrifices et immolait les victimes, comme les héros sous les murs de Troie. (Hérod. IX, 60-61.) L'interprétation des signes célestes appartenait aux magistrats. Les deux sacerdoces principaux, celui de Jupiter uranien et de Jupiter lacédémonien, étaient des apanages de la royauté. (Hérod. VI, 56.) Les rois choisissaient les députés qu'on envoyait à Delphes interroger Apollon (Hér. VI, 57); et la connaissance des réponses du Dieu leur était exclusivement réservée. Cette prérogative faisait de l'oracle d'Apollon un instrument du pouvoir royal. L'histoire de Sparte est remplie d'exemples qui le prouvent. Les Argiens ayant proposé une suspension d'armes aux Spartiates, Agésipolis, en qualité de roi, s'appuya, pour la refuser, de l'autorité de Jupiter olympien et d'Apollon delphique. (Xénoph. Hist. gr. IV, 7; Cicér. de Divin.) Les éphores, qui étaient les organes du ciel, et qui, investis du droit de contempler les astres, une fois tous les neuf ans, pendant une nuit sereine et sans lune, pouvaient, s'ils voyaient tomber une étoile, suspendre les rois de leur dignité (Plutarch. in Ægid.), étaient des magistrats et non pas des prêtres.

Il ne faut pas confondre l'influence des devins avec

celle des prêtres proprement dits. Les devins n'étaient point membres d'un ordre constitué. Une anecdote, qui nous est transmise par Xénophon (Anab. VI, 4, § 2), prouve que les Grecs ne considéraient point, même de son temps, la divination comme l'attribut d'une profession particulière. Un sacrifice offert par l'armée grecque n'ayant pas eu de résultat favorable, les soldats soupçonnèrent Xénophon d'avoir séduit le devin, pour les obliger à rester dans le lieu où ils se trouvaient et à y fonder une colonie. Xénophon, alarmé de leurs soupçons, fit publier qu'on recommencerait les sacrifices le lendemain, et que, s'il y avait quelque autre devin dans l'armée, il était invité à y assister.

D'après ces détails, on voit qu'à toutes les époques les Grecs restèrent indépendants de l'autorité sacerdotale. Leurs prêtres exercèrent souvent une grande influence, mais ce fut en excitant les passions populaires, et non par leur action directe et légale. Ce fut ainsi seulement qu'ils provoquèrent la mort de Socrate. Ils conseillèrent le crime, le peuple le commit. Élevé dans l'état, simultanément avec les autres institutions, le sacerdoce grec y fut reçu, sans les dominer; et de la sorte se corrobore et se confirme toujours davantage notre distinction entre les Grecs et les autres peuples de l'antiquité.

CHAPITRE II.

Qu'il est néanmoins possible qu'à une époque antérieure aux temps héroïques, les Grecs aient été asservis par des corporations sacerdotales.

Les considérations que nous venons de soumettre à nos lecteurs ne nous portent point toutefois à affirmer que jamais les Grecs ne furent gouvernés par des corporations sacerdotales. Plusieurs faits qui nous sont parvenus, bien qu'isolément, à travers l'obscurité des siècles et la confusion des fables, semblent indiquer qu'à une époque encore antérieure à celle que nous nommons fabuleuse, la Grèce fut subjuguée momentanément par un ordre de prêtres, soit indigènes, soit étrangers (1). Nous rencontrons

(1) M. Creutzer a été conduit, par une route différente de la nôtre, à reconnaître, ainsi que nous, une

dans Homère quelques indications de l'affaiblissement de cette puissance. Les prêtres des âges qui le précèdent sont revêtus d'une autorité plus grande et occupent un rang plus

époque durant laquelle le sacerdoce a pu donner aux Grecs, avec l'autorité d'une position plus élevée que le reste de l'espèce humaine, ses mystérieux enseignements. Mais il place cette époque entre le culte des Pélages et les brillantes fictions d'Homère. Nous la plaçons avant l'état sauvage des Grecs et le fétichisme pélasgique. On verra nos motifs dans ce chapitre même. M. Creutzer nous semble n'avoir pas évité une erreur que nous avons déja relevée. Il suppose qu'une distance énorme existait entre le peuple grec et ceux qu'il appelle ses instituteurs. S'il s'agit des étrangers, nous montrerons, en traitant des colonies débarquées en Grèce, que cette distance n'existait pas. S'il est question d'instituteurs indigènes, elle a existé bien moins encore. La puissance de l'image, l'autorité du symbole, n'ont point été des découvertes, mais des faits, qui, se renouvelant toutes les fois que la passion ou l'enthousiasme parlaient, ont constitué une langue dont le sacerdoce s'est emparé. Mais ce n'est point, comme le dit M. Creutzer, parce que les prêtres connaissaient les lois fondamentales de l'esprit humain, qu'ils ont parlé symboliquement; c'est que l'image et le symbole sont les expressions naturelles de l'esprit humain, aussi long-temps qu'il n'a ni notions abstraites ni formes logiques. Les prêtres n'en avaient primitivement pas plus que le peuple. Ils ne se sont point proportionnés

honorable que ceux qu'il nous montre sous les murs de Troie. Tirésias porte un sceptre d'or, ainsi que les rois; il est appelé roi lui-même (1). La tradition, certainement fausse, qui attribue à Thésée une classification des habitants de l'Attique, semblable à quelques égards à la division en castes, paraît le souvenir confus d'un temps reculé où cette division existait en Grèce (2).

Nous retrouvons aussi, dans les traditions qui nous sont parvenues sur les coutumes des premiers Pélages, des dogmes et des rites qui caractérisent les cultes sacerdotaux. Hérodote nous parle d'un Hermès à phallus, non pas égyptien, mais pélasgique (3). Plusieurs au-

---

à lui, en employant l'image et le symbole. Ils les ont employés comme il les employait lui-même. C'était, ainsi qu'aujourd'hui encore chez les sauvages, la langue de tous. La proportion entre les prêtres et le peuple a existé naturellement, parce que le peuple et les prêtres étaient de niveau.

(1) Odyss. X, 195; XI, 95-150. Schleg. Hist. de la poésie grecque.

(2) Plut. in Thes.

(3) Hérodote.

teurs attestent qu'on voyait des phallus sur les bas-reliefs des murs de Mycènes, de Tirinthe, et d'autres villes grecques, comme à Bubastis en Égypte (1). Les Pélages avaient offert des sacrifices humains (2). Des vestiges du culte des éléments et des astres s'aperçoivent dans quelques temples anciens de la Grèce. Le feu sacré brûlait perpétuellement au Prytanée d'Athènes (3). Dans la même ville s'élevait un autel, dédié jadis à la terre (4). Ailleurs la mer était adorée comme une divinité distincte de Neptune. Cléomène lui sacrifia un taureau, en le

(1) Hérod. II.

(2) Sainte-Croix, des Myst. p. 11 et plus loin. « Les « telchines, prêtres de l'île de Rhodes, anciens Pélages, « adoraient la terre, et lui offraient des hommes en « sacrifice. » P. 76.

(3) Étymol. magn. v° Πρυτανεῖα, p. 694. Ce culte du feu, phénicien d'origine, n'admettait pour représentation de la divinité qu'une flamme toujours allumée.

(4) Thucydide, II, 16. Sophocle appelle la terre la plus grande des déesses. Agamemnon, dans l'Iliade (XVII, 197, etc.), immole un sanglier au soleil et à la terre. Elle était devenue cependant une divinité subalterne. On la représentait à Athènes dans une attitude suppliante, demandant de la pluie à Jupiter.

faisant jeter dans les ondes (1). Les Argiens précipitaient des chevaux dans un lac de l'Argolide, en l'honneur des Heures (2); et Titane, adoratrice des vents, fut long-temps célèbre par ses quadruples holocaustes et par des invocations magiques qui remontaient jusqu'à Médée (3). Le culte des Arcadiens nommément était empreint de notions astronomiques (4). Les formes hideuses de quelques di-

(1) HÉRODOT. VI, 76.

(2) PAUSAN. Arcad.

(3) PAUSAN. Corinth. 55. On offrait ces sacrifices dans quatre fosses, consacrées aux quatre vents cardinaux. Comme les anciens rites reviennent toujours dans les temps malheureux, le culte des vents fut momentanément réintroduit à Athènes, lors de l'invasion de la Grèce par Xerxès; les Athéniens, effrayés de l'arrivée de la flotte perse sur la côte de Magnésie, offrirent des victimes à Borée (ATHÉNÉE, IV), pour obtenir son assistance; et une tempête ayant dispersé les ennemis, ils bâtirent un temple à ce dieu sur les bords de l'Ilisse (HÉRODOTE). De même les Thuriens, délivrés d'un grand péril, par un orage qui ruina la flotte de Denys le tyran, instituèrent des cérémonies commémoratives de cet événement, et où les vents étaient adorés. (ÆLIEN, Var. Hist. XII, 61.)

(4) CREUTZER, IV, 90-91. Les Arcadiens, dit Hermann,

vinités de temps fort reculés (1) différaient de l'élégance de celles qui embellissaient les temples et que célébraient les poètes de la Grèce (2).

Mais en accordant à ces faits épars toute l'autorité qu'il est raisonnable de leur recon-

---

cultivèrent l'astronomie bien avant toutes les autres tribus de la Grèce; ce qui caractérise leurs fables, c'est qu'après les métamorphoses les plus bizarres, les héros de ces métamorphoses finissent tous par briller au haut des cieux. Il cite à ce sujet les filles d'Atlas changées en colombes avant d'être les Pléiades; Calisto, ourse sur la terre avant d'être la grande Ourse, etc. (Handbuch der Mythol. Mythol. astronom. des Grecs, t. III. p. 21.)

(1) Quelques divinités grecques de la plus haute antiquité avaient des formes bizarres, des cornes, une queue, de monstrueux phallus. (Voss. Mythol. Briefe.) Pausanias (Attic.) parle d'une statue de Minerve avec des sphinx et des griffons.

(2) Nous aurions pu ajouter quelques autres détails. Par exemple, les Grecs et leurs imitateurs les Romains craignaient, comme les Gaulois et les Perses, de livrer bataille avant la nouvelle lune (Paus. Attic. Xénoph. Hist. Grecq.); c'était évidemment une superstition astronomico-sacerdotale. Nous voyons les prophétesses qu'Arioviste avait dans son armée lui déclarer qu'il serait vaincu, s'il n'attendait le renouvellement de la lune pour attaquer les Romains. (Cæs. de Bello Gallico, I. Dio Cassius, XXXVIII. Clem. Alex. Strom. I, 15.)

naître, il faudra toujours admettre le fait postérieur que nous avons prouvé. Autrefois esclaves des prêtres, les Grecs en sont devenus indépendants.

Comment cette révolution s'est-elle opérée? comment, triomphants dans tous les autres pays qu'ils ont gouvernés, les prêtres ont-ils si complètement succombé en Grèce?

Nous ne pouvons offrir sur cette question que des conjectures.

Les deux guides principaux qui dirigent dans ces temps anciens les pas des modernes, nous refusent ici leur secours.

Homère n'indique d'aucune manière l'époque à laquelle les prêtres grecs auraient joui d'une puissance moins limitée que celle qu'il leur attribue. Il se tait sur l'événement qui les aurait privés de leurs priviléges, pour les précipiter dans une position précaire et subalterne. Hérodote ne dit point comment le culte du phallus fut banni de la religion publique et se réfugia dans les mystères. Les assertions de ces deux auteurs ont plutôt le caractère de réminiscences vagues que de récits positifs. De pareilles réminiscences peuvent traverser les siècles et les révolutions

sans en être atteintes, et paraître inexplicables au milieu d'un état de choses avec lequel elles n'ont plus de rapports.

Mais l'histoire des autres nations ne nous fournit-elle pas les lumières que celle de la Grèce nous refuse? Nous avons vu, dans un livre précédent, que partout le pouvoir militaire ou politique tenta de briser le joug de l'autorité sacerdotale.

Ce qui fut ainsi essayé partout put l'être aussi en Grèce. Le climat doux et tempéré de cette contrée disposait ses habitants au développement de leurs facultés intellectuelles : ils n'avaient pas besoin pour conserver ou fertiliser leur territoire de grands travaux hydrostatiques ou mécaniques. Des limites naturelles divisaient leur pays en petits états, souvent attaqués par leurs voisins. Les bornes étroites qui les resserraient rendaient presque impossible un despotisme absolu de la part d'un ordre ou d'une caste, et la nécessité toujours imminente de la défense devait faire prévaloir l'autorité militaire. Enfin l'astrolâtrie était étrangère en Grèce. Cette circonstance fut décisive. Sans l'absence de l'astrolâtrie, les Grecs n'eussent point fait une heureuse ex-

ception à la règle commune. L'Étrurie était partagée comme la Grèce en petites principautés belliqueuses : l'Inde peut se passer de travaux matériels, et pourtant, jusqu'au troisième siècle de Rome, les prêtres gouvernèrent l'Étrurie, et ils dominent encore dans l'Inde.

Mais favorisés par leur position, les Grecs purent l'être par le sort, et ce qui ne réussit pas en Égypte, en Perse, en Éthiopie, put réussir dans un pays où les circonstances rendaient l'entreprise plus facile et les obstacles moins insurmontables.

Nous ne hasarderons point de déterminer à quelle époque de la civilisation grecque cette révolution a pu avoir lieu. Les tentatives de ce genre, qui ont été faites par différentes nations, se placent à des périodes divers. Mais si la chose est arrivée en Grèce, il est indubitable que les Grecs n'étaient pas dans un état complètement sauvage; car leurs corporations avaient des connaissances en astronomie(1), et la caste des guerriers s'était arrogé la posses-

(1) Dupuis, Origine des cultes.

sion des terres, de sorte qu'on démêle à la fois des traces de science et des notions de propriété (1).

La tradition de Danaüs et de ses cinquante filles tuant les cinquante fils d'Égyptus, ne serait-elle pas un souvenir défiguré d'un massacre de la première de ces castes par la seconde? Ne pourrait-on pas, en supposant un anachronisme assez naturel dans des temps où rien ne constatait les dates précises, assigner un motif semblable aux assauts livrés à l'oracle de Delphes par Pyrrhus, fils d'Achille? N'en serait-il pas de même des guerres religieuses dont plusieurs historiens nous parlent, et dont ils fixent le théâtre en divers lieux de la Grèce (2), guerres dont les poètes firent les combats des dieux contre les Titans? Des érudits modernes ont cru y reconnaître la lutte

---

(1) Le mot Δαναοί signifie possesseurs de terres; du mot Γῆ, terre, en dorien Γᾶ et le Γ changé en Δ comme dans le nom de Déméter.

(2) Diod. III, 36-37. IV, 6. V, 42. Apollon. Argonaut. Schol. II, 219. Solin, cap. 8 et 14. Stephan. de Urb. 569-620. Justin, X, 4. Strabon, V. Pomp. Mela, II, 5.

des Pélages contre des colonies orientales ou méridionales. Cette opinion sera réfutée.

Ce qui est hors de toute contestation, c'est que les Titans professaient le culte des éléments et des astres, de la terre et du ciel (1), et par conséquent celui qui constitue nécessairement le pouvoir sacerdotal (2). Ce qui est sûr encore, c'est que ces Titans furent chassés de Grèce (3). N'est-il pas très-probable qu'ils for-

---

(1) Une tradition, rapportée par Diodore (V, 71), et répétée par Fulgence (Mythol, 25), dit qu'avant de livrer bataille aux Titans, Jupiter avait sacrifié au ciel, à la terre et au soleil. Manilius y fait allusion.

> Nec priùs armavit violento fulmine dextram
> Jupiter, antè Deos quàm constitit ipse sacerdos.
>
> Astron. V, 343-344.

Cette tradition tenait à l'usage constant des Grecs, d'attribuer aux dieux les coutumes des hommes. Comme ils adoraient les Dieux de leurs ennemis pour les désarmer, ils voulurent que Jupiter prît la même précaution avant de combattre; mais la fiction même indique une adoration des astres, ancienne et abolie.

(2) SAINTE-CROIX, des Myst. p. 10, 11 et 26. L'opinion de Lévêque (traduct. de Thucyd. II), de Heyne et de Fréret, est que les Pélages étaient venus de Scythie. Or les Scythes étaient soumis à la puissance sacerdotale.

(3) Le Scholiaste de Lycophron rapporte qu'Ophion

maient une corporation semblable à celles que nous avons vues en Égypte, dans l'Inde, dans la Perse et dans les Gaules; et que cette corporation fut vaincue et mise en fuite par des hommes impatients des fers que leurs ancêtres avaient portés?

Peut-être les divisions des prêtres entre eux contribuèrent-elles à leur expulsion. Une tradition assez vraisemblable, malgré son obcurité, raconte des combats livrés à Argos entre les prêtres d'Apollon et de Bacchus (1).

---

et Eurynome, fille de l'Océan, régnèrent avant Saturne et Rhée; qu'ils furent vaincus à la lutte, Ophion par Saturne, Eurynome par Rhée; et qu'ensuite Saturne et Rhée, les ayant précipités dans le Tartare, régnèrent à leur place. Prométhée vaincu par Jupiter est, à notre avis, une tradition du même genre : et un ancien monument d'Athènes, à l'entrée d'un temple de Minerve, dans l'Académie, rendait hommage à la priorité de Prométhée, Titan, sur Vulcain, dieu homérique. Prométhée et Vulcain y étaient représentés travaillant ensemble; et Prométhée, comme l'aîné, tenait un sceptre en main. (Schol. in Sophocl. Æd. Col. V, 55.)

(1) M. W. Schlegel, frappé comme nous des vestiges d'une domination sacerdotale en Grèce, avant les temps héroïques, a publié dans les Annales de Heidelberg, en rendant compte de l'histoire romaine de Niebuhr, un

Ces combats rappellent les discordes intérieures du sacerdoce de l'Égypte. Or c'est le plus souvent par les dissensions qui se déclarent entre les possesseurs du pouvoir que le pouvoir succombe.

---

morceau fort intéressant sur le sujet qui nous occupe. «Voici, dit-il, comment nous nous représentons l'événement qui affranchit la Grèce du pouvoir des prêtres. Dans les temps les plus anciens, la Grèce entière leur était soumise. A la caste des prêtres appartenait spécialement le nom de Pélages, et ce nom fut donné au peuple entier, d'après la classe dominatrice. Plus tard, la caste des guerriers se souleva contre celle qui régnait au nom des dieux. L'Iliade porte de fortes empreintes de cette lutte: la dispute d'Agamemnon avec Chrysès et Calchas en est un indice. Mais les Grecs, ou, pour mieux dire, l'ordre privilégié des guerriers, s'étant soustraits toujours davantage à la législation des prêtres, et ayant introduit de nouvelles constitutions et de nouvelles mœurs, les Pélages proprement dits, c'est-à-dire les prêtres, ou renoncèrent à leurs fonctions héréditaires et se fondirent dans la nation, ou s'en séparèrent pour émigrer. C'est des races sacerdotales que descendaient les restes de Pélages encore épars du temps d'Hérodote et de Thucydide. Hérodote dit qu'à juger des Pélages par ceux de son siècle, leurs ancêtres parlaient une langue barbare. Or, tout ce que les Grecs ne comprenaient pas sans interprètes, leur paraissait, non pas un dialecte différent du leur, mais une langue étrangère, et toute langue étrangère était

Si l'on réfléchit que partout où les Titans pénétrèrent après leur défaite, ils établirent des mystères, des corporations de prêtres, et tous les usages qui caractérisent les peuples soumis à l'empire sacerdotal; si l'on considère qu'en Étrurie, par exemple, où il est démontré que les dogmes et les cérémonies de la religion furent apportés par une colonie de Pélages (1), il y eut des colléges de pontifes, re-

---

barbare pour eux. Les Pélages de Thrace, de Lemnos, et de l'Hellespont, refoulés sur eux-mêmes, et ne prenant aucune part aux révolutions qui changèrent la face de la Grèce et sa littérature poétique, avaient naturellement conservé leur ancien idiome. D'après cette hypothèse, continue M. Schlegel, nous diviserions l'histoire grecque en trois époques : temps pélasgiques, domination des prêtres, et victoire des guerriers, quelques générations avant la guerre de Troie; temps héroïques, puis destruction de la caste guerrière et abolition de la royauté; temps républicains. Nous connaissons la troisième époque historiquement, la seconde mythologiquement; nous ignorons complétement la première, sauf quelques traditions éparses, et d'autant plus insuffisantes, que les poètes y ont placé toutes les généalogies mythologiques de la seconde époque, et ont en conséquence faussé la première. » (Annales de Heidelberg, 9e volume, p. 846 et suiv.)

(1) Beaucoup de superstitions au-dessus desquelles

vêtus d'une autorité sans bornes, tandis qu'aucun pouvoir pareil ne s'offre à nos regards chez les Grecs descendants des Pélages restés dans la Grèce (1), l'existence d'une première religion sacerdotale dans cette contrée, et sa destruction avant les temps homéri-

---

les Grecs s'étaient élevés depuis le départ des Pélages qui émigrèrent, furent portées par ceux-ci en Étrurie. La divination, les augures, les extispices, les aruspices, la recherche des présages dans les événements les plus ordinaires, ne sont pas sans doute entièrement étrangers aux habitudes grecques; mais ces choses sont bien moins enracinées et tiennent une place bien moins considérable en Grèce que chez les Étrusques, ou les Romains, héritiers de la discipline étrusque. Ceux-ci les conservèrent toujours dans toute leur intégrité, dans toute leur autorité primitive, et telles qu'elles n'étaient observées en Grèce que dans quelques villes, comme Delphes, Olympie, etc. consacrées à la religion, et fidèles, en cette qualité, aux cérémonies et aux traditions antiques. Sophocle et Thucydide disent que les noms de Pélages et d'Étrusques désignent le même peuple. Alexandre de Pleuron (Schol. Cod. Ven. ad. Iliad. XVI, 233 et suiv.) prétend que les Elles ou Selles de l'oracle de Dodone descendaient des Étrusques. Nous pensons qu'il faut renverser l'hypothèse; mais elle prouve la ressemblance.

(1) Heyne, de Etruscis Com. Soc. Goett.

ques, acquièrent de grandes probabilités.

Cette hypothèse expliquerait cet affranchissement du pouvoir des prêtres, dont les Grecs nous offrent un exemple unique. Car nous prouverons plus loin que la liberté dont les Scandinaves jouirent quelque temps sous ce rapport ne fut point durable.

La même hypothèse expliquerait encore la disproportion qui sépare la langue d'Homère de l'état social dont l'Iliade nous offre le tableau. On s'étonnerait moins de voir un idiome qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de la civilisation, employé à peindre des mœurs encore à demi barbares. On remonterait à l'origine de ces portions bizarres de mythologie, qui contrastent avec la mythologie habituelle des premiers poètes grecs, et dans lesquelles on ne peut méconnaître une analogie frappante avec les dogmes et les fables de tous les pays où le sacerdoce a régné. Ces portions éparses paraîtraient alors des fragments d'un ensemble détruit, fragments sans liaison, conservés par des hommes qui auraient survécu à cet ensemble. Des singularités qui nous frappent dans quelques instituts sacerdotaux

de la Grèce, et précisément dans les plus anciens, les plus étrangers à la religion populaire, deviendraient faciles à expliquer.

Nous ne repoussons donc nullement la supposition qu'à une époque qu'entoure une nuit épaisse, il y ait eu en Grèce une religion sacerdotale, et des corporations puissantes, créées par cette religion et vouées à son maintien. Mais une révolution violente détruisit cette religion et ses pontifes, avec toute la civilisation dont ils étaient les auteurs. Car tous les renseignements historiques qui remontent aux premiers temps de la Grèce nous montrent ses habitants réduits à l'état sauvage (1). Rien de

(1) Voy. le commencement de l'histoire de Thucydide. Consult. encore Platon, in Protag. Diod. I; Pausan. VIII, 1; Euripid. in Sisyph. fragm. Mosch. ap. Stob. Ecl. phys. I; Athénée, XIV, Sext. Empir. adv. Math. II. Goguet, auquel on ne peut refuser le mérite d'un compilateur coordonnant assez bien les faits qu'il recueille, et en tirant des résultats assez justes, peint les premiers Grecs, en citant à l'appui de cette description plusieurs des autorités que nous avons alléguées nous-mêmes, « comme des sauvages qui, errants dans les bois et dans « les campagnes, sans chefs et sans discipline, n'avaient « d'autres retraites que les antres et les cavernes, ne « faisant point usage du feu, ni des aliments convena-

plus simple et de plus inévitable. Avec les prêtres devait disparaître pour le moment, tout ce qu'il y avait de sciences, d'arts et de lumières. Leur renversement reporta la Grèce par-delà la barbarie. La tendance du pouvoir sacerdotal étant de tenir le peuple dans l'ignorance, l'anéantissement du sacerdoce dans un pays où il a régné sans rivaux doit occasioner la perte de toute la civilisation antérieure. C'est ce que l'on remarque chez tous les peuples soumis aux prêtres, chez les Hébreux, en Égypte, en Phénicie. Les sciences y suivent toujours le sort de l'ordre sacerdotal (1). La question est de savoir comment, quand cet ordre est détruit, l'espèce humaine se remet en marche. Si elle retombe sous le joug, comme dans l'Orient, elle reprend, avec sa servitude, la portion limitée de connaissances que ses maîtres tolèrent (2). Si elle reste af-

« bles à l'homme, féroces jusqu'à se manger les uns les « autres, quand l'occasion s'en présentait. » (De l'Origine des lois, etc. I, 1, 59.)

(1) MEINERS, Hist. de l'Origine, des progrès et de la chute des sciences en Grèce.

(2) Ainsi, lorsque Cambyse, dévastant l'Égypte, eut

franchie, comme en Grèce, ses progrès, d'abord moins rapides, ne sont ensuite arrêtés par rien. Libres, mais ignorants, les Grecs retombèrent dans le fétichisme, car ils professaient le polythéisme sacerdotal, qui, comme on le verra, se compose toujours de deux parties, d'une doctrine secrète et du fétichisme. Les corporations de prêtres étant anéanties, la doctrine secrète fut oubliée, le fétichisme demeura seul.

Du reste, ne déplorons pas ce mouvement rétrograde. Sous la domination des prêtres, les sciences, renfermées dans une étroite et mystérieuse enceinte, ne pouvaient être en Grèce, comme partout, que la propriété d'un petit nombre, qui en faisait la base ou l'instrument de son despotisme. En toutes choses, la pauvreté vaut mieux que le monopole.

---

brûlé ses villes, démoli ses temples, détruit ses monuments, dispersé ou tué ses prêtres, la religion et les sciences semblèrent disparaître. Mais l'ordre sacerdotal s'étant formé de nouveau, l'Égypte rentra dans son ancienne voie. Les lumières qu'elle possédait se retrouvèrent bientôt au même degré qu'avant l'invasion perse, imparfaites, inaccessibles, étrangères à tout progrès comme avant cette invasion.

CHAPITRE III.

De la religion et du sacerdoce des premiers temps de la Grèce, d'après le témoignage des historiens grecs.

Rejetés dans l'état sauvage, les Grecs durent en parcourir les degrés, en professer le culte (1). Ils durent, comme les sauvages de toutes les époques, supposer que les parties diverses de la nature étaient animées de l'esprit divin, et ils adorèrent cet esprit divin

(1) Nous ne reviendrons point ici sur les faits et les raisonnements qui démontrent que le théisme n'a pu être la croyance des Grecs antérieurs aux temps homériques. Indépendamment des arguments que nous avons allégués déja contre l'hypothèse du théisme contemporain de la barbarie, les témoignages des auteurs anciens les plus dignes de confiance repoussent tout ce que les modernes ont affirmé sur la foi des ouvrages apocryphes attribués à Orphée, à Musée et à d'autres personnages fabuleux. Loin de considérer Orphée comme l'auteur d'une doctrine plus pure que la croyance

dans les animaux, les pierres, les arbres, les montagnes.

---

populaire, les philosophes et les orateurs grecs l'accusaient d'avoir accrédité les fables les plus grossières et les plus révoltantes. « Orphée, qui prête plus que per-« sonne, » dit Isocrate (in Busirid.), « des indécences aux « immortels, fut mis en pièces, en punition de ce crime.» Diogène Laerce refuse le nom de philosophe à ce même Orphée, qui attribuait aux dieux les excès les plus honteux, et ce dont les hommes souillent à peine leur bouche. (Diog. in Procem. 3.) Musée, qu'on a voulu faire passer aussi pour un théiste, représente le bonheur céleste, nous dit Platon (de Rep.), d'une manière beaucoup plus sensuelle qu'Homère et Hésiode, et prétend qu'une ivresse perpétuelle sera la plus digne récompense de la vertu. Et pourtant, après avoir parlé de l'opinion d'Hérodote sur le premier culte des Pélages, M. de Sainte-Croix ajoute : « Telle était l'idée que des polythéistes pouvaient se former du théisme des premiers habitants de la Grèce, et la manière dont ils devaient l'exprimer. Au théisme devait succéder naturellement l'ouranisme ou le culte du ciel matériel. On y joignit bientôt celui de la terre. » (Myst. du Pag. éd. de M. de Sacy, p. 14.) Présupposer ainsi le théisme nous semble une obstination inexplicable. On voit, du reste, avec plaisir que ces idées chimériques sont abandonnées par les écrivains de nos jours. M. Rolle, auteur d'un ouvrage très-recommandable sur le culte de Bacchus, reconnaît que les premiers Grecs étaient des sauvages, et que leur culte était très-grossier, I, 1-2.

Telles sont, en effet, les divinités que tous les écrivains grecs nous indiquent comme les plus anciens objets de la vénération religieuse de leurs compatriotes.

Dans les temps reculés, dit Pausanias, les Grecs rendaient à des pierres toutes brutes les honneurs que depuis ils ont rendus aux simulacres des immortels (1). Les Thespiens adoraient un rameau (2); les habitants de l'île d'Eubée et les Cariens, des morceaux de bois (3) : les montagnards du Cythéron, un tronc d'arbre; à Samos, une simple planche avait des autels, et les plus anciennes images de la Pallas et de la Cérès d'Athènes étaient des pieux, pareils aux idoles des Tongouses (4); la Vénus de Paphos était une pierre. A trois stades de Gythée, on voyait une roche informe. On racontait qu'Oreste, s'y étant assis, avait recouvré la raison; et en mémoire de cet événement, cette roche mystérieuse portait le

(1) Achaïc. 22. Voy. aussi, sur le fétichisme des premiers Grecs, ESCHYLE, Prométhée, 642 et suivants.

(2) ARNOBE, VI.

(3) Culte des dieux fétiches, p. 151-152.

(4) CREUTZ. Symbol. I, 184.

surnom de Jupiter (1). Il est probable qu'elle était primitivement un objet d'adoration, et que les hommages qu'on lui rendait s'étant conservés, après que la religion se fut modifiée, l'on inventa une fable pour les motiver. Souvent les fables qu'on présente comme la source des cérémonies n'en sont que les conséquences. Les Orchoméniens nourrissaient un profond respect pour des pierres tombées du ciel et ramassées, disaient-ils, par Étéocle (2). Mais il y a dans Pausanias deux passages encore plus frappants.

« A Phares, ville d'Achaïe, dit-il (3), près de « la statue de Mercure Agoréen, des pierres « carrées, au nombre de trente, sont adorées « par les habitants, sous le nom de quelque « divinité, ce qui est conforme à l'ancienne « religion des Grecs. La statue de Cupidon, à « Thespis, » raconte-t-il ailleurs « est, comme « dans les premiers temps, une pierre informe, « qui n'a jamais été mise en œuvre (4). »

(1) PAUSAN. Lacon. 22.

(2) PAUS. Bœot. 18.

(3) Achaïc.

(4) Bœotic. 25. Dans le temple de Delphes, dont les

Nous trouvons à Phliunte, dans le Péloponèse, le culte des animaux. Au milieu de la place publique s'élevait le simulacre divin d'une chèvre (1). A Thèbes, les belettes avaient obtenu les honneurs célestes (2); et suivant une ancienne tradition, la citadelle d'Athènes avait un serpent pour dieu protecteur. Cette tradition existait encore, lors de la guerre des Perses; car la prétendue disparition du serpent fut un des moyens de Thémistocle pour décider les Athéniens à quitter leur ville et à s'embarquer (3).

---

prêtres conservaient avec soin les usages et les traditions anciennes, il y avait une pierre sacrée, à laquelle ils attachaient une grande importance religieuse. Les Phénéates, peuples d'Arcadie, avaient, près du temple de Cérès, deux pierres qu'ils prenaient à témoin de leurs serments. (Arcad. 15.) Le Bacchus cadméen était un tronc d'arbre enchâssé dans du bronze. (Bœot. 12. OEnomaus ap. Euseb. Præp. ev. V, 36.)

(1) Pausan. Corinth. 13. Plus tard on a voulu allégoriser ce culte, en disant que la constellation de la chèvre nuit aux vignes. Creutz. III, 269.

(2) Ælian. de Natur. Anim. XII, 5.

(3) Hérodot. VIII, 41. Une loi de Rhadamante, dit Ruhnken, dans ses Scholies sur Platon, permettait aux

Il nous serait facile d'indiquer, dans les pratiques des Grecs, même à des époques postérieures, les traces des notions des sauvages fétichistes. Ils arrosaient de sang les pieds des statues; et, ce qui est plus remarquable, les dévots d'Athènes versaient une huile sainte sur certaines pierres consacrées (1). De même, les Ostiaques, les Tongouses et d'autres peuplades enduisent de sang leurs fétiches (2).

Ainsi que les sauvages, les Grecs des premiers temps maltraitaient leurs divinités. Théocrite le rappelle au dieu Pan dans une de ses

---

Crétois de jurer par les animaux sacrés, et non par les divinités supérieures. Cette loi ne serait-elle pas venue de ce que les animaux avaient été adorés jadis comme des fétiches? Lorsqu'on les remplaça par des êtres d'un ordre plus élevé, les hommes conservèrent l'habitude de prendre à témoin leurs anciennes idoles; et une idée de respect pour des dieux plus imposants se mêlant à cette habitude, il fut défendu d'invoquer légèrement ces derniers.

(1) THÉOPHR. de Superst.

(2) Voy. l'Essai sur le schamanisme de Lévêque, trad. de Thucyd. III, 278; du Culte des dieux fétiches, p. 151; et GUASCO, de l'Usage des statues, p. 47.

idylles (1); et l'auteur de la Théogonie (2) indique comme punition des dieux parjures la destruction de leurs temples, de leurs autels et de leurs statues.

Une différence existe sans doute entre les fétiches des Grecs et ceux des sauvages modernes que les voyageurs nous ont fait connaître. Les premiers sont déja des fétiches nationaux. C'est que les renseignements que nous avons sur ce fétichisme datent d'une époque où les Grecs commençaient à former des sociétés. Les fétiches de l'association avaient dû remplacer ceux des individus; mais ceux-ci n'étaient pas entièrement supplantés. Les Grecs

---

(1) Idyll. VII, V. 106. « Si tu m'accordes la faveur que « je demande, » dit le poète à son dieu rustique, « puissent « les enfants de l'Arcadie ne plus te frapper les flancs à « coups de squilles, quand ils auront fait une chasse « malheureuse, »

(2) Hésiod. Théog. 793 et suiv. Quelques auteurs ont prétendu que la fable de l'Égide, ou de la tête de Méduse portée sur un bouclier, tantôt par Jupiter et tantôt par Minerve, était un vestige de l'habitude des sauvages de scalper leurs ennemis et de se parer de leur chevelure.

portaient sur eux de petits dieux pygmées qu'ils invoquaient à toute occasion (1).

Quelques écrivains ont regardé ces simulacres diminutifs comme de simples images, destinées à rappeler des divinités invisibles: mais toute distinction entre les divinités et les simulacres est prématurée, quand il s'agit de peuples encore ignorants. Chez eux, les simulacres sont des dieux, car ils se meuvent, ils pleurent, ils parlent, ils prédisent. La superstition est tellement disposée à confondre les deux choses, que la confusion subsiste en dépit des lumières contemporaines et de l'esprit des siècles. A Madrid, à Lisbonne (2), à Naples, les madones baissent les yeux, se voilent, soupirent; saint Janvier verse des larmes. Le fétichisme est, pour ainsi dire, toujours aux aguets, pour rentrer dans la religion. Il n'y réussit pas aujourd'hui, parce que, tout en profitant du penchant populaire pour accroî-

(1) PAUSAN. II, 11. Les Cabires, divinités des mystères, conservèrent long-temps la figure de ces dieux pygmées. (CREUTZ, éd. allem. II. 350.)

(2) Voy. l'ouvrage de madame Baillie intitulé Lisbonne en 1821, etc.

tre son autorité, le sacerdoce, surveillé qu'il est par la classe instruite, repousse ou désavoue ce que le fétichisme a de trop absurde. Mais chez les Grecs redevenus sauvages, et chez lesquels il ne se trouvait plus ni sacerdoce régulier ni classe instruite, le fétichisme dut triompher.

Les racines qu'il jeta furent profondes: nous venons de parler du serpent de Thémistocle; mais, à une autre époque, une contagion produisit le même effet que l'invasion des Barbares. Frappés de la peste, les Athéniens se souvinrent que leurs ancêtres avaient tué l'inventeur de la vigne; Icare, pour les avoir plongés dans une ivresse qu'ils crurent mortelle; et ils élevèrent des autels à un chien fidèle, qui n'avait pu survivre à son maître (1).

Ce fétichisme grec eut pour sacerdoce des jongleurs, peu différents des jongleurs modernes (2). En vain les prêtres des temps postérieurs s'efforcent-ils de nous les présenter sous un aspect imposant et favorable. Ils

(1) Ælian. Hist. Anim. VII, 28.

(2) Sainte-Croix, des Myst. I, 29.

prêtent à des coutumes grossières des motifs mystérieux. Mais les prêtres des sauvages d'aujourd'hui nous fournissent des idées approximatives sur ceux des sauvages d'autrefois, et les tragiques grecs s'accordent tous pour nous confirmer dans la conviction que les deux sacerdoces étaient identiques (1).

Si nous nous en rapportions aux paroles d'Homère, nous n'éleverions pas même les prêtres de Dodone au-dessus de la catégorie des jongleurs. Il nous les montre couchant sur la dure, couverts de fange, bravant les rigueurs du froid, les pieds nus, improvisant leurs oracles (2). Les bassins de cuivre (3) suspendus aux vieux chênes, et dont le son prophétique annonçait l'avenir, sont à peu

---

(1) Eschyle, Prométhée, 829-831. Sophocle, Trachiniennes, 1164-1168. Euripide, Andromaque, 885-886.

(2) Iliad. XVI, 233-236. Strabon s'autorise de ce passage d'Homère sur les prêtres de Dodone, pour les peindre comme des hommes sauvages et farouches.

(3) Steph. de Bysance, Ap. Gronov. Thes. Antiq. Græc. VII. Spanheim, ad Callimach. Delos, 285. Sallier et de Brosses, Acad. Inscr. XXXIV. Heyne, Excurs. ad Iliad. VII.

près les tambours des Lapons ; malgré l'équivoque accueillie par Hérodote, les colombes inspirées ressemblent à des fétiches (1), et l'outre dans laquelle Éole livre à Ulysse les vents contraires, a une analogie non méconnaissable avec les outres pleines de vent que les sorciers du Nord vendent aux navigateurs. Il se peut toutefois que ces prêtres de Dodone fussent un débris d'une corporation sacerdotale détruite (2).

---

(1) HÉROD. loc. cit. LÉVÊQUE, Excursion sur le schamanisme. Traduction de Thucydide, III, 278.

(2) L'Épire, où l'oracle de Dodone était situé, demeura toujours presque étrangère par ses mœurs, ses rites et ses habitudes au reste de la Grèce. La fable d'Échétus, roi de ce pays, qui mutilait les étrangers que leur mauvais destin lui livrait, et qui les faisait dévorer par ses chiens (Odyssée), et le proverbe grec, « Je t'enverrai à Échétus, roi d'Épire, » prouvent combien les communications entre la Grèce civilisée et l'Épire barbare étaient peu fréquentes et peu sûres. Cette haine des étrangers ne devrait-elle pas être attribuée à l'action d'un sacerdoce inhospitalier? Certaines cérémonies qui se pratiquaient à Dodone long-temps après le triomphe du véritable polythéisme grec, paraissent avoir été conservées de l'ancienne religion pélasgique. Dioné, par exemple, la mère de Vénus, qui occupe un rang très-obscur dans

Plus d'un auteur affirme qu'ils se dépouillaient de leur virilité, et nous verrons que cette mutilation était en usage dans la plu-

---

la mythologie homérique (Iliad. V, 370), était adorée à Dodone, comme épouse de Jupiter. La même tradition régnait en Thessalie (Dion. V, 72); et nous apprenons, par un passage de Démosthène (contra Mid.), qu'on sacrifiait, à Dodone, un taureau à Jupiter et une vache à Dioné. Notez que Dioné, dans la cosmogonie phénicienne, était une fille d'Uranus (le Ciel) et la femme du Temps (Sanchon. apud. Euseb. Præp. evang. I, 10); et dans Apollodore (I, 11), une des titanides s'appelle Dionide. D'autres traditions indiquent encore que les prêtres de Dodone adoraient un dieu de l'eau, un Jupiter pluvius, expliqué dans la doctrine sacerdotale comme le premier principe créant ou fécondant le monde, ce qui n'est qu'une interprétation scientifique du culte des éléments. Un oracle de Dodone ordonnait des sacrifices au fleuve Achéloüs, et plusieurs peuples soumis aux prêtres précipitaient des victimes dans les fleuves. Les colombes de Dodone avaient pu être des animaux sacrés dans la région ancienne, et après la destruction de cette religion, devenir les fétiches des Grecs retombés dans l'état sauvage. C'est ce qui serait certainement arrivé aux animaux sacrés de l'Égypte, si le régime sacerdotal y eût été détruit. Les bassins de cuivre, dont le son se communiquait de l'un à l'autre quand un seul était frappé, pouvaient, dans la doctrine des prêtres, avoir été l'expression du dogme de la métempsycose. (Creutzer, IV, 183.)

part des religions dominées par les prêtres. Ils étaient astreints à des abstinences rigoureuses, et à des règles sévères; nouvelle conformité avec les coutumes des peuples sacerdotaux, et nouvelle différence entre les Selles (1) et le sacerdoce postérieur des Grecs. Car celui-ci, ne formant point un corps, n'était, dans les temps homériques, soumis à aucune règle fixe. Hérodote (2) nous dit qu'ils traitaient avec un mépris profond l'anthropomorphisme populaire, et nommaient les généalogies des dieux, des fables inventées d'hier. C'est qu'au milieu de leur ignorance présente, le passé leur léguait des traditions en contradiction avec les dogmes nouveaux de la Grèce. Car nous ne pensons point que, pour expliquer cette opposition de doctrines (si cette expression peut être employée lorsqu'il s'agit, d'une part, de notions grossières, et, de l'autre, de souvenirs défigurés), il soit nécessaire de rapporter l'origine des prêtres de Dodone aux colonies égyptiennes (3). Ils en

(1) Nom particulier des prêtres de Dodone.

(2) II, 243.

(3) Tandis qu'Homère, ainsi qu'on l'a vu, dit que les

auraient agi de même, quand ils n'auraient été que les descendants de prêtres indigènes.

Membres épars d'une caste dispersée, ils devaient s'affilier volontiers à toute institution qui leur rappelait leur ancienne puissance. Partout où le sacerdoce rencontre des priviléges, des dogmes ou des usages sacerdotaux, il se reconnaît dans ses œuvres. Il existe une confraternité naturelle entre tous les sacerdoces. Les rivalités la suspendent, mais ne la brisent pas. Voyez dans l'Iliade le devin grec embrasser la cause d'un prêtre étranger. Le sacerdoce n'a de patrie que l'ordre sacerdotal.

Quoi qu'il en soit au reste de ces différentes hypothèses, soit que ces prêtres de Dodone fussent de simples jongleurs, produit du fétichisme; soit qu'ils fussent un reste défiguré de quelque corporation sacerdotale détruite;

Selles descendaient des Pélages (HEEREN, II, 459-452, et III, 110), les prêtres de cette forêt faisaient remonter l'établissement de leur oracle à l'Égypte; mais M. Heeren (Ideen, II, 462) indique et développe avec beaucoup de pénétration l'intérêt qu'ils avaient à s'attribuer une origine égyptienne. Nous avons emprunté quelques-uns de ses raisonnements.

soit enfin que leur origine fût étrangère à la Grèce; il est certain qu'ils demeurèrent, pendant toute l'époque des temps héroïques, dans un état de dégradation et d'obscurité, qui rendit leur influence complétement nulle.

Ce ne fut point à eux que la Grèce dut son retour à la civilisation; et même lorsqu'elle fut entrée dans cette route, ils persistèrent, autant qu'il fut en eux, à ne pas l'y suivre. Son retour à des mœurs plus douces fut l'ouvrage des colonies phéniciennes ou égyptiennes qui débarquèrent sur ses côtes, environ trois siècles avant la guerre de Troie. Mais ici nous rencontrons de nouveaux problèmes à éclaircir et de nouvelles erreurs à réfuter.

CHAPITRE IV.

De l'influence des colonies sur l'état social et la religion de la Grèce.

On s'est fort exagéré l'influence que les colonies étrangères, et surtout égyptiennes, exercèrent sur la Grèce (1). On a pensé et l'on

(1) L'auteur le plus judicieux et le plus prudent de tous ceux qui ont traité des premiers temps de la civilisation grecque, M. Heeren, a, jusqu'à un certain point, mérité ce reproche. « Quand nous n'aurions », dit-il », « aucune preuve historique des émigrations égyptien- « nes et phéniciennes en Grèce, la chose serait vrai- « semblable par elle-même. Mais nous manquons si peu « d'indices de ce genre, qu'ils sont au contraire plus nom- « breux et plus détaillés que nous ne devions le présu- « mer... Mille traditions démontrent l'influence de ces « colonies. On rapporte à Cécrops l'institution du ma- « riage : la citadelle d'Athènes portait son nom, comme

pense encore que les Grecs, ayant reçu de ces colonies, avec les premières connaissances né-

« celle de Thèbes le nom de Cadmus ; et la dénomination « du Péloponèse prouve les suites mémorables de l'arri- « vée de Pélops dans cette contrée. » Quant à la multiplicité et à l'exactitude apparente des détails transmis par les Grecs sur ces époques reculées de leur histoire, cette multiplicité même et cette exactitude prétendue nous rendent ces détails plutôt suspects. Ils portent l'empreinte d'additions postérieures, auxquelles recouraient des écrivains qui, partant de quelques faits généraux, se livraient à leur imagination, pour remplir de vastes lacunes. Nous l'avons dit ailleurs : dans de telles questions, l'affirmation est une raison de doute, et des récits minutieux sont nécessairement des récits inventés. Quant à l'inférence que M. Heeren tire des noms étrangers, imposés au Péloponèse et à l'Attique, il se pourrait tout aussi bien que ces noms ne fussent pas étrangers, et que les chefs des colonies, ou même des peuplades indigènes, eussent adopté ceux des pays où ils s'établissaient ou qu'ils habitaient. L'hypothèse de Rabaut (Lettr. sur l'hist. prim. de la Grèce) est certainement aussi fausse que toutes les hypothèses qui reposent sur une seule idée. La mythologie grecque n'est pas plus un système de géographie que d'astronomie. Mais il y a partout des vérités partielles ; il est plus probable que les lieux consacrés par des habitudes, les fleuves, par exemple, ou les montagnes, ont imposé leurs noms aux individus remarquables d'une époque barbare, qu'il ne l'est que ces individus aient changé arbitrairement des dénominations usitées.

cessaires à l'état social, leurs dogmes, leurs rites et leur croyance, les progrès de leur religion ne furent point le résultat de la marche naturelle de l'esprit humain, mais d'un événement fortuit, qui dut imprimer à cette religion une direction particulière.

Cette erreur remonte jusqu'aux Grecs eux-mêmes. Leurs historiens et leurs philosophes, dévorés d'une soif insatiable d'instruction, croyaient devoir puiser toutes leurs lumières dans ces contrées de l'Orient et du Midi, regardées comme le sanctuaire des sciences et de la sagesse. Ils rencontraient dans ces régions célèbres tout ce qui pouvait frapper des imaginations préparées à l'enthousiasme, et des esprits rendus crédules par un excès de curiosité. Des prêtres qui s'entouraient de ténèbres écoutaient leurs questions avec une dédaigneuse pitié, pour y répondre avec une orgueilleuse réserve. Des symboles, des images, des fêtes, des cérémonies énigmatiques, ce que la pompe a de plus éclatant, ce que le mystère a de plus auguste, éblouissaient les regards et pénétraient les ames. Les révélations étaient habilement calculées, suivant la disposition des auditeurs. Des communications

variées et partielles ajoutaient au prix de ce qui était enseigné la valeur inconnue et par conséquent indéfinie de ce qui était recouvert par le silence. Le spectacle même d'un despotisme uniforme et calme, avait pour des sages, fatigués des agitations de l'anarchie, quelque chose de séduisant. Les sanctuaires de Memphis et de Thèbes leur paraissaient plus propres à la méditation que la place publique d'Athènes : et quand ils revenaient au milieu de leurs concitoyens, troublés de passions hostiles et d'intérêts éphémères, la paix profonde, la stabilité à toute épreuve qu'ils échangeaient contre les convulsions de la démocratie, leur semblaient regrettables.

Ajoutez à ces motifs d'une partialité naturelle et sincère, le penchant de l'homme à faire valoir ce qu'il a mis du travail et du temps à découvrir et à rapporter. En vantant la sagesse de l'Égypte, Hérodote et Platon vantaient leur propre savoir, leurs studieuses recherches et leur zèle infatigable.

Il s'en est suivi qu'aujourd'hui encore nous regardons assez généralement les Grecs comme les disciples dociles des navigateurs égyptiens, et que nous tenons peu de compte des faits

qui militent contre cette opinion, adoptée sur parole. Il faut donc avant tout examiner de quelle espèce étaient les colonies qui ont abordé d'Égypte sur les côtes de Grèce, quels étaient leurs chefs, quelles doctrines elles ont pu apporter, quel intérêt elles ont dû mettre à faire prévaloir ces doctrines, et quel pouvoir il était naturel qu'elles obtinssent sur les indigènes.

Les Égyptiens, comme nous l'avons dit, étaient divisés en castes. Leur sacerdoce était un monopole : leur religion était double, abstraite d'une part, grossière de l'autre, emblématique ou matérielle, suivant le point de vue sous lequel ou l'envisageait. Le peuple ne connaissait de cette religion que l'extérieur; et cet extérieur, qui consistait dans l'adoration d'animaux que la multitude prenait réellement pour des dieux, n'élevait guère la croyance publique au-dessus du fétichisme (1). De ce

(1) Nous reviendrons sur cet objet quand nous traiterons des religions sacerdotales, parmi lesquelles la religion égyptienne occupe le premier rang. Il suffit maintenant de rappeler les faits ; ils sont trop connus pour

pays ainsi partagé en classes diverses, et soigneusement séparées les unes des autres par des barrières insurmontables, sortirent des colonies. Si ces colonies eussent été composées de prêtres et que ces prêtres eussent été victorieux, nous aurions vu en Grèce ce qui s'est offert à nos regards dans les autres contrées, un peuple esclave et un sacerdoce tout-puissant, un peuple fétichiste, et un sacerdoce savant, métaphysicien et astronome.

Mais les Égyptiens nourrissaient contre la mer une grande horreur : elle était pour eux le mauvais principe (1). Aucun membre des

---

qu'il soit nécessaire de les appuyer ici de preuves; et, quant à leurs causes, elles seront expliquées ailleurs.

(1) Plutarque (de Is. et Osir.) dit que dans leur langue sacrée, les Égyptiens appelaient la mer Typhon, parce que le Nil s'y jette, et paraît de la sorte s'anéantir. Cependant les Égyptiens rendaient aux poissons les honneurs divins. (Hérod. II, 117; Minut. Félix, Juvénal, sat. XV.) Schmidt (de Sacerd. et Sacrif. Ægypt.) explique cette contradiction apparente en supposant que le culte des poissons, comme celui des ognons et des crocodiles, était particulier à certaines provinces. On s'est étonné aussi de ce que ces peuples portaient, dans leurs fêtes publiques, la plupart de leurs dieux sur des vaisseaux. Mais

castes supérieures ne se livrait à la navigation. Tout voyage maritime était formellement interdit aux prêtres (1).

Peut-être cette circonstance doit-elle nous engager à établir une distinction entre les colonies sorties de l'Égypte. Diodore, en parlant de celles que Bélus conduisit à Babylone, dit que ce prince y institua des prêtres sur le modèle égyptien, et les exempta de tous les impôts et de toutes les charges publiques.

---

cette pratique tenait à ce que l'Égypte étant coupée par le Nil qui se divise en mille canaux, on y allait sur des barques comme à Venise sur des gondoles. En conséquence les dieux de l'Égypte montaient sur des bateaux, comme les dieux des Grecs sur des chars.

(1) PLUTARCH. Sympos.Quæst. VIII, 8. Il en est encore de même dans l'Inde. Des traces de cette interdiction se trouvent dans Diodore, et nous voyons deux bramines dégradés pour avoir traversé l'Indus. (As. Res. VI, 535-539.) Ceci prouverait, à ce qu'il nous semble, qu'on a cherché à tort la cause de l'aversion des Égyptiens pour la mer dans une superstition particulière à l'Égypte. Ses habitants, a-t-on pensé, attachaient un grand prix à l'embaumement des corps, et détestaient l'élément qui, les engloutissant dans ses abîmes, rendait impossible de les retrouver. Mais une opinion semblable dans l'Inde, où l'embaumement des corps n'est point en usage, ren-

Mais il ne rapporte rien de pareil sur les colonies qui débarquèrent en Grèce (1).

---

verse cette explication. La haine du sacerdoce pour les étrangers en offre une plus satisfaisante; et ce qui nous semble décisif, c'est que la religion réprouvait les expéditions maritimes chez les Perses, comme chez les Égyptiens. (Hyde, de Rel. Pers.) Le sacerdoce a toujours voulu s'isoler, pour régner en paix. Ce ne fut que par degrés, lorsque les intérêts l'emportèrent sur les opinions, c'est-à-dire quand la civilisation eut fait des progrès, que les Égyptiens, entraînés à trafiquer sur la mer Rouge et jusque dans l'Inde (Voy. Hérodote et Diodore; et, à l'appui, la description de l'Égypte, t. II, p. 63, et Champollion jeune, Système hiéroglyph. p. 227 et suiv.), forcèrent leurs prêtres à transiger avec les idées nouvelles, et à remplacer les superstitions anciennes par d'autres plus analogues à l'esprit d'un siècle commerçant. Devenue le théâtre d'expéditions lucratives et la source d'immenses richesses, la mer ne pouvait rester soumise au mauvais principe. Typhon et Nephtys, sa sœur, sa femme, son émule en hostilité contre la race humaine, cédèrent le sceptre à Isis Pharia. De nouveaux attributs caractérisèrent la divinité nationale, qui, chargée de ces nouvelles fonctions, s'avançait vers le phare, le sistre dans une main, une voile enflée dans l'autre, pour désarmer l'élément perfide et le contraindre à porter docilement le poids des navigateurs protégés par elle.

(1) S'il y a eu, comme le prétend M. Creutzer (I, 263), des colonies sacerdotales parmi celles qui abordèrent

Les émigrants qui composaient ces dernières n'étaient probablement que des hommes du peuple, forcés par le besoin à surmonter la répugnance nationale, et guidés tout au plus par quelques chefs d'une naissance distinguée, mais bien moins occupés de science et de religion que des hasards de leur entreprise (1).

---

chez les Grecs et les civilisèrent, elles ne les subjuguèrent point. Les prêtres furent forcés d'enfouir les doctrines qui répugnaient au génie national dans les mystères qu'ils établirent. Ainsi, le culte de Cérès, apporté de Thrace ou d'Égypte à Éleusis, resta toujours dans la religion secrète. La tradition relative à Jupiter Apaténor (Jupiter trompeur), dans laquelle le même auteur (III, 540-543, éd. allem.) trouve la preuve de l'influence d'une colonie sacerdotale sortie d'Égypte, s'explique sans qu'il soit besoin de son hypothèse. Les rapports qu'il indique entre le dieu grec et Jupiter Ammon résulteraient également des souvenirs conservés par les émigrants égyptiens, sans que ces émigrants eussent été prêtres. D'ailleurs rien ne constate que l'époque des Apaturies, célébrées à Athènes, remonte au débarquement des premières colonies. Les communications postérieures de l'Égypte avec la Grèce purent y introduire cette fête, ainsi que beaucoup d'autres, et la chose est d'autant plus probable que l'autorité principale de M. Creutzer dans cette occasion est Pausanias.

(1) C'est avec satisfaction que je me trouve d'accord

De telles colonies ne pouvaient connaître que les dehors d'une religion dont le sens occulte

---

sur ce point avec un philosophe allemand, dont je n'adopte point toutes les opinions, mais aux lumières duquel j'aime à rendre justice. « Les Grecs », dit M. Gœrres (II, 782), « reçurent leur civilisation de colonies égyp- « tiennes, conduites probablement, non par des prêtres, « mais par des guerriers qui n'avaient des livres sacrés de « leur pays qu'une connaissance très-imparfaite. » Il ne faut pas qu'ici le mot de guerriers nous fasse illusion. Il y avait sûrement des hommes de la caste des guerriers parmi les colons égyptiens; mais leurs expéditions n'en avaient pas un caractère plus belliqueux. Ils cherchaient un asile, et non des conquêtes, que leur petit nombre et la férocité des indigènes rendaient impossibles. Si, à côté des autorités que je produis, j'en voulais citer de moins imposantes, je m'appuierais de celle de M. Clavier, qui, en attribuant aux Phéniciens ce que nous disons de l'Égypte, ajoute que leurs colonies n'entreprenaient pas de s'établir par la force dans les pays où elles allaient, et n'employaient que les voies de la persuasion et l'ascendant qu'un peuple déja civilisé a sur ceux qui ne le sont pas, lorsqu'il n'en use, en apparence, que pour l'avantage de ces derniers. (Hist. des premiers temps de la Grèce, I, 8.) Mais M. Clavier, malgré son érudition, est un auteur de peu de critique; et, sans la date de son livre, on le croirait écrit à une époque où notre ignorance de l'Orient réduisait les savants qui s'occupaient des antiquités grecques à des conjectures très-hasardées à la fois et très-étroites.

était scrupuleusement caché au vulgaire (1). L'on a d'ailleurs souvent remarqué que, chez toutes les nations, la dévotion des hommes de guerre, des marins, de tous ceux qui, bravant de grands dangers et supportant des agitations violentes, trouvent dans leur vie aventureuse peu de loisir pour la réflexion, dégénère ordinairement en une superstition toute extérieure.

Il n'y avait donc point entre les colonies et les premiers Grecs l'intervalle qu'on a supposé. La distance était seulement de quelques degrés, et cette circonstance fut très-favorable à la civilisation de la Grèce.

Pour qu'une colonie civilise des sauvages, il faut qu'elle ne soit pas à leur égard dans une disproportion trop marquée de force ou

(1) M. de Sainte-Croix lui-même reconnaît qu'il est difficile de croire que les émigrants d'Égypte aient apporté en Grèce la véritable doctrine sacrée de leur pays. Il admet qu'on peut raisonnablement douter qu'il se soit trouvé parmi eux des membres de l'ordre sacerdotal, ou seulement des hommes assez instruits pour propager les dogmes qui formaient le dépôt confié aux ministres du culte (Rech. sur les Myst. I, 403, éd. de M. de Sacy.)

de lumières. Quand des colonies ont une trop grande supériorité de force, elles ne civilisent pas les indigènes, elles les asservissent ou les détruisent. Quand elles ont une trop grande supériorité de lumières, les indigènes sauvages ne peuvent s'élever de leurs notions grossières à des opinions beaucoup trop raffinées. Les intermédiaires manquent. Les hordes américaines sont restées sauvages et fétichistes, faute d'avoir pu se reposer dans la barbarie et le polythéisme, avant d'atteindre le théisme et la civilisation. Les Européens n'ont jamais civilisé les sauvages qu'ils ont découverts, parce qu'ils leur ont toujours proposé des mœurs, des idées, une religion entièrement hors de leur portée. L'intervalle était trop grand.

Il n'en était pas ainsi dans l'antiquité. La différence entre les colonies et les indigènes étant beaucoup moindre, la communication dut être plus facile, l'instruction plus efficace. Mais, par-là même, il dut en résulter un amalgame plutôt qu'une révolution.

Les colonies égyptiennes n'avaient pour but ni de convertir ni de policer les peuples

qu'elles découvraient. Leur objet unique était de trouver un sol qui les nourrît, une plage qui leur devînt une patrie nouvelle. Il était donc de leur intérêt de ne pas rencontrer une discordance inconciliable entre leurs notions religieuses et celles des anciens propriétaires du pays. Ce qui était dans leur intérêt était aussi dans leur penchant. Le polythéisme croit toujours se reconnaître dans toutes les religions. Il voit des alliés où le théisme voit des adversaires.

Le sacerdoce cherche sans doute à dépouiller le polythéisme de ce caractère. Les peuples adonnés au polythéisme sacerdotal, lorsqu'ils pénétraient chez leurs voisins ou leurs ennemis, détruisaient les temples, brisaient les statues, massacraient les suppliants. Mais c'est qu'ils arrivaient en conquérants, en vainqueurs.

Les colons qui débarquèrent en Grèce venaient au contraire en fugitifs et presqu'en suppliants eux-mêmes. Ils travaillaient donc à fondre leurs opinions dans celles des indigènes. La différence des langues offrait une grande facilité pour supposer la ressemblance des opinions. La nécessité de s'entendre faisait

traduire dans un langage fort imparfait des idées qui n'étaient pas les mêmes, et la traduction devenait une espèce de concordat, par lequel une idée mixte se formait, sans qu'on s'en aperçût, aux dépens des deux idées primitives. C'est par une raison analogue que nos missionnaires à la Chine, obligés d'exprimer en langue chinoise la doctrine chrétienne, furent accusés d'apostasie, par les fidèles restés en Europe.

Ajoutons qu'un caractère distinctif du polythéisme, à toutes les époques, c'est que, dans cette croyance, l'homme ne demeure attaché à ses dieux d'une manière exclusive, que lorsqu'ils le protégent efficacement. Les Albains, transportés à Rome, dit Tite-Live, et courroucés contre la fortune, quittèrent le culte de leurs anciens dieux (1). Nous verrons bientôt les nations polythéistes chercher à s'emparer des divinités de leurs ennemis mêmes, lorsqu'elles croyaient reconnaître en elles des auxiliaires plus puissants ou plus fidèles.

---

(1) Fortunæ, ut fit, obirati, cultum reliquerant deorum. Tit. Liv. I, 31.

Or, les colonies qui arrivaient en Grèce avaient nécessairement éprouvé beaucoup de malheurs pendant leur traversée. Fuyant de leur pays natal, battues des vents, menacées par les flots, exposées à la faim et à toutes les peines physiques, elles n'atteignaient qu'après de longs efforts le sol qui leur promettait une destinée plus douce. Il était naturel qu'elles conçussent une espèce de colère contre les dieux qui les avaient si mal protégées, et que leur ame s'ouvrît au désir de trouver des dieux plus propices. Si elles avaient débarqué chez des peuples dont le culte eût été constitué, elles l'auraient adopté sans hésitation. Mais depuis la chute de leur sacerdoce, les Pélages ne professaient qu'un fétichisme sauvage, dont les idoles anonymes n'étaient pas même disciplinées et réunies en corps comme les fétiches égyptiens. Les colonies empruntèrent de la croyance indigène ce qu'elles purent en prendre. Elles donnèrent, ainsi qu'Hérodote nous l'apprendra tout à l'heure, des noms aux dieux qui n'en avaient point eu jusqu'alors (1). Elles remplirent de leurs sou-

(1) Les noms mêmes ne furent pas toujours égyptiens;

venirs les lacunes qui se présentèrent. Elles amalgamèrent avec les opinions de leurs concitoyens nouveaux, opinions qu'elles coordonnèrent, quelques-unes de leurs propres traditions. Les Pélages, de leur côté, durent se prêter facilement à cet amalgame. Les peuples ignorants pensent sur leurs dieux comme sur eux-mêmes. Ils croient que les étrangers savent et peuvent beaucoup de choses qu'eux-mêmes ne savent et ne peuvent pas. Ils croient également que les dieux étrangers qui ont le mérite d'être inconnus, et l'avantage de n'avoir succombé dans aucune épreuve, peuvent et savent plus de choses que les divinités indigènes.

Si l'on arguait, contre cette tolérance réciproque, du genre d'intolérance particulier au polythéisme égyptien, nous voulons dire des guerres qui s'élevaient quelquefois en Égypte pour des animaux sacrés, nous répondrions que ces guerres étaient suscitées dans le pays par les rivalités des prêtres entre eux, et avaient

---

plusieurs furent tirés de la langue pélasgique : par exemple, les Charides, les Néréides. Voy. Heyne, de Theog. Hes.

pour causes, non des disputes d'opinion, mais des insultes faites aux objets du culte. L'absence des prêtres et le changement des lieux durent rendre au polythéisme des colonies l'esprit naturel du polythéisme. Cet esprit n'est pas la tolérance, dans le sens que les modernes attachent à ce mot, c'est-à-dire le respect des gouvernements pour toutes les opinions religieuses des individus : mais c'est une espèce de tolérance nationale, de peuple à peuple, de tribu à tribu. Nous retrouverons cet esprit dans la permission accordée aux Pélages de consulter leur oracle sur les innovations qu'on leur proposait.

Ce que nous venons de dire des colonies égyptiennes, s'applique avec quelques modifications à celles de Thrace (1). Entre toutes les contrées que les historiens de l'antiquité nous font connaître, la Thrace se distingue par son culte barbare, ses rites fanatiques, son enthousiame farouche. Le sacerdoce y était revêtu, non-seulement de l'autorité ré-

(1) Voy. l'énumération de ces colonies, par Strabon, liv. VII.

gulière et consacrée que possédait celui d'Égypte (1), mais d'une puissance plus redoutable encore, parce qu'elle prenait sa source dans une espèce de délire religieux, inspiré et nourri par des cérémonies en partie obscènes, en partie cruelles. Il paraît certain que la Thrace envoya en Grèce des colonies, et que ces colonies eurent pour guides des prêtres, qui essayèrent de faire triompher leurs coutumes sanguinaires, leurs orgies furieuses : leurs efforts ne furent pas sans des succès partiels, qui souillèrent de temps à autre la religion grecque ; mais elle s'efforça toujours de repousser ces importations funestes, et y réussit en général. Il est probable que ces prêtres thraces voulurent initier les Grecs dans la doctrine orphique (2), dont nous parlerons ailleurs, et

(1) Les rois de Thrace devaient être initiés dans les mystères des prêtres, comme ceux des Égyptiens et des Perses.

(2) A moins de rejeter le témoignage formel d'Hérodote, et d'arguer de faux tous les fragments des philosophes les plus anciens, on ne saurait nier l'existence d'une doctrine religieuse nommée orphique et antérieure au siècle d'Homère. L'authenticité des poëmes attribués à Orphée

qui combinait par une réunion peu étonnante, quand la cause en est connue, la plus subtile métaphysique avec le culte extérieur le plus révoltant. Mais ni cette métaphysique

---

est sans rapport avec la question. Orphée était vraisemblablement un nom générique en Thrace, comme Bouddha aux Indes et Odin en Scandinavie. Les poëmes qui portent son nom sont d'une époque assez récente, postérieure même, selon toute apparence, au temps de Pisistrate, quoiqu'on ait accusé son contemporain Onomacrite de les avoir falsifiés. Ils semblent appartenir à la littérature d'Alexandrie, et ne pas remonter au-delà de l'établissement du christianisme. Mais il n'en est pas moins certain qu'il s'était introduit chez les Grecs, avant Homère, une doctrine sacerdotale venue de Thrace et nommée Orphique. Cette doctrine avait, suivant Hérodote, beaucoup d'analogie avec le culte de Bacchus, et ses dogmes physiques et métaphysiques étaient les mêmes que ceux des Égyptiens et des Pythagoriciens. (Hérod. II, 81.) Aristote fait aussi allusion à cette doctrine, qu'il croit égyptienne, et qu'il reconnaît avoir été développée par les philosophes de la Grèce. Les savants modernes l'ont, pour la plupart, considérée comme une portion de la religion grecque, et n'ont, en conséquence, étudié que ses rapports avec la mythologie, dans laquelle ils croyaient qu'elle devait avoir laissé beaucoup de traces. Cette manière de l'envisager n'avait qu'une vérité partielle. Si, comme plusieurs faits tendent à nous le faire présumer, les colonies thraces ap-

qui s'introduisit dans les systèmes de philosophie, ni ce culte extérieur qui se transforma dans les mystères en culte secret, ne prévalurent dans la religion publique (1). Les colonies thraces furent toujours odieuses aux chefs des tribus grecques : ils les combattirent souvent par la force ouverte; et les

---

portèrent en Grèce la doctrine orphique, elle ne se mêla jamais à la croyance nationale; elle fut même complètement oubliée lors de la formation du véritable polythéisme, et n'entra pour rien dans sa composition. Au contraire, les premiers philosophes, ceux surtout de l'école ionienne, en rassemblèrent avec soin les moindres débris, et les amalgamèrent avec leurs systèmes.

(1) M. Creutzer en fait un reproche aux Grecs. Avant que les Homérides, dit-il, eussent, par leurs fables toujours nouvelles et par leurs traditions séduisantes, fasciné ce peuple enfant, une race de prêtres poètes avait placé la Grèce sous la sauvegarde salutaire de la religion. Un ordre sacerdotal, vénérable, puissant, comme en Égypte, par la musique et par la science, tenait sous sa tutelle instructive la multitude profane; et dans cette éducation nationale paraît s'être glissée une classification méthodiquement combinée (l'auteur fait probablement allusion ici à la division en castes). La métaphysique de l'Orient y était enseignée sous ses formes symboliques, et proclamait les grands axiomes de l'âme du monde, où tout vient se perdre, de la double harmonie

transactions mêmes qu'ils proposèrent ou qu'ils admirent eurent pour but et pour résultat de préserver l'opinion des peuples de la contagion d'un fanatisme étranger (1).

Cependant, on a supposé que les colonies, quelle que fût leur origine, étaient arrivées en Grèce animées à la fois d'un zèle fervent et d'une ardeur belliqueuse; qu'elles avaient soutenu contre les premiers Grecs des guerres de religion; et que, restées victorieuses, elles avaient, par une suite de leurs victoires, changé la croyance de la contrée subjuguée.

Cette supposition est détruite par un seul fait, que personne ne peut contester. La religion établie par la prétendue victoire des étrangers sur les Pélages, n'est presque en au-

---

qui pénètre l'ensemble, et de l'identité de la vie et de la mort. (Ed. allem. I, 210.) Quel dommage en effet que la philosophie thrace n'ait pas prévalu en Grèce! nous aurions eu, en l'honneur du symbole, un panthéisme mêlé d'athéisme; pour rites, des bacchanales, des mutilations et des orgies.

(1) Voy. l'ouvrage de Clavier, Hist. des premiers temps de la Grèce. Voy. aussi, dans notre ch. V, ce que nous disons sur le culte de Bacchus.

cun point la même que celle du pays d'où ces étrangers sortaient. Or, l'on ne concevrait pas comment ces étrangers, assez attachés à leur religion pour faire une guerre à mort aux Pélages qui refusaient de l'admettre, l'auraient cependant abandonnée d'eux-mêmes, pour en embrasser une tout-à-fait nouvelle. On ne concevrait pas mieux d'où serait venue cette religion nouvelle, qui n'était ni celle de la patrie originaire de ces étrangers, ni celle du peuple où ils pénétraient. Il faudrait supposer qu'ils se seraient composé, tout-à-coup et spontanément, une religion différente des deux religions anciennes. Cette supposition répugne à tout ce que la réflexion nous apprend sur la marche de l'espèce humaine, comme à tout ce que l'histoire confirme.

Lorsqu'un peuple conquérant réussit à faire adopter sa croyance par le peuple vaincu, la croyance qu'il impose est précisément la même que celle qu'il professait dans son pays, au moins durant les premiers moments de son adoption. Elle ne se modifie par le changement des lieux que dans la suite. Mais comment expliquer que des colonies, sortant de

la Thrace (1) ou de l'Égypte, arrivent en Grèce, qu'elles fassent la guerre aux habitants de cette contrée pour y établir leur culte; qu'après plusieurs combats acharnés, elles triomphent, et qu'il en résulte un culte tout autre que celui d'Égypte ou de Thrace?

Rien ne s'accorde moins avec l'esprit des peuples sauvages que l'intolérance propre à faire naître ou à entretenir des guerres de religion. Les partisans de cette hypothèse auraient dû le sentir, puisqu'ils comparent les prêtres de ce qu'ils appellent l'ancien culte avec les jongleurs américains de nos jours (2). Il n'y a dans le caractère de ces jongleurs aucune trace d'intolérance. Eux et leurs disciples écoutent avec curiosité et sans nul courroux ce que les Européens leur disent de la religion chrétienne.

---

(1) Nos lecteurs auront remarqué déja que la différence de religion, de mœurs et de coutumes nous a engagés à parler de la Thrace comme d'une contrée tout-à-fait à part de la Grèce, en dépit du voisinage, qui a porté beaucoup d'écrivains à les confondre.

(2) Voy. le ch. précédent, où nous rappelons l'opinion de M. de Sainte-Croix dans son ouvrage sur les Mystères.

Je ne sais dans quelles chroniques secrètes, dans quels mémoires contemporains, certains savants ont puisé leurs renseignements sur des temps que nous ne connaissons que par les ouvrages de quelques auteurs qui étaient séparés de ces temps par plus de vingt siècles (1). Ils nous parlent des cyclopes, des corybantes et des curètes, comme s'ils eussent vécu dans leur société intime. Ils savent toutes les particularités de la vie de Prométhée, qui, disent-ils, était un homme fort éclairé, digne de vivre dans un siècle moins barbare, et qui voulant concilier les deux partis, et passant, dans ce but, souvent de l'un à l'autre, fut la victime de son zèle, et se vit déchiré par des calomnies dont sa mémoire souffre encore injustement de nos jours (2). En un mot, ils écrivent l'histoire de ces époques reculées comme on raconterait les intrigues de la cour de Louis XIV ou de Louis XV.

---

(1) M. de Sainte-Croix, dans son ouvrage sur les Mystères, cite Ovide comme autorité, relativement aux corybantes, p. 57.

(2) M. de Sainte-Croix.

Hérodote, qui nous transmet avec une grande clarté tout ce qu'il avait recueilli de relatif à l'établissement de la religion grecque, et à l'influence que les colonies exercèrent sur sa formation, ne fait pas la plus légère mention de guerres religieuses élevées à cette occasion: « Autrefois, dit-il, les Pélages offraient « des sacrifices, accompagnés de prières, « comme on me l'a raconté à Dodone. Mais « ils ne distinguaient par aucun nom particulier « les êtres qu'ils adoraient (1), car ils n'avaient « reçu à cet égard aucune information. Ils

(1) M. Creutzer (Introd. p. 3, traduct. de M. Guigniaud) tire de ce passage d'Hérodote un résultat différent du nôtre. On dirait, d'après son exposition du sens de l'auteur grec, que les Pélages adoraient leurs dieux anonymes d'une manière collective, comme puissances occultes, et sans s'occuper de leur nature; ce qui ne serait plus du fétichisme, mais un culte contemplatif et mystique, fort au-dessus de l'état sauvage. Après avoir revu de nouveau le paragraphe d'Hérodote, même dans l'édition de Schweighæuser, citée par M. Creutzer, qui relève avec raison l'inexactitude de Larcher, nous n'y avons rien trouvé qui autorisât la supposition de l'auteur allemand; et nous sommes surpris que cet écrivain qui, dès les pages suivantes, reconnaît Pausanias pour une autorité respectable, n'ait pas rencontré dans ce compilateur mille preuves du peu de fondement de son hypothèse.

« les appelaient simplement dieux, pour dé-
« signer les ordonnateurs de toutes choses.
« Long-temps après, des Égyptiens leur appri-
« rent les dénominations qu'il fallait leur don-
« ner. Ils consultèrent l'oracle pour savoir s'ils
« devaient se conformer à ces instructions ve-
« nues des Barbares. Ils en obtinrent la per-
« mission. Dès-lors ils en usèrent dans leurs
« cérémonies religieuses..... Mais ils ignorèrent
« encore, presque jusqu'à notre temps, d'où
« chacun de ces dieux tirait son origine, et
« s'ils avaient tous existé comme à présent....
« Homère et Hésiode composèrent pour les
« Grecs les générations divines.... assignèrent
« aux dieux leurs fonctions et leurs dignités,
« et dessinèrent leurs formes (1). » Thucydide, bien plus érudit et plus philosophe qu'Hérodote, n'attribue pas plus que lui la révolution qui s'opéra dans le culte grec à des guerres religieuses (2).

---

(1) Hérod. II, 52, 53.

(2) L'existence de guerres religieuses dans l'ancienne Grèce n'est admissible qu'en adoptant deux suppositions, qui sont l'une et l'autre également opposées au système des savants français. La première, c'est que ces guerres

auraient pris naissance dans les rivalités des prêtres, lorsque la Grèce était soumise au pouvoir théocratique. (Voy. ci-dessus, ch. II.) L'exemple de l'Égypte nous apprend que, chez les peuples sacerdotaux, les rivalités des prêtres entre eux peuvent donner lieu à des guerres acharnées, au lieu que nous ne voyons chez aucun peuple sauvage les jongleurs en exciter. Les tribus grecques, comme les habitants des nomes de l'Égypte, ont pu se battre entre eux pour leurs divinités locales. Il y a des vestiges d'une lutte sanglante entre le culte d'Apollon et celui de Bacchus. (Voy. CREUTZER.) C'est peut-être aussi à des évènements de ce genre que ce rapporte le fameux passage de la théogonie (629-634), le plus positif de tous ceux qui nous sont parvenus. La seconde supposition, c'est que les traditions relatives à ces guerres font allusion au renversement des prêtres par les guerriers. (Voy. ci-dessus, *ibid.*) Mais alors ces guerres étaient plutôt anti-religieuses, puisqu'elles eurent pour résultat l'expulsion des prêtres et la destruction d'un culte sacerdotal. Dans les deux hypothèses, ces événements ont précédé la rechute des Grecs dans l'état sauvage. En les faisant descendre à l'époque de la seconde civilisation de la Grèce par les colonies, immédiatement avant les temps héroïques, on a commis un anachronisme ; et cet anachronisme nous semble avoir entraîné deux érudits, d'ailleurs très-recommandables, MM. Fréret et de Sainte-Croix, dans un système étroit, comme tout système qui part d'une seule idée. Ne voyant dans les divinités grecques que les prêtres de ces divinités, et dans leurs légendes que les circonstances de l'établissement de leur culte et de l'opposition qu'il put rencontrer, ils ont bien

polythéisme grec fut donc très-bornée (1). Le fétichisme pélasgique fournit la plupart des

recueilli, en faveur de leur hypothèse, des faits de détail, et découvert des vérités partielles : mais il ont aussi rendu d'autres faits de détail inexplicables, ils sont tombés dans des erreurs partielles non moins nombreuses. Ainsi, pour expliquer la mort de Cadmille, dans les mystères cabiriques, M. de Sainte-Croix se contente d'affirmer que ce récit est relatif sans doute au meurtre de quelque ancien prêtre. (Des Myst. éd. de M. de Sacy, I, 55.) Méprise grave ! la mort de Cadmille est une allusion astronomique, comme la mort d'Adonis, d'Osiris, etc. L'identité des fables aurait frappé le savant français, s'il eût fait attention à l'identité des cérémonies.

(1) Nos lecteurs se tromperaient, s'ils pensaient que nous méconnaissons complètement l'action des colonies thraces ou égyptiennes sur la religion grecque. Nous nous bornons à dire que ces colonies n'influèrent pas sur cette religion, de manière à détourner ces peuples de la marche naturelle, pour y substituer la marche sacerdotale. Leur influence fut politique plus que religieuse. Plusieurs institutions sociales leur sont attribuées. Jusqu'à elles remontent les familles royales, au moins par les femmes. Telles sont celles des Atrides et des Labdacides. Certains pays, le Peloponèse par exemple, portent le nom de leurs chefs, ou, ce qui est plus vraisemblable, les chefs prennent le nom des pays où ils abordent. Mais tout cela ne prouve que la fusion de deux peuples ou de deux degrés de l'état social. La religion entre pour sa part dans cette fusion, autant et pas plus que le reste. Il y a partout symptôme de transaction, et

matériaux. Les colonies y ajoutèrent plusieurs fables, et surtout beaucoup de rites (1). Mais elles ne substituèrent point par la force (2) un

---

les symptômes de cette transaction sont manifestes. Ainsi un prêtre thrace à la tête des habitants d'Éleusis, et le roi d'Athènes, Érechtée, se partagent le sacerdoce et la royauté. Le roi garde son trône : le prêtre obtient pour lui et sa famille les fonctions sacrées (SAINTE-CROIX, éd. de M. de Sacy, I, 115); mais ces fonctions sacrées se modifient suivant les idées grecques. Les Eumolpides ne jouissent point en Grèce d'une autorité semblable à celle du Thrace leur fondateur, et la religion publique ne se ressent point de ce qu'ils peuvent conserver de doctrines exotiques.

(1) « Si la religion égyptienne se répandit dans le « continent de l'Asie et de l'Europe, elle y fut d'abord » moins connue par ses dogmes secrets que par ses lé- « gendes et ses rites. » SAINTE-CROIX, des Myst.

(2) Nous ne voulons point dire qu'il n'y ait pas eu quelque résistance de détail. On voit, dans plusieurs écrivains, des traces d'une sorte de lutte entre le fétichisme et le polythéisme qui le remplaça. Cénée, contemporain de Thésée, adorait sa lance et forçait les passants à l'adorer (APOLLON. Argonaut. I, 56. EUSTATH. ad Iliad. I. Voss. de Orig. et progress. idolol. IX, 5.) La victoire d'Apollon sur le serpent Python pourrait bien avoir été une réminiscence pareille, qui peut-être même remontait plus haut. Car l'oracle de Delphes, avant la défaite des Phocéens par les Doriens, était consacré, dit-on, à la Terre, divinité du sacerdoce pélage. Le succès

culte à un autre. Elles ne transportèrent point dans leurs nouveaux établissements la croyance de leur ancienne patrie. Elles n'avaient elles-mêmes sur cette croyance que des idées très-inexactes et très-imparfaites. Elles ne donnèrent point une religion aux Grecs : elles les placèrent seulement dans un état de civilisation qui devait modifier la forme de leurs idées religieuses.

Quant à un petit nombre d'instituts sacerdotaux, apportés de Thrace, d'Égypte, ou de Phénicie, ces instituts ne prirent racine que dans quelques villes dont la position locale les favorisait, et qui cependant n'occupèrent longtemps qu'un rang secondaire. Ainsi, par exemple, la nature avait réuni autour de Delphes tout ce qui met en fermentation la superstition et l'enthousiasme. De vastes abîmes exhalaient des vapeurs méphitiques qui jetaient dans le délire ceux qui les respiraient. Des sources innombrables bouillonnaient de toutes parts. Des grottes impénétrables au jour pro-

---

des Doriens consolida la divinité d'Apollon, qui devint le dieu national de la Phocide. Mais il y a loin de ces faits partiels à des guerres générales entre les Pélages et les étrangers.

voquaient l'oubli du monde, et semblaient promettre le commerce des puissances invisibles. L'ombre d'antiques forêts frappait les esprits d'une horreur religieuse. Il y a de plus quelque vraisemblance, qu'attirée par ces circonstances favorables, une colonie de prêtres venus de Thrace et de Macédoine se fixa de bonne heure dans ce séjour merveilleux, et dut s'appliquer à y introduire et à y maintenir les notions et les cérémonies sacerdotales. A Delphes se retrouvent donc beaucoup d'usages, de traditions, de dogmes et de rites importés du dehors (1). Mais les relations du sacerdoce de Delphes avec le culte national n'étaient ni régulières ni habituelles. Elles n'existaient point du temps d'Homère; car le nom de Delphes ne se rencontre pas une fois dans les épopées homériques (2). Ainsi

(1) Le loup, par exemple, y était consacré à Apollon, précisément comme dans la grande préfecture lycopolitaine de la Thébaïde.

(2) Pausanias (Phoc. 32) mentionne une chapelle d'Isis en Phocide qui était manifestement une de ces fondations de prêtres étrangers. Nul n'y pouvait entrer sans y être invité par un songe. Un profane qui y avait

la Grèce, après avoir reconquis son indépendance sur un sacerdoce dont nous ne connaissons qu'imparfaitement l'organisation, maintint cette indépendance contre les colonies qui la policèrent; elle la maintint également contre les tentatives réitérées des prêtres de Thrace, d'Égypte et de Phénicie, pour introduire leurs institutions et fonder leur empire de gré ou de force. Ce ne fut pas sans une lutte longue et quelquefois violente. Ce ne fut pas non plus sans admettre quelques portions de mythologie sacerdotale, et surtout plus d'un rite étranger. Les institutions même qu'un peuple repousse influent sur ses institutions : les combattants se modifient par le

---

pénétré sans permission, vit des spectres affreux et mourut incontinent. Ce détail est si évidemment égyptien, que l'auteur grec ajoute : « La même chose arriva de nos jours en Égypte. Le proconsul romain qui gouvernait cette province engagea un homme à se cacher dans le temple d'Isis. Cet émissaire, en étant ressorti, raconta ce qu'il avait vu ; mais il mourut en achevant son récit. » Les colonies purent de la sorte transplanter en Grèce des rejetons épars de leurs anciennes superstitions; mais ces rejetons, même en prenant racine, conservèrent leur apparence exotique, et restèrent toujours isolés.

combat, les vainqueurs par la victoire. Mais la Grèce subjugua tout ce qu'elle admit. Nous allons démontrer cette vérité, la plus importante des vérités historiques. Car cette victoire des Grecs a décidé du sort de l'espèce humaine.

CHAPITRE V.

Des modifications que l'esprit indépendant de la Grèce fit toujours subir à ce qui lui vint de l'étranger.

Si le génie grec était peu favorable à l'introduction des doctrines et des opinions sacerdotales, la position géographique des Grecs semblait inviter leurs voisins barbares à tenter fréquemment cette introduction.

La Grèce était de toutes parts environnée d'îles que des navigateurs étrangers avaient choisies pour refuge ou pour patrie, et où ils avaient transporté les rites de leur religion.

Autant qu'il est possible de le conjecturer, un prêtre que les historiens nomment Olen, et qu'ils relèguent encore au-delà des temps fabuleux d'Orphée; ou, ce qui nous paraît plus vraisemblable, une colonie dont Olen fut ou le chef ou la désignation collective, vint

à Délos à travers l'Asie-Mineure (1), chantant dans ses hymnes l'histoire de Diane et d'Apollon et les couches de Latone (2), c'est-à-dire professant une religion astronomique. Nous voyons, en conséquence, dans les pratiques re-

---

(1) L'Asie-Mineure peut être considérée, dit Creutzer, (II, 4-6), comme le rendez-vous de toutes les religions, à cause des révolutions, du commerce et du mélange des peuples. La remarque de Strabon (liv. XII, in init.) sur la multiplicité et la confusion des langues dans l'Asie-Mineure, peut également s'appliquer aux cultes.

(2) Pausan. I, 18; IX, 27. Cet écrivain désigne Olen tantôt comme étant sorti du pays des Hyperboréens, tantôt comme originaire de Lycie. Il est faux que la tradition sur l'arrivée d'Olen à Délos soit, comme on l'a dit, une invention des nouveaux platoniciens. Elle remonte jusqu'à Hérodote; et Platon, qu'il ne faut pas confondre, sous ce rapport, avec la secte qui porta son nom dans les premiers siècles de notre ère, affirme qu'Hésiode parmi les poètes, et Parménide parmi les sages, empruntèrent d'Olen leurs notions sur la puissance créatrice ou plutôt ordonnatrice qui préside à l'univers. Il n'est pas indifférent d'observer qu'aucun des prêtres poètes, indiqués comme les organes des opinions sacerdotales en Grèce, ne furent des Grecs. Eumolpe, Orphée, Thamyris, Linus, personnages fabuleux ou historiques, noms génériques ou individuels, ne désignaient, dans les deux hypothèses, que des étrangers; Pamphus, dont il est dit qu'il composa des hymnes pour les Athéniens, n'était pas Athénien lui-même. L'aveu formel et una-

ligieuses de Délos, beaucoup de cérémonies différentes des rites de Grèce. Nous y trouvons plutôt que partout ailleurs des vierges sacrées (1), et les fragments des hymnes chantés par les insulaires ressemblent aux invocations des livres Zend et des Vèdes.

Lemnos et Samothrace, nommée auparavant Leucosie (2), furent une autre route par laquelle les religions sacerdotales se rapprochèrent de Grèce. Situées entre ce pays et l'Asie, dont les côtes n'étaient encore peuplées d'aucune colonie grecque, ces îles reçurent les premiers émigrants de Phrygie, de Lydie, et de Lycie. Elles étaient favorables, par leurs circonstances physiques, au pouvoir sacerdotal ; elles portaient l'empreinte des bouleversements de la nature. La destruction des îles voisines de Lemnos était une prophétie accréditée (3), et M. de Choiseul-Gouf-

---

nime que ces poètes étaient des barbares a de l'importance dans la bouche d'un peuple vanitenx, parce qu'il prouve une conviction plus forte encore que la vanité.

(1) Hérodot. IV, 31 et suiv.

(2) Aristot. ap. Schol. Apollon, I, 97.

(3) Hérodot. VII, 6.

fier (1) a vu des traces de la disparition de Chrysé, engloutie depuis si long-temps, après être devenue célèbre par les malheurs de Philoctète (2). Les plus anciens peuples navigateurs, les Phéniciens, abordèrent en Samothrace. Ils y portèrent leurs cabires, divinités difformes, que nous verrons paraître dans les mystères, et dont le nom remonte jusqu'à la mythologie indienne (3). Ils semblent avoir fait un long séjour dans cette île. Il est même probable que pendant quelque temps la langue phénicienne y fut seule en usage (4). D'autres colonies, composées de Phrygiens, y enseignèrent l'art de travailler les métaux (5), et Diodore parle de l'étonnement que leurs dactyles causèrent aux habitants par leurs enchantements et leurs connaissances supérieures (6). Ces dactyles adoraient les élé-

(1) Voy. de Choiseul-Gouffier.

(2) Pausan. Arcad. 53.

(3) Le mot *cabire* signifie en indien un philosophe accompli. Polier. Mythol. des Indous, II, 312.

(4) Munter, Erklärung einer griechischen Inschrift welche auf der samothracishen Mythologie Beziehung hat.

(5) Clém. Alex. Strom. I.

(6) Voy. aussi le Scholiaste d'Apollonius. Argon, I, 1129.

ments; ils rendaient hommage au ciel et à la terre. Comme les prêtres font entrer dans la religion tout ce qu'ils savent, ce sacerdoce combina sa science métallique avec l'astronomie. Les danses qu'il célébrait tout armé retraçaient à la fois l'empire de l'homme sur le fer qu'il avait rendu docile, et le mouvement des sphères célestes (1).

Chaque expédition guerrière des Grecs établissait des rapports entre eux et les peuples soumis aux prêtres. Dès le temps du siége de Troie, ils rencontrèrent des Phrygiens, auxquels Homère prête les mœurs grecques, mais qui étaient manifestement une nation sacer-

(1) Nous pourrions dire, sur l'île de Crète et sur celle de Rhodes, sur les curètes dans la première et sur les telchines dans la seconde, les mêmes choses que sur Lemnos, Samothrace et les dactyles. On retrouve chez les uns les fêtes bruyantes, les danses frénétiques; chez les autres, travailleurs en métaux, sorciers et fabricans des premiers simulacres (Strabon, XIV. Diod. V, 55), l'adoration de la terre et les sacrifices humains. (Sainte-Croix, 73. Creutz. II, 378.) Diodore (liv. V, 55) et Strabon (XIV) parlent d'une famille d'Héliades ou enfants du soleil qui se fixèrent à Rhodes, et Pasiphaé en Crète est fille du soleil; le labyrinthe rappelle l'Égypte; et le Minotaure, par sa naissance et par sa figure monstrueuse, nous éloigne de Grèce et nous rapproche de l'Orient.

dotale. Le culte de Cybèle et ses mutilations étaient d'origine phrygienne (1). Les Troyens avaient acheté leur palladium d'Abaris le Scythe, c'est-à-dire ils avaient la même religion que les Scythes, ou une religion peu différente (2). Ils jetaient des chevaux vivants dans les rivières (3), genre de sacrifice qui dénote le culte qu'ils rendaient aux éléments (4).

Le commerce avait uni, dès les temps les plus reculés, la Grèce à l'Orient. A une époque encore fabuleuse, puisqu'elle précède l'ère de Sémiramis, nous voyons s'élever, aux lieux où le Caïstre se jette dans la mer Égée, l'opulente et célèbre Éphèse, d'une part l'entrepôt des richesses de l'Asie, et de l'autre l'un des principaux refuges de la colonie ionienne. Ce que l'antiquité nous raconte sur la construction de son temple est un mélange de tradi-

(1) STRABON, X.

(2) SCALIG. Not. in Euseb.

(3) Cet usage est prouvé par un passage d'Homère. « Ce beau Scamandre, » dit Achille en parlant aux Troyens, « ce Scamandre auquel vous immolez depuis « long-temps des taureaux en grand nombre, et dans « lequel vous précipitez des chevaux tout vivants, ne vous « sauvera pas de mes mains. » Iliad. XX, 130.

(4) PAUSAN. VII, 2.

tions dont les détails diffèrent, mais dont le sens est le même.

Caïstre, fils de l'Amazone Penthésilée, est père de Sémiramis, par ses amours avec Dercéto; il est aussi père d'Éphésus, qui bâtit le temple d'Éphèse (1). D'autres rapportent aux Amazones la construction de cet édifice : or ces Amazones, ennemies des hommes, fières de leur virginité, adoratrices d'Artémis, divinité sanguinaire, ressemblent bien à une notion ou à une institution sacerdotale (2). Aussi les prêtres d'Éphèse se soumettaient-ils aux mutilations que nous retrouvons dans la Syrie (3), et la flamme qui brûlait perpétuellement sur leurs autels était une réminiscence du culte du feu. Les Grecs commercèrent aussi de bonne heure avec la Colchide. Or les habitants de Colchos descendaient d'une colonie d'Égypte. On s'en aperçoit à l'analogie des fables des deux pays. Il y avait en Col-

(1) Callim. Hymn. ad Dian.

(2) Voy. ci-dessous, liv. VI, le chap. sur les privations contre nature.

(3) Ils étaient eunuques, à ce qu'il paraîtrait d'après Strabon.

chide un fleuve qui portait le nom d'Isis (1). Les commerçants grecs durent y puiser des fables qu'ils défigurèrent.

Enfin la religion même, tout en distinguant les Grecs des Barbares, établissait entre ces deux races d'hommes des liens que resserrait leur superstition mutuelle. Les Grecs consultèrent de très-bonne heure les oracles les plus éloignés. Des envoyés de l'Élide traversèrent, pour interroger celui d'Ammonium, les déserts de la Libye (2).

Il s'ensuit qu'à dater des premiers moments de la civilisation grecque, il y eut des routes tracées, par lesquelles les opinions sacerdotales assiégèrent, pour ainsi dire, le polythéisme de la Grèce, et s'efforcèrent d'y pénétrer. Sous un certain rapport et jusqu'à un certain point, elles y réussirent. Les Grecs voisins des

(1) PLIN. Hist. Nat. VI, 4.

(2) PAUSAN. Eliac. 15. Il cite plusieurs exemples de ces ambassades. Voy., sur les liaisons de l'oracle de Delphes avec l'étranger, Hérodote, IV, 57. Les Barbares, de leur côté, avaient un respect égal pour les oracles grecs. Hérodote dit (IV, 22) que les Hyperboréens envoyèrent des présents aux dieux, à travers le pays des Scythes, jusqu'au golfe Adriatique, et de là à Dodone, et jusqu'à Délos.

temps homériques devaient être disposés à recevoir avec empressement des récits merveilleux et des rites solennels, qu'ils ne connaissaient pas assez pour pressentir combien ils étaient incompatibles avec leurs idées et leur caractère national. Leur ignorance, qualité commune à tous les peuples enfants; leur imagination poétique, qui aimait tout ce qui lui offrait sur les phénomènes naturels des explications au-dessus de la nature, et tout ce qui substituait au mécanisme de l'univers, triste découverte qu'ils n'avaient pas faite encore, une organisation vivante et spontanée; leur respect pour ce qui leur arrivait des contrées lointaines, respect qui contrastait singulièrement avec leur mépris pour les Barbares; enfin la lutte que soutenait toujours, comme nous le verrons, leur sentiment intime contre la forme de leur croyance, toutes ces choses préparaient aux doctrines du dehors un accès facile. Une tradition que beaucoup d'hommes répètent devient elle-même, dit Hésiode, une divinité; mot bien expressif de cette curiosité avide et crédule qui est, dans les sociétés naissantes, le besoin de tout connaître, et dont l'inexpérience impatiente recueille sans examen

tout ce qu'on lui raconte et confond tout ce qu'elle a recueilli.

De là ces emprunts sans nombre faits aux nations étrangères par les Grecs des temps les plus reculés. Il n'y a presque aucune divinité grecque dans les actions ou dans les attributs de laquelle on ne trouve un mélange de fictions et de doctrines sacerdotales : mais l'esprit grec en triompha toujours, refondit les fables, nationalisa les importations, modifia les doctrines, et les dépouilla de ce qui constituait dans les mains du sacerdoce leur caractère essentiel.

Appuyons cette assertion de quelques exemples, sans ranger néanmoins encore ces exemples dans un ordre méthodique ou régulier. Car s'il nous semble utile de ne pas laisser sans preuves cette vérité fondamentale, nous ne nous déguisons point que nous anticipons ainsi sur une portion de notre ouvrage, qui exige de grands développements. Ce n'est que dans un autre volume que nous présenterons à nos lecteurs l'exposé complet des dogmes et des rites qui entraient dans la composition des religions sacerdotales de l'antiquité, et il y a peut-être un léger inconvénient à montrer comment les Grecs les ont repoussés, avant

de les avoir fait connaître dans leur ensemble. D'un autre côté, nous pensons avoir déja suffisamment indiqué ce qu'étaient ces religions compliquées; on a vu qu'elles contenaient de la science, des hypothèses de cosmogonie, des personnifications de forces physiques, un langage et des rites symboliques, une métaphysique aboutissant au panthéisme, tout cela recouvert et entremêlé de fables populaires, redescendant parfois jusqu'au fétichisme. Ces notions générales suffisent pour le moment, et il nous importe d'entourer d'évidence l'immense intervalle qui a séparé les Grecs du reste des nations anciennes (1).

---

(1) Malgré l'adoption des systèmes les plus opposés, l'évidence a forcé les écrivains de toutes les opinions à reconnaître cet intervalle. Dupuis, dont la France savante a trop long-temps respecté l'autorité; Dupuis, qui trace aux idées religieuses une marche tout-à-fait inverse de celle qu'elles ont suivie, excepte les Grecs des explications qu'il propose pour toutes les fables. Il regarde les leurs comme récentes, et il ajoute que, depuis Hésiode, elles avaient été composées par des hommes qui, ayant perdu le fil des anciennes idées, n'avaient conservé que les noms d'êtres fantastiques qui ne se liaient plus à l'ordre visible du monde. (Dupuis, Orig. des Cultes.) Il y a des

Pour être mieux compris de la généralité de ceux qui nous lisent, nous prendrons les exemples que nous venons d'annoncer parmi les divinités les plus connues, parmi celles qui nous apparaissent le plus habituellement dans les poëmes d'Homère. On appréciera mieux l'ascendant du génie grec qui, en admettant sur ces divines divinités des traditions lointaines et mystérieuses, transforma ces traditions en fables indigènes, et dégagea les divinités devenues grecques de ce qu'elles avaient de bizarre ou de sombre, d'abstrait ou d'effrayant, en un mot, de vraiment sacerdotal.

---

erreurs de tout genre dans ce peu de mots. C'est précisément Hésiode, comme on le verra, qui a gâté la simplicité de la religion grecque, en y faisant entrer des dogmes empruntés de cultes sacerdotaux, sans leur donner suffisamment le coloris grec. Mais la distinction de Dupuis entre les êtres fantastiques qui ne se liaient point à l'ordre visible du monde, et les êtres symboliques qui s'y rattachaient, indique dans l'écrivain un sentiment confus que les dieux du polythéisme soumis aux prêtres étaient des forces ou des abstractions personnifiées, tandis que ceux des Grecs étaient les créatures de l'esprit humain livré à lui-même. Rabaut, qui, de même que Dupuis, ne voit que l'astronomie avec un peu de géographie dans la religion, convient pourtant « que les Grecs ne « firent aucune attention aux vérités astronomiques enve-

Cette méthode aura aussi l'avantage d'écarter d'avance plusieurs difficultés de détail, sur lesquelles nous serions forcés de nous arrêter, lorsque nous présenterons le tableau du polythéisme homérique. On ne nous objectera

---

« loppées de mystères religieux, soit que leur esprit ne fût « pas encore en état de les recevoir, soit qu'elles fussent « déja méconnues par les étrangers qui les leur appor- « taient. » Un auteur allemand, passablement obscur, mais fort ingénieux, Wagner (Ideen zu einer allgemeinen Mythologie der alten Welt.) divise les formes religieuses en quatre classes : 1° la recherche de la divinité pour se confondre et s'unir à elle ; 2° la distinction de la divinité et du monde, soumis à la direction de la volonté divine ; 3° la contemplation de la divinité dans les objets visibles, dont l'action est la plus efficace et l'extérieur le plus frappant ; 4° l'adoration de la divinité dans les diverses parties de la nature, prises chacune à part et individualisées en divinités anthropomorphiques. Cette classification n'est pas exacte. L'auteur paraît croire qu'à toutes les époques l'homme peut concevoir la religion sous l'une ou l'autre de ces formes indifféremment. Cela n'est pas. Les deux premières, qui sont au fond le panthéisme et le théisme, ne sauraient être que le résultat de longues méditations, et ne peuvent exister que dans une civilisation assez avancée ; mais les deux dernières sont celles dont nous traitons ici, et dont l'une, la troisième, appartient aux nations sacerdotales, et l'autre, la quatrième, appartient aux Grecs.

plus que nous prenons trop à la lettre cette brillante mythologie, puisque nous aurons indiqué, dès à présent, de quels éléments elle était composée, à quelles doctrines philosophiques, métaphysiques, ou cosmogoniques, elle faisait allusion, et par quel travail le génie de la Grèce l'avait refondue et complètement nationalisée.

Rappelons d'abord à nos lecteurs une observation déjà indiquée dans notre premier livre.

Les Grecs admettaient dans leurs hypothèses sur la création du monde des récits peu différents des cosmogonies sacerdotales, parce que ces récits, confus et lointains, ne les intéressaient au fond que médiocrement. La force physique et le caractère moral des dieux, les relations de ces dieux avec les hommes, leur action habituelle sur la destinée de leurs adorateurs, tels étaient, tels devaient être pour le sentiment religieux qui s'agitait dans son ignorance inquiète, les objets constants d'une attention suivie et d'une active curiosité. Les Grecs voulaient que les dieux leur ressemblassent, parce qu'ils voulaient avoir à toutes les heures des moyens de négocier avec eux. Mais que ces êtres surnaturels et la race humaine qui leur rendait hommage dussent leur

existence au Chaos, à la Nuit, à la [illegible] hasard même; que, pour donner le premier signal des générations successives, ils n'étaient pas encore soumis à des lois particulières; qu'unissant en eux la double puissance créatrice ou le principe actif et passif, ils pouvaient se reproduire indépendamment de la différence des sexes, par des opérations mystérieuses, souvent obscènes, ou par d'étranges mutilations, tout cela n'était pour [illegible] enfant d'aucune importance : [illegible] ne mirent aucune opposition à [illegible] les traditions étrangères leur apportaient [illegible] notions symboliques et sacerdotales. La Terre vierge enfante donc seule, sans [illegible] et sans la coopération d'un époux [illegible] Mer, les Montagnes et le Ciel. Le Ciel précipite le Temps ou Saturne, et Saturne porte dans la force génératrice de son père une [illegible] Jusqu'ici l'empreinte de l'Orient [illegible] pas à méconnaître, et le génie grec n'a [illegible] aucune peine pour modifier ces allégories cosmogoniques. Il sent qu'à l'avenir il n'aura rien à

(1) Théog. 126-132.

démêler avec elles, et pour n'en être pas entravé, il les relègue dans une sphère à part. Le Ciel, la Terre, l'Océan, leur race toute entière de monstres fabuleux, de Cyclopes, de Centimanes et de Gorgones, la Chimère, Hécate, Échidna, mère du Sphinx, ne sont l'objet d'aucun culte national. Les poètes y font allusion de temps à autre dans leurs descriptions, les philosophes dans leurs systèmes. Du reste, ces grandes ombres demeurent comme immobiles dans l'enceinte ténébreuse qui leur est tracée (1). Elles n'en

(1) Cette observation répond, ce nous semble, à une remarque de M. Creutzer, et résout la difficulté qu'il se propose. « On a peine », dit-il, « à concilier certaines fables bizarres et parfois monstrueuses avec la simplicité, non moins claire que pure, de l'épopée homérique : le caractère de ces fables est précisément ce qui domine dans la plupart des mythes orientaux. L'imagination n'y connaît pas de frein. Elles s'abandonne en liberté aux fictions les plus extraordinaires, aux plus merveilleuses combinaisons. » (L'auteur aurait pu se servir d'une autre épithète que celle de merveilleuse. Il y a d'ailleurs inexactitude à présenter ces fictions comme l'œuvre de l'imagination en liberté. Elles sont, au contraire, le résultat de l'asservissement de l'imagination condamnée à se nourrir des symboles artificiels et des conceptions

sortent jamais pour se confondre avec les divinités agissantes, invoquées dans les temples par le peuple, présidant aux fêtes publiques, objets des prières et des sacrifices, et sur ces dernières que l'esprit grec s'exerce, et nous allons voir quelle est son action en examinant ces divinités l'une après l'autre.

Minerve, dans le polythéisme homérique, n'est pas précisément, comme on l'a souvent dit, la déesse de la sagesse et de la prudence. La définir ainsi serait en faire une divinité allégorique; or l'époque de l'allégorie n'est pas arrivée. Minerve est orgueilleuse, implacable, entraînée par mille passions

---

mystiques des prêtres.) « Toutes les fois que la mythologie des Grecs s'attachait plus au sens religieux ou philosophique qu'à la beauté des formes, elle enfantait des monstres semblables. » (C'est-à-dire toutes les fois qu'elle adoptait l'esprit sacerdotal au lieu de le repousser.) Aux incarnations du Wichnou indien, on peut opposer les mythes orphiques, surtout ceux qui se rapportent à la cosmogonie; les symboles philosophiques de l'ancien Phérécyde, tout-à-fait dans le goût de l'Orient; enfin chez Hésiode lui-même, dans la Théogonie, cette grande et terrible fiction du vieux Uranus, privé du pouvoir d'engendrer par la main de Cronus, son fils. » (Trad. franç. I, p. 49.)

comme tous les habitants de l'Olympe. Cependant elle est en général plus prudente et plus sage que les autres dieux. C'est qu'elle s'est confondue avec l'Onga phénicienne, apportée avec Cadmus à Thèbes en Béotie (1), et que cette divinité représentait, sous des formes obscures, l'intelligence de l'univers. Mais d'où vient qu'au lieu de se rattacher aux amours de Jupiter, la naissance de Minerve est un prodige, qu'elle n'a point de mère, qu'elle est sortie subitement, toute armée, du cerveau paternel? c'est que l'Onga de Phénicie, divinité cosmogonique, et à ce titre tantôt vierge et tantôt hermaphrodite (2), n'est pas soumise aux lois de la génération commune, mais est émanée miraculeusement du sein de l'abîme, qui contient, engendre et absorbe tout. Pourquoi cette déesse de la sagesse, intelligence du monde, préside-t-elle aux

(1) PAUSAN. Bœot. 13. Une des portes de Thèbes portait son nom : mais la même ville avait une autre porte nommée de celui de la déesse égyptienne. JABLONSKY, Panth. Æg. p. 244.

(2) Aussi, dans le 31e hymne orphique, Minerve est-elle appelée homme et femme tout à la fois.

travaux domestiques, aux soins minutieux des femmes dans l'intérieur de leurs maisons? C'est que parmi ses attributs se sont glissés ceux de la Neith égyptienne, apportée à Athènes par une colonie de Saïs, et que Neith avait reçu de Phtas la toile de la nature et travaillait à ce tissu mystérieux. Comment Minerve, qui ne dédaigne point ces occupations si pacifiques, est-elle encore la déesse de la guerre, et, couverte d'armes éclatantes, se complaît-elle dans la poussière au milieu des mourants et du carnage? C'est que la caste des guerriers en Égypte était sacrée à Neith, puisqu'elle portait sur sa tête le scarabée, son symbole (3).

(1) M. Clavier (Hist. des premiers temps de la Grèce), prétend, non sans quelque apparence de raison, que le nom même de Minerve en grec était égyptien. « On peut, dit-il, trouver l'origine de ce nom dans le latin, lorsque, sans aller contre toutes les règles de l'analogie, tandis qu'on la trouve tout simplement dans le nom même du nom égyptien Νηθα, Αθηνη, auquel on a ajouté la terminaison en α ou en η, suivant les divers dialectes. »

(2) C'est pour cela que les Grecs appelaient Minerve Ergané ou Tisseranne.

(3) Ælian. Hist. anim. X, 15.

t-il entre cette Minerve belliqueuse et la ble qui raconte qu'elle inventa la flûte, mais ta loin d'elle cet instrument perfide qui dé- urait la noblesse de ses traits? C'est que la te avait été inventée par les Phéniciens, et que la musique et la danse sont les attributs ordinaires des divinités sacerdotales, comme exprimant l'harmonie des sphères (1). Enfin, pourquoi cette déesse, revêtue d'ailleurs de toute la beauté idéale qui caractérisait les dieux de la Grèce, porte-t-elle sur son égide la terrible tête de Méduse? C'est que la Pallas Libyenne avait paru pour la première fois en Libye sur le lac Triton (2), et que les vêtements des jeunes filles de cette contrée avaient une ressemblance éloignée avec les serpents de la Gorgone (3); ou peut-être (car ici les traditions se perdent l'une dans l'autre), peut-être était-ce l'urne du Nil, surmontée d'une

(1) HAWSER, ad Philitæ fragm. p. 55. BÖTTIGER, über die Erfind. der Flöte. im attisch. Mus. I, 2, 334 et seq.

(2) HEYNE, ad Apollod. p. 297. De là, pour Minerve, le surnom de Tritogeneïa.

(3) HÉRODOT. IV, 189.

tête d'homme et entourée de serpens, symbole muet en Égypte, mais devenu pour les Grecs l'objet d'un récit poétique et [illegible]. Ainsi la Minerve grecque est originairement un composé de notions incohérentes puisées dans diverses mythologies et rassemblées de pays lointains. De cette réunion résulte néanmoins une divinité parfaitement conforme à l'esprit du polythéisme de la Grèce, une divinité élégante, passionnée, majestueuse, qui descend sur la terre, se mêle aux actions des hommes, persécute ou protége les héros. L'intelligence d'Onga [illegible] langue sacerdotale, n'avait aucun rapport avec la destinée des mortels, et ne signifiait que le débrouillement du chaos, s'applique, en Grèce, aux intérêts actifs, aux luttes journalières. Le tissu mystique, qui, dans les doigts de la Neith d'Égypte, représente le monde, n'est plus que l'emblème de l'industrie des femmes : la tête de Méduse, qui rappelle les attributs effrayans des divinités sacerdotales, devient le monument de la vie

(1) Le combat de Persée contre la Gorgone.

toire d'un guerrier que Minerve a secouru (1) : la déesse monte sur un char, s'arme d'une lance, se couvre d'un bouclier : toutes ces images sont purement grecques. Pour achever de la rendre indigène, on transporte sa naissance en Arcadie (2). Enfin l'olivier est son arbre favori. La voilà complètement athénienne (3). Ainsi tous les vestiges de son origine étrangère disparaissent. Rien de plus différent de la Neith égyptienne que la Minerve de l'Iliade; et nul ne reconnaîtrait dans la protectrice de Diomède et d'Ulysse, l'une des forces ténébreuses qu'avaient personnifiées les prêtres de Tyr (4).

Les colonies égyptiennes (5) qui avaient ap-

---

(1) Hom. Iliad. V, 738. Hésiod. Bouel. d'Herc. 223.

(2) Dans la ville d'Aliphera. Héród. I, 66.

(3) En Égypte, où l'olivier est rare, Minerve n'aurait pu être considérée comme ayant fait présent de cet arbre à la contrée qui était sous sa protection. Héród. II, 39.

(4) Cependant des traditions surnagent : les Grecs admettaient quelquefois une Minerve étrangère. Apollodore (III, 1, 2, 3, éd. Heyne) dit que la Pallas libyenne défendait la ville de Troie, que la Minerve grecque attaquait.

(5) Nous ne prétendons point, en nous exprimant

porté d'Égypte en Grèce le culte d'Apollon, avaient dû y introduire des fables reçues et des rites pratiqués dans leur [illegible] trouvons donc consacré au soleil [illegible] au soleil à Delphes, le même [illegible] qui par sa marche oblique figurait le cours oblique de l'astre du jour (1). Cette idée se transporte dans les traditions grecques sur les

---

ainsi, dire que le culte d'Apollon est [illegible] Égypte, mais seulement que c'est [illegible] chez les Grecs. Du reste, ses rapports avec la mythologie indienne sont incontestables. [illegible] avec Crischna se retrouve partout. [illegible] teurs de la flûte. (As. Res. VIII, 65.) [illegible] par la nymphe Tulasi, comme Apollon par [illegible] deux nymphes sont changées en arbres, et le [illegible] consacré à Crischna comme le laurier à Apollon. (Ib. ib.) La victoire de Crischna sur le serpent Calivenaga, aux bords du Yamuna, rappelle celle d'Apollon sur le serpent Python, et il est remarquable que les peuples vaincus partageaient les hommages rendus aux vainqueurs. (Clem. Alex. Paterson, As. Res. VII, 64-65.)

(1) A côté des statues, et près des autels de Sminthion sminthien de la Troade (Ælien, H. N. XII, 5) ou de la Crète (Schol. ap. Iliad. I, 39), on voyait une souris. C'était encore une imitation de la coutume des Égyptiens qui plaçaient près des dieux les animaux qui leur étaient consacrés. La souris était en Égypte [illegible]

[illegible] relatives aux combats d'Osiris. Ce dieu, [illegible]ous la figure d'un loup, vient secourir son fils [illegible]rus (1); et Latone, quittant les contrées [illegible]péennes pour se réfugier à Délos, avait, [illegible]on, revêtu la même forme (2). On ne

---

symboles de la nuit primitive. Aux pieds d'Apollon elle signifiait la victoire du jour sur la nuit, et plus tard on y vit une allusion à la faculté prophétique de ce dieu, qui lisait dans l'avenir, malgré les ténèbres qui l'entourent.

(1) Pausan. Corinth. 10. Diod. I, 88. Synes. de Provid. I, 15. Eusèb. I, 50.

(2) Aristot. Hist. anim. VI, 35. Ælian. Hist. anim. V, 4. L'île de Délos, sur le sol mouvant de laquelle l'amante de Jupiter, persécutée par Junon, avait déposé son précieux fardeau (Pindar. Fragm. ap. Strab. X. Schol. Odyss. III), était imitée de l'île de Chemnis, que les Égyptiens disaient flottante (Hérodot. II, 156), et qui avait reçu Isis lorsqu'elle cherchait à soustraire son fils aux poursuites de Typhon. Cette fable est postérieure à l'Iliade, dont l'auteur fait naître Apollon, non pas à Délos, mais en Lycie (Iliad. XV, 514); ce qui, pour le dire en passant, est une preuve du peu d'authenticité de l'hymne homérique à Apollon, hymne composé d'ailleurs de deux poëmes d'époques différentes: le premier adressé à l'Apollon délien, et le deuxième, qui commence au 178e vers, contenant les éloges de l'Apollon vainqueur de Python. On prétend aussi que Latone était elle-même une divinité égyptienne, nommée Léto ou Lato. Elle avait à Latopolis un oracle

peut méconnaître dans les daphnéphories que les Thébains célébraient tous les neuf ans, en l'honneur d'Apollon Isménien, une fête astronomique. Elle portait son nom du laurier que portaient les plus beaux adolescents de la ville. Il était entouré de fleurs et de branches d'olivier. A un olivier, décoré à son tour de branches de laurier et de fleurs entrelacées, et recouvert d'un voile de pourpre, étaient suspendus des globes de diverses grandeurs, figurant le soleil et les planètes, et ornés de guirlandes, dont le nombre était un symbole de l'année. Sur l'autel brûlait une flamme dont l'agitation, la couleur et le petillement révélaient l'avenir, espèce de divination particulière au sacerdoce, comme nous l'avons observé, et qui était aussi en vigueur à Olympie, la seconde ville du pays sacré, et le centre, à ce titre, de beaucoup

---

très-fréquenté, et à Butis un superbe temple décrit par Hérodote. Mais elle n'était en Égypte que la nourrice des enfants dont en Grèce elle était la mère. Dans la mythologie astronomique, Latone devint l'étoile du soir.

(1) Voy. sur les daphnéphories, CREUTZER, II, 49 150.

d'usages sacerdotaux (1). Le dieu du soleil était celui de la musique, par une allusion naturelle au cours des astres; et l'épervier, le type habituel de l'essence divine en Égypte, est appelé, dans Homère, l'oiseau favori d'Apollon (2). Aussitôt, néanmoins, que cet Apollon, Égyptien d'origine, prend une place marquée dans la mythologie grecque, l'esprit national travaille à le dégager de ses attributs astronomiques. Toutes les notions mystérieuses ou scientifiques disparaissent des daphnéphories; elles ne sont plus que la commémoration des amours du dieu pour une jeune fille rebelle à ses désirs. Un dieu nouveau, Hélios, remplit les fonctions du soleil. Ce dieu, en sa qualité de fils d'Uranus et de la Terre (3), est relégué parmi les personnifications cosmogoniques (4). Il ne joue aucun

(1) Philochor. Ap. Schol. Soph. Æd. Tyr, 21. Antigon. 97. Hérodote, VIII, 134.

(2) Homer. Odyss.

(3) Hésiod. Théog. 370.

(4) Les poètes lyriques, qui sont d'une époque où les notions sacerdotales avaient pénétré, non dans la

rôle dans les fables des poètes, il n'est nommé

---

croyance, mais dans la poésie et dans la philosophie grecque, chantent Hélios et Séléné en termes qui ne rappellent nullement Apollon ou Diane. Le 29e [illegible] homérique (on sait que ces hymnes sont fort [illegible] au siècle d'Homère) célèbre Hélios, fils d'[illegible] d'Euryphaesse. (Apollon devait le jour à [illegible] Jupiter.) Il ne se lasse pas, dit le poète, d'éclairer et les mortels et les immortels. L'œil étincelant du jeune dieu brille sous son casque d'or, des [illegible] ceignent sa tête, et ses cheveux [illegible] avec grace son visage éclatant. [illegible] diaphane que les vents ont [illegible] leur [illegible] lui hennissent ses coursiers fougueux, qui [illegible] ciel dans l'Océan. Hélios, dit Stéléphore, monte dans une conque d'or, et traverse les ondes, jusqu'à la demeure sacrée de la Nuit antique, où, près de sa mère, de sa jeune épouse et de ses enfants qui l'environnent, il se promène sous des bosquets de laurier. La Nuit, mollement étendu sur un lit ailé, ouvrage de Vulcain, qui le composa de l'or le plus pur, il parcourt la plaine liquide et arrive chez les Éthiopiens; car c'est là que son char et ses coursiers l'attendent jusqu'au nouveau signal de l'aurore. (Mimnerm. Fragm. dans Stobée, liv. VI.) On voit qu'Hélios est uniquement l'astre qui éclaire le monde, tandis qu'Apollon remplit mille fonctions différentes: Hélios est toujours ou sur son char ou dans l'Océan; Apollon est tour à tour dans l'Olympe, où il prend part aux plaisirs des dieux, et sur la terre, où il se passionne pour les intérêts des hommes. Il n'y a de grec dans

que deux fois dans Homère (1). Il n'a point

la fiction d'Hélios que la beauté des formes, inséparable de la poésie chez un peuple qui répugnait à la teinte sombre et aux créations bizarres des tableaux cosmogoniques. Cependant le lit ailé nous paraît une déviation de cette pureté de goût qui caractérise les productions de la Grèce; et nous y reconnaissons, comme dans les trépieds ambulants qui servent Vulcain (Iliad. 373), le genre fantastique de l'Orient. Le septième hymne orphique porte cette déviation bien plus loin : Hélios y a quatre pieds, en allusion aux quatre saisons de l'année. Hélios quadrupède chante sur sa flûte l'harmonie des sphères. Cet hymne est de plus rempli de l'accumulation d'épithètes qui caractérisent aussi les hymnes sacerdotaux.

Séléné, de son côté, est strictement réduite aux attributs de la lune. Dans le trentième hymne orphique, elle a des ailes. Une clarté céleste entoure la tête de Séléné aux ailes étendues; elle répand sur la terre une douce lueur. Des rayons s'échappent de son diadème d'or, et dissipent l'obscurité de la nuit. Quand, après avoir fourni sa carrière, elle sort de s'être baignée dans l'Océan, entourée d'un vêtement de lumière, elle excite ses coursiers aux crins superbes, traversant le ciel dans toute sa splendeur, et accordant aux mortel des signes prophétiques. Jupiter l'aima jadis, et le fruit de ses amours fut Esa, la rosée. (Fragm. d'Alcm. dans Plut. Sympos. Voy. aussi Macr. Saturn. VII.) Le septième hymne orphique joint aux épithètes innombrables données à Diane, celles d'hermaphrodite et de malfaisante, qui portent une empreinte sacerdotale non méconnaissable.

(1) Comme père de Circé (Odyss.), et comme ré-

de prêtres, point de culte : aucune fête solennelle ne se célèbre en son honneur. Alors dégagé de toute signification abstraite, Apollon paraît dans l'Olympe, assiste aux festins célestes, intervient dans les querelles de la [illegible] est le dieu tutélaire des Troyens, le protecteur de Pâris et d'Énée, l'esclave d'Admète, l'amant d'Hyacinthe et de Daphné. Il est si vrai que le génie des Grecs était l'auteur de tous ces changements dans le caractère des divinités, que nous voyons [illegible] dans les mystères où les traditions [illegible]

---

vélant à Vulcain l'infidélité de Vénus. La filiation d'Hélios et de Séléné, enfants ou Titan Hyperion, n'indiquerait-elle pas que les Grecs, dans leurs souvenirs, rattachaient aux Titans, c'est-à-dire à un ancien culte sacerdotal, ces divinités astronomiques ? S'il était vrai que le nom d'Hellas et d'Hellènes eût été la dénomination primitive de la Grèce, et que les prêtres de Dodone eussent été nommés Selles ou Helles, à cause de leur antique adoration du soleil, le dieu Hélios, adoré indépendamment et à côté d'Apollon, ne serait pas un dieu nouveau, mais un retour des Grecs, après la formation de leur polythéisme homérique, à des notions et à des appellations qui appartenaient au culte antérieur. On peut à ce sujet consulter Creutzer, [illegible] allem. IV, 167-189.

tales étaient déposées, les attributs astronomiques dont le culte public l'avait dépouillé; et, plus tard, les nouveaux platoniciens cherchèrent à lui rendre les mêmes attributs, lorsqu'ils voulurent faire du polythéisme un système allégorique de science et de philosophie religieuse (1). Mais dans la religion populaire, au lieu d'être le dieu qui féconde et multiplie, c'est un simple berger qui conduit des troupeaux. Au lieu de mourir et de ressusciter, il est toujours jeune. Au lieu de brûler les mortels de ses rayons dévorants; il lance des flèches redoutables tirées de son carquois d'or. Au lieu d'annoncer l'avenir, dans la langue mystérieuse des planètes, il prophétise en son propre nom. Il ne dirige plus l'harmonie des sphères, au son de sa lyre mystique : il a une lyre imparfaite, inventée par Mercure, et qu'il perfectionne. Il ne conduit plus les danses des astres, mais

(1) Nous pourrions en dire autant de la fonction de présider à la médecine, d'abord attribuée à Apollon, puis à Esculape. (Voss. Mytholog. Briefe. CREUTZER, II, 154.)

il marche à la tête des neuf muses, dont chacune préside à l'un des beaux-arts (1).

Diane ne subit pas une révolution moins remarquable. A Délos, elle est manifestement

---

(1) Dans la doctrine orphique, les muses n'étaient primitivement que les sept cordes de la lyre d'Apollon. Elles devinrent en Grèce les neuf muses, et n'arrivèrent à ce nombre que graduellement. (Arnob. Adv. Gent. lib. III. Tzetzes, in Hesiod. Op. et Dies, V, 1.) L'école orphique était originaire de Thrace, où se trouvaient le mont Piéron et la ville de Pimpléa. Les Grecs firent les muses filles de Piéros et de la nymphe Pimpléide; et, afin de les mieux naturaliser, ils leur assignèrent pour demeure le pied du Parnasse auprès de Delphes, où Apollon Musagète fut leur conducteur.

Elles avaient présidé, ainsi que les Graces et les Heures, aux astres et aux saisons. Les Grecs leur ôtèrent ces fonctions pour ne leur laisser que des attributions poétiques. (Hug. Rech. sur les fables des peupl. anciens, p. 241 et suivant.) On voit encore, sur une pierre gravée, les Graces dansant nues sur la tête du taureau [illegible], et deux d'entre elles se tournent vers sept étoiles que [illegible] montrent de la main. (Borioni, Collect. antiq. roman. fol. 1736, n° 82. Passeri, Thesaur. Gemm. Astrifer. I, tab. cxliv.) C'est une allusion à leur ancienne relation avec l'astronomie.

Plus tard, quand la morale s'introduisit dans la religion, les Graces, qui ne présidaient qu'à la beauté, prirent des attributions morales. L'une fut la [illegible]

une puissance cosmogonique, car elle est la mère d'Éros, qui, dans les théogonies, est toujours prise pour la force créatrice (1). Chez les Scythes, c'est une déesse féroce, avide du sang des hommes, et d'une forme terrible. Telle elle avait d'abord apparu aux Spartiates, puisqu'à sa vue ils étaient tombés dans un effroi voisin du délire. En Colchide, elle est si peu grecque qu'elle défend la Toison d'or contre les Argonautes. Ses chiens aux dents terribles, au poil hérissé, aux yeux menaçants, gardent les sept portes de l'enceinte qui renferme ce précieux trésor, et sa voix commande à des monstres dont les formes rappellent les fictions de l'Inde (2). A

---

de conférer des bienfaits, l'autre celle de les recevoir, la troisième celle de les rendre. (ARISTOT. ad *Nicomach.* V, 8. PLUTARCH. Philosop. esse cum princip. c. 3. SENEC. de Benef. I, 3.)

(1) CICER. de Nat. Deor. III, 13.

(2) Voy. dans Orphée (Argon. 868) et dans Apollonius (Argonautic. III, 386 et suiv.) les taureaux qui vomissent des flammes, les dents de dragon qui deviennent des guerriers, fable assez analogue à celle des cheveux de Schiven ou de Badrakali, devenant des monstres, les géants à six mains, etc. (ORPH. *ibid.* 515. APOLLON. I, 993.)

Éphèse (1), la seule inspection de sa figure trahit l'empreinte sacerdotale. Combien elle

---

(1) Nous ne parlons pas de son plus ancien simulacre, qui se trouve encore sur quelques médailles. C'est un tronc presque brut, tombé du ciel, avec une tête et des pieds, et que Pline nous dit avoir été de bois d'ébène (Hist. nat. XVI, 79), ce qui en ferait une déesse nègre, peut-être égyptienne. Mais on lui éleva dans la suite une statue d'or (Xénoph. Anab. V, 3-5), et cette dernière statue mérite une analyse un peu détaillée. Elle est enchaînée (Hérodot, I, 26; Ælian, V); et nous montrerons dans le livre sixième que cette pratique appartient aux prêtres, qui en donnaient des explications tantôt grossières et tantôt subtiles. Par ses vêtements couverts d'hiéroglyphes, elle ressemble à une momie. (Gronov. Thes. Antiq. Græc. VII, 360. Mus. Pio Clément., I, 32.) Elle a, comme Cybèle et comme la Dyndima des Indiens, une couronne de tours. Elle a aussi sur quelques médailles le modius de Sérapis sur la tête. Les nombreuses mamelles qui couvrent sa poitrine sont presque toutes des mamelles d'animaux. Elles sont surmontées d'une demi-lune, ou d'un croissant. On voit sur la partie inférieure de sa poitrine, des têtes de lions, de taureaux, de cerfs, des abeilles, une écrevisse, des têtes de [illegible] avec des cornes et des ailes, des têtes de tigres [illegible] sein d'une femme, des monstres fabuleux, des griffons, des dragons, des sphinx. Il n'y a presque aucun de ces symboles qui ne tienne à quelque allégorie, à quelque hypothèse scientifique, empruntée d'un culte sacerdotal. La signification astronomique du lion, du taureau, de

est différente dans la mythologie grecque ! et néanmoins, en l'examinant de près, nous

---

l'écrevisse est assez connue. Ce dernier animal indique peut-être de plus quelque relation entre la Diane d'Éphèse et la Dercéto syrienne, divinité maritime. (Voy. dans ce chap. même l'endroit où nous rappelons que Caistre, père du fondateur du temple d'Éphèse, avait été l'amant de Dercéto et avait donné le jour à Sémiramis.) La longévité attribuée au cerf le rendait le symbole de l'éternité. (Spanh. ad Callim. Dian. p. 251.) L'abeille était l'emblème de la civilisation, celui de l'état social et de l'adoucissement des mœurs. Elle rappelait la race plus pure qui avait précédé les générations actuelles. Son bourdonnement sourd et continu représentait le langage secret dont la divinité daigne se servir pour se faire entendre de ses favoris. Un savant observe que ce sens mystérieux ne s'est pas perdu dans les révolutions des croyances. Après avoir traversé les mystères d'Éleusis, il s'est reproduit dans le moyen âge, et l'on a trouvé des abeilles dans la sépulture des monarques francs. (Creutzer, I, 375-377.) Les griffons nous reportent vers la Perse, les sphinx vers l'Égypte. On ne peut méconnaître à tous ces traits la réunion de toutes les divinités, et les prêtres d'Éphèse l'adoraient comme telle. Elle était pour eux tantôt la Nuit, premier principe de tout; tantôt Isis ou la Nature, variée, multiforme, hermaphrodite, contenant tous les êtres, les faisant sortir de son sein et les y rappelant. L'inscription mise par les sculpteurs à ses statues le démontre :

Φύσις παναίολος πάντων μήτηρ.

trouverons que nul de ses attributs ne disparaît complètement. Si elle est la déesse de la chasse, c'est qu'Isis, suivie de ses chiens fidèles et d'Anubis à tête de chien, avait cherché le corps de son époux (1), et les compagnons d'Isis devinrent la meute de Diane. Si, du haut des cieux, elle dirige le globe argenté qui dissipe l'obscurité de la nuit, et si le croissant décore sa tête, c'est qu'Isis est la lune, et que le croissant appartient à la parure de la déesse d'Éphèse. Si elle est la cause des infirmités des femmes, si elle les frappe de délire, quelquefois de mort (2); si de la sorte elle immole les enfants de Niobé, c'est qu'elle se souvient d'avoir été la Tithrambo de l'Égypte, c'est-à-dire la lune considérée dans son influence malfaisante (3). Mais telle est encore la répugnance des Grecs à transporter dans la religion ce qui tient à la

(1) PLUTARCH. de Isid.

(2) MACROB. Saturn. I, 17.

(3) CREUTZ. II, 158. Par la même raison, Diane devint Hécate, tuée par Hercule, et ressuscitée par Phorcys. (*Id.* IV, 121-123.)

science, que de même qu'ils avaient séparé Apollon du soleil, ils séparent Diane de la lune (1), et la rendent ainsi plus libre, plus individuelle, plus indépendante. Vierge, elle défie le pouvoir de l'Amour : elle punit avec rigueur les faiblesses de ses nymphes. Cette notion de virginité, on l'a vu dans le culte des sauvages même (2), est une idée naturelle à l'homme, mais que le sacerdoce enregistre et prolonge. Pour les Grecs, que le sacerdoce ne domine pas, cette attribution n'est qu'un objet secondaire, l'effet du caprice ou de la pudeur d'une jeune fille, et les poètes révoquent en doute tantôt sa réalité, tantôt sa durée. Toute vierge qu'elle est, Diane préside aux accouchements, combinaison qui retrace la réunion du pouvoir qui crée et du pouvoir qui détruit (3). On voit combien les

(1) Voy. l'article Séléné dans la note 4, p. 397.

(2) Voy. Ier vol., ch. II et VII, p. 253-259, 349-353.

(3) L'association d'idées grace, à laquelle les Grecs appellent quelquefois Vénus l'une des Parques, tient à cette combinaison des notions de la vie et de la mort. L'étymologie du nom de Proserpine est ramenée par les

vestiges des notions sacerdotales qui survivent à cette métamorphose sont incohérents, et combien en même temps ils sont accessoires. Ils ne tiennent presque en rien à l'idée fondamentale. L'Hertha de la Scythie, la Bendis de la Thrace (1), l'Isis de l'Égypte, la Diane d'Éphèse enfin, cette momie immobile, énigmatique, enchaînée, ne sont plus qu'une jeune et légère chasseresse, qui, dans sa course rapide comme les vents, poursuit, sur le sommet des montagnes, les timides habitants des bois.

On se rappelle ce qu'était Hermès dans la religion égyptienne (2). Mais l'Hermès grec,

---

grammairiens à cette double notion. On dit à Proserpine (Hymn. Orph. XXI, 15) : « Tu es à la fois la mort et la vie, tu produis tout et tu détruis tout. »

(1) Palæph. ch. 23.

(2) Nous devons expliquer, au sujet de l'Hermès grec, une erreur apparente, que le traducteur allemand du premier volume de cet ouvrage a fort bien relevée. « L'auteur me pardonnera, » dit-il dans une note, p. 225, « si son affirmation que Mercure ou Hermès n'était « pas en Grèce, du temps d'Homère, le conducteur des « ames, et que cette fonction ne lui fut probablement « assignée qu'après l'introduction des fables égyptiennes,

est un tout autre dieu. Il ne préside ni aux sciences, ni à l'écriture, ni à la médecine, ni à l'astronomie. Il n'a point composé les divins ouvrages qui en renferment les éléments.

« et par conséquent après Homère, me semble inconci-
« liable avec le vingt-quatrième livre de l'Odyssée, où
« Hermès conduit aux enfers les ames des prétendants. »
Ceci tient au tort que nous avons eu de publier cet ouvrage par volumes. Lorsque celui qui traite de la mythologie homérique aura paru, l'on verra que nous ne regardons comme vraiment homérique que la mythologie de l'Iliade, qui est très-différente de celle de l'Odyssée. Cette dernière porte l'empreinte d'une civilisation bien plus avancée, le onzième livre excepté, lequel, soit dit en passant, contraste d'une manière frappante avec le vingt-quatrième. L'Odyssée et l'Iliade sont indubitablement de deux auteurs et de deux époques. De plus, le vingt-quatrième livre de l'Odyssée est manifestement, dans plus d'une de ses parties, une interpolation encore postérieure, qui n'appartient point au corps du poëme. Il contient, sur la constitution politique d'Ithaque, sur l'autorité limitée des rois, sur le pouvoir des assemblées du peuple, des détails peu compatibles avec l'état social que l'Odyssée raconte, et bien plus inconciliable avec celui des Grecs de l'Iliade. Aussi le célèbre Aristarque le regardait comme supposé. Hermès, qui y est appelé le conducteur des ombres, n'occupe aucune place dans le onzième livre, destiné spécialement à la description de l'empire des morts. Proba-

Interprète des dieux en Égypte, il n'est en Grèce que leur messager. C'est à ce titre qu'il conserve les ailes qui étaient ailleurs un symbole astronomique (1). Si, en mémoire des directions données par les prêtres d'Ammonium aux caravanes qui traversaient les déserts, il est le protecteur du commerce, les

---

blement la fable qui le chargeait de cette fonction avait, comme Diodore l'atteste (I, 2, 36), été empruntée des Égyptiens, et ce fragment de mythologie égyptienne, exclu du premier polythéisme grec, s'y était introduit durant l'intervalle qui avait séparé le onzième livre de l'Odyssée du vingt-quatrième : nous le retrouvons dans tous les poètes postérieurs, depuis Sophocle (Ajax, 831-832) jusqu'à Virgile (Énéid. IV, 242-244). Nous consacrerons plusieurs pages à l'examen de l'authenticité des épopées homériques. Cette question est de la plus haute importance, non-seulement comme problème littéraire, mais parce que de sa décision dépend tout le système qu'il faut adopter sur la marche du genre humain, depuis sa sortie de l'état sauvage; c'est en quelque sorte l'histoire entière de notre espèce sur laquelle nous sommes appelés à prononcer.

(1) La béquille de Saturne nous explique les ailes de Mercure : Saturne a une béquille, parce qu'il lui faut trente ans pour achever sa révolution; Mercure a des ailes, parce que quatre-vingt-sept jours suffisent à la sienne.

Grecs enlèvent à cette dernière attribution toute sa gravité. Mercure, par une analogie grotesque à cette fonction, devient le dieu de la fraude et du mensonge (1). Était-ce une réaction de l'esprit grec contre les prétentions du sacerdoce, en réminiscence de ce qu'était l'Hermès égyptien? Et remarquez comment, si tous les attributs sacerdotaux s'effacent de la croyance vulgaire, ils reparaissent dans la portion mystique que les hymnes, soit orphiques soit homériques, nous ont conservée. L'Hermès de ces hymnes n'a presque rien de commun avec celui de l'Iliade ou même de l'Odyssée. Il rappelle tantôt les qualités de l'Hermès égyptien, tantôt les légendes des

(1) Dupuis, dans un essai manuscrit dont nous avons obtenu communication, assigne à cette attribution de Mercure une origine bien recherchée. Ce dieu était confondu quelquefois, dit-il, avec la constellation appelée Prométhée : l'apparition de cette constellation n'a lieu qu'au crépuscule; sa petitesse, qui la dérobe souvent à la vue, de manière à ce qu'on ne l'aperçoit que difficilement, donna lieu à dire que Mercure était le patron de ceux qui s'échappent à la faveur de l'obscurité, et qui ne se montrent qu'à l'entrée ou à la fin de la nuit, heure propice aux voleurs.

avatars de l'Inde. Né le matin, de l'union de Jupiter avec Maïa, dont le nom nous ramène à la Maïa indienne, Hermès s'échappe des bras de sa mère quatre heures après sa naissance, trouve sur le gazon une tortue, s'en fait une lyre, chante les amours dont il est le fruit, et les nymphes de la grotte maternelle : le voilà l'inventeur de la musique. Il dérobe ensuite les troupeaux d'Apollon, les pousse à reculons dans une caverne, tue cinquante bœufs, les fait rôtir devant un brasier qu'il allume : le voilà l'inventeur du feu. Il offre aux dieux un sacrifice, c'est-à-dire qu'il régularise comme Thot-Hermès les pompes religieuses. Il mange de la chair de ses victimes, couvre la flamme qu'il a allumée, et retourne dans sa grotte; Élastique comme un nuage, il y pénètre par la serrure, et se blottit dans son berceau : rien de plus semblable aux espièglerie enfantines de Crishna. Sa mère le gronde; il lui reproche de ne voir en lui qu'un enfant, et déclare que nul ne distingue mieux le bien d'avec le mal : n'est-ce pas Crishna qui, réprimandé par sa nourrice, se contente d'ouvrir la bouche, où elle contemple avec surprise les mondes réunis dans tout leur éclat?

Apollon le poursuit. Le vol d'un oiseau, témoin ou confident indiscret, dirige la poursuite et trahit l'asile du fugitif. Mais Apollon, parvenu jusqu'à la grotte, n'aperçoit qu'un berceau, dans lequel un enfant nouveau-né dort paisiblement. Il le saisit pourtant et veut le jeter au fond du Tartare. Hermès allègue la faiblesse de son âge, et jure de son innocence par la tête de Jupiter. Apollon l'emporte dans l'Olympe; et après mille ruses burlesques, qui ne sont nullement compatibles avec le goût exquis des poètes grecs (1), Hermès rend au dieu du jour ses troupeaux, et lui-même est admis parmi les dieux (2).

---

(1) Plusieurs sont d'une gaieté grossière et dégoûtante; celle, par exemple, qui retrace l'action malhonnête que le Dante prête à Satan.

(2) La différence de l'Hermès des religions soumises aux prêtres et de l'Hermès grec se remarque à Rome. Les Romains reçurent d'abord l'Hermès sacerdotal, apporté en Étrurie par des Pélages antérieurs à Homère; et comme ce premier Hermès était représenté par une colonne (JABLONSKY, Panth. Æg. V, 5, 15), ce fut le dieu Terme. Mais quand les Romains eurent connaissance des douze grands dieux athéniens, en même temps que des lois de Solon, ils adoptèrent l'Hermès grec sous le

Nous ne nous étendrons pas sur les fables relatives à Hercule. Leur origine étrangère est assez connue (1), et leur sens occulte a été l'objet d'infatigables recherches. Comme c'est, toutefois, l'une des parties de la mythologie grecque où le triomphe du génie indigène est le plus manifeste, quelques mots ne seront pas déplacés.

Hercule adoré à Thèbes, en Égypte, est le

---

nom de Mercure, en conservant toutefois le souvenir de leurs notions précédentes.

> Hermes, martia seculi voluptas,
> Hermes, omnibus eruditus armis, etc.
> Hermes omnia solus et ter unus.
>
> MARTIAL. V, ep. 25.

(1) Indépendamment des analogies qui existent entre Hercule et Osiris, M. Creutzer en a fort ingénieusement découvert de non moins frappantes entre le même Hercule, Diemschid et Mithras. Comme ces deux objets des hommages de la Perse sont appelés l'œil d'Oromaze, Hercule est appelé l'œil de Jupiter. Il y a aussi beaucoup d'analogie entre Hercule et le Rama Indien. On retrouve, dans Hercule et les Cercopes, Rama secouru dans ses combats par Hanouman et l'armée des singes. (Voy. la trad. franç. de Creutzer et la note ingénieuse de M. Guigniaud, p. 203. Symbolic. Allem. II, 252-255, 274-277.)

soleil au renouvellement de l'année (1). C'est à lui que Jupiter Ammon se fit voir enveloppé de la peau d'un bélier et surmonté de sa tête. C'est lui qui, en imprimant sur la terre les traces de ses pas, assure une année féconde (2). Il tient en main le phénix, symbole de la renaissance (3). Il est tué par Typhon, nouvelle preuve de son identité avec Osiris. Il ressuscite comme le soleil, après l'hiver (4).

Hérodote, frappé de toutes ces allégories, essaie de les concilier avec ses notions antérieures : mais bientôt éclairé sur l'inutilité de sa tentative, il déclare, en implorant l'indulgence des divinités de sa patrie, que c'est en Égypte et non en Grèce qu'il faut cher-

---

(1) Cet Hercule était petit-fils de Persée, qui avait son temple à Chemnis, où l'on célébrait des jeux en son honneur. (Hérod. II, 91.) Aussi nommait-on à Olympie, parmi les fondateurs des grands jeux cycliques, Hercule descendant de Persée.

(2) Hérodot. IV, 82.

(3) Jablonsky, Interpret. Tab. Isiac. opuscul. II, 237 et suiv.

(4) Eudox. ap. Athen. IX.

cher l'étymologie du nom d'Hercule, et le sens des traditions qui se rapportent à lui (1).

En effet, l'Hercule grec n'est qu'un héros. Ce ne sont plus les signes du zodiaque qu'il parcourt, ce sont des monstres dont il délivre le monde. L'Égypte, agricole et civilisée, voyait en lui la fécondité. La Grèce inculte et sauvage n'y voit que la force. Chacun de ses exploits est susceptible d'un sens mystérieux : mais c'est le sens littéral qui est adopté ; et si les épithètes que lui donnent les poètes rappellent le premier, le second ne tarde pas à le remplacer dans l'interprétation populaire (2).

---

(1) Hérodot. II, 43.

(2) Ainsi, dans le onzième hymne orphique, Hercule est appelé αἰολόμορφος, de diverses figures. Mais les Grecs, bien que familiarisés avec les métamorphoses des dieux, c'est-à-dire avec leurs déguisements accidentels dans un but particulier, ne concevaient pas l'idée mystique que toutes les formes appartenant à la divinité, elle les revêt indifféremment, non pour voiler, mais au contraire pour faire éclater sa majesté suprême. En conséquence, tandis que l'hymne orphique, par l'épithète d'αἰολόμορφος, fait allusion à une notion de panthéisme, les Grecs l'expliquaient par une supposition toute matérielle et empruntée de la vie humaine. Hercule, di-

Qu'importe en effet aux Grecs que la victoire de ce fils de Jupiter sur Antée soit, comme l'a développé très-ingénieusement un savant français (1), le triomphe de l'art et du travail sur les sables dévorants de la Libye? que leur importe qu'Hercule, étouffant son ennemi, en l'éloignant de la terre qui lui rendait ses forces, soit le Nil divisé en mille canaux et empêchant le sable aride de retourner dans ses déserts, pour revenir, poussé par les vents, inonder de ses flots brûlants la fertile vallée? Pour eux, Antée n'est qu'un géant, Hercule est son vainqueur. Ni l'idée qu'ils conçoivent, ni les hommages qu'ils rendent, ne contrastent avec l'ensemble de leur mythologie populaire. Seulement, à la fin de sa carrière glorieuse, l'Hercule grec reprend, à quelques égards, les traits de l'Hercule égyptien. Ce dernier, après avoir obtenu de Jupiter-

---

saient-ils, se montrait tantôt avec une massue, tantôt avec un arc et des flèches, couvert quelquefois d'une peau de lion, d'autres fois d'une armure brillante.

(1) Voy. l'excellent morceau de M. Jomard sur les ruines de la ville d'Antæopolis, Descr. de l'Ég. II, ch. 12.

Ammon la faveur de le voir, se plonge dans une contemplation ineffable, qui l'absorbe et l'incorpore dans l'être infini(1). L'on reconnaît ici la doctrine des prêtres, dans la plupart de leurs systèmes de philosophie, sur la réunion des êtres partiels avec la divinité. L'Hercule grec, dévoré par la fatale tunique, aspire à rendre à la terre tout ce qu'il a reçu d'une mère mortelle. Il se place sur un bûcher, la flamme le consume, et le souffle divin qui l'anime se perd dans l'ame de l'univers (2). Aussi la Grèce lui rend-elle un double culte. Il est adoré d'une part comme un héros, de l'autre comme un dieu (3); et il en résulte, dans la mythologie homérique, une fiction singulière, unique dans son genre. Hercule déifié jouit dans l'Olympe d'une félicité sans mélange, et l'ombre d'Hercule gémit aux enfers (4).

---

(1) MACROB. Saturn., I, 20.

(2) THEOCRIT. Idyll. XXIV, 81. LUCIAN. Hermotim. 7, et ses commentateurs. Cette fable est copiée presque mot pour mot de celle d'Horus, que nous transmet Plutarque. (de Isid.)

(3) HÉRODOT. IV. 44.

(4) Iliad. VI, 130. Odyss. XI et XXIV.

Nous serons plus concis encore sur ce qui concerne Bacchus. Le culte de ce dieu est certainement d'origine indienne; mais pour parvenir jusqu'en Grèce, il traversa d'autres contrées, la haute Asie, la Phénicie, l'Égypte et la Thrace, et, dans sa marche, ses fables se modifièrent et s'amplifièrent. Il est impossible de nier son identité avec Osiris (1). Il est impossible également de ne pas reconnaître en lui le Schiven de l'Inde et le Lingam, son symbole (2). La manière dont son culte arriva

(1) La naissance de Bacchus, tiré vivant du sein de Sémélé, consumée par la foudre, et sa transplantation bizarre dans la cuisse de Jupiter, portent le caractère fantastique de l'imagination orientale. Quand il échappe des flancs de sa mère, un lierre sort d'une colonne pour le couvrir de son ombre (Schol. Eurip. Phénic.); et le lierre est en Égypte la plante d'Osiris (Plut. de Iside), et le cercueil du dieu égyptien est ombragé par un érica (Plut. ib.), qui sort de terre subitement et qui l'enveloppe. Bacchus et Osiris flottent également sur l'onde dans une caisse. Ils ont l'un et l'autre une tête de taureau. De là le Bacchus Bougenès dont parle Plutarque.

(2) Si nous voulions nous jeter dans les étymologies, nous ferions ressortir la ressemblance du nom de Dyonisos avec Dionichi, surnom de Schiven. (Langlès, Recherches asiatiques, éd. franç. I, p. 278.) Un des

chez les Grecs, probablement par plusieurs migrations successives, à travers des pays très-éloignés, sera toujours une énigme insoluble, au moins quant aux dates de ces migrations et aux faits partiels qui les accompagnèrent (1). Les fables dont il est le hé-

---

symboles de Bacchus est un triangle équilatéral; c'est aussi celui de Schiven. Les deux cultes ont les mêmes obscénités, les mêmes emblèmes de la puissance génératrice. (As. Res. VIII, 50.) Schiven est représenté comme prenant la forme d'un lion dans la grande bataille des dieux. Il saisit le monstre, qu'il combat avec ses dents et ses griffes, tandis que Dourga le perce de sa lance. Le même exploit est attribué à Bacchus, sous la même forme, contre le géant Rhœcus.

Rhœcum retorsisti leonis
Unguibus terribilique malâ.

(1) On trouve dans l'Anti-Symbolique de Voss, ouvrage dirigé contre la Symbolique de Creutzer, et dont l'auteur, qui a certainement raison sur la question générale, comme on le verra, à la fin de ce volume, n'a pas toujours évité, en reprochant à son adversaire ses subtilités excessives, de tomber lui-même dans l'excès contraire, et de ne voir que le côté matériel des mythologies; on trouve, disons-nous, dans cette Anti-Symbolique (p. 65-67) une excellente histoire de l'introduction et des progrès du culte de Bacchus en Grèce, depuis la vingtième jusqu'à la soixantième

ros (1), les rites que ces fables motivèrent, rites empreints tantôt d'une tristesse profonde, tantôt d'une gaieté délirante, et tour à tour sanglants et licencieux, lugubres et frénétiques, ne dé-

---

olympiade. On voit ce culte débuter dans les mystères de Samothrace, fournir à l'école Ionienne des éléments phéniciens, s'enrichir de notions asiatiques en raison de l'extension du commerce; s'emparer des commencements de la philosophie grecque au berceau, présenter les additions lydiennes et phrygiennes comme le fond primitif, donner un sens occulte aux fêtes publiques d'Olympie; reporter en Égypte, sous Psammétichus, avec des colonies milésiennes et d'immenses développements, ce que des colonies égyptiennes avaient porté en Grèce; s'identifier à la doctrine orphique, mais demeurer toujours odieux et suspect, et flétri par les sages, du temps de Xénophane et d'Héraclite, comme il avait été longtemps auparavant proscrit par les rois et repoussé des peuples.

(1) Il se pourrait, malgré ce que dit Creutzer, que les légendes de Bacchus se fussent enrichies de quelques détails des conquêtes d'Alexandre. Euripide qui fait allusion au Bacchus indien (Bacchant. 14-18) ne parle au fond, comme l'observe Voss, que de la Médie et de la Bactriane. (Voss, Anti-Symbol. p. 85.) Mais ces additions n'ont point changé le fonds de la fable primitive, et l'identité de Bacchus, d'Osiris et de Schiven n'en est pas moins démontrée.

vinrent jamais partie de la religion grecque (1). Partout où ils s'annoncèrent, ils excitèrent l'horreur et l'épouvante. Les malheurs et la destruction de plusieurs dynasties se rattachent à leur effrayante et subite apparition. Agavé déchire son fils Penthée. Ino se précipite dans la mer avec Mélicerte. Les filles de Minée, devenues furieuses, commettent d'horribles meurtres et subissent une hideuse métarmophose. Plus tard, un délire semblable saisit les vierges d'Athènes et les pousse au suicide. Quelque fabuleux que soient ces récits, ils n'en indiquent pas moins l'opinion répandue qu'attestent encore des faits mieux constatés (2). Le style des poètes qui nous

(1) La partie des cérémonies bachiques qui consistait en larmes et en témoignages de douleur se glissa plus tard dans les fêtes d'Adonis ; mais, dans le principe, elle fut repoussée avec aversion.

(2) La guerre de Persée, roi de Mycènes (Pausan. II, 16, 20, 22), et surtout celle d'Anaxagore, roi de l'Élide, contre les partisans de Bacchus. Un ouvrage que nous avons déja cité et que nous ne saurions recommander sous le rapport de la critique (Histoire des premiers temps de la Grèce, par Clavier) contient néan-

entretiennent de ces traditions est sombre et mystérieux, et trahit une origine sacerdotale. Le philosophe Euripide et le railleur Ovide, qui s'exprime avec tant de légèreté sur les autres légendes, semblent, en décrivant la mort de Penthée, partager la joie sanguinaire, l'ironie féroce et le fanatisme des bacchantes. On dirait que le génie sacerdotal avait dompté les poètes incrédules, et qu'après dix siècles la frénésie des orgies antiques transportait leurs sens et troublait leur raison.

Du temps d'Homère, ces récits lugubres étaient inconnus ou dédaignés; car il ne parle de Bacchus qu'une seule fois, à l'occasion de la victoire qu'il remporta sur Lycurgue (1);

---

moins des détails sur l'opposition que rencontra le culte de Bacchus, dans l'Argolide, dans la Béotie, et dans l'Attique. (Tome I, p. 193-211.) Il paraît clair que la lutte à laquelle cette opposition donna lieu a suggéré à Sainte-Croix l'idée de ses guerres religieuses. Il a généralisé des faits partiels, appliqué à la Grèce entière ce qui n'était vrai que pour l'Argolide, et fini par la plus palpable de toutes les erreurs, celle de proclamer vainqueurs des étrangers souvent repoussés, et tolérés tout au-plus avec aversion et défiance.

(1) Il. VI, 130; Odyss. XXIV, 74.

et les scholiastes s'étonnent de ce que le poète, après avoir ainsi placé Bacchus parmi les divinités, ne lui fait néanmoins prendre aucune part aux intérêts qui les divisent. C'est que le génie grec renonça bientôt à modifier cette conception trop hétérogène; mais il s'en dédommagea sur les compagnons et les satellites de Bacchus.

Silène, que nous verrons plus tard être l'un des chefs de la démonologie sacerdotale, Silène, intermédiaire entre les dieux et les mortels, fils de la terre encore vierge, et né sans la participation d'un homme (1), devient un vieillard ivre et bouffon, qui ne rappelle que des idées grotesques.

Le dieu Pan, qui fait retentir les forêts des sons de sa flûte, et qui marche à la suite de Bacchus, conduisant les chœurs des nymphes et des satyres, était en Égypte (2) l'un des

(1) CREUTZER, III, 223.

(2) HÉRODOTE, II, 16. Quelques savants ont prétendu que cette manière de concevoir Pan comme le grand tout n'appartenait pas à l'ancienne religion égyptienne, mais n'était qu'un raffinement postérieur des nouveaux pythagoriciens et platoniciens. (TIEDEMANN, Mém. sur le

huit dieux supérieurs, et même le premier de ces huit dieux. Il était le grand tout, le Démiourgos, le firmament. Trois villes lui étaient consacrées : Mendès, sur l'un des bras du Nil ; Hermopolis, au centre de la contrée ; Chemnis, dans la Thébaïde. Tandis que les prêtres, dans leur doctrine secrète, s'en formaient ainsi une idée abstraite et métaphysique, le fétichisme du peuple le représentait avec des cornes et

---

dieu Pan, dans ceux de la société des Antiq. de Cassel, I, 65, et Voss, Lettres Mythol.) Mais Hérodote dit positivement que les Grecs et les Égyptiens avaient sur ce dieu des idées très-différentes, et que, tandis que les uns le regardaient comme le plus jeune de tous les dieux, les autres le plaçaient au premier rang de leurs huit grandes divinités. Pindare, qui, par ce qu'il dit de la métempsycose et de plusieurs autres dogmes, paraît avoir eu quelque connaissance des doctrines étrangères, nomme Pan, au rapport d'Aristippe, le danseur et le plus parfait des dieux, comme le savent, dit-il, les prêtres égyptiens : et l'on racontait que le dieu, par reconnaissance de ce que Pindare avait rappelé son ancienne dignité, lui avait dicté un poëme et avait dansé devant lui une de ses odes. (Pindar. Fragm. p. 50, édit. de Heyne.) On pourrait aussi trouver de l'analogie entre le Pan des Grecs et l'Hanouman indien, le prince des singes, habile comme Pan dans l'art de la musique.

des pieds de bouc (1). Mais l'allégorie combinait ces notions opposées en apparence. Ces pieds de bouc étaient l'emblème de la force prolifique (2); ses cornes, les rayons du soleil et de la lune; son visage d'une couleur éclatante, le ciel enflammé; ses pieds velus et rudes, l'image de la terre, des forêts et des animaux qui les habitent (3). Saisi par la mythologie grecque, Pan garda tous ses attributs extérieurs, mais chacun d'eux prit une signification différente. Sa tête et ses pieds, loin d'exprimer une idée cosmogonique, en firent un dieu des bergers. Ses danses qui figuraient l'harmonie des sphères, furent celles des habitants des hameaux. Ses joues, brillantes d'une

(1) HÉRODOTE, II, 45.

(2) Les Arcadiens racontaient que ce dieu avait pris une fois la figure d'un bélier, et attiré ainsi dans un bois la lune, qu'il avait violée. C'est ici manifestement l'énergie fécondante jointe à une idée astronomique : mais l'allusion à l'astronomie et à la cosmogonie avait disparu; il n'était resté que la notion des désirs effrénés d'un dieu impudique.

(3) Schol. Théocr. I, 3. SERV. ad Virgil. Eclog. II, 31; X, 27. SIL. ITAL. XIII, 332. MACROB. Saturn. I, 3.

rougeur foncée, témoignèrent un état d'ivresse. Sa flûte, composée de sept roseaux qui faisaient allusion aux sept planètes, devint un chalumeau rustique. En un mot, il ne fut plus qu'un dieu secondaire, ou un demi-dieu (1). Ce n'est pas que les idées primitives ne se conservassent, mais elles se conservaient de manière à étonner par leurs contradictions ceux qui les remarquaient (2).

---

(1) En général, plusieurs divinités éminentes, dans les religions sacerdotales, descendirent en Grèce au rang des héros, ou de dieux très-inférieurs. Nous retrouverons la même métamorphose dans le polythéisme romain, relativement aux déités étrusques.

(2) Bien que les hymnes homériques et les hymnes orphiques renferment souvent les mêmes doctrines, il est à observer que cette conformité disparaît, quand il est question de ce dieu champêtre. L'hymne homérique le peint sous des traits rustiques qui ne s'élèvent guère au-dessus de la notion populaire. Pan, aux pieds de bouc, au front orné de cornes, aux cheveux bouclés, fils de Mercure et d'une nymphe, erre au hasard dans les épaisses forêts de Pise, gravissant toutes les montagnes et la cime de tous les rochers : tantôt il se cache dans les buissons, tantôt se joue au bord des fontaines, ou doué d'une vue perçante atteint de ses flèches les animaux des bois. Revenant de la chasse, il renferme les agneaux dans les cavernes et dit sur sa flûte des airs

« Le temple de Pan, » dit Pausanias, « est « en Arcadie. On raconte que ce dieu, le plus « puissant de tous, exauce les prières des hom- « mes et punit les méchants avec rigueur. Près « de sa statue brûle un feu sacré qui ne s'é- « teint jamais; et, à Olympie, son autel s'élève « dans l'intérieur du temple de Jupiter (1). » Ce culte, cette opinion de la justice distributive

---

mélodieux. Les Oréades babillardes se rassemblent en chœur, et chantent ses louanges, dont les échos retentissent. Couvert d'une peau de lynx, il danse auprès d'une source limpide, sur une prairie émaillée de fleurs. A l'aspect de ce dieu au poil hérissé, sa nourrice avait pris la fuite. Mais son père, charmé de ses jeux bruyants, le porta dans l'Olympe, et sa vue réjouit les dieux immortels. L'hymne orphique lui prête des attributs bien plus mystérieux. C'est le Jupiter cornu, l'inspiré, le terrible dans sa colère, qui envoie aux humains des spectres effrayants : après s'être reposé dans les grottes obscures, il se repose parmi les étoiles qui brillent au ciel. S'il chante avec les nymphes, c'est l'harmonie du monde. C'est le dieu à mille noms, le puissant, l'univers, le créateur et le régulateur de toutes choses, le dispensateur de la vie. Par lui la terre est sortie du néant : par lui l'Océan l'entoure, et l'air et le feu produisent les êtres, les éléments réunis lui obéissent, et la nature multiforme enfante les générations des hommes.

(1) Paus. Arcad. 37.

de Pan, sa place auprès du Jupiter Olympien, toutes ces choses ne s'accordent guère avec le rang habituel de ce dieu champêtre. Quelques traditions purement grecques semblent empreintes des mêmes souvenirs étrangers. Pan secourut les Athéniens à Marathon et à Salamine (1). Il aida les Macédoniens à remporter une victoire contre les Barbares. Il vint au secours d'Antigonus Gonatas attaqué par les Gaulois. Enfin, c'était lui dont la voix terrible frappait d'un effroi subit des armées entières, et les mettait en fuite. Comment concilier une telle puissance avec l'idée d'un dieu subalterne presque ridicule, et que ses adorateurs traitaient avec une gaieté voisine du mépris (2)?

Nous laisserons de côté Vulcain, dont le nom seul dirigerait de nouveau nos regards vers l'Égypte (3), et dans lequel nous pour-

(1) Scholiast. de Soph. Ajax. 707.

(2) Voy., pour plus de détails, Creutzer, première éd. all. III, p. 241-282.

(3) Ἥφαιστος, de Phthas. Le Phthas égyptien était donc le Vulcain grec; mais quelle différence! Voy. Wagner, Ideen zu einer allgem. Myth. der alt. Welt, p. 279.

rions montrer le feu éternel, incréé, principe actif du monde (1); ce feu qui brille dans les astres, qui circule dans toutes les parties de l'univers, qui organise sous mille formes diverses la matière inerte (2), changé en un dieu dont la démarche boiteuse et les calamités conjugales excitaient dans le ciel un rire inextinguible; et nous finirons par un dernier exemple, celui des Cabires.

Ces Cabires désignent dans la langue des prêtres les deux grandes forces opposées (3). Ils sont

(1) Vulcain, d'abord précipité dans la mer, où Thétis et Eurynome le reçoivent et le cachent dans leur grotte humide (Iliad. XVIII, 395), ensuite lancé par Jupiter dans l'île de Lemnos, où les Sintiens sauvages (Odyss. V, 285-294) lui accordent l'hospitalité, renferme certainement des allégories indiquant la force génératrice attribuée au feu, à la chaleur, à l'humidité et au soleil. (Hyrus, de Mensib. p. 85.) Vulcain, produit par Junon sans le concours d'un époux, exprime l'air qui engendre et contient le feu. (Wagner, Ideen, etc. p. 402-403.)

(2) Les stoïciens étaient revenus à cette idée, ou, pour mieux dire, cette idée servit de fondement au système des stoïciens.

(3) Le nombre des Cabires n'était pas fixé, dans les religions sacerdotales ou dans les mystères. Ils variaient suivant le besoin qu'en avaient les prêtres pour exprimer

tour-à-tour la terre et le ciel, l'humide et le sec, le corps et l'ame, la matière inerte et l'intelligence vivifiante. Leur figure originaire est difforme. Ce sont des dieux nains et monstrueux (1). Sous ces traits, ils furent apportés en Samothrace. On les y appela les grands dieux, les dieux forts et puissants. Ils étaient tantôt hermaphodites et tantôt chacun d'un sexe différent (2). Leur culte consistait en orgies assez semblables à celles de la Cybèle phrygienne. Une musique bruyante excitait leurs adorateurs à des danses sauvages. La mythologie grecque s'en étant emparée, les poètes examinèrent quels attributs pouvaient servir

---

leurs forces cosmogoniques; mais ces variations n'ont rien de commun avec le point de vue sous lequel nous les envisageons ici.

(1) Cambyse, au rapport d'Hérodote, ne put contempler sans rire ces divinités disproportionnées et diminutives (III, 37), images d'enfants, avec d'énormes ventres, une large bouche, de gros yeux et de grandes oreilles. On voyait encore du temps de Pausanias des statues pygmées d'airain au nombre de quatre, dont trois étaient nommées Dioscures, ce qui était un autre nom des Cabires. (PAUSAN. Lacon, 14.)

(2) VARRO. de Ling. latin.

à la transformation nécessaire. Les statues des Cabires étaient placées dans le port à Samothrace. Ils présidaient aux vents. On en fit des dieux favorables aux navigateurs et terribles aux pirates (1). Ils paraissaient au haut des mâts sous la forme de flammes brillantes pour annoncer la fin des tempêtes (2). Ils exprimaient l'opposition entre la lumière et les ténèbres. Il fallut que l'un d'eux fût caché sous la terre, tandis que l'autre brillait dans le ciel. Ils étaient sortis de l'œuf cosmogonique (3) : les deux divinités nouvelles sortirent d'un œuf, fruit des amours de Jupiter et de Léda; pour les mieux nationaliser, on en fit des héros protecteurs de Sparte et surveillant les jeux olympiques (4). On les identifia par Hélène à la famille des Atrides. On

---

(1) Nigid. ap Schol. germ. in imag. gemin.

(2) Diod. IV, 43.

(3) Cet œuf cosmogonique se retrouve dans toutes les religions sacerdotales : la sphère divisée en deux, étant, par une analogie naturelle, dans toutes les religions, le symbole de l'univers.

(4) Pind. olymp. III, 63-67.

leur attribua des aventures guerrières (1) qui motivèrent leur apothéose (2). Les dieux leur donnèrent des coursiers ailés (3); on les nomma Castor et Pollux, et les hideux Cabires furent les beaux Tyndarides (4).

---

(1) Leur combat contre Idas et Lyncée. (Paus. III, 13.)

(2) Ils furent déifiés quarante ans après le combat rappelé dans la note précédente, et cinquante-cinq ans après l'apothéose d'Hercule. (Clem. Alex. Strom. I; Heyne ad Apollod, III, 11, 2.)

(3) Stesichor. ap. Tertull. in Spectacl. p. 9 et suiv.

(4) Ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'éclaircir, autant qu'il est possible de le faire ou du moins de l'essayer, cette fable des Cabires, qui est singulièrement obscure. En Égypte, ils furent d'abord cinq, à cause des cinq jours intercalaires, nécessaires pour compléter l'année. Sous ce point de vue astronomique, ils avaient trois pères, le Soleil, Hermès et Saturne. (Plutarch. de Isid. et Osir.) Dans la transition d'Égypte en Grèce, ils perdirent cette triple origine; trois demeurèrent des forces occultes, des fils de Jupiter cosmogonique et de Proserpine, principe passif de la fécondité comme de la destruction; les deux autres prirent leurs noms grecs de Castor et de Pollux, et eurent pour mère Léda, maîtresse du Jupiter olympien. (Cicer. de Nat. Deor. III, 21.) Car en Égypte, leur mère n'était pas Léda, mais Némésis, l'une des appellations d'Athyr, la nuit primitive. Aussi les amours de Jupiter ont-ils une

Ce travail, ou plutôt cette esquisse, que nous n'avons appliquée qu'à un nombre limité de divinités grecques, offrirait des résultats analogues si nous l'étendions à tous les dieux de la Grèce. Junon, qui, dans la doctrine orphique, était l'air ou l'atmosphère, et chez les Phéniciens la lune, ne conserve, chez les Grecs, que des vestiges très-incohérents de ces attributs sacerdotaux. C'est ainsi qu'elle est à la fois la femme et la sœur de

---

teinte fantastique qui s'affaiblit dans la fable grecque. Non-seulement Jupiter se change en cygne, mais il ordonne à Vénus de le poursuivre sous la forme d'un aigle, et se réfugie dans le sein de Némésis, que le sommeil saisit, et qui offre à son divin amant une conquête aisée. Ensuite Hermès porte l'œuf à Sparte, et Léda le couve. Les Grecs rejetant tout-à-fait le personnage cosmogonique de Némésis, firent de Léda la véritable mère, et les anciens Cabires se fondirent dans la mythologie nationale. Mais l'école ionienne, fidèle aux philosophies sacerdotales, continua de les dire fils du feu éternel, Vulcain, et de la nymphe Cabirie, une des Océanides, ce qui les ramenait à la génération par l'eau et le feu. Quand l'astronomie eut pris place dans la religion grecque, ils furent l'étoile du matin et celle du soir. Il serait possible de voir une allusion à cette idée dans Homère. (Iliad. III, 243. Odyss. XI, 302.) Plus tard ils devinrent les gémeaux.

Jupiter; et ce dieu fait allusion à la personnification de l'atmosphère, quand il lui rappelle qu'il l'a suspendue autrefois au milieu des nuages (1). Dans les hymnes qui contiennent les doctrines étrangères entrant en Grèce par les mystères, Junon courroucée de ce que son époux a fait sortir Minerve de son cerveau, s'adresse à la Terre, au Ciel et aux Titans, pour produire seule Typhœé aux cent bras et aux cent têtes. La Terre lui répond par un frémissement qui lui annonce l'accomplissement de sa prière, et bientôt la naissance du monstre répand l'effroi parmi les dieux et les hommes (2). Rien n'est moins grec que toute cette fiction. Aussi n'en apercevons-nous dans Homère aucune trace. Junon, divinité jalouse et vindicative, a des intérêts, des passions, des volontés humaines avec des forces surnaturelles : mais rien n'est allégorique dans ces volontés ni cosmogonique dans ces forces.

Le Mars de Thrace, auquel les poètes font

(1) Iliade.

(2) Hymne à Apollon, v. 305-354.

des allusions fréquentes (1), et celui de Phénicie, qui a servi de texte à Dupuis (2) pour son hypothèse astronomique, et à l'Allemand Canne (3) pour des subtilités étymologiques non moins ingénieuses et tout aussi admissibles, sont probablement le premier type de l'Arès homérique (4). Mais quelque indompté, quelque farouche que soit ce dernier, il n'égale ni en emportement ni en déraison l'i-

---

(1) Odyssée, VII, 361. Sophocl. Antig. 968-970. Eurip. Alceste, 502. Callim. Delos, 62. Antipat. Sidon. XXXIV. In Brunck, Analect. II, 15. Virg. Enéid. XII, 31. Stat. Théb. VII, 34 et suiv.

(2) Orig. des cultes, tom. I, p. 15, 251, 319, etc.

(3) Canne, Parenté des Allemands et des Grecs.

(4) La naissance du Mars thrace ou phénicien diffère essentiellement de celle du même dieu dans Homère, bien que la Thrace soit sa patrie et son séjour habituel. Mais il est fils de Jupiter et de Junon, tandis que les légendes sacerdotales, toujours empreintes de notions mystiques sur la génération, racontent qu'il naquit de Junon seule, qui avait respiré le parfum d'une fleur. (Ovid. Fast. V, 229). Dans le temps d'Ovide, les traditions des deux polythéismes s'étaient confondues, et les poètes les recueillaient toutes, indifférents qu'ils étaient à la croyance, et ambitieux seulement d'ornements accumulés

dole sacerdotale. Ses formes sont plus belles, son culte s'est adouci; les sacrifices humains qu'à son arrivée on lui offrait à Sparte sont tombés en désuétude (1); et si nous voulions puiser des autorités dans des temps postérieurs à Homère, nous verrions que le fougueux et sanguinaire Mars, avide naguère de sang et de carnage, est appelé le vengeur de l'innocence, le guide des justes, le protecteur des mortels (2).

Dans le culte d'Adonis, composé non-seulement des traditions de diverses contrées, mais se rapportant à différentes divinités (3), importées en Grèce, à plusieurs reprises, de

---

(1) Apollod. Fragm. p. 396.

(2) Hymne homérique à Mars.

(3) Ogygia me Bacchum vocat,
Osirin Ægyptus putat,
Mystæ Phanacen nominant,
Dionyson Indi existimant,
Romana sacra Liberum,
Arabica gens Adoneum,
Lucaniacus Pantheum.

Ausone, épig. 30.

Syrie, de Phénicie (1), d'Égypte, de Chypre, et plus tard d'Alexandrie; dans le culte d'Adonis disons-nous, mélange de science, de lamentations et d'obscénités, images mystiques de la mort et de la résurrection (2), les Grecs ne virent d'abord que le côté poétique, les amours malheureux de Vénus et d'un bel adolescent; et lorsque ensuite ils admirent quelques-uns de ses rites étrangers, ils séparèrent la Vénus grecque de la Vénus syrienne, à laquelle les fêtes d'Adonis se rattachèrent exclusivement (3).

(1) Les Grecs, qui voulaient quelquefois se faire honneur de l'invention des fables les plus visiblement étrangères et les plus contraires à leur esprit, soutenaient aux Phéniciens que le culte d'Adonis était d'origine grecque. La vanité nationale les trompait, comme l'orthodoxie théologique a trompé plus tard le savant évêque d'Avranches, qui voulait qu'Adonis fût Moyse.

(2) Nous avons déja remarqué, t. I, p. 298, la singulière conformité des mystères d'Adonis et de l'opinion des Iroquois, prenant, comme les Phéniciens, pour symbole de l'immortalité le grain de blé qui meurt et qui revit.

(3) Pausan. (VII, 26) dit que les deux Vénus étaient adorées dans des temples et avec des cérémonies différentes. La tristesse des fêtes d'Adonis, remarque Creutzer,

Toute l'histoire de Pasiphaé est empruntée d'un culte astronomique (1); mais il ne reste dans la fable grecque que la passion impure de Pasiphaé pour un taureau. La fille d'Inachus est Isis; elle accouche d'Épaphus, qu'a engendré le Taureau céleste, comme Apis naît d'une génisse fécondée par un rayon de la lune : mais en Grèce elle ne conserve de son origine égyptienne que des cornes qui parent sa tête, sans la défigurer.

Les courses indécentes et furieuses d'Isis ou de Cybèle pour leur époux ou leur amant mutilé (2) ne sont plus en Grèce que la touchante douleur d'une mère qui cherche dans tout l'univers une fille chérie.

---

répugnait aux Grecs, dont les pompes religieuses, à très-peu d'exceptions près, étaient brillantes et gaies. Le scoliaste de Théocrite (Idyll. V. 21) rapporte, à ce sujet, une tradition qui est précieuse. Hercule, dit-il, ayant vu en Macédoine une foule de peuple qui revenait des fêtes d'Adonis, s'écria plein de courroux : Je ne connais ni un pareil culte, ni un Adonis parmi les dieux. (Creutz, éd. all. II, 105.)

(1) Creutz. édit. allem. IV, 99.

(2) La fable de Cérès et celle d'Isis sont parfaitement les mêmes. Le motif de la recherche, le déguisement et le silence de la déesse, ses moyens mystérieux de nourrir l'enfant qu'on lui confie, tout est identique; et, dans la

Jupiter (1) devait à l'Égypte plusieurs des ob-

fable grecque, on remarque beaucoup de vestiges de traditions sacerdotales; par exemple, le breuvage d'eau et de farine que Cérès substitue au vin, comme dans les mystères, la purification par le feu de l'enfant de Métanire, l'indécence des paroles et des gestes de Jambé ou de Baubo, qui fait rire Cérès, et qui ne s'accorde point avec l'élégance des fables véritablement grecques. Il en est de même de la légende de Cybèle et d'Atys. Quand on lit la fable d'Agdistis, qui se confond avec les mystères de Cybèle, on croit parcourir les légendes les plus fantastiques de l'Orient. Agdistis est un être hermaphrodite, né d'un songe de Jupiter, rêvant qu'il possédait Cybèle. Les dieux indignés de cette naissance impure mutilent Agdistis, et des parties qu'ils lui enlèvent naît un amandier. La nymphe Nana, fille d'un fleuve, ayant cueilli quelques fruits de cet arbre et les ayant placés dans son sein, accouche d'Attys, jeune garçon dont la beauté charme toutes les femmes. Agdistis, à qui sa mutilation n'avait laissé qu'un sexe, s'enflamme pour Attys, et dans sa fureur jalouse, lui fait subir le même traitement que celui qu'elle avait éprouvé des dieux. (Paus. VII, 17; Strab. X, 3, XII, 2.) Rien assurément de moins grec que tout cela.

(1) Dans les fragments d'Orphée (Clém. Alex. Strom. V), Jupiter est appelé Métropator, en mémoire de sa qualité hermaphrodite ou de la double force créatrice; mais les Grecs se hâtèrent de repousser une notion si peu conforme avec leurs idées. Elle ne reparaît, si nos souvenirs ne nous trompent pas, dans aucun des poètes vraiment grecs, quelque familiarisés qu'ils fussent avec les cosmogonies sacerdotales.

jets de ses amours(1); à la Libye, son égide, l'une de ses maîtresses (2) et son frère Neptune; à la Phénicie, son père, son aïeul, Cérès son épouse, et sa fille Proserpine; à la Thrace, son fils Mars; à l'ancien culte indigène des Pélages, Junon, sa femme et sa sœur; à la Phrygie, son échanson Ganymède; à la Scythie, son rival Prométhée; à l'Inde enfin, l'oiseau divin porteur de son tonnerre; car son aigle est clairement une imitation grecque, et par conséquent embellie et dégagée d'additions bizarres, mais une imitation non méconnaissable de Garoudha, le roi des oiseaux dans l'Inde, au regard perçant, au vol rapide, au plumage doré, assemblage merveilleux de l'homme, de l'aigle et de l'épervier, et monture de Wichnou (3); et toutefois, malgré cette mosaïque sacerdotale, si l'expression nous est permise, le Jupiter d'Homère n'en est pas moins précisément ce que doit être le maître des dieux à cette époque du polythéisme (4).

(1) Entre autres, Latone et Sémélé.

(2) Io, fille d'Inachus.

(3) Creutz. trad. franç. I, 195.

(4) Si tant d'éléments divers concouraient quelquefois

Si la Grèce incorpora de la sorte dans sa croyance tant de notions étrangères, qu'elle assujettit à son empire; à plus forte raison dut-elle recevoir de l'étranger beaucoup de pratiques et de rites. Les rites s'introduisent plus facilement encore que les opinions ne se communiquent. De là, tant d'usages dont les Grecs eux-mêmes ne pouvaient rendre raison. De là, par exemple, aux fêtes de Damia et d'Anxesia, ces invectives dont les femmes s'accablaient réciproquement, en imitation des femmes égyptiennes, aux fêtes de Bubastis. De là encore, ces devoirs de continence ou de virginité imposés à certaines prêtresses (1). Mais, plus indulgente que le polythéisme sacerdotal, la religion grecque compatissait d'or-

---

à la composition d'une seule divinité grecque, il arrivait aussi qu'une seule divinité étrangère fournissait à la Grèce des matériaux pour plusieurs divinités. Ainsi, la Tithrambo égyptienne est tantôt Diane, et tantôt Cérès Érynnis, violée par Neptune sous la forme d'un cheval, et mère d'une divinité mystérieuse dont le nom ne pouvait être révélé.

(1) Les prêtresses d'Hercule, de Minerve ou de Diane, étaient, pour la plupart, obligées à une continence plus ou moins longue. (Pausan. Corinth. Cœl. Rhodig. XXXIX, 22.)

dinaire aux faiblesses de la nature, ou cherchait à les prévenir. Parmi ces prêtresses, les unes n'exerçaient leurs fonctions que jusqu'à l'époque où elles étaient nubiles : les autres ne prononçaient des vœux aussi sévères que lorsque l'âge les rendait incapables d'y manquer (1). De là enfin, ces théoxénies, usitées dans plusieurs villes de la Grèce, à Athènes, à Delphes (2) et dans l'Achaïe (3), commémorations solennelles de l'admission des dieux étrangers. Mais le peuple grec, en pratiquant ces rites, ne s'informe point de leur sens. Il se plaît dans une accumulation de cérémonies bruyantes, de danses et de pompes, qu'il anime de son esprit et de sa gaieté. Ses opinions n'en restent pas moins intactes. Les pratiques empruntées du dehors ne sont pour lui que des spectacles où il est acteur et témoin, des occasions de fête, des moyens de réunion.

(1) PLUTARCH. in Numâ. PAUS. Bœot. XXVI. Achaïc. XIX, 25-26. SPANHEIM, ad Callim. 110.

(2) ATHÉNÉE, IX, 13. Voy. les notes de Casaubon et de Schweighauser, note 13.

(3) PAUSAN. Achaïc. 27.

CHAPITRE VI.

Éléments véritables du polythéisme grec.

Si nos lecteurs résument actuellement ce qu'ils viennent de lire, ils reconnaîtront la vérité que nous nous sommes efforcés d'établir. La religion grecque n'a dans son esprit, ou dans sa tendance, rien qui la rapproche de la tendance ou de l'esprit des religions soumises aux prêtres.

Son premier élément est le fétichisme : mais les colonies qui apportent la civilisation réunissent les fétiches et les changent en dieux nationaux (1).

(1) Cette transformation ne s'opéra pas subitement, mais en différents temps et suivant les circonstances. Les individus conservèrent quelquefois des objets d'adora-

A cette première modification du fétichisme se joint une circonstance qui complète la transition de cette croyance au polythéisme. Ce sont les apothéoses de plusieurs chefs des colonies étrangères (1).

---

tion privée, qui n'étaient pas ceux de la peuplade dont ils faisaient partie. Hérodote nous en rapporte un exemple; et bien qu'il place en Sicile le lieu de la scène, et que l'événement lui-même n'ait point de certitude historique, il est précieux comme la preuve d'un fait qui constate les vestiges d'une religion individuelle, après l'adoption d'un culte public. « Une guerre civile, » dit-il, « s'étant « élevée à Géla, le parti vaincu se réfugia dans le voisi- « nage. L'un des fugitifs, *plein de confiance dans ses « dieux particuliers*, hasarda de ramener, sous leur « protection, ses compagnons d'exil dans leur patrie. »

(1) Il ne faut pas confondre ces apothéoses, qui sont particulières à la religion grecque, avec les incarnations que nous rencontrerons fréquemment dans les religions sacerdotales : ce sont deux choses directement opposées.

Dans l'apothéose, on suppose que les hommes peuvent s'élever au rang des dieux par leurs exploits et par leurs bienfaits. Dans les incarnations, ce sont les dieux qui prennent la forme humaine, dans un but particulier, soit pour créer cet univers matériel, soit pour ramener ses habitants à la connaissance de la vérité qu'ils ont oubliée, soit enfin pour les racheter des condamnations auxquelles leurs péchés les exposent. Leur mission remplie, ces dieux remontent dans leurs demeures célestes.

Rien de plus naturel que ces apothéoses. Des hommes qui arrivaient chez des sauvages, avec quelque connaissance des arts indispensables, et qui, n'étant pas les plus forts, ne

---

Ce ne sont jamais de simples mortels qui deviennent des dieux; ce sont des dieux qui se font à leur choix hommes ou animaux.

Le principe de l'incarnation est dans l'intérêt du sacerdoce : celui de l'apothéose lui est contraire. Il est bon pour les prêtres qu'on admette que des dieux s'incarnent pour descendre du ciel. Les prêtres peuvent à volonté provoquer ces descentes merveilleuses. Il leur serait importun que les hommes pussent monter aux cieux. Ils y pourraient monter par leur propre mérite.

Cette remarque nous a semblé nécessaire, parce que des écrivains modernes, trompés par quelques expressions de Diodore, ont attribué aux colonies égyptiennes l'introduction de l'apothéose en Grèce. Mais Diodore, partisan du système d'Evhémère, voyait dans tous les dieux, à quelque religion qu'ils appartinssent, des hommes déifiés. Il est au contraire incontestable que les Égyptiens n'ont jamais élevé aucun de leurs rois au rang des dieux. Sésostris même n'a pas eu ce privilége. Si dans la mort d'Osiris se trouvait contenue, comme la chose est possible, quelque réminiscence d'un événement historique, correspondant aux guerres des peuples pasteurs, l'esprit sacerdotal avait effacé jusqu'aux moindres traces de cet événement; tandis que l'esprit grec conservait avec soin, dans ses apothéoses, le souvenir embelli de la

pouvaient être que les bienfaiteurs de ceux qu'ils instruisaient, devaient leur paraître des dieux. Les malheureux habitants de l'Amérique témoignèrent le même penchant à divi-

---

carrière mortelle que les héros avaient parcourue. La mort d'Hercule se rattache à ses amours et aux fureurs jalouses de Déjanire; celle d'Osiris n'est qu'un emblème des révolutions du soleil.

Leibnitz, commettant, relativement aux Perses, la même erreur que Diodore au sujet des Égyptiens, a voulu, sur la foi d'une étymologie, voir, dans le mythe d'Arimane, l'apothéose d'un chef d'une tribu nomade. Mosheim (Annot. ad. Cudworth. p. 238.) a prétendu aussi que Mithras n'était qu'un chasseur déifié, parce que, sur les monuments qui nous sont parvenus, il est représenté tuant un taureau et suivi d'un chien. Ce sont là des interprétations que rien n'autorise. Les Perses n'ont jamais placé parmi les dieux leurs grands hommes: mais des écrivains systématiques ont cherché des grands hommes dans tous les dieux de l'antiquité.

La distinction que Julien établit entre les fables relatives à Hercule, et celles que les prêtres racontaient sur la naissance et les exploits de Bacchus, est assez propre à faire ressortir la différence qui sépare les apothéoses du polythéisme indépendant des prêtres, et les incarnations du polythéisme sacerdotal. « Hercule », dit-il, « bien que, dès son enfance, il eût éclaté en lui une force « divine et surnaturelle, est pourtant toujours resté dans « les limites de la nature mortelle. Mais dans ce que la my-

niser les Espagnols, qu'ils voyaient dirigeant leurs vaisseaux ou montés sur des coursiers ; et ces conquérants impitoyables ne les tirèrent de leurs erreurs qu'à force de cruautés et de crimes.

Par les apothéoses, un certain nombre de divinités revêt la figure humaine. Graduellement toutes les autres suivent cet exemple. Les rochers, les pierres, les arbres, les montagnes, cessent d'être adorés sous leur forme

---

« thologie nous dit de Bacchus, il n'est plus question d'un « homme devenu dieu, mais d'une essence divine, éma- « née de l'Être suprême, et se manifestant dans le monde « pour le perfectionnement du genre humain. Sémélé, « qui est appelée la mère de cette divinité, n'était qu'une « de ses prêtresses. Ayant annoncé son apparition, et « l'ayant provoquée trop tôt dans son impatience, elle « fut consumée par les flammes dont le dieu était en- « touré. » Tout ceci a une analogie remarquable avec la mythologie indienne, tandis que tout ce qui se rapporte à Hercule est entièrement conforme à la mythologie grecque. Il est à observer que, dans l'édition de Spanheim, ce passage de Julien est défiguré. On croirait qu'il veut montrer qu'il n'y a nulle différence entre la naissance d'Hercule et celle de Bacchus. Toute la suite des idées prouve le contraire. Une légère correction dans le texte, et l'addition d'un point d'interrogation, rétablissent le sens.

naturelle, et l'on suppose des évènements pour expliquer leur métamorphose (1).

Les colonies, dans leur patrie ancienne, avaient vu les prêtres déifier les grands phénomènes de la nature. Le souvenir de ces déifications se confond avec les apothéoses. Il en résulte des dieux dont le caractère est double, et les attributs mélangés; mais la partie de ce caractère et de ces attributs qui appartient aux prêtres disparaît par degrés, et l'époque de cette disparition peut être fixée. C'est la substitution du culte de Jupiter à celui de Saturne. Jupiter est le centre de la mythologie populaire (2). Tout ce qui est antérieur à son règne est sombre, mystérieux, incohérent. Les conceptions informes des sauvages luttent contre les traditions bizarres des étrangers. Tout ce qui suit l'avènement de Jupiter est élégant, régulier,

(1) DULAURE, des Cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie.

(2) Novus fabularum ordo, et, nisi fallor, à cæteris diversus, Hellenicæ stirpi propiùs versatur, circà genus Japeti. (HEYNE, de Theog. Hesiodi.)

applicable aux besoins d'un peuple qui s'avance vers la civilisation. De nouveaux dieux succèdent aux anciens. Ces dieux nouveaux ont une existence plus individuelle, et plus conforme à celle des hommes. Jupiter et Neptune remplacent Uranus et l'Océan. Dans Vénus, divinité séduisante, et passionnée comme les mortels, est personnifiée la force génératrice, éparse auparavant entre la Nuit, la Discorde, la Mer, personnages obscurs, sans action directe sur la vie humaine (1).

Les mêmes colonies avaient apporté des cérémonies et des rites dont elles avaient oublié le sens. Des vestiges de ces rites se conservent sans explication de leurs motifs (2).

---

(1) La fable de Vénus sortant de l'onde, après que Saturne eut jeté dans la mer les parties qu'il avait enlevées à Uranus (Théog. 190), reposait sur l'hypothèse cosmogonique qui faisait de l'humide le principe de tout. Les Grecs la repoussèrent, puisqu'ils donnèrent à Vénus Jupiter pour père (Iliad. V, 370); mais ils conservèrent, comme gracieuse et poétique, l'image de Vénus portée sur les vagues, et se montrant sans voile à l'univers enchanté.

(2) Le sacrifice d'un taureau à Athènes, les cérémonies qui le suivent, et le jugement du prêtre sacrificateur, jugement dans lequel toutes les parties se renvoient l'ac-

L'imagination des Grecs en invente. Des pratiques sacerdotales, devenues énigmatiques, donnent lieu à des fables; et quelquefois, lorsque la pratique tombe en désuétude, la fable lui survit, mais ne sert pas même à la rappeler (1).

Une fois entrés dans cette carrière, les Grecs

---

cusation jusqu'à ce qu'elle porte sur le glaive instrument du meurtre (PAUSAN. I, 28. PORPHYR. de Abst. II), sont des indices manifestes d'un culte antérieur ou étranger, dont les Athéniens ne pratiquaient plus que quelques rites. Aux fêtes de Cérès, chez les Phénéates, en Arcadie, un prêtre, revêtu du masque de la déesse, frappait les assistants à coups de baguette. (PAUSAN. VIII, 5.) Ce rite signifiait allégoriquement, dit Creutzer, que la déesse frappait sur la partie matérielle, sur l'enveloppe mortelle de l'homme, pour dégager l'ame du corps. Nous ne rejetons point cette explication. Tous les usages religieux avaient divers sens, et celui-ci est tout-à-fait conforme aux doctrines sacerdotales enseignées dans les mystères. Mais le sens occulte était inconnu au vulgaire des Phénéates, qui ne voyaient dans la pompe religieuse, qu'un héritage des temps passés.

(1) Ainsi l'histoire d'Ochnus (le cordier, dont une ânesse ronge la corde), symbole, dans l'enfer des Grecs, du malheur attaché à un effort inutile, était empruntée, suivant Diodore (I, 36), d'une cérémonie égyptienne qui avait un tout autre sens.

ne s'arrêtent plus. Partout on voit éclore des traditions ingénieuses et variées. Les unes doivent leur naissance à la signification d'un nom propre; les autres à quelque ressemblance éloignée entre deux objets qui n'ont nul rapport; d'autres à quelque singularité physique, ou à quelque effet du hasard. Le fleuve qui coule près de Mantinée se nomme Ophis : c'est qu'un serpent a servi de guide aux habitants de cette ville qui cherchaient une patrie (1). Le myrte de Trézène a ses feuilles percées : c'est que, dévorée d'un funeste amour, Phèdre en a percé les feuilles avec une aiguille d'or, dans la distraction de son désespoir (2). Le rocher près du mont Sipyle ressemble de loin à une femme penchée vers la terre : c'est Niobé courbée sous le poids de sa douleur (3). Un olivier se fait remarquer dans l'Argolide par sa forme tortueuse : Hercule l'a plié de la sorte, pour fixer les bornes du pays des Asinéens (4). Quel-

(1) HESYCH. in voce Βοοζύγης.

(2) PAUSAN. Arcad. 8.

(3) PAUSAN. Attic. 21.

(4) PAUSAN. Corinth. 28.

quefois les traditions expriment le patriotique désir de nationaliser les découvertes dont les étrangers réclamaient l'honneur. Ainsi ce n'est plus l'Égyptien Cécrops, mais l'Athénien Buzygès qui est l'inventeur de la charrue (1).

Chacune de ces traditions sert à rendre la religion grecque plus indigène. Elles établissent de nouveaux liens entre les dieux et ceux qui les adorent, entre le sol et ceux qui l'habitent. A la mort d'un héros, les arbres, les fleuves, le ciel et la terre s'affligent, comme ses compatriotes.

Ces traditions éparses se concentrent et se circonscrivent, dans un espace de temps que détermine une chronologie idéale (2). Cet

---

(1) PAUSAN. Attic. 22.

(2) Les âges héroïques de la Grèce sont renfermés dans cinq générations, en y comprenant les héros qui combattaient au siége de Troie, époque à laquelle commencent déja les temps historiques. La première de ces générations est celle de Persée et de Pélops; la seconde, celle d'Amphitryon, père d'Hercule; la troisième, celle d'Hercule, contemporain de Nélée, père d'OEnée et de Nestor; la quatrième, celle des Argonautes, de Tydée fils d'OEnée, et des guerriers qui assiégèrent Thèbes. Car

espace est manifestement trop resserré pour contenir les évènements qui s'y trouvent en-

---

un fils de Jason, qui commerçait avec les Grecs, campait sous les murs de Troie. (Iliad. VII, 467-469.) Enfin, la cinquième génération est celle d'Achille et d'Agamemnon. Homère place la fondation de Troie cinq générations avant Priam. Il crée ainsi cinq générations troyennes, pour correspondre aux cinq générations grecques. Cent cinquante années n'ont pu suffire pour conduire les Grecs d'une situation demi-sauvage à celle que décrit Homère. Nous voyons dans les poëmes qui portent son nom de fortes inégalités de fortune et de pouvoir, des princes revêtus d'une autorité reconnue et presque toujours respectée, et une population beaucoup plus considérable que l'état sauvage ne saurait l'admettre. La vie purement pastorale était déja si étrangère à l'auteur de l'Odyssée, qu'il ne l'attribue qu'à la race fabuleuse des Cyclopes. (Fred. Schlegel, Hist. de la poésie grecque.) Hercule, parcourant la Grèce, rencontrait à chaque pas des brigands ou des monstres. Thésée, se rendant de Trézène à Athènes, était assailli de mille périls. Télémaque, dans son voyage de Pylos à Sparte, n'est, au contraire, menacé d'aucun danger. Pisistrate et lui partent dans un char tiré par deux chevaux, sans suite et sans escorte, portant avec eux des provisions pour un jour. Ils arrivent le soir à Phères, où Dioclès, un des grands du pays, leur donne l'hospitalité : le lendemain ils atteignent Sparte; et leur retour est aussi paisible que leur voyage.

tassés et confondus. L'enfance des nations, n'étant marquée que par des souvenirs rares et obscurs, se resserre pour ainsi dire, quand les âges qui suivent la contemplent à distance, et paraît alors bien plus courte qu'elle ne l'est en réalité.

CHAPITRE VII.

Résultat.

Tels sont les éléments nombreux et diversifiés du polythéisme grec. C'est un mélange de quelques restes d'un culte grossier avec les souvenirs du passé, les réminiscences des pays lointains, les récits des voyageurs. C'est l'histoire des migrations et de l'établissement de chaque peuplade, du défrichement de chaque contrée, de la fondation de chaque ville, des exploits des chefs, des rivalités et des malheurs de leurs dynasties. C'est de la science déguisée en fables, des préceptes mis en action, des subtilités métaphysiques personnifiées et méconnaissables. Dans une religion vivante, ces choses se confondent. L'imagination et la croyance ne distinguent pas comme le raisonnement et

la réflexion. La classification est une espèce d'anatomie qui ne s'exerce que sur les morts.

De tous ces éléments hétérogènes résulte pourtant un tout uniforme, qu'un même esprit semble animer.

Si, comme nous en convenons, la religion grecque fut plus qu'aucune autre enrichie par des emprunts, jamais ces emprunts n'altérèrent son génie constitutif. Les coutumes et les opinions que les Grecs reçurent à diverses époques et de diverses nations, par la succession des temps et la communication des peuples, n'y pénétrèrent que partiellement, isolément, les unes dans un lieu, d'autres dans un autre, sans y recomposer l'ensemble qu'elles avaient formé sous la main des prêtres, et sans dominer jamais sur la masse des opinions grecques (1). Les changements que ces dernières subirent furent toujours l'effet des progrès

(1) Nous ne saurions trop répéter que cette vérité a été sentie par ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à la nier, puisqu'ils voulaient prêter à la religion grecque un sens symbolique et profond. « Malgré toutes les influences « que l'esprit grec reçut de l'étranger », dit M. Creutzer, « il conserva dans la religion son caractère propre. De

des lumières et du développement naturel de la pensée. Ce peuple, privilégié de la nature et du sort, soumit, par sa force intérieure, à son esprit national les matériaux multiformes dont il composa sa religion. Son climat superbe, le bonheur presque unique qu'il éprouva d'être civilisé par des étrangers, sans être asservi par eux; une réunion de circonstances qui ne

---

« même que les prêtres de Dodone ne purent rendre la reli-
« gion égyptienne, les autres éléments ne purent effacer
« l'empreinte nationale... Tout ce que les Grecs touchaient
« prenait un nouvel être; et l'ancien symbole, pénétré par
« les fables, les arts et la poésie de ce peuple, ne se recon-
« naissait plus lui-même. » (Édit. allem. I, 370, 280-381.)

Un autre écrivain, Stutzmann, distingue entre le monde et l'histoire de l'Orient, et le monde et l'histoire du polythéisme classique. C'est, sans qu'il s'en doute, la division entre les peuples dépendants des prêtres et les peuples libres de ce joug. Nous ne tirerons pourtant pas de ce fait, comme Hermann dans ses Lettres sur Homère (p. 64-68 et 141), la conséquence qu'on peut se faire une idée de la mythologie grecque sans sortir de Grèce. Nous pensons, au contraire, que pour n'être pas arrêté sans cesse par des contradictions ou des allusions qui seraient inexplicables, il faut étudier l'Orient, mais en ayant toujours présentes à l'esprit les modifications que la Grèce fit subir à ce qu'elle y puisa ou à ce qu'elle en reçut.

s'est plus reproduite dans l'histoire, lui permirent de ne jamais s'écarter de la marche naturelle des idées religieuses. La religion eut, à chaque époque, le caractère que l'époque devait lui imprimer. Les traditions, les cérémonies, les vérités, les erreurs, arrivées du dehors, se plièrent toujours à ce caractère. Les Grecs ne reçurent ces matériaux discordants que sous la condition qu'ils les façonneraient à leur gré (1). En puisant dans le

(1) Il est si vrai que la religion d'Homère est toute différente de la religion symbolique, que Creutzer est obligé de supposer que c'est volontairement qu'Homère a passé sous silence la signification symbolique des fables qu'il raconte, et que, bien que les rites se soient conservés, le sens a disparu. La poésie homérique, dit-il, a fait méconnaître la profondeur du symbole. Homère connaissait les secrets du sacerdoce: mais, comme poète, il attribue aux êtres symboliques, dans les fables populaires, des actions humaines. Il présente le ciel et l'armée céleste sous les couleurs sous lesquelles le peuple, les rois, les guerriers et le vulgaire étaient accoutumés à les concevoir. Homère, comme poète national, et pour ainsi dire dans sa mission publique, dut se renfermer dans le cercle des connaissances que possédaient les Grecs, auxquels ses poésies étaient destinées. Voss (Anti-Symbol., p. 31, 65 et suiv.) réfute avec beaucoup de force et de raison

fétichisme de leurs ancêtres quelques traits fondamentaux de leurs dieux, ils ennoblirent leurs penchants et embellirent leurs formes. Ils n'acceptèrent de l'Orient que des dénominations et des rites. En consacrant les souvenirs de leur ancienne et confuse histoire, ils empreignirent ces vestiges de siècles barbares d'un coloris plus doux et plus brillant. En plaçant dans l'Olympe quelques-uns des hommes qui les avaient policés, ils les revêtirent tellement d'attributs célestes, que leur origine terrestre fut couverte d'un voile.

Nous aurons même à remarquer plus d'une fois que, lorsque les Grecs adoptaient de quelque peuple des fables, dont une partie n'était pas analogue à l'ensemble de leurs idées, ils rejetaient cette partie de ces fables; et que si, dans la suite, les progrès de la pensée les en rapprochaient, ils reprenaient ce qu'ils avaient rejeté (1), tant leur esprit national exerçait sur

---

cette opinion que rien n'autorise, et que dément, au contraire, tout ce que nous savons des auteurs divers et de diverses époques, dont les chants combinés composent les épopées homériques.

(1) Ainsi le dieu Pan, dont nous avons parlé ci-des-

toutes les opinions dont ils s'emparaient une souveraineté despotique!

Heureuse et salutaire souveraineté, sans laquelle l'espèce humaine, immobile et pétrifiée, serait partout aujourd'hui ce qu'elle fut jadis en Égypte!

Au lieu de se développer et de s'épurer, le sentiment religieux, s'agitant sous des entraves contre nature, serait devenu désordonné, faute de progression; délirant, faute de liberté. Cette vérité se manifestera dans toute son évidence, quand nous suivrons pas à pas les perfectionnements du poly-

---

sus, et qui, ayant perdu en Grèce, déja du temps d'Hérodote, ses significations symboliques, était, suivant ce père de l'histoire, un fils adultérin de Pénélope et de Mercure, redevint, par l'introduction de la philosophie des barbares dans les systèmes grecs, un fils de la Terre et du Ciel, c'est-à-dire reprit un sens cosmogonique. (Schol. THEOCR. I, 123.) Ainsi, encore, les Grecs écartèrent de leur premier enfer les juges des morts, notion égyptienne, parce que la morale ne pénétra que plus tard dans la religion (voy. Odiss. liv. XI, et nos recherches sur le polythéisme homérique): mais quand elle y eut pénétré, les juges et les jugements se réintroduisirent dans l'empire des morts. (Voy. PINDARE et les autres poètes.)

théisme grec, embellissant les formes de ses dieux, améliorant leur caractère, introduisant la morale dans la religion, et repoussant de la croyance tout ce qui ne s'accorde plus avec les notions nouvelles d'ordre, d'humanité, de justice, dont elle a reçu la profonde empreinte.

Le polythéisme sacerdotal, au contraire, conserve à ses idoles toutes leurs difformités et tous leurs vices. Le sentiment, blessé par cette disproportion qui l'oppresse, n'éprouve que de la terreur là où il aurait besoin de placer de la confiance. Il ressemble à ce géant de la fable, immortel, mais captif, et qui, écrasé sous un poids énorme, ne se meut que par convulsion. Tantôt il s'abîme dans une tristesse amère (1); tantôt il se livre à des

(1) Une égale mélancolie régnait chez les Thraces farouches (POMPON. MELA, II, 2; SOLIN. XV; HÉRODOT. V, 4), et chez les Égyptiens civilisés. Les uns et les autres professaient la même doctrine sur la brièveté de la vie et sur le malheur de l'existence. (CREUTZ. Symbol., éd. allem. III, 176.) Les Gaulois, les Germains et presque toutes les tribus du Nord s'enveloppaient, dans leurs assemblées religieuses, des ténèbres de la nuit. (CÆS. de B. G. VI, 18; TACIT. Annal. I, 65; Hist.

joies insensées (1). Mais alors c'est une sorte d'ivresse, plus effrayante encore que la mélancolie dont il croit s'affranchir. On dirait que chez les nations sacerdotales, l'homme,

---

IV, 14; Antiq. Suevo-Gothic. cap. IV, p. 24.) Les savants modernes qui ont recherché la raison de cet usage déclarent n'avoir rien trouvé dans la religion de ces peuples qui pût le motiver. (PELLOUT. Hist. des Celtes, VIII, 143.) Un rapprochement plus exact de leurs opinions avec leurs rites aurait résolu ce problème. Les Marseillais, imbus de la doctrine des druides, se réjouissaient aux funérailles, et les naissances leur coûtaient des larmes. (VAL. MAX. II, 6.) Le Bhaguat-Gita exhorte les Indiens à ne considérer la terre que comme un séjour de misère et d'affliction. (Trad. franç. p. 93, voy. SCHLEGEL, Weisheit der Indier.) L'influence du sacerdoce peut seule expliquer la disposition découragée, sombre et apathique des habitants de l'Égypte, dans le plus beau climat, sous le ciel le plus serein, sur la terre la plus fertile.

(1) Le sacerdoce du moyen âge a marché à cet égard sur les traces de celui de l'antiquité. A côté des auto-da-fé, des massacres, des abstinences et des austérités, la fête des fous, et les représentations théâtrales, connues sous le nom de mystères, rappelaient jadis au sein du christianisme les orgies païennes. Le carnaval est encore un vestige à demi effacé de ces solennités scandaleuses. Aussi s'est-il conservé spécialement dans les pays étrangers à la réforme.

fatigué d'être en proie à une douleur constante, abjurait sa raison pour se délivrer de la souffrance qui le poursuivait. Mais le fruit de ses efforts n'était pas un état heureux ou calme. Ses cris d'une gaieté tumultueuse et forcée dégénéraient en lamentations ; ses danses frénétiques étaient mêlées de mutilations, de combats (1), de commémorations funèbres, et la débauche même était imprégnée de douleur. C'était dans la pompe funéraire d'Adonis à Byblos que les femmes syriennes offraient à ce dieu le sacrifice de leur chasteté (2). Les peuples soumis aux prêtres passaient de l'abattement à la licence, et des orgies au désespoir. Par un effet singulier de l'esprit symbolique, les idées sensuelles se combinaient avec les idées lugubres (3).

(1) Dans le temple d'Hiérapolis, les prêtres des deux divinités que Lucien nomme Jupiter et Junon, se battaient, et leurs combats étaient un symbole de l'opposition du principe actif et passif, du jour et de la nuit, de l'humide et du sec, etc.

(2) Lucian. de Dea Syr.

(3) Ovide remarque (de Art. am. I, 77) la réunion du libertinage à la tristesse dans les fêtes d'Isis, trans

On honorait les dieux qui président à la mort par des rites obscènes : on honorait ceux qui président à la vie par des rites cruels. On plantait le phallus sur les sépulcres (1), et l'on arrosait de sang ce même phallus.

On peut difficilement aujourd'hui concevoir dans toute son étendue, le mal qu'a fait à l'homme le sacerdoce de l'antiquité. A cette époque, les notions religieuses se ressentaient de l'impulsion pétulante et irréfléchie contemporaine de l'enfance du genre humain. L'excès de la civilisation condamne de nos jours les générations à une fatigue prématurée. Les siècles écoulés pèsent sur nous; l'expérience nous saisit dès le berceau, et notre jeunesse porte l'empreinte de la caducité des temps. Mais nous possédons au moins en échange, et pour dédommagement, la science et les lumières. Chez les peuples naissants, l'homme était enivré de la plénitude de ses

---

portées à Rome. (Voy. JUVEN. Sat. VI; SCHMIDT, de Sacerd. et Sacrif. Ægypt. p. 64.) Properce désigne les mystères isiaques comme des solennités lugubres. (II, 24.)

(1) CREUZ. éd. all. II, 81.

forces et des jouissances de sa vie nouvelle. Toute la nature semblait lui parler, tandis qu'envers nous elle est muette. La religion avait ses joies enfantines qu'elle a perdues. Elle n'avait pas revêtu la robe virile. Tuteurs impitoyables des nations qu'ils dominaient, les prêtres les ont privées de ces joies sans leur donner les lumières. Ils les ont voulues dociles à la fois comme des enfants, et tristes comme des hommes.

Le polythéisme grec est le seul qui, dans sa partie publique, car on a vu que nous ne parlons point ici des mystères, se soit garanti du double excès de la tristesse et de la licence (1). Dans la plupart des villes grecques, les rites nocturnes étaient défendus (2). Les jeux olympiques, pythiens et isthmiques, occupaient

(1) Voy. sur la gaité inhérente aux fêtes grecques, (Hésiod. Op. et Dies, 735. Hesychius et Suidas in ουδεν ιερον. Spanh. ad Callim. Del. 324; Meurs. Græc. feriat.) Un écrivain, qui, né en Afrique, et non dans les mœurs grecques, pouvait juger en connaissance de cause, remarque que les divinités égyptiennes étaient adorées par des lamentations, et les grecques par des danses. (Apulée.)

(2) Cicer. de Leg. II.

dans le culte national la place que remplissaient, en Égypte, les fêtes de Saïs, de Hiéropolis, de Memphis ou de Bubaste. Mais ici les yeux étaient souillés d'objets révoltants, les oreilles frappées de clameurs discordantes: et l'homme semblait, pour adorer les dieux, descendre du rang où l'a placé la nature; tandis qu'en Grèce, des jeux élégants, des concerts harmonieux, la noble lutte des talents rivaux, la noble alliance de tous les arts, l'élevaient pour ainsi dire au-dessus de la terre, et favorisaient à la fois, par une influence également heureuse, la beauté des formes et la sublimité des pensées.

Il est donc heureux, cent fois heureux pour la race humaine que les Grecs (1) aient

(1) En mettant le peuple grec tout-à-fait à part, et en le distinguant de tous les autres peuples de l'antiquité, nous ne décidons rien sur son origine. Nous sommes convaincus, au contraire, qu'elle lui fut commune avec tous les autres. Nous en trouvons des preuves dans une foule de ses traditions et dans un grand nombre de ses usages, qui, contrastant avec ses habitudes journalières, avaient néanmoins conservé sur lui une sorte d'empire, et tantôt se mêlaient à ses institutions, malgré leur incompatibilité manifeste, tantôt se reproduisaient par-

suivi la marche que la nature leur avait tracée. Ils ont seuls conservé cette liberté de l'intelligence, qui permet à l'ame ses élans les plus sublimes, à l'esprit ses plus nobles développements. La victoire qu'ils ont remportée sur les corporations sacerdotales qui opprimaient le reste de la terre a été le signal des hautes destinées réservées à l'homme par l'être bienfaisant qui l'a créé. Nous devons aux Grecs la vie de la pensée et la force morale. Ils nous ont transmis l'héritage de ces biens précieux (1). Gardons avec soin ce dépôt inesti-

---

tiellement, lorsque des circonstances extraordinaires, effrayantes le reportaient vers les souvenirs d'une obscure antiquité. Mais nous n'avons point à rechercher l'origine des Grecs. Cette investigation exigerait des volumes et n'aboutirait qu'à des vraisemblances, ne nous regarde point. La seule vérité qui nous importe, c'est que depuis l'époque où l'histoire nous fait connaître un peu distinctement les habitants de la Grèce, ils aient été séparés du reste des nations par des différences essentielles et fondamentales.

(1) Entourés que nous sommes d'argumentateurs sans bonne foi, qui trafiquent de leur conscience comme de leur plume, et qui, prêts à nous reprocher ce qu'ils nommeraient du fanatisme, si le délire de l'athéisme les saisissait la France, le seraient également aujourd'hui

mable : l'ancienne Grèce a su le conquérir, que l'Europe moderne sache le défendre.

---

nous accuser d'impiété, parce qu'une faction puissante ne reconnaît de religion que dans la soumission servile et les hommages rendus à son ambitieuse hypocrisie; nous sentons le besoin de nous appuyer des autorités les plus irréprochables, et les moins suspectes d'opinions irréligieuses, pour démontrer qu'avant nous, dans des travaux différents des nôtres, et par des routes très-opposées, tout ce qui, en Europe, a quelque connaissance de l'histoire, quelque valeur morale, quelque élévation dans l'esprit, quelque amour de la dignité humaine, a prononcé d'une voix unanime le jugement que nous exprimons ici. Laissons donc parler un écrivain célèbre, dont on ne peut noircir les intentions ni contester le mérite. « L'absence d'un sacerdoce tel que celui de l'Égypte et de « l'Orient a eu pour la Grèce des conséquences très-impor- « tantes », dit M. Heeren, l'un des savants les plus recommandables de l'Allemagne, occupant une place éminente dans le premier établissement littéraire de cette contrée, et, à ce titre, plutôt désireux de plaire au pouvoir que de l'attaquer. « Aucune classe ne s'étant arrogé le mono- « pole des sciences, et la direction des facultés intellec- « tuelles, ces biens précieux, les plus inestimables des « biens, demeurèrent, en Grèce, la propriété commune. « La religion n'imposa aucune entrave aux efforts libres et « infatigables de l'esprit investigateur. La science, en se « séparant des dogmes religieux, prit un caractère de « progression et d'indépendance, qui se transmit des Grecs aux peuples de l'Occident, dont ils devinrent

Mais ne nous flattons point, malgré l'époque brillante de notre civilisation actuelle, qu

---

« les instituteurs. Leurs nombreuses colonies répandi-
« rent partout la lumière, et l'on rencontre, dans tous
« les pays où pénétrèrent ces colonies » (elles furent au nombre de quatre cents), « une tendance au perfec-
« tionnement, une élégance, une élévation morale qu'on
« ne saurait attribuer qu'à leur influence. Rome leur
« dut sa civilisation. Les hordes qui morcelèrent l'empire
« durent la leur aux Romains. La supériorité de l'Europe
« sur les autres parties du globe, la supériorité des mo-
« dernes sur les Barbares qui sont leurs aïeux, ont eu en
« grande partie pour première cause l'absence du pou-
« voir sacerdotal chez les Grecs. » (HEEREN, Idées, III, première sect., des Grecs.)

Nous ajouterons que dans la pensée de M. Heeren, comme dans la nôtre, l'absence du pouvoir sacerdotal n'implique point l'absence de tout sacerdoce. Bien loin de nous opposer à ce que des hommes vraiment intimement pénétrés, occupés plus habituellement des vérités que le sentiment religieux révèle, se consacrent spécialement de répandre ces vérités et de les rendre salutaires et fécondes. C'est le monopole qui nous paraît un abus. Nous reconnaissons surtout dans le christianisme, qui ne consiste pas seulement en rites extérieurs, mais qui a sur les religions de l'antiquité cet avantage, qu'il établit entre Dieu et l'homme des rapports de morale aussi bien que de culte, l'utilité d'un ministère d'amour et de paix. Si nous voulions prouver cette utilité par des exemples, nous les prendrions indistinctement, et dans la com

nous n'ayons plus de périls à redouter. Il est moins impossible qu'on ne le pense de ramener des générations que l'égoïsme domine et que le luxe amollit à la situation de ces peuples anciens qu'un ordre tout-puissant retenait dans l'abrutissement et dans l'enfance. Si l'on attaquait, avec un acharnement infatigable, l'instruction de la classe active et laborieuse; si l'on proscrivait, avec un discernement perfide, les modes les plus efficaces de communiquer à cette classe les connaissances élémentaires; si, par une insolence naïve, ressuscitée de Thèbes ou de Memphis, on lui interdisait jusqu'à l'usage des caractères alpha-

---

munion qui est la nôtre, et dans les autres communions chrétiennes. Si nous admirons dans nos pasteurs leur vie si pure, leur zèle si fervent, leur courage si calme, nous révérons aussi les vertus des Fénélon et des Vincent-de-Paule. Nous rendons justice à ceux qui, n'importe dans quelle croyance, se dévouent à la plus belle des causes, à celle qui distingue l'homme de la brute, et qui unit la terre au ciel. Ce que nous combattons, c'est ce privilége exclusif de pouvoir, de science, de lumières, de prédications et d'autorité, qui est pour la majorité de l'espèce humaine un arrêt de proscription, une condamnation à l'ignorance, à l'abâtardissement et à la servitude.

bétiques (1); si l'on prodiguait une mensongère admiration à des prêtres d'âges reculés, que leurs dogmes, leurs rites et leurs doctrines rendent pour la raison un objet de mépris, et rendraient pour une piété sincère un objet de répugnance, le danger serait grand.

Nous n'irons pas aussi loin dans nos alarmes que ce doyen des érudits allemands qui accuse les commentateurs ingénieux des philosophies et des cultes symboliques de l'antiquité de préluder par leurs systèmes au rétablissement des théocraties, à l'asservissement des trônes, à la dégradation des nations (2). Ses craintes, toutefois, ne nous

(1) Serait-il vrai qu'un gouvernement, qui n'est ni celui d'Alger ni celui de Tombouktou, ait défendu d'apprendre à lire à ceux de ses sujets qui ne possèdent pas une certaine aisance? Les Scythes crevaient les yeux à leurs esclaves : mais les Scythes étaient des Barbares : ils ne conspiraient pas contre la civilisation : ils l'ignoraient.

(2) « Que prétendent-ils ? » dit Voss dans son Anti-Symbolique, en parlant des partisans de ce nouveau système. « Hommes raisonnables, hommes tolérants, « qui ne voulez pas soupçonner le mal, assignez un but « à tous ces efforts, si ce n'est la résurrection par la ruse « et la force, de la théocratie absolue; de cette théocratie « où l'initié seul, reçu dans le sanctuaire [illegible]

semblent point complétement chimériques. Nous le reconnaissons avec lui. Une grande

« admis à contempler la lumière, tandis que le peuple,
« dans le crépuscule ou dans la nuit égyptienne, goûtait
« ce qu'ils appellent la paix de la religion, paix qu'ils
« nous diront sans doute n'avoir jamais été troublée
« durant la nuit maintenue par Grégoire VII ? La révolte
« après le parjure, l'attaque aux droits des monarques,
« les anathèmes lancés du haut de la chaire, le remplace-
« ment du père excommunié par le fils rebelle, les fraudes
« pieuses, les indulgences vénales, les orgies nocturnes,
« le poison, le poignard, les cachots, les bûchers, cette
« mort si douce où l'on évite l'effusion du sang : toutes
« ces choses, vous apprendront-ils, n'étaient que des
« moyens d'arrêter l'inquiétude d'une raison témé-
« raire, l'invasion d'un peuple toujours mineur, dans
« les régions prohibées de la science; c'étaient des pré-
« cautions bienveillantes pour maintenir ce peuple im-
« bécille dans cette paix semblable au sommeil d'Ulysse,
« profond, dit Homère, irrésistible, et peu différent de la
« mort... Mais en dépit de ces partisans de la Symbolique,
« nous qui heureusement sommes éclairés par les lumières
« de l'Évangile, peuples et princes, nous protestons et
« protesterons toujours hautement, pour nous et notre
« postérité, contre cette paix des ténèbres... Que n'étu-
« dient-ils un instant l'histoire moderne, au lieu de dé-
« figurer les traditions antiques ? Qui donc a élevé les
« états et les communes à la dignité qui convient à
« l'homme ? la liberté de l'intelligence, ce don de Dieu,
« qui nous a conduits du plus bas échelon des connais-

question est clairement posée, et [illegible] décision dépend notre avenir. Comment l'homme

---

« sances humaines jusqu'à la plus haute et la plus su-
« blime, la conviction profonde, l'adoration pure, le
« pressentiment intime de la Divinité. Apostats de la
« doctrine de notre divin maître, qui nous a délivrés des
« Pharisiens et des Scribes, vous osez faire peur aux
« chefs des nations des clartés évangéliques. Mais répon-
« dez : dans quelles contrées le monde actuel nous mon-
« tre-t-il les démagogues et les oligarques, les athées et
« les théocrates poursuivant leurs sanglantes saturna-
« les ? » (Voss. Anti-Symb., p. 111-114.) Il serait imprudent en nous de suivre l'aute[illegible] a[illegible]mand [illegible] développements pleins d'éloquenc[illegible] Nous [illegible] avon[illegible] quelques phrases, afin d'indiquer [illegible] de vue sous lequel il envisage l'admiration professée [illegible] classe de savants pour les corporations sacerdotales [illegible] quité. Nous sommes convaincus, nou[illegible] inculpe à tort et Creutzer et Gö[illegible] viendrons avec la même franchise qu[illegible] nous [illegible] moins rassurés sur les intentions [illegible] plusieurs [illegible] qui marchent sur leurs traces. Qu[illegible] les écrits d'un de ces adeptes que *la sagesse [illegible] primitifs a conservé son fonds de vérité po[illegible] tous les âges et pour toutes les époques, que ce [illegible] l'impo[illegible] des prêtres du paganisme qui a créé [illegible] formes [illegible] et sociales* (les formes sociales, c'é[illegible] les castes, [illegible] parias compris), *les formes religieuses et sociales de la haute antiquité; que c'est l'esprit de vérité qui les animait bien que corrompu et dégénéré;* quand [illegible]

est-il sorti de la fange matérielle où il s'agitait avec les animaux qui habitent la terre (1)? S'est-il élevé jusqu'à la conscience de son origine céleste par la puissance de son ame et de son intelligence, présents divins de son créateur; ou doit-il son nouvel être aux

---

brames et les gymnosophistes, les mages et les Chaldéens, la caste sacerdotale de l'Égypte, les prêtres des Pélages et des Thraces, le sénat religieux de l'Étrurie, les druides, et les pontifes d'Odin, peints comme des sociétés d'hommes à vues prodigieuses, d'un génie sublime, et encore pénétrés de l'esprit divin; quand on nous dit que *leurs erreurs mêmes étaient la dérivation innocente ou coupable d'une grande vérité* (on sait que c'est ainsi qu'ils expliquent les sacrifices humains comme l'effet du pressentiment vague du sacrifice d'un dieu); enfin quand on proclame que *le pontificat et l'ancien ordre social reflétaient les cieux:* nous ne pouvons nous défendre de penser qu'une conspiration s'ourdit pour rendre la terre semblable à ce ciel fantastique et ténébreux, et qu'il est des hommes rêvant le règne des castes, l'omnipotence d'un ordre implacable, qui envelopperait de nouveau le genre humain dans ses filets immenses, et l'abrutissement universel. Nous croyons ce projet absurde autant qu'odieux; mais il existe, et Voss n'a pas tort de le dénoncer à l'Allemagne, à l'Europe, au monde entier.

(1) Voss. Anti-Symbol. p. 234-235.

instructions incomplètes et parcimonieuses (1) des corporations qui jadis le berçaient de fic-

---

(1) Pour prouver d'une manière évidente l'imperfection et l'insuffisance des connaissances communiquées ou cachées aux peuples par les corporations privilégiées qui les opprimaient, il faudrait anticiper sur les recherches qui seront l'objet de notre troisième volume, consacré en entier à l'exposition du polythéisme sacerdotal. En attendant, nous citerons un observateur impartial, témoin oculaire des effets de la religion de l'Inde et de la législation que les brames ont perpétuée. « Les lois « de Menou », dit M. Buchanan (As. Re. VI, 166), « lois assez convenables d'ailleurs à une monarchie ab- « solue, sont devenues, entre les mains des brames, le « système d'oppression le plus abominable et le plus dé- « gradant qui ait jamais existé... Ils ont pervertis la mo- « rale et élevé l'autorité du sacerdoce sur les ruines de « l'état et aux dépens des droits des sujets. Ils n'ont », poursuit-il, « répandu dans la nation aucune lumière, « et ont détruit entièrement les monuments historiques. » Et si ce témoignage ne suffisait pas à nos lecteurs, nous les renverrions à l'excellente Histoire de l'Inde par Mills. (Vol. I, p. 139-400; et vol. II, p. 22-204.) Quant à l'Égypte, nous choisirons une autorité bien populaire, venant d'un écrivain auquel on ne saurait refuser des connaissances très-étendues, et dont les opinions ne sont pas les nôtres. « Moyse », nous dit M. Malte-Brun, « nous montre en Égypte un peuple serf, sans propriétés, sans courage, divisé en tribus, en castes héréditaires, personne ne pouvant quitter le métier de son père; la multitude [illegible]

tions grossières, l'enivraient de subtilités, l'effrayaient de cérémonies féroces, ou l'abrutissaient par des rites honteux ?

Que les imitateurs des mages ou les héritiers des druides adoptent cette dernière opinion,

---

de la plus vile nourriture, travaillant en esclave à ériger des monuments d'orgueil et de superstition; un despote ignorant, des prêtres livrés à la magie, des lois inhumaines; aucune institution dans laquelle le peuple intervienne, excepté les fêtes du culte national, et quel culte ! Non-seulement les objets imposants et utiles de la nature matérielle, mais les brutes, mais les reptiles les plus hideux, reçoivent une adoration stupide, qui rend les Égyptiens la risée des autres nations; et en même temps de grands édifices, des villes populeuses, des arts florissants. Comment concilier des faits si contraires ? » Nous omettons les conjectures historiques de l'écrivain, et nous arrivons à sa conclusion. « Pour les sciences morales, pour les idées philosophiques, pour les dogmes religieux, la caste sacerdotale, tout en dominant la nation, a dû rester en arrière des Hébreux, des Grecs et des Romains, loin d'avoir été leur institutrice et leur modèle. Lorsqu'une caste veut se réserver à elle-même les lumières, elle se condamne à un état stationnaire. C'est la peine attachée au monopole de la civilisation. L'intelligence ne conserve son activité que par une émulation libre. Le pouvoir et la science des prêtres de l'Égypte expirèrent au milieu des ténèbres dont ils avaient cru se faire un rempart. » Au reste, ne prenons-nous pas trop de peine

rien de plus simple. L'indépendance dont les Grecs ont joui leur est un scandale. Quelques faits de détail qui peuvent leur plaire, la mort de Socrate, l'exil d'Anaxagore, ne leur suffisent pas. Ils exigent l'ensemble, cet ensemble qui les charme par son vaste silence, son poids énorme, et sa solennelle immobilité (1).

---

pour démontrer à nos adversaires ce qu'ils ignorent aussi peu que nous? Ils n'admirent pas les corporations antiques pour ce qu'elles savaient, mais pour ce qu'elles empêchaient le peuple d'apprendre.

(1) Voy. Bossuet, Disc. sur l'Hist. univ., part. III, ch. 3. Il est impossible de parcourir deux pages de cette histoire des Égyptiens par l'évêque de Meaux, sans être frappé des erreurs et des contradictions qui s'y reproduisent à chaque ligne. Ici Bossuet vante la loi qui assigne à chacun son emploi, qui défendait qu'on n'en exerçât deux ou qu'on n'en changeât. Il affirme que, par ce moyen, tous les arts arrivaient à la perfection, et plus bas il dit qu'en Égypte tout se faisait toujours de même. Mais si tout se faisait toujours de même, rien ne se perfectionnait. Il loue l'habileté des Égyptiens dans la médecine, et nous savons, par les témoignages de tous les anciens, qu'il leur était défendu d'employer les remèdes que n'indiquaient pas les livres de Mercure Trismégiste (Diod. I, 2.) Les médecins n'osaient s'occuper que d'un seul organe (Hérodot. I, 84), ce qui mettait obstacle à la guérison de toute maladie compliquée. Toute cette cou-

Mais, chose bizarre ! la philosophie du dix-huitième siècle a, dans son ardeur irréligieuse,

---

verte était interdite comme un sacrilége. (Diod. I, 82.) Dégradés par cette servitude, les médecins de l'Égypte étaient descendus au rang des jongleurs. Leur science se composait d'évocations, de conjurations et de prières. Prédisant les maladies (Diod. I, 81), les attribuant à l'influence des astres, à la malfaisance des démons (Orig. Contr. Celse. VIII), ils imploraient les cures miraculeuses d'Isis, qui se montrait, disaient-ils, aux malades pendant leur sommeil : les médecins de Darius ne purent délivrer ce prince en sept jours d'un mal que le Grec Démocède fit disparaître en une heure. (Hérod. III, 129.) Certes Bossuet n'ignorait pas ces faits, que toute l'antiquité atteste. Mais il s'agissait d'un peuple gouverné par une corporation sacerdotale, et qui ne pouvait faire un mouvement, se permettre une pensée, satisfaire un désir, quelque innocent qu'il fût, sans l'aveu des prêtres. De là, cette affection fraternelle de l'évêque de Meaux pour Ammonium et Héliopolis.

Si de Bossuet nous passons à des auteurs plus modernes, nous trouvons qu'ils ont enchéri sur ses exagérations et aggravé ses erreurs. Ils vont tout à travers les faits, comme des coursiers aveugles qui renversent tout ce qu'ils rencontrent. Tel est leur enthousiasme pour l'immobilité égyptienne, qu'elle les rend indulgents envers toutes les folies, les obscénités, les cruautés de l'Égypte. « Pour se faire des divinités, dit l'un d'entre eux, « le peuple égyptien consultait non ses passions, mais la reconnaissance. Il ne

prêté son secours à ces ennemis de toute lumière. Elle s'est déclarée l'admiratrice des

---

« rendit point un culte cruel ou infame à ce qui avait « enflammé sa haine ou sa volupté. » Il oublie les sacrifices constatés par tous les monuments qui nous restent, et le culte du Phallus, adoré sous mille formes plus révoltantes l'une que l'autre. Mais c'est surtout la division en castes qu'il loue, et qu'il regrette. « Cette règle con- « stamment observée, » dit-il, « ôtait peut-être à l'Égypte « quelques grands hommes, ou pour mieux dire quel- « ques hommes supérieurs; mais elle lui donnait une « continuité d'hommes utiles. Elle prescrivait une marche « uniforme à ces esprits inquiets qui auraient troublé « l'état, en ne prenant que leur imagination pour guide: « et c'est là ce qui donna à l'Égypte ce caractère de con- « stance et de solidité qui fit son bonheur. Ce n'est ja- « mais faute de talent qu'un grand état peut se trouver « en danger; c'est au contraire quand il y en a trop qui « veulent sortir de leur place. Lisez les révolutions de tous « les empires: ce fut l'ouvrage de quelques hommes qui vou- « lurent sortir de leurs professions. » Et cependant l'Égypte a péri; ce pays, si bien organisé, si habilement défendu contre le fléau du génie et du talent, est tombé comme les autres, et plus honteusement que les autres. « [illegible] dit le même auteur, « parce qu'on s'est écarté des [illegible] « principes, de ces principes héréditaires qui [illegible] « substituer de génération en génération. » [illegible] C'est que, lorsque la [illegible] d'une nation est [illegible] ritée de tous ses droits, gênée dans toutes ses facultés, condamnée à languir dans l'ignorance et à souffrir d'une

peuples esclaves qui bordaient l'Indus et le Nil. Leurs cultes différaient du christianisme; à ce titre, ils ont obtenu toute la faveur des incrédules. Appuyant de témoignages douteux et d'écrits apocryphes leur érudition superficielle et leurs déclamations passionnées, nos philosophes voulaient humilier les prêtres chrétiens par des éloges prodigués aux brames, et rabaisser l'Évangile, qu'ils comprenaient mal, en exaltant les Vèdes qu'ils ne connaissaient pas. Inconséquence étrange, que nous relevons ici, en protestant contre un rapprochement que nous trouverions absurde et coupable! C'était pour outrager un Messie, né d'une vierge, mort sur une croix, et rédempteur de l'homme, qu'ils vantaient la sagesse des sectateurs de Crischna, fils aussi d'une

---

double servitude, en religion et en politique, elle ne trouve aucun intérêt à défendre ses maîtres contre l'étranger, parce que l'étranger n'est pas pour elle un maître plus fâcheux. Il est si peu vrai que l'Égypte ait péri pour s'être écartée des anciens principes, que ses anciens principes ont survécu à sa chute, et l'ont rendue aussi misérable, et maintenue aussi avilie sous ses dynasties grecques ou ses proconsuls romains, que sous le joug de ses prêtres et de ses rois indigènes.

vierge, et qu'un bois fatal vit périr, percé de flèches, pour le salut de l'espèce humaine (1).

De cette absurde alliance entre deux fanatismes opposés, est résultée une prévention générale, qui influe encore à présent sur les meilleurs esprits (2). Cette prévention n'est

---

(1) Paulin. Syst. Brahm. 147 et suiv. Sonnerat, I, 169. Polier, Myth. des Indous; II, 144.

(2) Ce reproche ne s'adresse pas seulement à ceux des écrivains de nos jours qui, par état et par intérêt, devaient regretter le sacerdoce de l'antiquité. Des hommes, d'ailleurs partisans des lumières, et qui font avec nous des vœux pour le perfectionnement de l'espèce humaine, n'en ont pas moins répété les éloges prodigués à ces corporations oppressives. Nous avons déja déclaré que nous ne partageons point les prévèntions conçues par une portion de savants trop ombrageux contre l'auteur de la Symbolique; mais nous ne saurions nous empêcher de gémir, quand nous le voyons définir la constitution primitive des castes, l'empire de l'esprit sur la matière, des puissances morales sur les puissances physiques. C'est l'empire de la fraude sur l'ignorance, qui devient l'empire du glaive sur l'esclave désarmé. Cette combinaison, dit-il, qui perpétue l'enfance des nations, prépare en silence les germes des institutions et des doctrines dont s'enorgueillira leur maturité. (Trad. franc. p. 144.) Et les institutions, et les découvertes, et les science dont s'énorgueillit l'espèce humaine n'ont pris leur développement

pas sans dangers, et l'on voudrait à tort ne l'envisager que comme une simple erreur historique. Les théocraties du moyen âge s'autorisent, pour reparaître, de l'exemple des théocraties antiques; on nous propose comme modèles les sanctuaires d'Éleusis et de Memphis, et les panégyristes philosophes de l'Égypte ancienne se trouvent servir merveilleusement ceux qui voudraient imposer à l'Europe moderne un joug égyptien.

Contre ce joug, la civilisation est insuffisante. Elle amollit les ames; elle les dispose à tout supporter, parce qu'elle leur offre, pour se soustraire à tout, des ressources faciles. En apprenant à l'esclave à railler son maître, elle

---

qu'en Grèce, et, sans la Grèce, la pression de la caste usurpatrice aurait étouffé tous les germes du bien et du beau. Par quelle bizarre préoccupation, par quelle étrange monomanie peut-on s'affliger de ce que le génie d'Homère (et dans cette occasion c'est attribuer à une bien petite cause un bien grand résultat) a supplanté les orgies de la Thrace? et quand on réfléchit que le triomphe des fables et de la poésie grecque a été remporté sur les ululations frénétiques des Bacchantes, ose-t-on appeler le charme de cette poésie et de ces fables une séduction pleine de périls?

rend l'obéissance moins humiliante pour la vanité. La servitude croit être moins vile en se consolant par l'ironie (1).

Fille de la civilisation, l'industrie n'est pas moins inefficace. Elle s'inquiète peu de l'oppression, parce que long-temps elle lui échappe. Elle se renferme dans une sphère où elle croit la liberté de la pensée superflue : et quand ses yeux s'ouvrent, la lumière les frappe trop tard.

Les sciences obtiennent pour leur portion matérielle une protection qu'elles achètent par des concessions adroites; et bientôt admises dans l'enceinte mystérieuse, elles deviennent complices du monopole qu'elles partagent.

La philosophie, livrée à elle-même, est également sans force : elle conduit au doute, et le doute brise l'énergie de l'ame.

Le sentiment religieux peut seul nous sau-

(1) En fait de tyrannie, « le ridicule attaque tout et « ne détruit rien. Chacun pense avoir reconquis par la « moquerie l'honneur de l'indépendance, et, content d'a « voir désavoué ses actions par ses paroles, se trouve à « l'aise pour démentir ses paroles par ses actions. » De l'Espr. de conquête et de l'Usurpation, p. 88.

ver. Seul, en rehaussant le prix de la vie, en l'entourant d'une atmosphère d'immortalité, il fait que cette vie elle-même peut être un objet de sacrifice. Elle est plus précieuse, parce qu'elle est notre moyen d'amélioration; et cependant elle n'est pas tout. Nos pensées ne sont plus circonscrites dans sa sphère étroite; et la persécution, l'injustice et la mort ne sont que des échelons qui nous rapprochent de la source de tout bien.

Nous l'avons déja dit : la crise actuelle est la même que celle qui menaçait la nature humaine lors de l'établissement du christianisme. Mais une circonstance est plus favorable.

A cette époque, aucun point de ralliement ne s'offrait aux yeux de l'homme découragé. Tout était vague, confus, incertain; il cherchait une forme, et toutes les formes se dérobaient à lui comme des nuages.

Aujourd'hui nous sommes possesseurs du christianisme; et, de toutes les formes que le sentiment religieux peut revêtir, le christianisme est la plus satisfaisante à la fois et la plus pure. Tel que l'enseignait son divin auteur, il apaise toutes les douleurs de l'ame; il respecte toutes les libertés de l'intelligence,

en la délivrant néanmoins de l'angoisse du doute; et depuis le palais jusqu'à la chaumière, dans sa sympathie ingénieuse et variée, il offre à tous les consolations dont tous ont besoin.

Inaltérable, et cependant flexible, il grave dans les cœurs les vérités essentielles, et il accueille les tributs des siècles et les perfectionnements qu'ils lui apportent. Et que les hommes religieux ne s'offensent point de ce que nous parlons des perfectionnements du christianisme. Dans sa doctrine morale, dans ses préceptes, dans toute la portion émanée de son auteur, le christianisme n'est pas perfectible, car il est parfait : mais dans ses formes, et surtout dans les opinions partielles que ses sectateurs ont adoptées, il peut y avoir lieu à perfectionnement.

L'expérience même le démontre. Les défenseurs les plus ardents du catholicisme, ceux dont la mission expresse semblerait être de maintenir ses dogmes dans toute leur rigueur, transigent à leur insu. Ils repoussent ces maximes dures et farouches, contre lesquelles réclamaient depuis long-temps, et notre raison

plus éclairée, et nos mœurs plus douces que celles de nos aïeux.

Ne lisons-nous pas dans un ouvrage récemment publié par un écrivain qui, chef de l'Université de France, représente pour ainsi dire légalement la religion de l'État, une réfutation énergique d'une doctrine que la presque universalité des catholiques croyait et croit encore imposée à sa docilité par l'Église romaine (1)? Sans doute les hommes versés dans

---

(1) « Pourquoi, dit M. Frayssinous dans ses Conférences, semble-t-on supposer, que suivant la doctrine catholique, il y aura des hommes condamnés à des peines éternelles, précisément pour n'avoir pas connu une loi qu'il n'a pas été en leur pouvoir de connaître? Cette supposition est chimérique... Nul ne sera condamné au tribunal de Dieu, précisément pour être né dans les forêts du Nouveau-Monde, ni précisément pour avoir ignoré les vertus chrétiennes. La naissance peut être un malheur: elle n'est pas un crime, et l'ignorance involontaire de la révélation n'est pas une faute punissable... Si l'infidèle n'a pas eu, s'il n'a pas pu avoir le moyen de s'éclairer, alors son ignorance est invincible, il est excusable de ne pas connaître..... La révélation chrétienne est une loi positive, et il est de la nature d'une loi de n'être obligatoire que lorsqu'elle est publiée et connue. » Telle est la mar-

l'histoire du dogme savaient que le catholicisme, quelque sévère que l'aient trop souvent rendu ses ministres, n'a jamais prononcé formellement la condamnation des infidèles demeurés tels par le hasard de la naissance, une ignorance invincible, ou d'autres circonstances indépendantes de leur volonté. Nous nous plaisons à le reconnaître, dans notre esprit de justice et dans notre désir d'une fraternité tolérante : la religion catholique ne calomnie pas la Providence, elle ne fait point peser un épouvantable anathème sur ce qu'elle ne peut qualifier que de malheur involontaire. C'est à tort qu'on a interprété de la sorte l'axiome trop fameux : Hors de l'Église point de salut; et la Sorbonne elle-même a restreint cet axiome, jusque dans les écrits qui témoi-

---

che rapide et inévitable des idées, que ce qu'[illegible] sinous établit comme un principe évident, [illegible] Luther une pensée impie. Zuingle l'aya[illegible] parlant des hommes vertueux de l'antiquité, Luther écrivit que Zuingle était devenu païen. N'est-il pas [illegible] voir l'évêque catholique plus tolérant [illegible] ennemi du pape? (Voy. Parv. Conf. Lut[illegible]

gnaient de son esprit ombrageux et de sa haine pour l'indépendance de la pensée (1). On ne saurait nier cependant qu'une interprétation que la raison et la religion réprouvent n'ait été proclamée sans cesse comme un article de foi; qu'elle n'ait motivé des proscriptions sanglantes et des cruautés impitoyables; que les Espagnols ne l'aient invoquée pour massacrer les malheureux habitants de l'Amérique; que cette Sorbonne, à laquelle nous venons de rendre justice, n'ait adopté cette interprétation, sans se mettre en peine ou s'apercevoir des contradictions dans lesquel-

(1) Censure de l'Émile par la Sorbonne. « Tout homme qui est dans une ignorance invincible des vérités de la foi ne sera jamais puni de Dieu, pour n'avoir pas cru ces vérités. Telle est la doctrine chrétienne et catholique. » (Art. 26, p. 63.) Quant aux communions séparées de l'Église, « les enfants et les simples qui vivent dans ces communions ne participent ni à l'hérésie ni au schisme; ils en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses... Il n'est pas du tout impossible à ceux qui vivent dans des communions séparées de l'Église catholique de parvenir, autant qu'il est nécessaire pour leur salut, à la connaissance de la révélation chrétienne. » (Art. 32, p. 103.)

les son zèle la précipitait (1); que des déclamateurs fanatiques, du haut de la chaire et dans des ouvrages dirigés contre d'autres communions chrétiennes, ne vouent chaque jour à d'éternels supplices l'enfant qui, dans sa soumission inévitable, professe le culte que lui impose sa naissance, et le sauvage du Nouveau-Monde ignorant jusqu'au nom du Christ.

C'est donc un pas immense, c'est un perfectionnement incontestable dans la doctrine pratique d'une Église fière de son immutabilité, que ce désaveu d'une maxime qui, nous le répétons, ne fut jamais la sienne en théorie, mais qu'elle a trop long-temps permise ou accréditée.

---

(1) La même censure de l'Émile que nous venons de citer contient ces paroles : « Ceux qui n'ont jamais rien su de la révélation chrétienne ne seront pas sauvés, ils seront damnés. » (Art. 32, p. 106.) On sait que pour avoir espéré le salut des païens, qu'excusait une erreur invincible, l'auteur de Bélisaire fut dénoncé par la Sorbonne, qui rappela doucereusement [illegible] cette occasion, que le prince avait reçu de Dieu [illegible] (Art. 4 de la Censure de Bélisaire, pr[illegible] p. [illegible]) [illegible] est impossible de méconnaître dans ces deux doctrines [illegible] opposées la lutte de l'esprit sacerdotal contre le christianisme.

Ainsi le christianisme se perfectionne, en ce sens qu'il se dégage des additions qui le défiguraient il y a moins d'un siècle; et, même au milieu du mouvement rétrograde qu'on voudrait imprimer à l'espèce humaine, les hommes de toutes les opinions suivent, de gré ou de force, en le sachant ou à leur insu, par politique ou par conviction, la voie nouvelle où les pousse le temps, toujours actif et ir-

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU DEUXIÈME VOLUME.

AVERTISSEMENT.

LIVRE TROISIÈME.

Des causes qui favorisent l'accroissement du pouvoir sacerdotal dès les premiers pas de l'espèce humaine vers la civilisation.

CHAPITRE Ier. Objet de ce livre..... PAGE 1

CHAPITRE II. De l'état social le plus voisin de l'état sauvage.....

CHAPITRE III. Des cau[illegible] pu contri-buer que secondai[illegible] indirecte-ment de l'autorité [illegible]

CHAPITRE IV. De la ca[illegible] dans les fois qu'elle existe, donne au sacerdoce beaucoup de pouvoir..

CHAPITRE V. Faits à l'appui des assertions précédentes..... PAGE 34
CHAPITRE VI. De deux exceptions apparentes. 47
CHAPITRE VII. Des variétés de l'organisation et des formes du pouvoir sacerdotal..... 54
CHAPITRE VIII. De la division en castes.... 55
CHAPITRE IX. Des corporations sacerdotales remplaçant les castes..... 81
CHAPITRE X. Des attributions du sacerdoce chez les nations qu'il a dominées..... 86

LIVRE IV.

De l'influence des causes secondaires, sur l'étendue de la puissance sacerdotale.

CHAPITRE 1er. Énumération de ces causes.... 129
CHAPITRE II. Du climat..... 132
CHAPITRE III. De la fertilité ou de la stérilité du sol..... 156
CHAPITRE IV. De la nécessité de travaux matériels pour l'existence des sociétés..... 159
CHAPITRE V. Des phénomènes propres à exciter la surprise ou la terreur..... 162
CHAPITRE VI. Influence du caractère et des occupations habituelles des peuples..... 165

CHAPITRE VII. De l'effet des grandes calamités politiques..... Page 169
CHAPITRE VIII. De l'effet des négations.... 171
CHAPITRE IX. De la lutte du pouvoir politique et militaire contre le pouvoir sacerdotal.. 174
CHAPITRE X. Continuation du même sujet.. 198
CHAPITRE XI. Explication nécessaire sur ce que nous venons de dire des Juifs..... 210
CHAPITRE XII. Que la lutte du sacerdoce et du pouvoir temporel doit se terminer à l'avantage du premier, dès que le principe de l'autorité sacerdotale est admis..... 252
CHAPITRE XIII. Résumé de tout ceci..... 279

LIVRE V.

Du peu de pouvoir du sacerdoce, chez les peuples qui n'ont adoré ni les astres ni les éléments.

CHAPITRE Ier. Que le peu de pouvoir des prêtres chez les nations [illegible] à l'astrolâtrie est démontré [illegible] dans les premiers temps de la Grèce..... 285
CHAPITRE II. Qu'il est [illegible] possible qu'à une époque antérieure aux temps héroïques, les Grecs aient été dominés par des corporations sacerdotales..... 305

CHAPITRE III. De la religion et du sacerdoce des premiers temps de la Grèce, d'après le témoignage des historiens grecs.... PAGE 324
CHAPITRE IV. De l'influence des colonies sur l'état social et religieux de la Grèce..... 339
CHAPITRE V. Des modifications que l'esprit indépendant de la Grèce fit toujours subir à ce qui lui vint de l'étranger..... 372
CHAPITRE VI. Éléments véritables du polythéisme grec..... 444
CHAPITRE VII. Résultat..... 456

FIN DE LA TABLE.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE [illegible] AINÉ,

LIBRAIRE, QUAI DES AUG[illegible]NS, N° 4[illegible].

Collection des Mémoires relatifs [illegible] re[illegible] [illegible]e, accompagnée de notices et d'éclarcisse[illegible] historiques; précédée d'une introduction sur l'Histoire de la révolution d'Angleterre; par M. Guizot; 27 vol. in-8° : Prix . . . . . 6 fr. le vol.

Collection des Constitutions, Chartes et Lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques, par MM. Dufau, Duvergier et Guadet, avocats à la Cour royale de Paris. 6 gros vol. in-8°. . . . . 46 fr.

Les Cabinets et les Peuples, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822 et le commencement de 1823, par M. Bignon, ancien député, 1 vol. in-8°. 3e édition. . . . . 6 fr.

Considérations sur les dernières révolutions de l'Europe, par M. le marquis de Salvo, 1 vol. in-8°. . . . . 3 fr.

Contre-Révolution (de la), ou de la restauration de l'ancienne noblesse et des anciennes supériorités sociales dans la France nouvelle, par M. Ganilh, 1 vol. in-8°. . . . . 4 fr 50 c.

Cours de Politique constitutionnelle, ou Collection complète des ouvrages publiés sur le Gouvernement réprésentatif et la Constitution actuelle de la France, par M. Benjamin Constant, 8 vol. in-8°. 32 fr.

Mémoires sur les Cent jours, en forme de lettres, par le même, 2 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

Lettres de Junius, traduites de l'anglais, avec des notes historiques et politiques, par M. Parisot, 2 vol. in-18. . . . 12 fr.

Mémoires sur la Révolution française, par Buzot, député à la Convention nationale; précédés d'un précis sur sa vie, et des recherches historiques sur les Girondins, par M. Guadet, 1 vol. in-8°. . 6 fr.

Les Mémoires de Buzot font le complément nécessaire des Mémoires de Mad. Roland, et remplissent une lacune dans la collection des Mémoires relatifs à la Révolution française, publiés par MM. Berville et Barrière, chez Baudoin frères.

Portraits politiques des Papes, considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Église, depuis l'établissement du St-Siége à Rome, jusqu'en 1822; par M. J.-A. Llorente, auteur de l'Inquisition d'[illegible], 2 vol. in-8°. . . . . [illegible]

Sort de l'homme (du) dans toutes [illegible] peuples dans tous les siècles; et, plu[illegible] peuple français, par M. Azaïs, [illegible] 8 f[illegible]

Rodeur français (le), ou [illegible] jour; par M. Rougemont, 5e édition, 5 vol. [illegible] folies gr[illegible] . . . . . [illegible] fr.

Voyage aux États-Unis d'Am[illegible] observations sur [illegible] les mœurs, les usages et le gouvernement de ce pays, par Miss Wright, traduit de l'anglais sur [illegible] Parisot, 2 vol. in-8°. Paris 1822. . . . . [illegible]

FAUTES INDISPENSABLES

A CORRIGER.

Page 47, au titre du chapitre VI, de deux exceptions apparentes ou réelles, *ôtez* ou réelles.

— 101, lig. 7 de la note 2, ne pouvait être en Égypte dans les mains, *mettez* que dans les mains.

— 106, lig. 4 de la note 1, fables que prouve, *mettez* fables qui prouvent.

— 125, lig. 1-3 de la note 1 dans le sacerdoce lui-même, *ôtez* lui-même.

— 229, lig. 12 de la première note, ou, *mettez* et.

— 231, lig. 5 de la note 2, les annales, *mettez* ces annales.

— 231, lig. 7 de la note 2, le sujet, *mettez* ce sujet.

— 321, lig 11 et 12, renciegnements, *mettez* renseignements.

— 333, lig. 1 de la note 3, Steph. de Bysance, *mettez* Étienne de Bysance.

— 344, lig. 1, de ce pays ainsi partagé en castes et soigneusement séparées, *retranchez* et.

— 359, lig. 4 de la note, avant ces mots, un panthéisme, *mettez* pour doctrine.

— 365, lig. 12 de la note, ce rapporte, *mettez* se rapporte.

— 383, lig. 8, divines divinités, *mettez* diverses divinités.

— 387, lig. 8 de la note, elles s'abandonne, *mettez* elle.

— 397, lig. 1 de la note 1, AEd. Tyr., *mettez* OEd.

— 487, ligne 1 de la note 3, grace, à laquelle, *ôtez la virgule.*

— 407, lig. 11, cette attribution, *mettez* cet attribut.

— 430, lig. 8 de la note 1, Ly,dus, *mettez* Lydus.

— 452, les notes de cette page et de la suivante sont mal numérotées : le n° 1 doit être retranché de cette page, le n° 2 mis à la place du n° 1, le n° 3 à celle du n° 2, le n° 4 à celle du n° 3, et le n° 1 de la page 453 à la place du n° 4 de la page 452. le n° 1 retranché de la page 452 correspond au n°. de la page 453, et le mot Βουζύγης doit être écrit Βουζύγη.

— 461, lig. 11 de la note, Odiss., *mettez* Odyss.

— 263, lig. 11 et 12 de la première note, *effacez* trad. franç., p. 93.

— 478, lig. 6 de la note 1, qui assigne, *mettez* qui assignait.

00059635

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 10 February, 2016